This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 40.21

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1872

CXXIII^e ANNÉE

4^e SÉRIE. — TOME V.

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^IE

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1873

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

NANCY. — IMP. BERGER-LEVRAULT ET Cie, RUE JEAN-LAMOUR, 11.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1872

CXXIIIe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME V.

NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie
RUE JEAN-LAMOUR, 11

1873

Digitized by Google

Fr 40.21

Harvard College Library
Nov 13, 1912
F. C. Lowell fund

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 1873

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1872-1873

PAR

M. Ed. LALLEMENT

SECRÉTAIRE ANNUEL

Messieurs,

Le secrétaire que vous honorez de la mission de rendre compte de l'année académique écoulée, n'a jamais aussi vivement ressenti les difficultés de sa tâche que celui qui vient en ce moment obéir aux prescriptions de vos statuts. Le nombre et la variété de vos travaux, le renouvellement considérable des membres de votre Compagnie exigeaient aujourd'hui un historien plus disert et plus versé dans toutes les branches du savoir humain. C'est donc avec un véritable sentiment de mon insuffisance que je vais essayer de résumer les actes de l'Académie dans l'année qui vient de finir et de

Digitized by Google

vous rappeler les titres des confrères que vous avez perdus et des nouveaux membres que vous vous êtes associés.

Après les grands désastres de la patrie, les corps savants, — qui encouragent l'étude et font rayonner autour d'eux les lumières dont ils sont le foyer, qui maintiennent, au milieu des dissensions politiques des esprits, l'harmonie et l'estime réciproque de leurs membres par le culte des lettres, des sciences et des arts, — ont éprouvé plus ardemment que personne la noble passion qui doit animer en ce moment tout homme de cœur, la ferme ambition de soutenir et de relever l'antique grandeur de la France. Avec un nouveau zèle, ces associations de l'intelligence se sont consacrées au travail qui, seul, au milieu de la lutte de toutes les nations pour l'existence et la prospérité, donnera l'indépendance et la suprématie.

Pour votre part, pénétrés du rôle que vous vous êtes imposés, stimulés par les généreuses paroles de votre Président accueillant les membres exilés de l'Académie de Metz, vous avez pris la résolution d'accroître vos moyens d'études en étendant le cercle de vos relations et en augmentant les richesses bibliographiques que met à votre disposition le renom de l'Académie de Stanislas. Sur la proposition de quelques-uns de vos confrères des plus jeunes et des plus zélés, vous avez cherché à organiser le bon emploi et la diffusion de ces richesses,

Digitized by Google

non-seulement au profit des membres de votre Compagnie, mais encore au bénéfice du public tout entier.

Il ne faut pas se le dissimuler, beaucoup s'imaginent que les travaux académiques sont stériles et purement déclamatoires; on ne se doute pas que l'association joue dans le monde de la pensée le même rôle que dans l'économie sociale, et que le lien librement consenti qui réunit des hommes dans un but commun, donne la persévérance, développe les idées, élève les intelligences qui s'affaisseraient ou s'égareraient dans un fatal isolement. Si la production économique est en rapport avec le nombre et l'étendue des associations, le progrès scientifique dans un pays se mesure par le nombre des sociétés savantes qu'il renferme et par les encouragements qu'elles reçoivent; — témoins l'Angleterre et les États-Unis. Il est un moyen de prouver au vulgaire qu'il se trompe, c'est de lui apprendre par la publicité ce qui se fait dans ces réunions qu'il ne connaît pas. C'est pourquoi, sans attendre la solennité de ce jour, l'Académie de Stanislas a livré le compte rendu sommaire de ses séances aux journaux de Nancy, dont elle doit reconnaître avec gratitude le concours empressé. La publicité n'est-elle pas d'ailleurs à notre époque un besoin et un devoir pour ceux à qui elle s'adresse comme pour ceux qui en sont l'objet ?

Si le souci de l'intérêt général est un autre moyen de démontrer l'utilité d'un corps savant,

Digitized by Google

vous n'avez pas non plus failli à cette mission. C'est ainsi que vous avez émis, près du Conseil général, le vœu de rééditer en la complétant la magnifique carte géologique du département, dressée par M. LEVALLOIS, inspecteur des mines, l'un des anciens membres de cette Compagnie, dont l'ouvrage presque entier est tombé entre les mains des envahisseurs. C'est ainsi encore qu'à l'appel chaleureux d'un ministre profondément dévoué aux progrès de l'instruction publique, vous vous préoccupez du développement dans notre cité de l'enseignement supérieur, à la fondation duquel vous avez pris une si large part, afin de diminuer la distance trop considérable qui le sépare des institutions de même nature des peuples nos rivaux. Enfin, comme par le passé, vous vous êtes fait un devoir d'envoyer la collection de vos Mémoires aux sociétés et aux établissements publics qui les demandent, notamment à la nouvelle bibliothèque municipale de Strasbourg qui cherche à remplacer les trésors littéraires brûlés par les bombes de ceux qui se prétendent le peuple le plus savant du monde.

L'Académie de Stanislas a été l'initiatrice de presque toutes les sociétés savantes dont Nancy s'honore; si, avec une sollicitude maternelle, elle n'a cessé de s'intéresser à la prospérité de ces institutions, devenues ses compagnes dans la voie de la science et du progrès, elle en a été souvent récompensée par les témoignages de leur reconnaissance.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'il y a peu de jours, après dix-huit ans de services prodigués au pays, forcée de se dissoudre par suite des profondes modifications survenues dans la contrée qu'elle embrassait, la *Société régionale d'Acclimatation, d'encouragement et de progrès du Nord-Est* a légué à l'Académie ses archives et la plus grande partie de son avoir. Par vos soins et selon le vœu de la testatrice, le nom et la mémoire de la Société d'Acclimatation ne périront pas. Parmi les bienfaits signalés rendus à l'agriculture et à l'industrie par cette Société vraiment nationale, je n'en puis citer ici qu'un seul, dû surtout au zèle infatigable et à l'amour obstiné du bien de quelques-uns de ses membres, notamment à la propagande de notre respectable doyen, M. de Dumast. Je veux parler de la consommation de la viande de cheval vulgarisée à nouveau en France, mise en pratique en premier lieu à Nancy par une de ces initiatives dont la Lorraine a souvent donné l'exemple, — comme autrefois pour la pomme de terre, — qui a été si inopinément appelée à remplir un rôle, pour ainsi dire providentiel, dans les épouvantables événements qui viennent de s'accomplir. Le blocus de l'armée de Metz, — trop court quant à ses résultats pour la défense du pays, mais si long et si terrible pour les 180,000 hommes succombant d'inanition, de désespoir et de misère; — la résistance de Paris, prolongée bien au delà du terme prévu par les plus ardents eux-mêmes, n'ont

Digitized by Google

été possibles que grâce à l'alimentation de la viande de cheval contre laquelle ne s'élevait plus un inepte préjugé. Personne peut-être n'a songé à faire remonter à qui de droit cette philanthropique innovation qui a sauvé des horreurs du typhus les populations assiégées par des armées victorieuses, qui en subissaient elles-mêmes les atteintes, et qui a empêché l'effroyable mortalité dont l'histoire des anciens siéges nous offre le funèbre tableau. Qu'il me soit permis de proclamer hautement, après les noms de ces véritables bienfaiteurs de l'humanité, Parmentier, Larrey, Geoffroy Saint-Hilaire, celui de la Société d'Acclimatation du Nord-Est.

Je n'ai pas à parler des travaux dont vous avez entendu la lecture et qui seront reproduits dans le prochain volume de vos Mémoires; ils sont restés à la hauteur des précédents et contribueront à maintenir la réputation de vos publications qui ont encore reçu cette année de nouvelles attestations de leur valeur. Tout d'abord une allocation spéciale du Ministre de l'instruction publique pour aider à l'impression de l'important Mémoire de M. Terquem (de Metz) sur *les Foraminifères de l'oolithe inférieur de Fontoy (Moselle)*; — puis les récompenses qui sont venues s'ajouter à celles qu'un grand nombre de vos membres ont déjà recueillies : une nouvelle distinction flatteuse, le prix Allier d'Hauteroche accordé par l'Académie des ins-

Digitized by Google

criptions et belles-lettres aux travaux de numismatique de M. CHAUTARD; — un des prix Monthyon, de la valeur de 2,000 francs, destinés à récompenser les livres utiles aux mœurs, attribué par l'Académie française à M. HEMARDINQUER pour sa *Cyropédie*, essai sur les idées morales et politiques de Xénophon; — un autre prix Monthyon de 2,500 francs décerné par l'Académie des sciences aux persévérantes et ingénieuses recherches toxicologiques de M. BLONDLOT; — une médaille d'argent remportée au dernier Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne par M. RENARD, pour ses savants Mémoires de physique mathématique.

Je dois encore rappeler la délicate mission que vous a confiée un de vos anciens membres correspondants, le savant M. BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES qui, en instituant un legs au bénéfice de l'ouvrière la plus méritante de Nancy, a voulu associer l'Académie de Stanislas à la commission municipale chargée du soin de décerner ce prix de vertu. Enfin, M. le docteur HERPIN, de Metz, en s'éteignant après une longue et laborieuse existence, s'est rappelé que, lui aussi, vous était attaché par le titre d'associé et vous a légué une rente annuelle de 300 francs, destinée à fonder un prix quadriennal pour récompenser les travaux scientifiques de tous genres intéressant plus particulièrement la Lorraine et l'ancienne province des Trois-Évêchés. Par cette libéralité, jointe à plusieurs autres, no-

Digitized by Google

tamment au don qu'il a fait à Nancy de sa riche bibliothèque, le docteur Herpin a mérité la reconnaissance de ceux qui se livrent à la culture des sciences pratiques, au progrès desquelles il avait consacré un grand nombre d'écrits qui lui ont assuré une incontestable notoriété.

Comme un être vivant dont les parties se renouvellent sans cesse par le départ d'éléments anciens et par l'assimilation d'éléments nouveaux, une compagnie savante se perpétue en remplaçant par de nouveaux membres ceux qu'elle a la douleur de perdre; aux uns elle doit l'hommage de ses regrets, aux autres un sympathique accueil et l'expression de l'espérance qu'elle fonde pour l'avenir.

Dans le cours de cette année, l'Académie n'a eu à déplorer la mort d'aucun de ses titulaires, mais elle a dû enregistrer l'éloignement de deux de ses membres qui vont poursuivre leur carrière loin de Nancy.

Les précieux travaux de M. Blavier sur l'électricité, son active collaboration aux Annales de la télégraphie, le Traité magistral dans lequel il a publié ses leçons professées à l'Administration centrale des lignes télégraphiques, tous ces titres qui vous l'avaient fait accueillir avec empressement en 1867, présageaient à notre confrère un brillant avenir. Si nous devons féliciter M. Blavier de l'avancement bien mérité qui l'appelle à Paris, il

Digitized by Google

ne nous reste pas moins le regret de nous séparer d'un savant distingué et d'un homme aimable et sympathique. Espérons qu'un jour il nous reviendra comme M. J. DUCHESNE qui, lui aussi, a trouvé à la Faculté des lettres de Rennes une chaire digne de son talent littéraire et véritablement poétique, dont il donnait la mesure récente dans son *Histoire des poèmes épiques français du 17e siècle* et dans sa *Critique historique sur Tacite*. Depuis son admission à l'Académie, en 1858, vous avez souvent applaudi aux différents discours que M. Duchesne a prononcés dans vos séances publiques, et à plusieurs de ses compositions lyriques. Vous vous rappelez surtout cette traduction si délicate du *Chant de la cloche*, de Schiller, dans laquelle M. Duchesne réalisa avec un plein succès ce que l'imposante autorité de Mme de Stael déclarait impossible, l'imitation dans notre langue et avec les exigences de notre versification d'un rhythme aussi varié que les sentiments tour à tour familiers et sublimes qui se succèdent dans cette *symphonie de la vie* du grand poëte allemand.

En remplacement de MM. CHASLES, Eugène BENOIT, BLAVIER et DUCHESNE, vous avez choisi comme nouveaux confrères MM. le général DIDION, CAMPAUX, HUGUENY et PIERROT, dont je ne puis que rappeler très-succinctement les titres.

A la fin d'une brillante carrière, tout à la fois scientifique et militaire, M. le général DIDION s'était

Digitized by Google

retiré à Metz, près de sa ville natale, non pour y jouir d'un repos noblement gagné, mais pour se rendre utile à ses concitoyens et servir les intérêts de la science, dont il est l'un des plus fervents disciples. A la suite de nos revers, le général Didion n'a pas voulu courber sous le joug de l'étranger son front blanchi sous le drapeau français; il était certain de trouver à Nancy un accueil empressé et respectueux, et vous vous êtes honorés de lui ouvrir vos rangs comme au premier des membres de l'Académie de Metz que vous vous êtes associés quelques mois plus tard. Professeur d'artillerie à l'École d'application de Metz, en 1837, le capitaine Didion, collaborateur de MM. Piobert et Morin, dirigea naturellement ses études vers la *balistique*. Ses recherches, extrêmement remarquables, servent depuis cette époque de base à cette science sur laquelle M. Didion publia un grand traité, traduit dans toutes les langues et adopté par presque toutes les puissances militaires de l'Europe. Énumérer les nombreux travaux de M. le général Didion, rappeler tous les services qu'il a rendus aux arts de la paix, à l'industrie et aux institutions de prévoyance, ce serait sortir des bornes de ce rapport; je ne puis cependant omettre les notices biographiques de deux illustrations militaires et savantes d'origine lorraine, les généraux Ardant et Poncelet, qu'il a écrites avec le cœur d'un ami et le talent d'un émule.

La valeur de votre éminent confrère avait attiré

Digitized by Google

depuis longtemps l'attention de l'Académie des sciences, qui vient de lui décerner le titre de membre correspondant, et vous avez chaleureusement acclamé une distinction si bien méritée.

MM. CAMPAUX et HUGUENY sont encore de ces naufragés rejetés au milieu de nous par la séparation violente de l'Alsace et de la Lorraine, auxquels votre pieuse sympathie a réservé les places qui se faisaient dans vos rangs. — M. Antoine CAMPAUX, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg, a été appelé à remplacer l'érudit M. Eugène Benoist à la chaire de littérature latine de la Faculté de Nancy. M. Campaux jouit de la plus solide et de la plus aimable réputation d'homme de lettres et d'homme de goût que lui ont valu son talent de professeur et trois livres très-remarqués dont il est l'auteur.

Le premier de ces ouvrages, qui a pour objet la *Vie et les œuvres* de notre vieux poëte français *Villon*, a été fort distingué en Sorbonne et lui a valu, en outre, cet honneur si envié de faire la matière d'un très-flatteur article de M. Sainte-Beuve. Dans son premier volume de poésie, le *Legs de Marc-Antoine*, couronné par l'Académie française, en vrai petit-fils et héritier de Villon, M. Campaux a eu aussi l'idée de faire son testament; c'est pour lui une manière aussi piquante que variée de passer en revue les doctrines et les œuvres littéraires

Digitized by Google

ainsi que les mœurs de notre temps; le poëte proteste en faveur de maintes choses du passé, trop aisément sacrifiées, et se montre plein de foi dans le triomphe définitif de l'ordre et de la lumière sur les ruines morales de ce siècle.

Le second poëme de M. Campaux, *Maisonnette*, est une sorte d'épopée rustique, un récit plein de fraîcheur et d'intérêt dont la scène est placée au cœur de nos Vosges. Les peintures si pittoresques de cette idylle et surtout l'idée morale qui se dégage du contraste des mâles vertus champêtres avec la vie molle, artificielle et malsaine des villes, font lire avec une véritable émotion ce livre dans lequel, sous l'harmonieux éclat de la poésie, la pensée et le sentiment gardent toute leur simplicité.

Avant d'arriver parmi nous comme inspecteur d'Académie, M. Hugueny était professeur de physique au lycée de Strasbourg; depuis 1845, son nom était déjà bien connu dans les sciences biologiques par une importante Étude sur *le développement du tissu osseux*, qui a réalisé un progrès considérable dans un sujet très-intéressant et très-délicat, même après les travaux du célèbre physiologiste Flourens. Les *Recherches sur la composition chimique et les propriétés des eaux potables* constituent une précieuse monographie où se trouvent réunis tous les faits qui, dans une question de ce genre, appellent l'attention du chimiste autant que du médecin, des administrateurs d'une ville

Digitized by Google

aussi bien que celle des chefs d'industrie. Sans parler de curieuses observations météorologiques, M. Hugueny n'a pas craint, en physique, d'aborder et de traiter avec succès les problèmes les plus difficiles qui se rattachent à l'étude de la *dureté des corps*, qu'il est parvenu à élucider avec des appareils de son invention et avec une méthode remarquable.

Le dernier venu et non le moins distingué de vos confrères, M. E. PIERROT, porte avec honneur un nom bien connu dans la magistrature. Ce n'est pas seulement par ses mérites de jurisconsulte et de magistrat, qui lui ont conquis l'estime de ses collègues et du barreau, et qui l'ont appelé à l'une des premières places du parquet, que M. Pierrot s'est recommandé à vos suffrages. Longtemps avant de prononcer à l'une des rentrées solennelles de la Cour ce discours si remarqué par le charme du style et l'élévation des idées sur l'*indépendance politique du magistrat*, M. Pierrot avait lu à la Société littéraire un certain nombre de compositions dans lesquelles il avait fait preuve d'une grande variété de connaissances philosophiques et historiques. Ses essais sur l'*Éloge de la folie d'Érasme*, sur la *Conversation*, sur les *Cours d'amour du moyen âge*, se font plus spécialement signaler par l'élégance et la souplesse du talent, par une finesse charmante de vues et de spirituelles appréciations, qui font regretter que M. Pierrot n'ait pas donné à ces opuscules une publicité plus étendue.

Digitized by Google

Pendant cette année, vous vous êtes associés, à titre de membres correspondants, MM. BANCEL, RÉVOIL, J. MOHL et de CARNÉ.

Ce n'est pas seulement par son talent et par sa science professionnelle qu'il a mis avec tant de dévouement au service des blessés et des malades pendant le siége de Toul, que M. le docteur BANCEL méritait vos suffrages. Médecin des épidémies et vice-président du Conseil d'hygiène, M. Bancel s'est préoccupé avec zèle des grandes questions d'hygiène générale de l'arrondissement de Toul (1). De semblables études, malheureusement trop rares, entreprises par un esprit généreux et élevé, élaborées avec le soin et la précision dont M. Bancel a fait preuve, sont de la plus incontestable utilité pour combattre et prévenir les maladies qui frappent les populations ou en amènent la dégénérescence; elles rendent ainsi au pays un service de la plus haute importance que sait apprécier votre sollicitude éclairée pour les intérêts sociaux.

En vous attachant M. Henry RÉVOIL, président de l'Académie du Gard, vous avez distingué un artiste profondément versé dans la science architecturale. L'appendice de son ouvrage sur l'*Architecture romane du Midi de la France,* dont M. Révoil

(1) Relation des épidémies. — Topographie médicale de l'arrondissement de Toul.

Digitized by Google

vous a fait hommage, est une étude des édifices religieux antérieurs au onzième siècle, dans laquelle il remonte à la source même de l'art chrétien et établit le concours apporté par les maîtres-ès-pierres du Nord à la création des églises du Midi, où jusqu'à présent on ne reconnaissait que les caractères de l'école antique et de l'influence bysantine. C'est là une précieuse découverte pour l'histoire de l'art qui peut influer sur l'avenir et préparer l'avénement d'une nouvelle école.

MM. Jules MOHL et de CARNÉ sont venus s'adjoindre au nombre déjà considérable des membres de l'Institut dont vous vous honorez dans la liste de vos associés correspondants. — Professeur de langue persane, à laquelle il s'est plus spécialement voué, M. Jules MOHL a voulu ajouter son nom à ceux des REGNIER, des GARCIN DE TASSY, des OPPERT, pour ne citer que les plus illustres qui ont témoigné, avec tant d'autres, de leur estime et de leurs sympathies pour l'École orientaliste de Nancy, à laquelle vous vous enorgueillissez à juste titre d'avoir donné naissance. Par ses prodigieuses publications, notamment par celle de quelques-uns des livres sacrés de la Perse et par la traduction de l'immense épopée du *Schah Nameh* de Firdousi, M. Jules Mohl a mérité depuis longtemps le premier rang dans la linguistique. Secrétaire et président de la Société asiatique, il a enrichi les Annales de cette compagnie d'une longue suite de rapports extrêmement remar-

Digitized by Google

quables, qui, en France comme à l'étranger, ont exercé sur les progrès de la philologie une influence considérable.

Lorsqu'il y a peu de jours, M. le comte de CARNÉ est venu vous demander de succéder parmi vous à l'illustre M. Saint-Marc Girardin, son ami et son collègue à l'Académie française, vous vous êtes empressés d'accueillir cette démarche si flatteuse d'un célèbre publiciste qui a touché à toutes les questions de politique, de droit social, de philosophie de l'histoire, qui se sont agitées dans notre siècle. Sorti en 1848 de la vie politique où il avait joué un rôle qui ne fut pas sans éclat, M. de Carné a passé sa vie à chercher les conditions de l'équilibre entre les divers éléments que la suite de nos révolutions a mis en présence, et à faire sortir de leur laborieux accord un gouvernement stable, suivant lui, et en harmonie avec les traditions du passé et avec les aspirations de l'avenir.

J'arrive, Messieurs, à la longue énumération des membres associés que l'Académie a vu s'éteindre dans le cours de cette année. Leur nombre en est si grand qu'il m'est impossible de payer à tous le juste tribut d'éloges et de regrets auxquels ils ont droit.

En premier lieu, parmi les membres qui ont siégé autrefois dans vos rangs, vous avez perdu MM. THIERIET, CARESME et PARINGAULT.

M. THIERIET était resté le plus ancien membre

Digitized by Google

vivant de cette Académie ; il me suffit de citer le nom du professeur qui fonda à Strasbourg l'enseignement du droit commercial et qui contribua au progrès de la science juridique par la publication de son Cours et d'un Code des faillites, pour rappeler à tous la carrière si bien remplie de notre compatriote.

M. CARESME s'était fait connaître comme un mathématicien distingué lorsqu'il fut appelé aux fonctions de recteur départemental de la Meurthe ; il y montra les plus solides qualités d'administrateur habile et honorable qui lui ont valu successivement les postes de proviseur d'un des grands lycées de Paris et de recteur de l'Académie de Besançon, et qui lui ont conquis dans notre pays les plus durables affections.

Ancien magistrat, M. PARINGAULT est entré à l'Académie alors qu'il occupait la chaire du droit criminel de la jeune Faculté de droit de Nancy, à laquelle l'avaient appelé des travaux sur la procédure et la législation empreints d'un esprit élevé et libéral. Malgré le court séjour à Nancy de M. Paringault, vous avez pu apprécier et aimer cet homme de bien et de science qui consacra les loisirs de la retraite aux fonctions de secrétaire perpétuel de la Société philotechnique.

A l'étranger, vous avez perdu M. l'abbé ZANTEDESCHI, professeur de physique à l'Université de Venise, puis à celle de Padoue, auteur de traités

Digitized by Google

généraux et de plusieurs travaux spéciaux de physique, justement appréciés en 1847 par M. de Haldat, et dont il n'a cessé depuis lors d'augmenter le nombre et l'importance.

Près de vous ont successivement disparu, outre votre nouveau bienfaiteur, M. le docteur HERPIN, MM. P. E. PERROT, CHATELAIN, AL. GÉNY, DE MARDIGNY et KLIPPFEL.

M. P. E. PERROT avait été principal du collége de Phalsbourg; sa mémoire est restée chère à de nombreux élèves reconnaissants.

Entré dans la carrière artistique à une époque d'atonie, M. CHATELAIN travailla, plein d'ardeur et de feu, à la renaissance des vrais principes, et consacra toute sa vie à l'architecture, au dessin et à la peinture qu'il pratiquait avec un égal succès. Membre fondateur de la plupart des sociétés savantes et artistiques lorraines, M. Chatelain, dans les conseils ou dans l'administration de la ville, comme dans les différentes positions officielles qu'il occupait, mit toujours au service de nos œuvres locales, avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge, sa science d'archéologue érudit et de constructeur habile. L'incendie du Palais ducal, dont il avait commencé la restauration, a consumé son précieux album archéologique, fruit de plus de trente années d'études, qui était le monument le plus complet des motifs d'architecture du moyen âge et de la renaissance que possède encore la Lorraine.

Digitized by Google

Presque le même jour que M. Chatelain succombait M. Alexandre Gény, qui avait mérité le titre de membre correspondant de l'Académie par de charmantes productions artistiques, par une notice sur le peintre lorrain J. B. Claudot et par le culte qu'il avait voué à l'archéologie. Plus tard, il se livra tout entier à des œuvres que son cœur généreux jugea plus utiles et plus méritoires; son profond dévouement à la charité et aux intérêts municipaux lui ont conquis depuis longtemps l'estime et l'affection de ses concitoyens.

MM. de Mardigny et Klippfel appartenaient à l'Académie de Metz en même temps qu'ils étaient vos associés; les douleurs éprouvées pendant les jours funèbres du siége de Metz, l'exil de la terre qu'ils avaient tant aimée, ont brisé leur carrière avant l'heure. M. de Mardigny, mort ingénieur en chef des ponts et chaussées, avait été distingué par vous pour les services qu'il a rendus à la conservation des monuments archéologiques de la Moselle, et par une curieuse notice sur les voitures publiques de Metz à Paris; depuis lors, il se fit remarquer par un Mémoire important sur les inondations, dans lequel il combat de dangereuses illusions, et, de concert avec M. Poincaré, par l'organisation du service d'annonces des crues de la Meuse et du service météorologique de ce département.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les travaux de M. Klippfel sur le *Colloque de Poissy* et sur

Digitized by Google

l'*Histoire de la ville de Metz*, sa patrie d'adoption, que vous avez entendu résumer ici même l'année dernière, et qui avaient fixé votre attention d'une manière toute spéciale. M. Klippfel, examinateur pour l'École Saint-Cyr, est mort presque subitement, loin des siens, à Besançon, où il se trouvait comme inspecteur de l'enseignement des langues étrangères dans les lycées ; les témoignages d'affliction qui ont entouré sa tombe montrent assez les sympathies qui s'attachaient à l'historien et au patriote dévoué.

Dans la seconde série de ses associés, l'Académie a subi également de grandes et irréparables pertes.

M. Gindre de Mancy, en dehors des fonctions qui l'attachaient à l'administration des postes et qui l'engagèrent à publier un dictionnaire des communes de France, s'était fait un nom dans les lettres par divers morceaux littéraires et par des travaux lus à la Société philotechnique. Vous lui devez plus spécialement une notice nécrologique de notre célèbre et touchante Madame Élise Voiart, à laquelle il était lié par une amitié de quarante années, formée à Choisy-le-Roi, sous les auspices de Rouget de l'Isle. Dans cette notice inspirée par le cœur, M. Gindre de Mancy donne les plus intéressants détails sur la vie, presque complétement ignorée, de Rouget de l'Isle et sur les circonstances de la composition de l'*héroïque chant de guerre de l'armée du Rhin*, qui reçut depuis le nom de

Digitized by Google

Marseillaise, si impropre, « si injustement consacré par l'usage et qui lui restera, — comme celui d'Amérique au monde découvert par Christophe Colomb. »

Pour l'Académie de Stanislas, comme pour toutes les Sociétés savantes de province, la mort de M. DE CAUMONT a été un véritable deuil. Ce savant archéologue, qui a tant fait pour la propagation de l'amour de l'art et du goût des antiquités, n'était-il pas en même temps un des plus actifs promoteurs du mouvement intellectuel en France, comme le fondateur et l'âme des Congrès scientifiques qui, depuis quarante ans, en siégeant successivement dans les différentes villes, permettent aux hommes de se produire, de se connaître, et vulgarisent partout le goût des choses de l'esprit ?

M. le docteur MOREL, à qui la science de l'aliénation mentale est redevable de tant de progrès, a été nommé membre correspondant de cette Académie, lorsque, médecin en chef de l'Asile de Maréville, il préludait par la publication de ses *Études cliniques sur les maladies mentales,* à ces œuvres originales et vraiment supérieures dans lesquelles « il a envisagé la genèse de la folie sous des aspects inconnus et jeté ainsi la lumière sur quelques-uns des points les plus obscurs de la pathologie mentale ». En dehors de nombreuses monographies, je ne puis citer ici que son *Traité des maladies mentales,* où il a développé cette doctrine que les diffé-

Digitized by Google

rents phénomènes morbides de l'ordre cérébral constituent un fait complexe, une sorte de diathèse générale qui se déroule successivement dans le cours de la vie du malade ou de ses descendants frappés par l'hérédité. Cette doctrine, actuellement acceptée par tous, éclaire d'un jour tout nouveau le grave problème de la responsabilité humaine qui se retrouve au fond d'un si grand nombre de faits soumis à l'appréciation du médecin légiste et du magistrat.

A peu près en même temps que M. Morel, la mort frappa subitement M. SAINT-MARC GIRARDIN. — Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, le soin de vous énumérer les éclatants titres de gloire de l'éloquent écrivain, du critique si fin et si spirituel, du publiciste qui rendit de si grands services à la cause libérale, du célèbre professeur de la Sorbonne, dont les entraînantes leçons ont pendant trente-cinq ans élevé le goût et excité l'enthousiasme d'innombrables élèves. Je veux seulement reporter vos esprits à ce jour mémorable de votre histoire, où l'Académie française avait délégué son directeur et son chancelier à l'inauguration des bustes offerts par une généreuse initiative et destinés à faire revivre au milieu de nous les grandes illustrations nationales qui ont appartenu à votre Compagnie. Vous veniez d'inscrire sur la liste de vos membres correspondants les noms de MM. Saint-Marc Girardin et Albert de Broglie, comme un grand honneur pour

Digitized by Google

l'Académie, « car nos successeurs s'en pareront dans un siècle comme nous nous parons aujourd'hui de ceux de Fontenelle et de Montesquieu. » Vous deviez, par cette solennité académique, fêter l'anniversaire séculaire de l'annexion de la Lorraine à la France et vous associer ainsi à l'allégresse de notre province tout entière, lorsqu'une autorité méfiante ferma vos portes et vous contreignit au silence. Combien avez-vous regretté alors de ne pouvoir entendre la voix inspirée de M. Saint-Marc Girardin rappelant les gloires de la Lorraine, attestant « l'unité française sous une de ses formes les plus expressives, le génie littéraire. » A l'heure présente, comment pourriez-vous oublier cette magnifique péroraison où, après avoir montré l'unité de la France moderne, fondée et affermie par les secousses de la patrie commune, le puissant orateur s'écriait :

Ah! croyons-le bien, dans le patriotisme de la « France moderne, il y a les patriotismes de nos « vieilles provinces françaises, qui sont venues s'y « fondre comme dans une fournaise puissante, et « le vent de nos tempêtes civiles et guerrières n'a « fait que hâter la fusion de ces métaux généreux « apportés de tous côtés. Comme dans l'incendie « de Corinthe, l'airain est sorti du feu plus brillant « et plus indestructible que jamais. Ou plutôt, « Messieurs, souvenons-nous, car j'aime mieux em- « prunter nos images à nos anciennes mœurs, sou- « venons-nous de nos vieilles villes, quand elles

Digitized by Google

« faisaient fondre une cloche nouvelle pour leur « église. Lorsque le métal bouillonnait, alors, pour « donner du son, disait-on, à la cloche une voix « plus claire et plus forte, on jetait dans la fonte, « celui-ci une pièce d'argenterie de famille, celle- « là un vieux joyau d'or; et quand, plus tard, les « appels de la cloche retentissaient dans les airs, « chacun croyait entendre la voix de son offrande. « Voilà comment s'est fait le patriotisme de la « France moderne avec l'offrande de nos vieux dé- « vouements provinciaux. Mais quand ses appels « retentissent dans nos âmes, ce n'est plus la voix « de la Lorraine, de la Bretagne, de la Bourgogne « ou de la Normandie que nous entendons, c'est la « voix de la grande patrie. Tant la cloche est bien « fondue, tant l'alliage national est ferme et so- « lide, tant nous avons partout dans nos cités « même cœur pour sentir les joies ou les douleurs « de la France, et même sang pour la défendre! »

Sept ans se sont à peine écoulés depuis ce jour si rapproché de nous et déjà si lointain par les catastrophes amoncelées. Cette patrie, dont l'unité croyait pouvoir défier toutes les épreuves, est démembrée..... et les déchirantes angoisses des enfants séparés de leur mère ont trop douloureusement vérifié ce profond, cet indestructible sentiment que nous proclamions alors avec tant de foi et avec tant d'énergie.

Au milieu de ces poignantes souffrances, l'Aca-

Digitized by Google

démie de Stanislas, par un mouvement spontané de sympathie, s'est hâtée d'offrir à son foyer une cordiale hospitalité aux savants qui, pour rester français au prix de tous les sacrifices, se sont condamnés à un exil volontaire. Non contents de s'adjoindre M. le général Didion, MM. Campaux et Hugueny arrachés à la Moselle et à l'Alsace, elle a voulu s'associer tous les membres de l'Académie de Metz réfugiés « sur cette terre lorraine qui a donné Jeanne d'Arc à la France. » Combien avez-vous regretté alors que les limites imposées au nombre de vos membres par vos statuts et vos traditions, ne vous permissent pas de recevoir comme titulaires tous ces savants distingués, ces hommes de lettres, ces artistes éminents qui vous étaient depuis longtemps connus par les meilleures relations de mutuelle confraternité, qui sont encore l'orgueil de la fière cité messine à laquelle ils ne cessent d'appartenir de par leur titre d'académiciens.

Notre affectueux accueil ne pourra pas sans doute apaiser d'inconsolables douleurs, du moins souhaitons que les calmes études de la science, que le culte en commun des lettres et des arts adoucissent les tristesses amères de l'exil. Rappelons-nous les paroles émues de nos présidents, MM. Maguin et Volland, unissons-nous plus étroitement que jamais au nom du travail qui s'impose à tous en vue de l'œuvre de réparation de notre France, au nom de ce sentiment qui ne périra pas au fond de nos cœurs : l'espérance.

Digitized by Google

L'ABBÉ GRÉGOIRE

1750 — 1789

PAR

M. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'amertume de mes deuils privés, la douleur de nos désastres publics m'ont empêché d'acquitter plus tôt la dette de ma reconnaissance (1). Ce que je dois à votre Académie, je le sens mieux que je ne saurais le dire; vos séances solennelles étaient pour ma jeunesse des fêtes impatiemment attendues, j'aimais à entendre la voix de mes maîtres, les Haldat, les Blau, les Lamoureux, les Caumont, qui, le 22 décembre 1802, faisaient revivre, dans notre province, une Compagnie illustre, dont le royal et bienfaisant Fondateur avait lui-même édicté

Digitized by Google

les statuts et dirigé les travaux (2). En 1810, la fille de Stanislas, comme on l'a si bien appelée, mettait au concours l'éloge de Gilbert, de Dom Calmet, de Mme de Graffigny (3).

Je n'ai pas oublié le jour où le jeune et brillant auteur de l'éloge de Gilbert, lauréat de l'Académie en 1817, aujourd'hui son Nestor aimé, son vaillant et vénéré doyen, célébrait, aux applaudissements enthousiastes d'un auditoire d'élite, les splendeurs de cette cour de Lunéville, « habitée par le mérite et visitée par le génie (4). » Oui, Messieurs, je le répète avec le sentiment d'une vive gratitude, c'est à vos exemples, à vos couronnes, que je dois ce goût ou plutôt cette passion des recherches et des études historiques, qui a fait l'agrément de mes jours heureux et qui reste encore, à l'heure des tristesses et de l'épreuve, une consolation, une force, un remède assuré contre l'inconstance de la fortune et la fragilité des choses humaines.

Fidèle aux traditions séculaires de la Compagnie, je vous parlerai de l'enfance, de la jeunesse, des premiers travaux de l'un de nos confrères, l'abbé Grégoire, lauréat de l'Académie en 1773, membre associé de 1802 à 1831 (5).

Retracer l'histoire complète du célèbre abbé, qui a soulevé tout à la fois des admirations et des haines aveugles, exagérées, violentes, sera une œuvre longue, difficile, périlleuse, je le sais. Aussi, sans mettre le pied sur le terrain brûlant des

Digitized by Google

controverses, que la sagesse de nos statuts nous interdit, je dirai simplement ce qu'il était, au point de vue moral, religieux, politique, lorsqu'en 1789 il abandonna, non sans regrets, sa chère paroisse d'Emberménil, pour se rendre aux États généraux.

Il y a plus de quarante ans que j'étudie le caractère, les actes, les œuvres de notre Confrère, et que je cherche, pour me servir d'une expression de Pascal, à démêler l'embrouillement de cette vie si calme au début, si agitée, si troublée en son cours, si tourmentée jusqu'au dernier soupir (6).

Professeur au collége de Lunéville, en 1830, j'étais lié par de respectueuses sympathies avec M. l'abbé Jennat, le compatriote, le condisciple préféré de Grégoire, son vicaire, son ami toujours fidèle, le confident de ses plus intimes pensées, le dispensateur de ses pieuses libéralités (7).

Ce que j'ai entendu de la bouche de cet homme de Dieu, ce que j'ai recueilli dans les archives, dans les traditions, les souvenirs, les récits des vieillards, j'ai hâte de le dire (8). Le temps en effet, *tempus edax*, accomplit chaque jour son œuvre; la mort moissonne, les uns après les autres, les témoins de cette instructive et dramatique époque, et, lorsque leur trace fugitive aura disparu, il sera difficile que la lumière se fasse et que l'histoire, qui doit être juste pour tous, prononce une sentence équitable sur cet homme, qui n'a pu ni prévoir, ni maîtriser

Digitized by Google

toujours les événements terribles auxquels il a été mêlé.

Baptiste Henri-Grégoire, naquit à Vého, paroisse de l'archidiaconé de Marsal, au diocèse de Metz, dans le bailliage de Blâmont, le 4 décembre 1750 (9). Son père, Bastien Grégoire, tailleur d'habits, était un homme de bien, et sa mère, Marguerite Thiébault, une femme douce, gracieuse, craignant Dieu. Ils n'avaient d'autre richesse que leur piété, leur vertu, leur bonne renommée et cette affection réciproque, qui les rendait heureux l'un par l'autre. J'ai visité la maison chétive où ils élevèrent, dans la pratique de la religion, ce fils unique, qui n'oublia jamais ni leurs traits chéris, ni le son touchant de leur voix, ni leur tendresse inexprimable.

Cet enfant, d'ailleurs, était merveilleusement doué; son front large, élevé, ses yeux grands et vifs, son regard profond, son intelligente physionomie, la fierté de sa démarche, ses rêveries *au bord de la fontaine, où il agitait l'eau limpide pour y voir remuer le ciel,* tout indiquait qu'il n'était pas destiné à vivre du travail de ses mains et de la vie paisible des champs (10).

A l'âge de huit ans, il savait lire et écrire, il racontait avec attendrissement les scènes de la Bible; le Maître d'école n'avait plus rien à lui apprendre, il faisait la leçon à ses petits camarades, qui l'écoutaient avec respect, et lorsque, dans le

Digitized by Google

saint lieu, il présentait au Prêtre l'encens sacré, on prévoyait déjà qu'il remplirait un jour les hautes dignités de l'Église.

Son heureuse mère le confia aux soins du curé d'Emberménil, l'abbé Cherrier, qui élevait chez lui des jeunes gens des grandes familles du pays; Henri fut leur condisciple, leur émule, je voudrais dire qu'il devint leur ami.

A douze ans, il avait étudié la grammaire de Port-Royal, il expliquait Virgile, il lisait Racine, il aimait avec passion les Saintes-Écritures; sa vocation ecclésiastique semblait décidée, il fallait l'éprouver.

Le curé Cherrier, qui appréciait l'intelligence de son élève, les qualités de son cœur, ce qu'il y avait d'étrange dans sa forte et originale nature, le conduisit à Nancy, chez l'un de ses amis, l'abbé Sanguiné, docteur en théologie, dont le jeune Grégoire mérita bientôt et conserva toujours l'estime et l'affection (11). Il était là comme un fils dans la maison de son père; il y jouissait d'une entière liberté, dont il n'abusa jamais. A l'exemple du grand Évêque, dont il portait le nom, il ne connaissait que deux chemins, celui de l'église et celui des écoles; je me trompe, il savait aussi le chemin de la bibliothèque. Il y allait souvent; la première fois qu'il y entra, le sous-bibliothécaire, l'abbé Marquet, lui demanda ce qu'il désirait. « Des livres pour m'amuser, répondit l'enfant. » — « Mon ami, reprit

Digitized by Google

l'abbé, vous vous êtes mal adressé, on n'en donne ici que pour s'instruire. » Grégoire aurait pu répondre que pour lui s'amuser c'était s'instruire; il n'en fit rien, il remercia et il n'oublia jamais la leçon (12).

De 1763 à 1768, il fit avec beaucoup de succès, au Collége dirigé par la Compagnie de Jésus, ses classes d'humanité et de rhétorique (13); il y suivit les cours de mathématiques, d'histoire et de géographie, que Stanislas y avait transférés en 1760 et en 1761.

On peut, avec Pascal et le grand Arnault, discuter et combattre les opinions des Pères Jésuites, leur esprit, leur politique, mais on ne saurait méconnaître, sans injustice, ni leur influence sur la haute éducation intellectuelle, ni la grande et légitime renommée de leur Collége de Nancy et de leur Université de Pont-à-Mousson. N'est-ce pas à leur école que s'est formée cette légion d'élite de magistrats illustres, d'ecclésiastiques savants, d'hommes instruits, spirituels, ingénieux, qui ont honoré et servi le pays, sous les règnes fortunés de Léopold et de Stanislas, comme dans les jours orageux de notre réorganisation politique et de nos tumultes révolutionnaires ?

Pour moi, Messieurs, ce que j'envie aux Révérends Pères, ou plutôt ce que j'admire, c'est le secret merveilleux d'inspirer aux élèves le double sentiment du respect et de la reconnaissance, sans les-

Digitized by Google

quels l'œuvre de l'éducation reste incomplète et stérile.

Durant de longues années, j'ai rempli aussi la noble mission et le difficile devoir d'instruire et de diriger la jeunesse, je sais ce qu'il y a de bonheur dans l'affection et le cher souvenir de l'enfant qu'on a élevé ! Sur la fin de sa carrière, Grégoire parlait de ses maîtres avec une émotion qui va au cœur : « J'étudiai chez les Jésuites de Nancy, où je ne recueillis que de bons exemples et d'utiles enseignements. Combien j'eus de plaisir lorsque, à Oxford, quarante ans après les avoir quittés, le Père Leslie me rappela que ses confrères m'aimaient tendrement... Je conserverai jusqu'au tombeau un respectueux attachement envers mes professeurs, quoique je n'aime pas l'esprit de la défunte Compagnie (14). »

Il était l'élève de la Compagnie, en 1768, au mois de juillet, lorsque, *par un édit perpétuel et irrévocable*, le Roi de France, le Roi très-chrétien, *de l'avis de son conseil et de sa certaine science, pleine puissance et autorité royale*, la supprima en Lorraine.

Certes, la mesure était violente et l'arrêt impitoyable ; si j'en rappelle les termes, c'est que, plus tard, notre confrère y cherchait un prétexte à sa haine si peu chrétienne contre la royauté (15). Ses accusations de tyrannie n'avaient rien de fondé : le droit d'enseigner, en 1768, était encore l'un des

Digitized by Google

droits essentiels de la couronne, un droit régalien. La liberté d'enseignement est une idée moderne, dont notre vieille société française n'eut jamais conscience.

Condamnés par un arrêt, qui ne fut ni perpétuel ni irrévocable, les Jésuites, pour la plupart, prirent le chemin de l'exil; comme autrefois les solitaires de Port-Royal-des-Champs, que j'ai appris à admirer dans les pages éloquentes que Grégoire, en 1801 et en 1809, consacre aux ruines de ce monastère, *les chères délices de saint François de Sales* (16).

En même temps, le Roi, par lettres patentes datées de Compiègne (5 août), avait réorganisé l'enseignement en Lorraine. « L'autorité spirituelle en est à Monsieur l'Évêque, selon les loix de la province, l'autorité et juridiction temporelle à la Cour souveraine. » Le 3 novembre de cette même année, la rentrée des classes eut lieu à la nouvelle Université de Nancy, Grégoire y continua ses études en philosophie et en théologie (17).

Sous le toit hospitalier qui abritait sa pauvreté (18) et sa jeunesse, il rencontra des protecteurs et des amis : l'ancien secrétaire de Stanislas, M. de Solignac, historien, philosophe, bel esprit; M. l'abbé Gautier, ancien professeur des Pages du Roi, mathématicien, naturaliste, poëte (il publiait des traités de géométrie et une traduction en vers du quatrième livre de l'Énéïde); le poëte Gilbert, dont l'Académie

Digitized by Google

avait ajourné l'admission et qui s'en vengeait par des épigrammes (19)

Dans cette société polie, élégante, lettrée, on gardait les habitudes de la cour du bon Stanislas, mais on n'avait plus ni ses vertus, ni ses convictions religieuses; la foi de Grégoire, sa vocation y furent soumises à de rudes et salutaires épreuves (20).

L'étude avait pour lui un charme infini; il admirait Pascal et Bossuet (21), il détestait Voltaire et J.-J. Rousseau (22), il aimait les œuvres qui, au seizième siècle, représentent le mieux l'esprit de révolte : les *Vindiciæ contra tyrannos,* publiées par le protestant Hubert Languet, sous le nom de *Junius Brutus,* et le *De justa Henrici tertii abdicatione* de Boucher, prieur de Sorbonne, recteur de l'Université avant d'être curé de Saint-Benoît (23). Que de fois, en comparant les expressions et les théories révolutionnaires du conventionnel Grégoire avec celles de ces fougueux et fanatiques prédicateurs de la ligue, dont la lecture avait eu pour lui un attrait fatal, j'ai déploré leur funeste influence et je leur ai appliqué l'anathème de Dante :

« Galeotto fu il libro e chi lo scrisse. »

En 1772, il se rendit à Metz, au séminaire diocésain, pour y achever ses études en théologie et y recevoir les ordres sacrés. Ordonné prêtre en 1775, il fut envoyé, comme vicaire, dans cette paroisse de Marimont-la-Basse, où il était venu, enfant,

Digitized by Google

passer ses vacances au château de MM. de Borroger (24).

Avant de vous le montrer dans l'exercice du saint ministère, je ne veux dire qu'un mot du premier de ses travaux littéraires, l'*Éloge de la poésie* (25), dont le mérite essentiel, à mes yeux, est de nous révéler sa physionomie morale, avant qu'elle ne fût altérée par les déceptions de la vie et les emportements de la politique. Ce tableau complet et animé des merveilles de la poésie profane et sacrée, dans le monde ancien et dans les temps modernes, ne manque pas, au fond, d'une certaine valeur. Il y a de chastes et gracieux souvenirs des jardins d'Eden, de ce bonheur dont une faute nous a privés, de cette charmante et glorieuse dame qui fut, vivante ou morte, l'éternel sujet de la lyre du plus harmonieux des poëtes :

> Questa leggiadra e gloriosa Donna
> Ch'è nudo spirto e poca terra.

Que j'aime à l'entendre, notre jeune lauréat, célébrer la gloire de Léon X, de François Ier, de Louis-le-Grand, du bon Stanislas « que les Muses « ont placé au temple de Mémoire, entre les Titus « et les Théodose, entouré des Barclay, des Calmet, « des Hugo, des Graffigny, de tous ceux qui ont « illustré sa patrie. » Son cœur est ému, son âme attendrie lorsqu'il parle de l'innocence de la vie des champs, des grâces naïves de la nature, des

Digitized by Google

douceurs de l'amitié, du toit rustique de son père, des églantiers qu'il a plantés, de ces bois où sa main enfantine a cueilli la violette et la fraise... Deux concurrents se disputaient le prix offert par l'Académie; l'abbé Grégoire l'emporta sur l'abbé Ferlet, régent de seconde au collége de Nancy, déjà chargé des lauriers de la Compagnie (26).

Les docteurs de l'Université, les maîtres de Port-Royal auraient pu reprocher au vainqueur de n'avoir pas gardé assez le goût antique sous une tutelle austère, de s'être laissé séduire aux apparences trompeuses des nouveautés et des faux brillants, mais ses anciens professeurs, il y en avait plusieurs parmi les juges, lui surent gré d'être resté fidèle aux théories de l'enseignement classique et mythologique de la Renaissance, et d'avoir paré de fleurs les buissons de la science, parce que *les buissons plaisent,* dit le P. Jouvency, *lorsqu'ils sont fleuris.*

Le P. Jouvency a raison, les fleurs au printemps font espérer les fruits de l'automne, comme le doux éclat du matin annonce les belles journées. Jeunes gens, qui assistez à nos fêtes académiques, croyez-en un ami qui vous est toujours dévoué : aimez les fleurs, aimez la poésie, les pieuses émotions, les patriotiques enthousiasmes. L'amour pour le beau, la passion pour les héros et pour les martyrs sont, ne l'oubliez pas, l'une des forces de l'esprit français, l'un des traits de notre caractère national. Méfiez-

Digitized by Google

vous de cette littérature aride, malsaine, sensuelle, qui dessèche la raison, l'esprit et le cœur ; puisez sans cesse à ces sources vives et intarissables, où les âmes se retrempent et se désaltèrent... Ne vous hâtez pas de vieillir : sachez admirer, obéir et croire, et répétez avec un poëte :

> L'illusion féconde habite dans mon sein,
> J'ai les ailes de l'espérance !

En 1773, Grégoire n'avait pas seulement les ailes de l'espérance, il avait aussi la foi, une foi active, une imagination chaste et pure, *juvenum inexhausta pubertas,* une ardeur infatigable pour le travail, *nulla dies sine linea.*

La poésie était le seul délassement qu'il se permît : ses maîtres, MM. de Solignac et Gautier, aimaient à revoir ses vers et à les corriger. Il les brûla plus tard, lorsque la politique le rendit injuste envers le grand Roi, les grands hommes, les grandes choses, dont il avait chanté les louanges (27).

A la fin du XVIII^e^ siècle, en Lorraine comme en France, malgré des bruits sourds, de sinistres nuages précurseurs de la tempête, l'esprit semblait la seule affaire ; tout le monde faisait des vers, dans les livres, à l'Académie, dans les salons. Pour ne parler que des membres de notre Compagnie (28), Saint-Lambert, les jésuites de Menoux et Leslie, le bénédictin Colin, M. de Bouteiller, le chevalier Stanislas de Boufflers et le fils du maître d'école de

Digitized by Google

Saffais, élève boursier et professeur de poésie au Collége épiscopal de Toul, le sénateur comte François de Neufchâteau, à qui Voltaire écrivait en 1767 :

> Il faut bien que l'on me succède
> Et j'aime en vous mon héritier.

Le 15 avril 1782, l'abbé Grégoire, vicaire de Marimont depuis 1776 (3 janvier), fut appelé à la cure d'Emberménil (29). Avec quelle tendre sollicitude il visitait les pauvres et les malades! Comme il veillait à l'éducation des enfants! J'en ai connu plusieurs de ces enfants parvenus à la vieillesse, pas un seul n'avait oublié ni les instructions, ni les exemples, ni les vertus du bon curé. Il avait une bibliothèque uniquement destinée aux habitants de la campagne, il leur prêtait des livres de piété, d'hygiène, d'agriculture surtout. Tout entier à ses devoirs de pasteur, à ses études sur les Pères et sur l'Écriture sainte, qui n'est pas, disait-il, une science de l'esprit, mais une science du cœur, il s'éloignait rarement de son cher troupeau (30). S'il entreprit, en 1784, en 1786, en 1787, quelques voyages dans les Vosges, en Alsace, en Suisse, c'était pour consulter les manuscrits et les trésors des bibliothèques des monastères, se mettre en relation avec des savants, des lettrés, ou pour aller, comme Dom Calmet (31), célébrer les saints mystères à Notre-Dame-des-Hermites, que son père avait visitée, le bâton de pèlerin à la main (32).

Digitized by Google

Ce fut l'époque la plus heureuse de sa vie ; il le répétait souvent, *qui bene latuit bene vixit.* « Un bon curé, disait-il, est *un ange* de páix ; sa modique « fortune hypothéquée à la misère est le patrimoine « du pauvre. » Et plus tard, dans une lettre à ses confrères, il ajoutait : « Qu'elles sont attendrissantes « ces paroles du Souverain, par lesquelles il appelle « aux États ces bons et utiles pasteurs, qui con- « naissent mieux que personne les besoins et les « appréhensions du peuple (33). »

Aussi, lorsqu'on apprit à Emberménil son élévation à l'épiscopat, les sympathies et les regrets furent unanimes. Dans une lettre qui est un chef-d'œuvre de reconnaissance, *la paroisse, par l'organe de sa municipalité*, le supplie de laisser Madame sa mère au presbytère. Rien de plus touchant que cette lettre, si ce n'est la réponse du pasteur *à ses chers enfants,* comme il a le droit de les appeler, puisqu'il a toujours eu pour eux la tendresse d'un père (34).

Le 25 août 1788, la Société royale des sciences et des arts de Metz, l'antique et valeureuse cité si française par le cœur, couronna un *Essai* du curé d'Emberménil *sur la régénération physique, morale et politique des Juifs.* Ce n'est plus, comme l'*Éloge de la poésie*, l'œuvre légère d'un rhétoricien, d'un lettré, c'est une étude sérieuse, un traité complet, une dissertation savante sur une grave question proposée par l'illustre Compagnie, dont les Mem-

Digitized by Google

bres, après une horrible tempête, ont trouvé, dans l'Académie de Stanislas, une patrie nouvelle et des confrères dévoués !

Avec quelle logique, quelle chaleur d'âme, quelle sobriété et quelle vigueur de style, il réclame la liberté de conscience, la liberté politique, l'égalité des droits civils pour ce peuple infortuné, que le souffle de l'Éternel a dispersé sur la terre, et dont l'histoire écrite en caractères de sang accuse la cruauté des nations ! Prêtre catholique, il oppose la férocité des princes de la terre, de ce roi d'Angleterre, par exemple, qui vend les Juifs à son frère, le comte Richard *(ut quos rex excoriaverat, comes eviscaveret)*, à la mansuétude des souverains Pontifes, qui leur ouvrent des asiles dans Rome, et qui, au jour de leur exaltation sur le chemin de Saint-Jean-de-Latran, reçoivent, avec les hommages des fils d'Abraham, les tables de la loi de Moïse ! Écoutez cette belle et chrétienne invocation, l'accent en est profond et sincère : « O nations, depuis dix-huit siècles, vous foulez aux pieds les débris d'Israël ! La vengeance divine déploie sur eux ses rigueurs, mais vous a-t-elle chargées d'être ses ministres ? La fureur de vos pères a choisi ses victimes dans ce troupeau désolé ; quel traitement réservez-vous aux agneaux timides échappés au carnage et réfugiés dans vos bras ? Est-ce assez de leur laisser la vie, en les privant de ce qui peut la rendre supportable ? Enfants du même père, dérobons tout prétexte à l'aversion

Digitized by Google

de nos frères.... par nos prières, nos vœux, notre tendresse, hâtons le moment où réunis sous l'étendard de la croix, dans le même bercail, ils confondront avec nous leurs adorations au pied des mêmes autels ! (35) »

Nous sommes à la veille de la révolution, Messieurs, ou plutôt la révolution est faite dans les esprits et dans les mœurs ; le règne de Louis XVI a inauguré un régime nouveau, plus en accord avec les besoins et les lumières du temps.

Le restaurateur de la liberté, le meilleur ami de la nation, comme l'appelait Bailly (36), le Roi accepte et proclame ce qu'il y a de justice et de vérité dans les idées modernes. A sa voix, la France se lève en quête de son idéal : l'autorité, l'ordre, la liberté !

Fidèle aux traditions de sa fière indépendance, notre Lorraine est en tête de ce mouvement réparateur et libéral (37). Ouvrez les registres des requêtes et des mémoires présentés à l'assemblée provinciale de 1787 à 1789 ; lisez les discussions, les discours du Clergé, de la Noblesse, du Tiers ; consultez les vœux des célèbres cahiers improprement appelés de doléances, et dites-moi s'il y a un abus qui ne soit signalé, une réforme utile qui ne soit indiquée et réclamée (38) ?

Le 20 janvier 1789, les délégués des Trois-Ordres sont réunis à Nancy : en présence d'une grande assemblée et d'une grande cause, le curé d'Ember-

Digitized by Google

ménil se sent orateur, il débute par un succès dans la carrière politique. Sans autre caractère, sans autre mission que le droit, qu'on ne peut lui contester, de chérir ses concitoyens, ses confrères, son état, il formule et il développe, en faveur des 1,500 curés de la province, une proposition accueillie par l'acclamation unanime : *Cela est juste !*

Le même jour, il s'installe à l'hôtel des Trois-Maures, il fait imprimer son discours, et le surlendemain, 22 janvier, il en envoie un exemplaire à tous les curés lorrains et autres ecclésiastiques séculiers du diocèse de Metz. Il les conjure de s'associer à la sainte énergie qui anime tous les esprits dans les Trois-Ordres, il leur demande des observations et des mémoires (39).

Sa merveilleuse activité, l'austérité de sa vie, l'intégrité de sa foi, la renommée de ses travaux couronnés par deux Académies, son expérience des misères du pauvre peuple, sa déférence pour son évêque, son respect pour le roi, tout le désignait au suffrage de ses confrères ; son nom sortit le premier de l'urne électorale.

Personne ne pouvait mieux que lui porter aux États généraux cet esprit de science, de conseil, de paix et de progrès, qui distinguait le clergé lorrain. A-t-il réalisé ces belles espérances ? a-t-il su, malgré sa volonté, ses luttes, son courage, ses contradictions étranges, résister toujours aux entraînements, aux passions, aux colères de la politique ? a-t-il pu

Digitized by Google

surtout dégager complétement sa responsabilité morale des crimes de cette tourmente révolutionnaire, dont il a flétri, avec tant d'énergie, le vandalisme et l'impiété sacrilége? Non, Messieurs, je le dirai avec une entière et douloureuse franchise.

Mais ce que j'ai voulu démontrer aujourd'hui, ce que j'ai le droit d'affirmer, à l'honneur de notre sage et patriotique Lorraine, c'est que, le 7 juin 1789, cinq semaines après son arrivée à Versailles, lorsque déjà son amour-propre en souffrance, ses illusions déçues, les excitations fatales des clubs l'éloignent des voies de la modération et de la justice, il proteste encore, avec une éloquence indignée, contre les accusations adressées au Tiers de vouloir confondre les classes de citoyens, attaquer les propriétés, ébranler la monarchie, porter atteinte au catholicisme (40). « Appelés par leur souverain au milieu de la nation assemblée, les curés français se montreront dignes d'être les prêtres de la patrie et de la religion.... Unissant leurs destinées à celles d'un monarque, que l'on peut louer sans flatterie, ils travailleront à régénérer l'un des plus beaux empires de l'univers (41). »

Vous l'avez entendue, Messieurs, cette profession de foi si spontanée, si accentuée, si loyale; vous ne l'oublierez pas lorsque, dans la suite de cette étude, j'aurai à examiner, à discuter et à combattre les opinions et les actes du célèbre Curé successivement

Digitized by Google

Évêque constitutionnel de Blois, Conventionnel, Sénateur et Comte de l'Empire (42).

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi de terminer par un vœu ce discours commencé par un cher et pieux hommage à la mémoire des Anciens de cette Compagnie, dont votre dévouement à la science, votre activité laborieuse, conservent noblement les traditions de travail et d'honneur. Que les tristesses du présent, que le souvenir amer de nos malheurs fortifient dans nos âmes l'énergie morale, l'espérance, la foi surtout, une foi invincible dans les destinées et la fortune de notre chère Patrie, que Dieu protége toujours ! Puisse l'Académie de Stanislas, fière de son passé, forte du concours et de l'appui de cette grande et complète Université, dont, au lendemain de nos désastres, je réclamais l'installation et le retour à Nancy, être, à l'avant-garde de la France, pour son relèvement, son salut et sa gloire, un centre large et fécond de hautes études, un foyer puissant d'où s'échappent et rayonnent l'intelligence, la lumière, la chaleur et la vie !

Digitized by Google

NOTES.

1. Lauréat de l'Académie en 1837, membre associé le 7 juin 1837, titulaire le 2 février 1866.

2. Le mercredi, 1er nivôse an XI (22 décembre 1802), la Société académique dissoute, en 1794, reprit ses travaux. « Il est arrivé enfin ce moment heureux, grâce au 18 brumaire de l'an VIII, à la victoire, à la paix, au retour de l'ordre, grâce à Napoléon Bonaparte, premier Consul et protecteur de notre Société.» (Discours du citoyen Haldat, secrétaire.) En 1751, le Primat de Lorraine, à Lunéville (11 mars), s'exprimait en ces termes : « Notre Société, Sire, formée par Votre Majesté, jouit d'un avantage bien plus précieux encore : vous daignez honorer notre assemblée de votre présence, vous venez nous aider, nous soutenir, nous guider dans nos travaux. » Le bon roi répondit: « Monsieur le Primat, vous m'ouvrez le cœur et vous me fermez la bouche. » Le tome Ier des Mémoires de l'Académie comprend, outre l'édit du 28 décembre 1750, les statuts de la Société royale de Nancy, le règlement du 27 décembre 1751, la liste des titulaires et celle des illustres associés de l'Académie : Montesquieu, Fontenelle, le président Hénault, Palissot, de Maupertuis, l'un des quarante de l'Académie française, etc., etc. Pour combler la lacune qui existe dans nos Mémoires, j'ai rétabli, à l'aide des almanachs publiés chaque année, le nom des membres de la Compagnie. En 1792, rien n'est changé dans les catégories des membres; la Société a des honoraires, des titulaires, des associés étrangers. En 1793, les membres honoraires, MM. de Saint-Lambert, de Boufflers, Cœurderoy, ne figurent plus que parmi les citoyens associés, la liste commence par les citoyens académiciens titulaires. En 1794, le petit almanach de Nancy, publié chez Guirard, place de la République, 17, pour la troisième année de la République française, une, indivisible et démocratique, ne comprend que quelques couplets patriotiques, le nouveau calendrier, le nom des départements, la nomenclature des anciens et nouveaux noms des édifices; portes, places,

Digitized by Google

faubourgs, rues et impasses de la commune de Nancy. Les cultes, l'instruction, l'académie, l'armée, tout a disparu!

3. En 1810, M. Béer propose à l'émulation des littérateurs et des savants l'éloge de Gilbert, de Dom Calmet, de Mme de Graffigny. « Proposer l'éloge de dom Calmet, c'est proposer celui de la science et de la vertu, » dit le rapporteur en 1811. Ce concours, annoncé pour le 1er juin 1813, fut prorogé jusqu'au 1er mars 1814. En 1837, l'Académie couronna l'éloge historique de Dom A. Calmet, abbé de Senones, que j'avais soumis à son jugement.

4. Le 3 juillet 1817, l'Académie applaudit aux *sentiments*, à l'*érudition*, au *goût* qui ont dicté l'éloge de Gilbert; ils annoncent un bon Français et un littérateur formé à une bonne école; elle admet au nombre de ses associés correspondants l'auteur dont le nom ignoré avant le jugement est M. Dumast fils, adjoint aux commissaires des guerres, distingué par des talents précoces, souvent applaudis du public. Dans une liasse de manuscrits et papiers inédits (n° 2345), j'ai trouvé une note de Grégoire sur le compte rendu de cette séance, il y parle avec éloge du jeune lauréat. Le catalogue des divers écrits imprimés de P.-G. de Dumast, à la date du 1er février 1873, démontre mieux que les plus éloquentes paroles comment cet homme de bien, de cœur et d'intelligence, a réalisé les espérances de l'Académie.

5. « J'entrai dans la carrière littéraire, en publiant l'*Éloge de la poésie*, in-8° de 72 pages, couronné par la Société de Nancy », écrivait Grégoire dans ses Mémoires (1808). Inscrit au nombre des membres associés, en 1802, il remercie en ces termes : « Je suis extrêmement flatté d'être membre d'une « Société établie pour le progrès des connaissances utiles, « dans la contrée qui m'a donné le jour. Mon agrégation se « lie à une foule de souvenirs chers à mon cœur. L'émotion « que j'éprouve acquiert plus d'énergie en parcourant la liste « de mes nouveaux collègues..... Si je puis les seconder, en « acquittant un devoir je goûterai un plaisir. » J'ai vu à la Bibliothèque de Nancy les diplômes qu'il reçut des Académies de Nancy et de Metz et de vingt autres Sociétés savantes de France et de l'étranger.

Digitized by Google

En 1814, Grégoire fit hommage à la Compagnie de son histoire des sectes religieuses (2 vol. in-8°, 1810). Son ancien collègue, le régicide Fouché, ministre de la justice, mit l'interdit sur ce livre; il en prévint l'auteur par une lettre de Paris, 11 janvier 1810, dont je cite un extrait : « Monsieur le « sénateur, je viens de donner l'ordre de ne point mettre en « vente cet ouvrage, qui renferme sans doute quelques vues « utiles, mais dans lequel se trouvent des opinions et des « détails, que je ne puis approuver. Je prends plus d'intérêt à « votre repos qu'à votre gloire. » L'interdit dura quatre ans.

En 1832, on lit dans le rapport du secrétaire : « Depuis la dernière publication, l'Académie a perdu M. Grégoire (le comte), ancien évêque de Blois et sénateur, auteur d'un grand nombre de savants écrits sur des sujets de philanthropie, de religion et de politique. »

6. Je partage l'histoire de Grégoire en trois époques, de 1750 à 1789. A Vého, à Emberménil, à Nancy, à Metz, à Marimont, sa vie est calme, laborieuse, honorée, exempte de tout reproche. C'est ce que j'ai voulu prouver dans ce discours. — De 1789 à 1801, c'est l'époque des combats, du délire révolutionnaire, *des jours caniculaires;* en quelques chapitres, je dirai son rôle au club des Bretons, des Jacobins, à la Constituante, à la Convention, au Conseil des Cinq-Cents, et, enfin, les actes de son épiscopat. — Du 8 octobre 1801 au 28 mars 1831, il est brisé par la lutte, il n'a plus d'illusions, il cherche dans le travail et dans sa foi une consolation qu'il ne trouve pas complétement; il ne sait pas pratiquer la soumission de Fénelon! J'indiquerai et je résumerai son attitude hostile à l'Empire et à la Restauration, ses voyages, sa correspondance, ses brochures, ses ouvrages nombreux sur l'histoire, l'archéologie, l'économie politique et agricole, les matières religieuses et théologiques; je parlerai, sans passion et sans colère, de son élection à Grenoble, des douloureuses circonstances de sa mort et de ses funérailles; je publierai son testament et les codiciles, dont je cite ici quelques lignes que je livre aux méditations des hommes de bonne foi : « Je remercie Dieu de tous les bienfaits dont il m'a comblé et spécialement d'avoir été

Digitized by Google

élevé par des parents vertueux et chrétiens. Je crois tout ce que l'Eglise croit et enseigne, je condamne tout ce qu'elle condamne, elle est la colonne de la vérité, et je lui fus toujours tendrement attaché, ainsi qu'à son chef, successeur de saint Pierre..... Je désavoue ce qui pourrait être répréhensible dans mes écrits; j'ai tâché d'ailleurs d'y montrer mon respect invariable pour la religion, les mœurs et la liberté. Je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser, je pardonne de même à tous ceux dont j'ai éprouvé des offenses... (Testament de 1804.) Je lègue 12,000 fr. à Vého où je suis né, et à Emberménil où j'ai été curé..... Je me recommande aux prières des fidèles de ces deux paroisses, où s'est conservé sans doute le souvenir des vertus de mon père et de ma mère, dont je m'efforce de suivre les exemples. Sur le revenu de la fondation, on entretiendra les tombes, croix, inscriptions ou épitaphes de mon père et de ma mère..... Le surplus sera employé pour payer les mois d'école des enfants pauvres, leur procurer des livres élémentaires..... Je désire qu'on appelle les pauvres à mon convoi, je veux emporter leurs bénédictions..... Je veux être enseveli par des hommes..... Sur ma tombe, on placera une croix de pierre, avec mon nom et cette inscription : Mon Dieu, faites-moi miséricorde, et pardonnez à mes ennemis..... Je désavoue dans mes ouvrages imprimés et manuscrits tout ce qui peut être *condamnable*, *inexact* et *déplacé*; je *les soumets au jugement de l'Église catholique*, *apostolique et romaine*; elle est la colonne de la vérité, l'Arche sainte hors de laquelle il n'y a point de salut; mes derniers souhaits sont pour son triomphe. Je recommande mon âme aux prières de la sainte Vierge, des saints, de mon ange gardien et à celles de mes amis. Je me prosterne aux pieds de Jésus-Christ, l'Homme-Dieu mort pour mes péchés..... Je meurs dans l'espérance que Dieu me pardonnera mes péchés par les mérites de mon Sauveur, son divin Fils, et si, d'un côté, je tremble à l'aspect de ses jugements, de l'autre je m'abandonne à sa miséricorde. » (1825, 24 mai.)

7. M. l'abbé Jennat, né à Vého en 1756, mourut à Lunéville, le 11 août 1844. Prêtre assermenté, il n'a pas cessé, durant les plus mauvais jours, de prodiguer les consolations religieuses

Digitized by Google

aux habitants de Vého, de Vancours, de Xousse et d'Emberménil. Sa foi vive, son ardente charité, sa bonté indulgente, sa rétractation, sa pénitence austère, lui méritèrent la vénération des fidèles et du clergé. Je dois à sa bienveillance des détails intimes sur la jeunesse de Grégoire, sur les circonstances les plus critiques de sa vie, sur sa pieuse et inépuisable générosité envers les pauvres et les églises. Il me lisait ses lettres et il rappelait avec émotion, en présence de l'abbé Colin (le Père Nicolas) qui avait remplacé Grégoire à la cure d'Emberménil, les souvenirs de leur laborieuse jeunesse et de leur constante et réciproque affection. J'ai gardé longtemps les livres qui avaient servi à leurs études : une grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, un Virgile, un Racine, dont plusieurs passages étaient soulignés, l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs de Dom Calmet. L'abbé Jennat éprouvait quelques scrupules à confier à un jeune homme des ouvrages qui contenaient des doctrines condamnées par l'Église, et il ne cessait de prier Dieu de faire miséricorde à son ami. Il connaissait ses volontés dernières, il regrettait amèrement la perte de ce *testament moral*, que Mme Dubois avait promis de faire imprimer. Sans jamais accepter de discussions au sujet de la foi de Grégoire, il affirmait la sincérité, la droiture de ses vues et de ses intentions. Combien de fois il a exprimé devant moi sa douleur de le savoir entouré d'hommes intelligents, dévoués, honorables, sans aucun doute, mais hostiles à ses convictions religieuses. J'ai vu des larmes dans ses yeux lorsque je m'indignais devant lui des manifestations impies qui se produisirent au cimetière Montparnasse autour de la tombe de l'ancien évêque de Blois, le 31 mai 1831. Je ne citerai qu'une des anecdotes qu'il aimait à raconter. « En floréal, an II, des sans-culottes de Lunéville arrivent à Emberménil ; ils se dirigent vers l'église pour la profaner. Le bon peuple, qui n'a oublié ni les leçons, ni les exemples de son curé, ni sa lettre de 1791, s'enfuit ou se cache ; l'un des commissaires court au presbytère (qui ne trouva d'acquéreur que le 12 thermidor an IV), il force la mère de Grégoire à assister à la dévastation du saint lieu, en lui répétant : « Citoyenne, c'est ton fils qui nous envoie pour briser les autels et détruire la superstition. » L'impression de cette scène horrible altéra gravement la santé de cette pieuse

Digitized by Google

et sainte femme ; l'abbé Jennat et le Père Nicolas, cachés à Martincourt pendant ces dévastations, eurent beaucoup de peine à calmer son effroi et sa terreur ; il ne fallut rien moins qu'une lettre de son fils pour lui rendre la certitude qu'il réprouvait les sacriléges dont elle avait été le témoin. A son lit de mort, le 22 septembre 1799, elle chargeait encore Jennat et Colin, qui l'assistaient, de transmettre *à l'abbé,* avec ses dernières bénédictions, la prière de conserver intacte la foi qu'elle lui avait donnée. Personne mieux que Grégoire n'a flétri en termes énergiques les fêtes de la Raison, à Lunéville (14 brumaire et 31 germinal an II), à Nancy (30 brumaire an II), à Dieuze (5 fructidor an II), où l'agent du district invite les communes de son arrondissement à remplacer, dans les temples, les idoles des prêtres par les bustes de Marat et de Lepelletier ; à Sarreguemines (13 ventôse an II). (Voir les détails surtout dans l'*Histoire des sectes religieuses*, t. Ier, chap. III à chap. XVII).

On lit dans le testament de Grégoire : « Je lègue à M. Jennat, prêtre à Lunéville, mon ami, mon condisciple, compatriote et un peu parent, ma montre à répétition. Je voudrais faire aussi un legs à M. Colin, curé d'Emberménil, mon successeur ; je prie Mme Dubois d'en déterminer l'objet et la quotité. »

Le 13 décembre 1831, M. l'abbé Jennat remercie M. Marchal de lui avoir fait parvenir la montre « que le respectable M. Grégoire lui a destinée, dernière marque de cette inépuisable bonté de cœur qui le caractérisait d'une manière si rare jointe à tant d'autres qualités... Je n'avais pas besoin, pour me souvenir de lui, de ce legs ; mort comme vivant, il ne pouvait qu'occuper habituellement ma pensée. »

J'aurai à parler plus tard de Mme Dubois, que Grégoire appelait sa seconde mère. Les extraits suivants de ses testaments ne laissent aucun doute sur la nature de l'amitié qui les unissait : « (1er messidor an XII). Depuis quinze ans que j'ai presque toujours résidé à Paris, Mme Marie-Anne Brenier, épouse de M. Dubois, a eu la bonté de s'occuper de mes affaires temporelles, que je n'aurais pu gérer parfaitement, soit à raison de mon éloignement pour ce genre de travail, soit à raison de mes fonctions ecclésiastiques et politiques ; dans les chagrins et les maladies

Digitized by Google

qui m'ont affligé, dans les persécutions dont j'ai été l'objet, elle m'a constamment témoigné le plus vif intérêt; la reconnaissance m'impose des devoirs à l'égard de cette vertueuse et respectable dame. En conséquence, n'ayant pour parents que des collatéraux au second degré, je l'institue mon héritière unique et légataire universelle... Elle sait d'ailleurs mes intentions. » Le 24 mai 1825, dans son codicile ou testament supplémentaire, il écrit : « Mme veuve Dubois a eu pour moi l'amitié d'une sœur et la tendresse d'une mère; ces sentiments ont été invariables à travers les orages de la révolution, elle est ma légataire universelle pour tout ce qui m'appartient, biens meubles et immeubles, présents et futurs, excepté pour ce qui concerne ma bibliothèque, mes manuscrits, ma correspondance et mes papiers autres que ceux de mes affaires temporelles... » Le 10 mai 1831, dans un deuxième codicile ou dernier testament, il veut que Mme Dubois et ses exécuteurs aient la *saisine* des exécuteurs testamentaires ; il élève le chiffre des legs faits à ses trois nièces, il lègue *au respectable Guillon*, nommé à l'évêché de Beauvais, *tous ses livres suspects en diverses langues* et aussi son reliquaire. Il donne 200 fr. à l'asile des vieillards, dont le vénérable fondateur, M. l'abbé Renard, curé de Lunéville, avait, en 1809, refusé de lui rendre les honneurs réservés aux évêques.

8. Depuis 1835, comme délégué des écoles, comme inspecteur d'académie, comme propriétaire, j'ai eu de fréquentes et continuelles relations avec les contrées dans lesquelles Grégoire a exercé les fonctions ecclésiastiques. J'ai trouvé dans les archives et dans mes conversations avec ses contemporains le moyen de refaire l'histoire de sa jeunesse, que ses amis politiques n'ont pas connue et qu'ils ont mal appréciée.

9. Sur un registre à demi-rongé, dans la maison d'école de Vého, j'ai copié l'acte de naissance, que je reproduis textuellement: « 1750 le quatrième décembre est né Baptiste-Henry, fils de Bastien Grégoire et de Marguerite Thiébaut, ses père et mère ; il a été baptisé le 5e du même mois, il a eu pour parrain Henry Thiébaut et pour marraine Anne Janot, paroisse d'Esrail, qui ont signé avec moi. Ch. Christophe, Ch. Régulier, Henry-Joseph Thiébaut, Bastien Grégoire, Ane (*sic*) Janot.

Digitized by Google

10. Le musée de Nancy possède un buste de Grégoire, exécuté par David, et un beau portrait offert par M. Marchal, qui a donné aussi à notre Bibliothèque, en 1869, des manuscrits, des papiers, des notes, des objets qui ont appartenu à Grégoire, entre autres : 1° une mitre en soie tramée d'or, hauteur, 0m,40; largeur, 0m,32; bandelettes et franges, longueur, 0m,38; 2° une mitre en soie blanche, hauteur, 0m,38, largeur, 0m,32; bandelettes et franges, longueur, 0m,40; 3° une crosse épiscopale en cuivre doré, en trois morceaux; 4° un bougeoir en cuivre doré; 5° une croix pectorale en cuivre; 6° mules, soie rouge brodée d'or; 7° un encrier de poche, cuir bouilli, garni de cuivre, forme ovale, renfermant un tube en verre et six tuyaux de plumes d'oie; 8° *Breviarium blesience, pars verna; Parisiis*, 1787, 1 vol. in-12, maroquin rouge, étui; 9° un cadre doré entourant un portrait, largeur, 0m,22; hauteur, 0m,26. François, *pinxit*, 1801. Legros, *delin. et direxit.* Lecomte, *sculpsit*, 1819; 10° un médaillon rectangulaire portant une mèche de cheveux gris. (Je consacrerai un chapitre spécial à l'inventaire des manuscrits, des diplômes et autres pièces curieuses que notre zélé et savant confrère, M. Benoît, et ses intelligents Auxiliaires ont dressé avec un soin digne d'éloge.)

11. M. l'abbé Sanguiné, docteur en théologie, agrégé de la Faculté (4 août 1768), fut nommé professeur de théologie au collége de Pont-à-Mousson. En 1791, il refusa le serment et partit pour l'Allemagne. Appelé à la cure de Saint-Epvre, au retour de l'émigration, il y mourut en 1806, emportant l'estime et les regrets de la paroisse. Il avait été la providence du jeune Grégoire, qui en parle plus d'une fois : « La disparité « d'opinions n'altéra jamais l'intimité qui nous unissait; « dans toutes ses lettres, aux expressions de tendresse il « entrelaçait toujours celles du respect le plus profond pour « le caractère épiscopal, dont son élève était revêtu. » (*Hist. de l'émigration ecclésiastique*, chap II.) En 1803, il reçut l'hospitalité chez le curé de Saint-Epvre, mais il ne fit pas visite à *son révérendissime évêque et confrère*, Mgr d'Osmont, évêque de Nancy, qui n'avait pas dû répondre à une lettre confidentielle que Grégoire publia dans ses Mémoires (t. II, page 415).

Digitized by Google

« Parmi les ecclésiastiques du diocèse de Nancy, Sanguiné, « insermenté, doit être cité comme un modèle de sagesse; « il fut toujours l'ami de la paix. La transfusion de ses « principes dans l'âme de tous les dissidents eût été le gage « certain d'une réunion franche et loyale. » En 1808, il a des paroles amères contre l'évêque de Nancy et contre les administrateurs de Lunéville, qui lui refusèrent l'entrée de l'église; il les accuse d'ignorance, ce sont des *brouillons orgueilleux, haineux, vindicatifs.*

Cependant, par une de ces contradictions étranges qui lui sont ordinaires, il avoue que très-peu de diocèses dirigés par des dissidents présentent autant d'impartialité dans la répartition des places..... Il en fait honneur moins à l'évêque qu'à cette foule de pasteurs instruits, inflexibles et vénérables, et à la masse de la population sympathique aux constitutionnels. Dans son histoire des évêques de Toul, M. l'abbé Guillaume (t. V) donne de curieux détails sur le voyage de Grégoire en Lorraine (compte rendu de la situation du diocèse au 30 thermidor an x (18 août 1803). « Il y sema verbalement les doctrines consignées dans ses écrits. » J'ai lu dans les papiers inexplorés plusieurs documents qui justifient les assertions de l'honorable historien. Il y a parmi les autographes conservés à la Bibliothèque une lettre de Grégoire (Paris, 17 avril 1807), concernant la succession d'un de ses amis, M. Sanguiné, auquel lui-même, en 1803, il avait fait un legs, par son testament,

12. En 1803, retrouvant la signature de l'abbé Marquet, dans une lettre que lui adressait notre école centrale, il acquitta par sa réponse le devoir de la reconnaissance, en rappelant l'anecdote. « Il en est un parmi vous auquel j'ai une obligation spéciale, dont il ne se doute pas... » Et il raconte sa visite à la Bibliothèque, puis il ajoute: « Des citoyens voués aux fonctions respectables de l'instruction, me pardonneront d'avoir intercalé ici une anecdote que j'accompagne du sentiment de ma reconnaissance L'école centrale de Nancy est citée parmi celles dont la composition et le succès sont les plus éclatants... »

L'école centrale du département de la Meurthe, fixée à Nancy par une loi du 18 germinal an IV, est trop peu connue, je crois utile d'en dire ici quelques mots. Le 12 floréal an IV,

Digitized by Google

sur le procès-verbal des élections faites au concours, le jury d'instruction, composé de trois membres, MM. Mengin, ingénieur; Bouteillier, adjoint à la mairie; Saladin, juge au tribunal d'appel, et de deux suppléants, MM. Schuller, juge au tribunal d'appel, et Salle, de Pont-à-Mousson, ancien administrateur du département, nomme les professeurs dans l'ordre ci-après : 1° École de dessin, Laurent; 2° Histoire naturelle, Willemet; 3° École de langues anciennes, Lamoureux fils et Mollevaux fils aîné, adjoint; 4° École de mathématiques, Spitz; 5° École de physique et de chimie expérimentale, Haldat; 6° École de grammaire générale, Mongin; 7° École de belles-lettres, Nicolas; 8° École d'histoire, Coster; 9° École de législation, Thiriet. Bibliothèque centrale, Marquet, bibliothécaire. Le 1er prairial an IV, l'école est ouverte dans les bâtiments dits de l'Université et de la Visitation; son règlement est du 9 du même mois. La rétribution est fixée à 25 fr. Le préfet a le droit d'exempter les indigents. Il y a sept jours d'enseignement par décade. La durée des classes est en général d'une heure. L'installation de cette école fut accueillie avec reconnaissance, la révolution avait détruit nos beaux établissements scolaires; en 1801, les citoyens Gérard, Henriot, Milot enseignent les langues française et latine et professent les belles-lettres; le citoyen Becquilly donne chez lui des leçons de mathématiques... Quel contraste et aussi quels enseignements!

13. En 1763, le personnel du collége de Nancy, fondé par M. de Porcelets, évêque de Toul en 1710, fut augmenté par le roi de Pologne de deux professeurs de philosophie, d'un professeur de mathématiques et d'un professeur d'histoire et de géographie. En 1768, au moment de la dissolution de la Société (1er septembre), le personnel du collége se composait ainsi: le P. Masson, recteur; le P. Guénot, préfet du collége. Faculté de philosophie agrégée à l'Université de Pont-à-Mousson, le P. Lefebvre, doyen, professeur de physique; le P. Billy, professeur de mathématiques; le P. Guenot, professeur de logique. Faculté des arts: le P Munier, professeur d'histoire et de géographie; le P. Couturier, professeur de rhétorique pour l'éloquence, et le P. Thiéry, professeur pour la poésie; le P. Douzé, professeur d'humanités. Quatre autres professeurs

Digitized by Google

pour les classes inférieures. En 1768, Louis XV, par lettres patentes du 3 août, transféra, à Nancy, l'Université fondée à Pont-à-Mousson, par le duc Charles III et le cardinal de Lorraine, en 1752, et en enleva la direction à la Compagnie de Jésus. J'ai exposé ailleurs la constitution de cette célèbre école, où l'on enseignait la théologie, le droit, la médecine, la philosophie, les mathématiques, la géographie, l'histoire, ainsi que les droits et priviléges que lui accordèrent successivement Louis XIII, Louis XIV, le duc Léopold et le roi de Pologne. Voici un extrait de l'édit du roi, donné à Versailles, en juillet 1768, registré le 8 août : « Nous nous sommes fait rendre un compte exact de tout ce qui concerne la Société des Jésuites, et nous avons résolu de faire usage du droit qui nous appartient essentiellement, en expliquant nos intentions à ce sujet. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, statué, ordonné et par notre présent édit perpétuel et irrévocable, disons, statuons, ordonnons vouloir et à nous plaît qu'à l'avenir la Société des Jésuites n'ait plus lieu dans notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance..... permettant néanmoins à ceux qui étaient dans ladite Société de vivre en particulier dans nos États, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux loix de notre royaume et se comportant en toutes choses comme bons et fidèles sujets. La Cour a donné acte de la lecture et publication; ouï ce requérant, le Procureur général du Roi ordonne qu'il sera suivi et exécuté selon sa forme et teneur, et registré en ses greffes; ce faisant, les Jésuites tenus d'évacuer au 1er septembre prochain les colléges, maisons, séminaires, missions et autres habitations par eux occupés sous son ressort. Fait à Nancy, audience publique tenant, ce jourd'hui, huitième jour du mois d'août. » (*Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine*, t. XI, p. 370.)

En vertu des lettres patentes du roi portant règlement pour la régie et administration des biens possédés par les Jésuites dans les duchés de Lorraine et de Bar, données à Compiègne le 5 août 1768, tous les biens de la Compagnie furent régis et

Digitized by Google

administrés par le sieur Forneron, nommé et établi économe-sequestre de tous lesdits biens.

Par suite d'une mauvaise gestion, en 1776, les revenus des biens des Jésuites ne suffisant plus à solder leurs pensions et à rétribuer les professeurs et employés des colléges de Nancy, de Pont-à-Mousson et d'Épinal, Louis XVI accorda les cours de philosophie et d'humanités desdits colléges à la Congrégation des chanoines réguliers de notre Sauveur. (Lionnois, t. III, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy.*)

La même année 1768, après le départ des Jésuites, 3 novembre, le collége de l'Université de Nancy fut organisé ainsi qu'il suit :

Bureau d'administration. — M. de Cœurderoy, premier président de la Cour souveraine; M. de Marcol, procureur général de la Cour souveraine; M. Dumat, recteur de l'Université; M. Viot, lieutenant-général de police; M. Breton, conseiller de l'Hôtel de Ville pour la noblesse; M André de Pirouel, avocat à la Cour, nommé par le bureau pour le maintien de la police dans l'intérieur du collége; M. Richer, conseiller trésorier de l'Hôtel de Ville; M. l'abbé Lionnois, principal; le sieur Béchet, secrétaire et receveur.

Personnel du Collége, au 3 novembre 1768. — M. J B. Lionnois, prêtre, principal; M. Ch. Xavier Desvillers, prêtre, sous-principal; J. François Larcher, prêtre, professeur de rhétorique; Edmond Ferlet, clerc, régent de seconde; J. B. Massieux, prêtre, régent de troisième; J B. Maigret, prêtre, régent de quatrième; André-Ch. Therrin, acolythe, régent de cinquième; Guillaume Thoirret, prêtre, régent de huitième; Jean-François Maillet, professeur d'histoire et de géographie.

Personnel de l'Université de Nancy, en 1769. — Recteur, M. Pierre-Antoine Dumat; vice-chancelier, M. Claude-Fr. Meynier, curé de Chaligny.

Faculté de théologie. — MM. François Mézin, prêtre, doyen; J. B Alexandre de Baranger, prêtre, professeur; M. Joseph-Henry Sanguiné, prêtre, agrégé;

Faculté de droit. — MM. Pierre-Antoine Dumat, doyen; professeurs: MM. Claude-François Breton, François-Xavier

Digitized by Google

Chavane, Dominique Guillaume; agrégés : MM. André-Élie Schuller, Sébastien, Hubert Guillaume

Faculté de médecine. — MM. Jean-André Tournay, doyen; Nicolas Jadelot, Gandozerode-Fusey, professeurs.

Faculté de philosophie. — MM. Christ Marc, prêtre, professeur de physique, doyen; Laurent Crud, professeur de mathématiques; Joseph Gaillot, prêtre, professeur de logique. Officiers de l'Université, notaire et receveur : MM. Antoine Meynier, Gauvain et Desvillers.

14. Avant 1789, le Clergé lorrain, en général, partageait les doctrines de Port-Royal et de Bossuet; il était dévoué à ce que l'on appelait alors les libertés de l'Église gallicane. Si pour Pascal et les Arnault la querelle avec les Jésuites avait été une affaire de famille, elle était pour Dom Calmet et pour Grégoire une querelle d'école. Adversaire des dévotions nouvelles recommandées par les Pères de la Compagnie, il en combattit les dangers, en s'appuyant sur l'écriture, sur les canonistes français et italiens, sur l'autorité de Pie VI. (*Hist. des sectes religieuses, des confesseurs, Ruines de Port-Royal.*) Il attaque surtout leur esprit dominateur, leur politique. « Les règlements rédigés, en 1602, sous le titre de *Monita secreta* de la Société, décèlent le vaste projet de gouverner le monde par l'ascendant de la religion devenue entre leurs mains un instrument de règne, un ressort politique. » — « De toutes les congrégations, la Société de Loyola seule a fait des règlements pour diriger la conduite de ses membres, qui seraient chargés de la direction spirituelle des princes. » — « Chez eux, le caractère personnel disparaît et ne laisse voir que celui de la société. » Cependant, cet *homme de colère et de bien et si peu enclin au pardon*, comme l'appelle Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. II), se montra relativement mesuré dans ses appréciations sur les membres de la Compagnie; il ne méconnut surtout ni leur moralité exemplaire, ni les services rendus à l'éducation de la jeunesse et à la propagation de la foi dans les contrées infidèles. En dépit des haines politiques qui le rendent souvent si injuste et si cruel, il reconnaît que, dans le nombre des Jésuites confesseurs de princes, *plusieurs doivent être cités avec de justes éloges.* « Ils ont rendu de très-grands

Digitized by Google

services surtout pour l'éducation et les missions; à travers tous les dangers, ils sont allés porter l'Évangile et planter la croix dans les contrées les plus lointaines; par surcroit de zèle, ils en ont fait connaître les productions, les usages, ils ont été utiles aux sciences. »

A l'Assemblée nationale, le 11 février 1790, en défendant les ordres religieux, il dit : « Les moines ne sont pas nécessaires à l'agriculture, mais ils lui sont très-utiles; on sait combien les campagnes ont perdu à la suppression des Jésuites... Je conviens, quant à l'éducation, qu'il n'est pas *indispensable* de les charger *encore* d'y concourir; lorsqu'ils auront été élevés dans les principes de notre constitution, ils pourront être plus propres à ces sortes de fonctions que *des citoyens libres*, que *des prêtres séculiers*. Relativement aux sciences, voyant ce qu'ils ont été, on verra ce qu'ils peuvent être. »

C'est surtout quand il parle de ses anciens maîtres qu'il trouve des paroles émues et des éloges mérités. On lit, au chap. III du premier volume des *Sectes religieuses*, le récit dramatique de l'entrée à la Convention du *peuple de Paris, qui, après avoir célébré sa régénération dans le temple de la raison, vient la cimenter dans le temple des lois*... C'était le 20 brumaire an II la Déesse de la liberté prend place à côté du Président qui lui donne l'accolade... Par un décret, la ci-devant église de Notre-Dame est convertie en un temple consacré à la raison... La moitié de l'assemblée part avec cette horde athéo-fanatique pour aller livrer l'antique basilique à une tourbe de prostituées, d'histrions et d'atroces persécuteurs. Alors me revint à la mémoire le passage d'un discours de mon ancien professeur, le P. Beauregard, jésuite émigré, qui, prêchant dans cette église treize ans avant la révolution, s'écriait : Oui, c'est à la religion que les philosophes en veulent; la hache et le marteau sont entre leurs mains, ils n'attendent que l'instant favorable pour renverser l'autel. Oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit! Mais, qu'entends-je? grand Dieu! que vois-je? aux cantiques inspirés, qui faisaient retentir ces voûtes sacrées, succèdent des chants lubriques et profanes. Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici

Digitized by Google

même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des Saints et y recevoir l'encens de tes nouveaux adorateurs ! »

En 1751, le P. Leslie présenta à Stanislas une épître en vers, à l'occasion de la création de notre Académie, qui excitait une noble émulation chez *un peuple ami des autels, des vertus et des arts.*— Membre titulaire de 1754 à 1768, il figure sur nos registres avec le titre de P. Leslie de la Compagnie de Jésus.— De 1769 à 1779 il n'est plus que l'abbé Leslie, docteur en théologie. En 1780, je ne vois plus son nom ni parmi les titulaires ni parmi les associés. J'avais perdu la trace de ce laborieux confrère qui fut, en 1773, l'un des juges du concours pour l'éloge de la poésie, lorsque je retrouvai dans les Mémoires de Grégoire (t Ier, p. 336) la note touchante que j'ai citée.— Émigré, en 1790, il était curé des catholiques à Oxford, lorsque son élève, en 1802, se rendit en Angleterre.

15. Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement qui a tant pesé sur la France, on doit compter celle qui a été exercée sur un ordre célèbre, les Jésuites, il faut les faire participer à votre justice. (Discours de Grégoire à l'Assemblée nationale, 19 février 1790.) Il propose que la moindre pension pour les religieux sortis du cloître soit de 800 fr. jusqu'à 50 ans, de 1,000 fr. jusqu'à 70 ans, de 1200 fr. au delà, et que cette disposition soit commune *avec les Jésuites.*

16. De 1833 à 1840, j'ai eu entre les mains et j'ai lu et relu avec émotion, les dix chapitres des ruines de Port-Royal (1 vol. gr. in-8° de 175 p., 1809), dans l'exemplaire que l'abbé Jennat avait reçu de son ami. J'y ai puisé l'inspiration de mon éloge de Dom Calmet et aussi une respectueuse admiration pour ces *bons* religieux qui, placés *entre le monde et l'éternité*, consacrent leur vie à la contemplation et à l'étude. Commencé en 1801, considérablement augmenté en 1809, ce livre contient une notice sur les deux monastères de Port-Royal, celui des champs et celui de la ville, des détails très-précis sur les causes de la persécution et de la destruction, sur l'état actuel des ruines, sur la maison *des Granges* habitée par ces solitaires qui ont rendu de si grands services *à la morale, à la religion, aux sciences, à la liberté publique, à l'éducation religieuse,*

Digitized by Google

sans laquelle, écrit-il (chap. VII), « toutes vos lois répressives, « vos tribunaux, vos échafauds seront insuffisants pour assu- « rer la tranquillité publique; toutes vos institutions préten- « dues libérales, vos théories sur la nature et le principe de la « vertu, iront se perdre dans le débordement de tous les vices « et de tous les crimes! Voyez l'état de la France et osez sou- « tenir le contraire! » Dans les chap. VIII et IX, il cherche à éclairer quelques faits relatifs à l'histoire du Port-Royal et à l'état du jansénisme; le terrain est brûlant, Grégoire est triste, « il a besoin de protester de sa foi.. « Quel que soit le sort que « nous réserve la justice ou la miséricorde divine, restons « invariablement unis à cette Église catholique qui, traversant « les âges, élève sa tête radieuse au milieu des sectes, qu'elle « voit successivement s'élever, s'écrouler autour d'elle, et « qui, appuyée sur les promesses de son divin fondateur, « marche à la consommation des siècles.. . » Le x^e^ et dernier chapitre sur les sentiments religieux, que doit inspirer l'année séculaire de la ruine de ce monastère, est surtout remarquable; il a été loué même par Sainte-Beuve, qui n'a été juste ni pour Grégoire *érudit, mais sans critique, sans goût, esprit aussi illogique et aussi peu ordonné que MM. de Port-Royal étaient au contraire lumineux...*, ni pour *une brochure intéressante, en somme, mais pleine de faits entassés pêle-mêle comme des cailloux* (t. I, 19; t. II, 31; t. III, 244). En sa qualité d'incroyant et de sceptique, M. Sainte-Beuve ne peut pardonner à l'abbé Grégoire ni son aversion pour Voltaire, ni son respect pour la religion catholique! Napoléon, en 1809, chargea le comte Garnier de faire part au sénateur Grégoire du mécontentement que lui causaient quelques pages sévères de ce livre sur le despotisme de Louis XIV. Il se borna à répondre que « ce mécontentement se manifestait bien tard, car le Premier « Consul lui avait demandé et avait reçu de sa main, en 1801, « un exemplaire de cet ouvrage. »

Le jeune conquérant de l'Italie et de l'Égypte rencontrait souvent l'évêque, à Auteuil, chez la veuve d'Helvétius, M^lle^ de Ligniville, élève et nièce de M^me^ de Graffigny, l'amie des philosophes, des gens de lettres et des politiques.

17. Voulant donner une pleine exécution au projet formé par

Digitized by Google

le feu roy de Pologne, son très-honoré frère et beau-père, de transférer l'Université de Pont-à-Mousson à Nancy, le roi ordonne que le *collége* de cette ville sera composé d'un principal à 1200 l. de pension, d'un sous-principal à 1,000 l., de deux professeurs de théologie et un de rhétorique à 800 l., cinq régents, depuis la seconde à la sixième, à 600 l, le tout cours de France. Tous seront tenus d'habiter le collége On y établira un pensionnat. Le 4 août, homologation d'une délibération provisoire du bureau du collége, qui fixe la rentrée des classes au 1er octobre. Dans son assemblée du 18 du même mois, vu l'impossibité, le bureau ajourne la rentrée au 3 novembre.

18. La famille de Grégoire n'avait aucun patrimoine; il fut, comme tant d'autres, élevé à l'aide des bourses fondées pour le recrutement du sacerdoce, et surtout par la générosité des membres du clergé qui se faisaient un devoir d'appeler auprès d'eux, pour les instruire, les enfants dont l'heureuse physionomie et les qualités dénotaient l'aptitude et la vocation.

A la mort de son père, en 1783, il fit venir sa mère à la cure d'Emberménil et il ne cessa de la soutenir. Voici comment il parle de ses ressources : « Après la perte de mon « traitement d'évêque, la friponnerie des remboursements en « papier fit une nouvelle brèche à ma très-modique fortune, « le naufrage fut complet... » l'Évangile m'apprend que *le Fils de l'homme* n'eut pas où reposer sa tête .. toujours je me fis gloire d'être au nombre de ses disciples.. .A cette époque (1795), je défiai le soleil d'éclairer un coin de terre qui m'appartînt, excepté les six pieds destinés à recouvrir mon cadavre.... Je ris encore de pitié en me rappelant (1808) que, lorsque je fus sans crédit, *les chers amis* enfilaient l'autre côté de la rue, du plus loin qu'ils m'apercevaient... Patience, me disais-je, si jamais je me retrouve en place éminente, je les verrai humblement revenir chez moi... *Je les ai vus*... Je remontai mon âme au point de dire : Je sais souffrir, je ne sais pas m'avilir .. J'étais éclaboussé par des brigands en place, mais qui n'auraient pas osé lever les yeux en ma présence. Ma bibliothèque fut vendue à vil prix et dispersée; elle se composait de livres, dont plusieurs sont à peu près introuvables. Ma douleur ne peut être

Digitized by Google

appréciée que par des gens de lettres... Avant de me résoudre à ce sacrifice, j'avais interrogé mes bras... Saint Pierre faisait des filets, et saint Paul des tentes, rien n'est honteux que le vice; mais, pour cultiver, il faut des avances et des forces, il fallait surtout, pour ne pas contrister la plus tendre des mères, lui dérober la connaissance de ma détresse et lui procurer le superflu, même en me privant du nécessaire. Eh ! que ne puis-je à ce prix la ramener à la vie et jouir du bonheur de la posséder ! » La Restauration suspendit pendant quelques années son traitement de sénateur, il restreignit ses dépenses et vendit encore une partie de sa bibliothèque... Il ne se plaignit pas, les pauvres seuls en souffrirent, il n'avait aucun besoin personnel. Au retour d'une mission dans les Alpes-Maritimes, il disait à M^me^ Dubois : « Devinez combien mon souper de chaque soir coûtait à la nation? Juste deux sous, car je soupais avec deux oranges; aussi, je n'ai pas dépensé tout mon argent, voyez ce que je rapporte au trésor public... » Il montrait nouée dans le coin d'un mouchoir la petite somme épargnée sur ses frais de voyage.

19. Dans sa jeunesse, il chercha toujours (il aimait à le dire) l'amitié des personnes plus âgées que lui, afin de *s'assurer une hypothèque sur l'expérience des autres.* M. le chevalier de Solignac, secrétaire du cabinet et des commandements de Stanislas, avait été secrétaire général de la Lorraine et du Barrois. Membre de l'Académie de Rome et de celle de La Rochelle, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, bibliothécaire, censeur et secrétaire perpétuel de notre Société littéraire, il a publié une histoire de Pologne en cinq volumes. — M. Gautier, chanoine régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, professeur de mathématiques et d'histoire des cadets-gentilshommes à Lunéville, publia plusieurs savants Mémoires de géométrie appliquée, dont un sur la manière d'augmenter l'action du vent dans les voiles des vaisseaux, une réfutation du Celse moderne, une critique du discours de Rousseau sur l'utilité des sciences, une traduction en vers du quatrième livre de l'Énéide, un poëme sur l'arc-en-ciel, où l'on trouve ces vers :

Pour vous, fils d'Apollon, c'est l'écharpe d'Iris,
Pour Newton, c'est un prisme aux célestes lambris.

Digitized by Google

Passionné pour l'histoire naturelle, il en avait rassemblé un riche cabinet ; il était en relations avec les Académies de Paris et de Londres ; son érudition était très-étendue, il a souvent rempli et animé nos séances et nos recueils académiques par ses lectures et ses travaux.

« Je fis connaissance, à Nancy, avec Gilbert qui, mécontent de notre Académie qui avait ajourné son admission, s'en vengea en poète, c'est-à-dire par des épigrammes, qu'il avait plaisir à me communiquer. J'en citerai une qui n'est pas, je crois, dans ses œuvres. L'Académie avait ajourné sa séance publique du 8 mars, à cause de la maladie de Louis XV ; Gilbert fit courir le sixain suivant :

Messieurs, vous êtes avertis
Que demain notre Académie
Se proposait de décerner ses prix ;
Mais quand le deuil de la patrie
A loin de nous chassé les ris
Peut-on donner la comédie ?

20. « J'ai connu des hommes de toute croyance et sans croyance, et tout m'a fortifié dans les principes dont je suis imbu... Après avoir été dévoré de doutes par la lecture d'ouvrages prétendus philosophiques, j'ai ramené tout à l'examen et je suis catholique, non parce que mes pères le furent, mais parce que la raison aidée de la grâce de Dieu m'a conduit à la révélation... Une éducation chrétienne et raisonnée est l'un des plus grands bienfaits de la Providence, par là elle m'avait prémuni contre les dangers. »

21. On trouve dans tous ses écrits la preuve de son admiration pour Pascal, les Arnauld, Bossuet, Bourdaloue, le docte et sage abbé Fleury, dom Calmet, tous les défenseurs de l'Église gallicane. (Voir les *Ruines du Port-Royal*, l'*Histoire des sectes religieuses*, l'*Histoire des confesseurs* et même *son testament*.)

22. Voltaire était pour lui un gentilhomme libertin, un docteur d'impiété et de cynisme. Il le poursuit partout et toujours. Dans l'*Éloge de la poésie*, il en parle à peine. A l'Assemblée nationale, il s'oppose à ce qu'on accepte la dédicace de ses œuvres *entachées d'impuretés*... M. de Syllery déclare que l'éditeur Palissot retranchera tout ce qui attaque

Digitized by Google

la religion et les mœurs, l'archevêque de Paris adhère à l'opinion du curé d'Emberménil, en ajoutant toutefois qu'une édition de Voltaire, purgée de tout ce qui est nuisible au cœur humain, ne peut qu'être avantageuse. (*Moniteur*, 1789, nº 62, p. 256.)

Les écrivains qui ont attaqué la religion ont souillé leur conduite et leurs ouvrages par des tableaux lubriques, l'auteur du *Dictionnaire philosophique* est aussi l'auteur de *la Pucelle*.. Marmontel, un jour, défendait Voltaire devant lui. « Sans les Jésuites, disait-il, qui ont irrité son amour-propre, il aurait été un saint Paul, un saint Augustin. Voltaire, répondit Grégoire, n'aurait jamais eu d'autres guides que sa vanité et sa cupidité. » « J'ignore s'il est vrai que Voltaire ait trompé ses libraires, mais on sait qu'il volait, à Berlin, des bougies. Ce fait m'a été attesté de nouveau par l'excellente princesse douairière Amélie de Weimar » « Voltaire veut que l'on tire à balle sur les Jésuites et les jansénistes pendant qu'ils se mordent...; écrasez l'infâme... » *(Lettre du 26 janvier 1762* à d'Argental) « Pascal, qui avait forcé les hommages de Bayle, fut attaqué par Voltaire; on fit imprimer ses pensées, en les mutilant. . » « Tout est pur, dit l'Apôtre, pour ceux qui ont le cœur pur, et rien ne l'est pour ceux qui sont impurs et infidèles; Voltaire n'en fournit que trop d'exemples par son affectation, non de traduire, mais de travestir les textes sacrés dans le style grossier du libertinage... » « Il fut le vil adulateur du libertin Richelieu et de la Pompadour, l'ami *intime* de la marquise du Châtelet...» « Le chevalier La Barre, condamné à mort pour avoir mutilé un crucifix et avoir mêlé le sacrilège à la débauche, déclare que son malheur était d'avoir lu le *Dictionnaire philosophique* et *la Pucelle.* » On décida, au club des Jacobins, la translation des cendres de Voltaire, de Romilly à Sainte-Geneviève, le marquis de Villette appuyait la motion, un décret de l'Assemblée nationale (30 mai 1791), sanctionné par le Roi, autorisa l'apothéose. « Le temple dédié à la patronne de Paris reçut, le 4 juillet, les restes d'un écrivain qui avait publié tant d'ouvrages impies et obscènes... Quatre chevaux blancs fournis par la Reine traînèrent le char surmonté du sarcophage, autour duquel étaient gravées des

Digitized by Google

inscriptions. Les corps scientifiques et littéraires, les théâtres, les colléges envoyèrent des députations; des troupes de femmes vêtues en blanc, couronnées de fleurs, suivaient le cortége... A ces vestales d'un nouveau genre furent associés des enfants des deux sexes... On décréta successivement l'admission au Panthéon de l'auteur d'*Héloïse* et des *Confessions*, où des détails licencieux sont revêtus de tous les charmes du style... »

J'ai choisi presque au hasard ces citations, qui montrent avec quelle énergie Grégoire, dont l'âme était chrétienne et pure, détestait les doctrines immorales et impies; il fallait un certain courage pour attaquer Voltaire, à l'époque de son triomphe; il se montra d'ailleurs impitoyable envers *ces jongleurs philosophiques*, comme il les appelle, qui *entonnent* la trompette pour célébrer les potentats, et *empoisonnent* le peuple par des écrits irréligieux et obscurs; il n'en épargne aucun, ni Bayle, ni J.-J. Rousseau, ni Diderot, ni Saint-Lambert, ni Parny, ni Pigault-Lebrun, ni Mirabeau, ni Nageon, ni le marquis de Condorcet, qui, élevé par une mère pieuse et par les Jésuites, devint l'un des ennemis les plus acharnés et les plus lâches de la royauté et de la religion! Comparez sa vie, son éducation, sa conduite à l'Assemblée nationale, les 19 et 20 juin 1792, ses écrits et sa mort, avec la vie, les œuvres, le testament de Grégoire, et jugez lequel des deux mérite le plus les circonstances atténuantes et l'indulgence de la postérité!

23. « J'aimais surtout l'ouvrage de Boucher *De Justa Henrici tertii abdicatione* et les *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées par Hubert Languet, sous le nom de Junius Brutus. Comme mes ennemis vont profiter de cet aveu, que j'aurais pu supprimer, afin de m'imputer un caractère séditieux que je n'eus jamais! Pour se divertir ne jette-t-on pas quelquefois à certains animaux des os à ronger? » J'ai étudié, dans les mêmes livres que Grégoire, les doctrines détestables de ces deux ligueurs, et je crois utile de les résumer ici pour montrer comment notre confrère en fit une servile et coupable imitation, dans ses trois écrits le plus odieusement révolutionnaires. (*Adresse aux députés de la seconde législative*, lue à la So-

Digitized by Google

ciété des amis de la Constitution séante aux Jacobins de Paris, et imprimée, par son ordre, pour être distribuée aux nouveaux députés et envoyée aux Sociétés affiliées, 1791, in-8°. *Opinion du citoyen Grégoire concernant le jugement de Louis XVI*; séance du 15 novembre 1792, in-8°. *Essai historique et politique sur les arbres de la liberté*, 1794.)

En 1579, Hubert Languet, l'ami de Camérarius et de Mélanchthon, publia un livre intitulé : *Vindiciæ contra tyrannos, sive de Principis in Populum, populique in principem legitima potestate, Stephano IVNIO Bruto celta auctore.* (Edimburgt, 1579, p. in-8°, 236 pp.). Ce traité se divise en 4 parties : 1° il est permis aux sujets de désobéir aux princes, qui commandent ce que la loi de Dieu réprouve. *Id est utri potius Deo an Regi obediendum sit.* L'insurrection contre le tyran est un devoir. *Si obediamus, rebelles sumus.* 2° Est-on obligé de résister à un prince qui veut enfreindre la loi de Dieu ou ruiner l'Église ? Oui, certainement. *Item quibus, quomodo et quatenus ?* C'est une obligation pour les magistrats et pour les États, mais non pour l'individu. Le tyrannicide n'est licite qu'à la condition d'une mission manifeste. *Cæterum, ni extra ordinem ad id munus vocatos evidenter appareat.* 3° La résistance à un prince qui opprime l'État est légale et obligatoire. La royauté, en effet, est à la fois l'œuvre de Dieu et du peuple. La souveraineté du peuple est inaliénable. Le roi doit consulter la représentation nationale et respecter les priviléges des provinces. Si un roi légalement élu devient tyran, les États, et non les particuliers, ont le droit de le frapper par le glaive. Si c'est un usurpateur, chacun a le droit de le tuer ; car il n'y a pas eu contrat, c'est un ravisseur. *Non regem amplius, sed tyrannum, non judicem, sed prædonem, non legis custodem sed violatorem esse.* 4° Les princes voisins peuvent secourir des sujets insurgés pour la vraie religion. Les exemples sont nombreux dans l'histoire, à Rome, en Grèce, en France, chez le peuple de Dieu surtout : Joad ne chasse pas seulement l'impie Athalie, il la fait massacrer. *Non modo e solio exturbat, verum etiam e medio tollit; probatur Joiadæ facinus et merito, justa causa movebatur, tyrannidem enim, non regnum oppugnabat.* « Voilà, dit Junius, les doctrines de la

Digitized by Google

sainte Écriture : *Et ea quidem omnia ex scriptura sacra constare videntur.* » C'est au nom de la piété, de la justice, de la charité, qu'il importe de défendre l'Église, de réprimer l'audace des tyrans, de venir en aide aux opprimés. *Qui vero hæc tollunt, pietatem, justitiam, charitatem de medio tollere et extinguere omnino volunt.*

Dix ans plus tard, un théologien fanatique publie le traité *De justa Henrici tertii abdicatione e Francorum regno, libri quatuor.* Les doctrines sont violentes, implacables, sanguinaires :

1° L'Église et le peuple ont le droit de déposer les Rois. L'Église par l'intermédiaire du Pape, le peuple en vertu de son droit souverain. Il élit les Rois ; *Reges a Populis constitutos* ; il a sur eux droit de vie et de mort.

2° Henri III doit être déposé par le Pape, et cela pour dix raisons : il est parjure, assassin, meurtrier, fauteur d'hérésies, schismatique, simoniaque, sacrilége, magicien, excommunié, impie. *Quod Henricus plane impius sit crimen decimum* ; ses partisans aussi sont excommuniés : *Qui cum Henrico stant et præliantur omnes quoque excommunicati.*

3° Henri III doit être déposé par le peuple pour huit raisons : il est perfide, dissipateur des finances, tyran, cruel, inutile au gouvernement, adultère, coupable de tous les vices ; il s'est condamné de sa propre bouche. *Henricus proprio ore damnatus, crimen octavum* (p. 345).

4° Dans les conjonctures présentes, il y a urgence ; on ne peut attendre la formule de déposition et il faut recourir aux armes. « *Frustra ab Henricianis ad concilium futurum provocari.* » On ne peut lire sans horreur le récit, dans le texte, du meurtre de Henri III (p. 451). *Mors Henrici inopina ac cædes mirabilis... Henricus nudus percussus, cum adhuc alvum exoneraret... Admirabile judicium dei in Henrici cæde... in stercoraria sede percussus.* « Il n'insulte pas seulement le mort, qu'il dévoue aux supplices de l'enfer, il attaque aussi le Béarnais : il est relaps, excommunié, hérétique. *Tot sceleribus ac crudelitatibus insignem.* » Il faut le chasser, le combattre sans trêve et sans merci. *Felix conditio in qua et pulchrum vincere et mori securum est* (p. 455).

Digitized by Google

Le même Jean Boucher, persévérant dans sa haine, publia en 1594, en français, neuf sermons prononcés en l'église Saint-Merry, à Paris, sur la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn, à Saint-Denis, en France, le dimanche 25 juillet 1593. »

Voir, entre autres, le discours de Grégoire contre l'inviolabilité du roi à la convention (*Moniteur*, 1792, n° 322), et son éloge de *l'Œuvre immortelle* de Languet, p. 5 du rapp. du 22 germinal an II, sur la bibliographie

24. MM. de Jankowitz de Lunéville et Euskerkem de Borroger avaient été, chez le curé d'Emberménil, les condisciples de Grégoire, que l'on recevait avec bonté au château de Marimont-la-Basse, qui était le siége d'une baronnie au XVIII[e] siècle Le contraste des privations du foyer de son père avec les splendeurs de la vie de château, exercèrent, si j'en crois les récits que j'ai entendus, une fâcheuse influence sur l'esprit du petit paysan de Vého. Il y a dans ses premiers écrits une certaine amertume, une sorte d'animosité mal déguisée contre la noblesse, qui « regarde le peuple comme son esclave, le roi comme son rival, le clergé comme sa proie » (Lettre de 1789.) J'ai vainement cherché dans ses ouvrages et dans ses mémoires un mot de reconnaissance pour les honorables familles, dont le souvenir est encore cher dans le pays. Je m'expliquais peu le legs de 400 fr. qu'il laissait aux pauvres et aux écoles de ce village, lorsque je trouvai sur les registres la preuve qu'il y exerça les fonctions de vicaire, du 6 janvier 1776 au 15 avril 1782. J'ai constaté le soin qu'il apportait à la rédaction des actes de baptême, de mariage et de décès. En 1778, M. de Borroger, seigneur du dit lieu, donne à la commune des bois pour la reconstruction de l'église; le vicaire a dirigé les travaux; la bénédiction a lieu le 15 novembre; le curé de Bassing et M. de Borroger signent le procès-verbal rédigé de la main de Grégoire, dont le nom ne figure pas dans l'acte. On voit à la bibliothèque de Nancy une note manuscrite sur la statistique des actes de l'état civil de Marimont. Il aimait à répéter que sa roture remontait probablement jusqu'à Adam: « Né plébéien comme Chevert, André del Sarto, persuadé que chacun est le fils de ses œuvres, je ne veux jamais séparer ma

Digitized by Google

cause du peuple..... Heureux habitants des hameaux, n'enviez pas le faste de nos cités ni ces palais habités par l'orgueil; ma naissance m'avait destiné à partager votre félicité, faut-il que j'en sois réduit à chanter les plaisirs que j'avais goûtés ! » (1773). « Les hommes ne sont que trop enclins vers les préjugés; sur cent qui vont en voiture, on peut croire que quatre-vingt-quinze se préfèrent au malheureux piéton et oublient qu'ils doivent passer du carrosse dans le corbillard. »

Il reprochait à la noblesse de partager les idées des philosophes et de négliger la pratique de la religion. « J'ai connu un sot titré qui se croyait un grand homme, parce qu'il bravait les préceptes de l'Église sur l'abstinence. Quand il avait répété avec emphase les vers de Voltaire :

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense...

Et ceux-ci de saint Lambert :

Le triste ennemi des plaisirs
L'est aussi du Dieu qui les donne.....

il croyait avoir justifié son incrédulité et ses débauches. » (*Hist. des sectes relig.* t. VI)

25. Un des amis de sa vieillesse, dans une notice historique dont j'aurai à discuter les assertions sur plusieurs points essentiels, ne cite que pour mémoire cette *petite production, quoiqu'elle ne manque pas d'une certaine valeur littéraire.* Que M. H. Carnot néglige l'une des œuvres qui révèle le mieux peut-être la physionomie morale de Grégoire, je ne m'en étonne pas; il n'avait aucune de ses convictions religieuses, et même en politique il ne partageait pas ses opinions sévères sur certains hommes, sur certains événements, surtout sur la Convention. Une sèche analyse ferait mal ressortir le plan, l'ordonnance, la richesse des développements de cet éloge, qui compte 72 pages; il faut le livre pour apprécier la puissance de sa forte et brillante éducation et pour comprendre dans quelle large mesure l'élève des Jésuites ressentait les charmes de l'élégance attique et de l'urbanité romaine. Je me borne, à regret, à quelques citations : « L'émulation m'entraîne dans la carrière qu'ont parcourue ceux que vous avez couronnés..... Né avec un penchant décidé

Digitized by Google

pour la poésie, je veux faire son éloge: qu'elle soit agréable et charmante, tout le monde en convient; qu'elle soit utile, tout le monde n'en convient pas; heureux si je puis prouver utilement et agréablement qu'elle joint l'utile à l'agréable. Du reste, Messieurs, n'attendez pas de ma jeunesse ce qui est au-dessus de ses forces, je veux dire un ouvrage digne de vous. L'homme, déchu de l'état d'innocence, est devenu la victime de l'erreur; un penchant malheureux le pousse au vice..... il connaît le bien, il fait le mal. En vain le Stoïcien lui crie tristement que la vertu seule le rend heureux..... Orgueilleux philosophe, prétends-tu par ta morale aride et sévère enchaîner son cœur? Le poëte seul le peut entraîner; chez lui le vice n'est point une manière d'être de l'âme contraire à la raison (ma main trace avec peine ces mots arides), c'est un monstre qui traîne à sa suite les remords, le dégoût, le désespoir; c'est un chemin qui mène à l'abîme, c'est un serpent caché sous les fleurs. Mille chimères embellies par la muse se réalisent à mes yeux étonnés; les bois, les fontaines ont la vie, le zéphir folâtre, l'écho s'attendrit..... C'est le secret magique de la poésie qui arrache des pleurs à saint Augustin, lorsqu'il voit Didon sur le bûcher. L'empire de la poésie s'est fait sentir à tous les peuples et à tous les siècles..... Le vieil Homère a des mausolées, des statues et des temples..... Horace et Virgile, nés dans la poussière, brillent à l'ombre du diadème, dans une ville qui mettait sur la même ligne ses plus beaux triomphes et la muse informe d'Eunius..... Corneille, le grand Corneille, pourrait seul former un héros par la sublimité de ses idées et la noblesse de ses sentiments.. .. ses œuvres sont le meilleur traité d'éducation que l'on puisse mettre aux mains de la jeunesse. Écoutons la poésie chanter, la lyre en main, les sages et les héros: quelle fermeté dans Régulus! Des tourments affreux l'attendent à Carthage, il il le sait et il y retourne, dit Horace, d'un œil sec et intrépide.... Quel modèle dans Stanislas? Né héros, il obtint une couronne et sut la porter. Quand le poëte (Gresset) me le peint aussi grand au sein de l'adversité que sur le trône, quand il le montre inébranlable au milieu des revers, je crois voir ce juste, qui est tranquille, tandis que l'univers s'écroule avec fracas. Le poëte assure que ses chants ne sont que l'écho de la voix pu-

Digitized by Google

blique. Hélas! Messieurs, qui le sait mieux que nous? Faut-il rappeler la perte de notre père et renouveler des cris superflus? Puisque nos larmes ne pourront jamais nous le rendre, jouissons de ses bienfaits et bénissons sa mémoire! » Plus tard Grégoire insulta à la majesté des princes; à la Convention, il invita Barrère à retirer de l'un de ses rapports l'éloge de Louis XII, et il promit de prouver que ce prétendu père du peuple en a été le fléau (*Monit.* 1793, n° 215); mais il resta juste envers Stanislas. En parlant « des potentats qu'une prostitution adulatrice appelait *grands*, *sages*, il ajoute : « La postérité offre à l'amour des peuples Stanislas le bienfaisant et jette son gendre *le bienaimé* dans l'égout de l'histoire. »

Dieu lui-même s'est servi du langage de la poésie pour dicter ses oracles... La première, la plus sublime, la plus majestueuse poésie est celle des Hébreux, que toute la richesse des muses profanes n'égalera jamais. J'ouvre David, quelle énergie! quelle noblesse! quelles images! Tantôt c'est un Dieu terrible qui s'arme de son courroux, tantôt miséricordieux, il ouvre sa main... Que cette lyre est touchante lorsqu'elle nous mène pleurer sur les bords du fleuve de Babylone les malheurs d'Israël!... Sion, la sainte Sion, hélas! est désolée, ses enfants captifs errent sur un rivage ennemi... Comment répéter sur une terre étrangère nos cantiques sacrés!..... Divine poésie, la religion concourt à ta gloire, étends ton empire sur l'univers.....

Mais, dit-on, les poètes ont abusé de la poésie.. .. Je condamne les panégyristes du vice, j'abhorre les apôtres d'irréligion, je défends la poésie et non les poëtes... Catulle, Tibulle, Ovide, tant d'autres anciens et modernes ont chanté l'amour en dépit des chastes muses, qui les désavouent;..... ils ont abusé du plus beau des talents, leur faute n'est pas celle de l'art..... Ainsi pensaient Platon, Cicéron, le grand Augustin, dont les hymnes et le goût pour la poésie font bien voir qu'il n'en condamnait que l'abus..... La gloire que donne les Muses ne vieillit pas.... Ilion n'est plus, mais sa valeur vit encore dans Homère, les vainqueurs olympiques ne remportaient que de frêles couronnes, Pindare leur en a donné d'immortelles.....

Digitized by Google

« Sophocle, Euripide, Virgile, Horace font encore notre admiration; les roses d'Anacréon conservent toute leur fraîcheur.....» La poésie a le privilége de plaire à tous, jeunes et vieux, savants et ignorants..... courbé sous le poids des ans, le vieillard aime encore la peinture des ris et des grâces; prêt à payer le tribut à la nature, il sacrifie encore à la beauté des Muses, il cadence encore des chansons... Tel, il m'en souvient, mon bisaïeul chantait à mon enfance les triomphes de Louis-le-Grand...» La péroraison est empruntée à la mythologie : « Peintre téméraire, peut-être deviendrai-je le ministre de Morphée en continuant à défigurer les beautés de la poésie; qu'elle paraisse elle-même et ses grâces parleront plus éloquemment que ma faible voix.... Tel autrefois Hypéride, plaidant pour une beauté phrygienne, vit échouer sa rhétorique devant l'inflexible aréopage; mais Phryné parut avec ses charmes et Phryné eut raison, car elle était belle ! »

Dans sa vieillesse, Grégoire désavoua plusieurs passages de son *Histoire des arbres de la liberté*, ainsi que son rapport au sujet de la Savoie, et il parut regretter que le ton de son *Éloge de la poésie* fût peu convenable à la dignité de ses fonctions ecclésiastiques.

26. Edmond Ferlet, clerc, régent de seconde au collége de Nancy depuis 1766, avait été plusieurs fois couronné par l'Académie. « Très piqué de n'avoir pas obtenu la palme, il exhala son humeur dans une préface à la tête de son mémoire qu'il fit imprimer. Il a mis aussi au jour, en deux volumes, un recueil d'observations sur Tacite; l'ouvrage est savant, mais quand on est royaliste, pourquoi travestir des auteurs républicains ?» (Mém., t. I^{er}, pag 390.)

En 1773, notre Académie comptait 13 membres honoraires et 16 titulaires, dont voici le nom et la qualité : *Honoraires :* MM. le cardinal de Choiseul, prince du Saint-Empire, primat de Lorraine, archevêque de Besançon; Poncet de la Rivière, ancien évêque de Troyes; le comte de Tressan, lieutenant général des armées de France; de Saint-Lambert, mestre de camp de cavalerie, de l'Académie française; le comte de Custines; Drouas, évêque, comte de Toul; le chevalier de Boufflers, abbé de Longeville et de Béchamp; de La Galaizière, intendant de Lorraine; le comte de Lucé; le marquis de Voger de Paulmy;

Digitized by Google

le duc de Fleury, gouverneur général de Lorraine; le comte du Rouvrois, directeur; de Cœurderoy, premier président de la Cour souveraine. — *Titulaires :* MM. le chevalier de Solignac; Thibault, conseiller d'État, procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine; de Tervenus, écolâtre de l'insigne église primatiale; Gautier, chanoine régulier; Leslie, prêtre; Bayard, président du collége royal de médecine; Haumant, médecin de l'hôpital Saint-Stanislas; Cupert, docteur en médecine; Liébault; André du Pirouel, avocat consultant; de Niceville, avocat, sous-directeur; Pierre de Sivry, président à mortier; Durival, lieutenant-général de police honoraire; le P. Husson, cordelier, provincial de Lorraine; Jadelot, professeur de médecine en l'Université; Boutier, maire royal de Nancy, de la Société des arts et sciences de Metz. Le nombre des membres associés était de 75.

27. Recevez, aimables muses, l'hommage de mes faibles essais; daignez sourire aux efforts d'un jeune rimeur occupé sans cesse à captiver vos regards..... Un duvet léger naissait à peine sur mon menton et déjà je tentais de gravir le Parnasse..... Oh! si, pour prix de ma constance, je pouvais être reçu au nombre de vos nourrissons, les bords de la Vezouse embellis dans mes vers..... Tantôt prenant un essor plus hardi, j'oserais m'élancer au sein de la divinité et célébrer les bienfaits du Père des humains.... (*Éloge de la poésie.*) « MM Gautier et de Solignac corrigeaient mes essais poétiques, j'ai tout brûlé; je regrette cependant un ouvrage en vers de neuf syllabes..... (Mém., t I^er^.) » Je me souviens avoir lu chez l'abbé Jennat plusieurs pièces de vers de Grégoire, paraphrases de psaumes, invocations à l'amitié, souvenirs de jeunesse, et cette traduction en vers d'une épigraphe prophétique composée pour la nouvelle église de Sainte Geneviève, et imprimée dans le tome I^er^ de l'*Histoire des sectes religieuses :*

Aujourd'hui dans tes murs, ô reine des cités,
Un temple se construit digne de ta patronne;
Mais ce n'est plus le temps de nos solennités.
Tardive piété, ta dernière heure sonne;
Avant que ton encens fume dans ce saint lieu,
Lutèce n'aura plus de prêtres ni de Dieu!

Digitized by Google

Je préfère de beaucoup le texte latin :

> Templum augustum, ingens, regina assurgit in urbe,
> Orbe et patrona virgine digna domus.
> Tarda nimis pietas, vanos moliris honores,
> Non sunt hæc cœptis tempora digna tuis.
> Ante Deo in summa quam templum erexeris urbe
> Impietas templis tollet et urbe Deum...

et je pardonne à notre confrère d'avoir brûlé ses œuvres poétiques; lutteur intrépide et passionné, il n'a ni le *mens divinior*, ni le *os magna sonaturum*, dont parle Horace. Cependant il aimait les vers, surtout les vers latins; il en faisait, il en citait volontiers, et à propos. J'ai trouvé dans ses notes inexplorées une pièce de vers de « M. Meynier, curé de Chaligny, ci-devant chancelier de l'Université de Nancy, homme de mérite et de vertu, « *Religionis querelæ* » qui mériterait d'être publiée.

28. Les fêtes de la cour de Léopold et de Stanislas avaient attiré en Lorraine des artistes, des philosophes, des poëtes; notre noblesse admirait les théories de Rousseau, les doctrines de Montesquieu et d'Helvétius; l'esprit de Fontenelle et de Saint-Lambert qui, à la porte du tombeau, publiait, en trois volumes, un catéchisme impie; les beaux vers surtout et le scepticisme de M. de Voltaire, l'hôte de l'Abbé de Senones, le pieux Dom Calmet, et du Roi bienfaisant. Je ne dirai rien qu'un mot sur ceux que j'ai cités, ils appartiennent à notre histoire de Lorraine :

Le P. de Menoux, de la Compagnie de Jésus, supérieur des missions royales, confesseur de Stanislas, membre des Académies de Rome et de La Rochelle, connu par quelques intrigues et quelques brochures (Grégoire, *Hist des Confesseurs*, p. 183), mourut à Lunéville en 1866. Il était, en 1751, membre de notre Société, et il prononça, le 11 mars 1752, un discours remarquable consigné dans nos Annales. Je copie textuellement une note trouvée dans les manuscrits de Grégoire : « Le P. de Menoux, homme d'un rare mérite et bien capable, a dirigé les études du P. Cérutti qui, à l'âge de vingt-deux ans, immortalisa sa plume et son nom par un ouvrage intitulé : *Apologie de l'institut des Jésuites.* « Cet ex-jésuite, en 1791,

Digitized by Google

entra à l'Assemblée législative, il prononça l'oraison funèbre de Mirabeau et mourut en 1792; il était l'un des rédacteurs de la *Feuille villageoise.* »

Le P. Collin, à Bar-le-Duc, bénédictin, était un poëte latin... (Digot, t. VI, p 329.)

M. de Bouteiller, président de l'Académie, en 1803, avait été reçu dans la Compagnie le 23 août 1776. (Voir son éloge dans nos Mémoires, 1819.)

Boufflers (Stanislas, chevalier de), né à Lunéville en 1737, fut élevé à la cour par sa mère, la belle et spirituelle marquise (née Beauvau-Craon); il publia des poésies légères et des contes trop souvent licencieux (*Aline, reine de Golconde*, 1761; divers poëmes critiques, 1763); membre de l'Académie française (1788), il fut grand bailli de Nancy et député de la noblesse aux États généraux. Émigré en 1790, il rentra en France en 1800, et donna lui-même, deux ans avant sa mort, une édition complète de ses œuvres (2 vol in-8°, 1813).

Dans son essai historique sur la vie et les écrits de François de Neufchâteau (Paris an VII), M. de Cubières dit qu'il naquit près de Vaucouleurs, le 17 octobre 1751. C'est une erreur : notre célèbre confrère Nicolas François est le fils légitime de Nicolas François, régent d'école, et de Marguerite Gillet, son épouse; il est né le 17 avril 1750, sur les cinq heures du soir, à Saffais (Meurthe), et il a été baptisé le lendemain. Comme Grégoire, François avait une intelligence précoce, de plus, il était né poëte. En 1761, le Bailli d'Alsace, qui habitait Neufchâteau, l'envoya achever ses études au collége de Toul. A quatorze ans, il écrivait à Voltaire, il publiait des poésies fugitives et un *Éloge des roses*; à dix-huit ans, il était nommé au concours et, par acclamation, professeur de poésie au séminaire épiscopal de Saint-Claude. En 1789, le 1er mars, il fut chargé de porter à l'assemblée du bailliage de Toul le cahier du bourg de Vicheray, adopté par huit villages. Membre de la Législative, il en fut successivement secrétaire et président; les feuilles du temps répétaient qu'il était *un modéré, un coquin de philosophe, qui ne tarderait pas à recevoir la peine de ses crimes...* Cependant il composait des hymnes patriotiques et notamment une prière républicaine *que Robes-*

Digitized by Google

pierre lui avait commandée pour la fête de l'Être suprême, dont le peintre David dessina l'ordonnance. On l'accuse d'être l'auteur d'une fable ignoble : « Le Porc et la Panthère,» *fable nouvelle pour orner la mémoire des petits sans-culottes, par un émigré.* Ministre de l'intérieur, François, en l'an VII, arrêta que *le Catéchisme de morale si purement, si élégamment, si philosophiquement rédigé par l'illustre Saint-Lambert, serait imprimé en placard et affiché dans toutes les écoles primaires.* « De l'an V à l'an VII, dit Grégoire, la persécution religieuse fut *violente*, *exaspérée.* L'empereur Julien n'eût été qu'un novice sous la Convention et sous le Directoire, qui a raffiné en astuce et en perfidies. » François de Neufchâteau suivait les conseils qu'on lui donnait : « C'est la religion prétendue catholique qui a inondé la France de sang, elle est la plus ardente menace de la liberté des peuples. .; on dit cette hydre terrassée, prenez garde qu'elle ne renaisse; vous êtes le Ministre de l'intérieur, c'est à vous qu'il appartient d'appliquer le fer à ces têtes demi-coupées; ce n'est pas par la persécution que vous en viendrez à bout, mais par cette arme, que Voltaire maniait si bien et qu'il vous a léguée, par le ridicule. Favorisez les ouvrages où sont dévoilés les crimes du sacerdoce, ceux où l'on inspire pour lui une profonde horreur, ceux où l'on se moque de son charlatanisme, faites circuler ces ouvrages dans la République comme le meilleur de tous les contre-poisons. »

A la distribution des prix du prytanée français, le 6 fructidor an VI, à midi, le Ministre de l'intérieur entre dans la salle, au son des instruments qui répètent les airs chers aux républicains et aux cris répétés de : Vive la République! Après un discours des citoyens Abrial et Champagne et la lecture d'une ode plate et fade par un élève-citoyen suivant les cours de l'école polytechnique, le Ministre (le fils du maître d'école, l'élève boursier du séminaire de Toul) prend la parole pour insulter l'ancien régime : « Ils ne sont plus les jours où la bassesse, l'adulation, la cupidité, monstres nés de la monarchie, arrachaient les palmes aux plus dignes pour en décorer le fils privilégié de l'homme puissant. »

Secrétaire du Sénat conservateur en 1801, président en

Digitized by Google

1804, il remet le sceptre impérial à Napoléon, au nom du Sénat, du Peuple et de l'Armée... « Dieu protége la France, lui dit-il, puisqu'il vous a créé pour elle..... » Il félicite le Pape d'avoir été désigné par la Providence pour sacrer l'Empereur. En 1814, il adhère à la déchéance, et présentant au Roi une députation de la Société d'agriculture, il parle « *du gouvernement tutélaire du père de famille, qui nous est rendu.* »

Si j'ai insisté sur quelques incidents de la vie de cet homme distingué à plusieurs titres, c'est que j'ai dû justifier le peu d'estime que son collègue Grégoire avait pour lui; il lui reprochait son irréligion, il le classait dans la catégorie de « *ces grands républicains qui, après avoir capté avec des mots la faveur populaire, sont devenus des adulateurs si vils, qu'on cherche inutilement des mots propres à les peindre.* » J'aime à dire que François, ministre, créa tout exprès pour l'Évêque de Blois, dénué de ressources, une place de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, avec 4,000 fr. de traitement. Notre confrère n'oublia pas combien cet emploi lui avait été utile; il légua par son testament à cette bibliothèque sa riche collection de livres et de documents relatifs à la traite et à l'esclavage des nègres.

29. Le 15 avril 1781, il succéda, à Emberménil, au curé Cherrier, qui avait administré cette paroisse depuis 1757.

Le travail, la prière, l'exercice de la charité occupaient tous ses instants; il avait mérité l'estime de ses confrères et l'affection des fidèles; les renseignements que j'ai recueillis de la bouche de ses contemporains sont unanimes pour attester l'intégrité de ses mœurs et l'austérité de sa vie. « Vicaire et curé par goût, je formai le projet de porter aussi loin qu'il est possible la piété éclairée, la pureté des mœurs et la culture de l'intelligence chez les campagnards, non-seulement sans les éloigner des travaux agricoles, mais en fortifiant leur attachement à ce genre d'occupations.... J'avais une bibliothèque uniquement destinée aux habitants de la campagne; elle se composait de livres ascétiques bien choisis et d'ouvrages relatifs à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts mécaniques.... La confession établit dans la religion catholique des rapports plus immédiats entre les pasteurs et les fidèles; or, telle était, en gé-

Digitized by Google

néral, la confiance de mes paroissiens, que si je n'avais posé des bornes nécessaires à leurs révélations spontanées, souvent ils les auraient franchies. De là je concluais à la nécessité pour les prêtres d'avoir une conduite d'autant plus sévère pour eux-mêmes, que le ministère offre quelquefois des dangers personnels. » (Mém. t. II)

30. J'ai pu constater sur les registres de la paroisse les rares absences du curé, et j'ai trouvé dans ses papiers inexplorés, conservés en 3 cartons, 2 custodes et une liasse à la bibliothèque de Nancy, des notes, des remarques, des souvenirs très-curieux sur ses voyages dans les Vosges, en Alsace et en Suisse. J'ai examiné surtout, avec le plus grand intérêt, un manuscrit autographe de Mgr l'évêque Grégoire intitulé : *Promenade dans les Vosges*, 8 feuillets de préliminaires, 126 feuillets pour la relation. Je publierai quelques fragments de ces voyages, où il parle avec émotion du B. P. Fourrier, de ses bienfaits, de son apostolat, sans oublier le pasteur Stuber, ministre luthérien, et le vertueux Oberlin du Ban de Roche, l'ami et le père de cette peuplade.... « Il leur distribuait des prix et souvent *des matières premières.* »

31. Il avait pour Dom Calmet une grande vénération ; il étudiait ses œuvres, il admirait sa piété, il imitait sa vertu de chasteté. Il fait, dans tous ses écrits, l'éloge de ce religieux « que les gens superficiels ne connaissent que par ses *Vampires.* » Il alla, comme lui, visiter le sanctuaire vénéré d'Ensielden, dont il avait lu la description dans le *Diarium helveticum* de l'abbé de Senones, et comme lui il entreprit de continuer l'histoire générale de notre province « La vertu, disait Hall, peut être louée par Platon ou Shaftesbury, mais elle tire toute son aurité et son efficacité de la religion. Je déclare n'avoir trouvé de vertus solides que sous son égide.... Par quelle fatalité la plupart des écrivains qui ont attaqué la religion ont-ils aussi souillé leur conduite ou leurs ouvrages par des tableaux lubriques ?.... Elle doit être bien horrible l'agonie d'un homme qui, en mourant, peut se dire : Je laisse un ouvrage qui me survivra pour corrompre jusqu'à la dernière postérité ! (Mém. t. II.)

Certes, ces pensées, si bien affirmées et développées, dans

Digitized by Google

chacun des testaments, dont nous avons les copies certifiées à la bibliothèque, sont bien celles d'une âme chrétienne!

32. On ne saurait trop louer la piété filiale de Grégoire ; il honora son père et sa mère, depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'au dernier jour de sa vie, il accomplit le précepte divin avec une rare perfection. Mme Grégoire était d'ailleurs une femme distinguée par l'intelligence et par le cœur, elle inspirait le respect, et sans croire, comme l'a dit un biographe, qu'elle fût janséniste, j'ai pu m'assurer qu'elle avait exercé sur son fils une véritable influence. En 1803, il vint lui-même pleurer sur la tombe de son père et de sa mère, revoir les lieux qui lui rappelaient les chers souvenirs de sa jeunesse ; rien de touchant comme la pieuse méditation, où il résume les sentiments que ce voyage excita dans son cœur. Aujourd'hui les tombes et les inscriptions ont disparu au cimetière de Vého comme au cimetière d'Emberménil. Les dernières volontés de Grégoire n'ont pas été remplies ; mais on n'a oublié ni le lieu où reposent ses parents, ni les simples mots inscrits sur leurs tombeaux, que je ne désespère pas de relever.

Des mains pieuses ont recueilli, à Vého, la plaque en tôle qui porte l'inscription suivante : « Ci-git, attendant la résurrection, le corps de Sébastien Grégoire, fabricien des trépassés, époux de Marguerite Thiébaut inhumée à Emberménil, décédé à l'âge de 54 ans, le 27 août 1783, muni des sacrements de la Sainte-Église. En érigeant ce monument à la mémoire d'un père chéri Henri son fils, ancien évêque de Blois, remercie Dieu d'avoir été élevé chrétiennement par ses vertueux parents, qu'il espère rejoindre dans l'heureuse éternité ; il réclame... (La rouille couvre les dernières lignes qui étaient des prières pour le père et le fils.) La plaque a $0^m,53$ de long sur $0^m,42$ de large. Voici l'épitaphe de sa mère : « L'an de J.-C. 1803, Henri Grégoire, ancien curé de cette paroisse et ancien évêque de Blois, par piété et par reconnaissance, fit ériger ce monument à la mémoire de Marguerite Thiébaut, veuve de Sébastien Grégoire, sa mère, morte le 22 septembre 1792, à l'âge de 72 ans, munie des sacrements de la Sainte Église. Priez Dieu pour la mère et le fils. » J'ai vu sur le registre de l'état civil d'Emberménil, à la date du 11 nivôse an VII, l'extrait de décès de Mme Grégoire, dont on vénérait la piété et les vertus.

Digitized by Google

33. Le bonheur a fui loin de moi depuis mon entrée dans les fonctions publiques (mém. 1808). « Les curés sont des hommes *dévoués par choix, consacrés par état* à *secourir* et à *soulager* cette classe de citoyens, qui a le plus besoin de soulagements et de secours; ils sont obligés par les motifs les plus impérieux, les plus sacrés, de regarder cette patriotique et religieuse occupation comme un de leurs premiers devoirs, comme une de leurs plus indispensables obligations. Est-ce que les curés ne sont pas les protecteurs nés de l'indigent? Ils en ont été toujours l'appui et la consolation, et depuis tant de siècles ils ont été honorés du nom si tendre et si respectable de leurs pères! Nous connaissons la province dans toute son étendue, les besoins des peuples, les vrais moyens de les soulager, l'industrie de l'homme de la campagne, celle des artisans des villes, le genre de travail propre à chaque sexe. » (Discours du 20 janvier 1789). On trouve les mêmes idées dans une brochure de 28 pages, intitulée : *Nouvelle lettre d'un curé à ses confrères*; Paris, juillet 1789. « Personne n'est lié à la société par tant de liens de bienfaisance que les curés. Unis au peuple par des relations intimes et permanentes, ils généralisent leurs affections et mettent au rang de leurs devoirs tout le bien qu'ils peuvent opérer..... La nation espère beaucoup de ceux qu'elle honore de la qualité de pères spirituels..... Presque tous les cahiers exigent l'amélioration du sort des curés et des vicaires. » S'adressant au peuple, il ajoute : « Ne sommes-nous pas vos pères? N'êtes-vous pas nos enfants? Dans ces champs arrosés de vos sueurs, vos vœux ardents s'élèvent au ciel et sanctifient vos fatigues. Dociles à la voix des ministres qui nous remplacent, conservez fidèlement, dans vos familles, le dépôt des vérités saintes, que vous avez reçues de nous, quand vos cœurs émus nous ont fait de touchants adieux. Vous avez confié, abandonné vos intérêts à notre zèle. » A l'Assemblée nationale, il propose de charger les curés de ramener l'ordre en provoquant l'exécution des mesures décrétées. « Qui de vous ne voudrait être en ce moment au milieu de ses paroissiens pour leur faire entendre des paroles de paix et de confiance dans les travaux de l'Assemblée (23 juillet 1789). » Le 8 octobre, il énumère les services rendus par le

Digitized by Google

clergé, les dîmes abandonnées, le casuel aboli, les dons patriotiques offerts, et, pour récompense, le peuple de Paris insulte les ecclésiastiques, il les outrage, il leur fait d'odieuses menaces! Le dimanche 11 avril 1790, dans un excellent discours, il prouve que l'intérêt des pauvres, des mœurs et de la patrie exige que les curés soient dotés en fonds territoriaux : « Les pauvres ne demandent pas d'argent, mais du pain; il y a des pauvres honteux dont l'administration ne connaîtra jamais la détresse; ils viennent vers nous et ils sont consolés. »

34. Il conserva comme un monument honorable la lettre par laquelle les paroissiens d'Emberménil lui exprimaient leurs regrets ; en voici quelques extraits : « La bonté affectueuse, les soins généreux, dont vous avez bien voulu nous honorer dans la carrière pastorale, que vous avez si dignement parcourue au milieu de nous, en pénétrant nos cœurs de la plus vive reconnaissance excitent en nous les regrets les plus douloureusement sentis.... Gémissant sur notre perte, nous ne pouvons que porter envie au bonheur des peuples que votre sagesse va gouverner et qui vont devenir les ouailles d'un pontife aussi distingué par ses vastes lumières que par ses solides vertus et son zèle infatigable. Fasse le ciel que leurs cœurs partagent notre tendresse et notre attachement et fassent votre bonheur comme vous ferez le leur et avez fait le nôtre! Tel est le vœu de toute la paroisse, qui ne vous oubliera jamais... Daignez agréer et faire agréer à Madame votre mère, qui nous restera sans doute, et dont la présence nous rappellera sans cesse l'estime et la reconnaissance que nous vous devons, l'entier dévouement des cœurs comme des services, que toute la paroisse lui fait... Elle sera pour nous un objet de tendresse auquel nous nous efforcerons de donner la preuve du respect profond et de l'attachement sincère avec lequel nous avons l'honneur d'être, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs et paroissiens. '

Le 4 août, de Paris, l'évêque de Blois répond : « Mes chers enfants, je puis bien vous appeler ainsi, car j'ai toujours eu pour vous la tendresse d'un père, la lettre touchante que la municipalité m'écrivit le 7 mars, en votre nom, attendrit mon cœur jusqu'aux larmes ; j'ai tardé d'y répondre jusqu'à ce que

Digitized by Google

j'eusse un successeur. Vous avez, ainsi que moi, désiré le Révérend Père Nicolas; les électeurs du district ont secondé vos vœux. Je suis charmé que vous passiez sous la conduite de celui qui, me remplaçant depuis mon départ, vous éclairait par ses intructions et vous édifiait par sa conduite. En me séparant de vous, mon cœur éprouva une vive emotion; depuis mon départ de la Lorraine, mes regards se sont tournés fréquemment vers le lieu où j'ai coulé une partie de mes jours, où j'ai encore une tendre mère... Le plus grand sacrifice que j'ai jamais fait a été de consentir à être évêque. Je sentais combien il était douloureux de m'arracher à mes parents, à mes amis, à mes paroissiens. Je ne vous dis pas adieu, car j'espère vous revoir bientôt, vous revoir tous les ans, vous revoir surtout dans l'éternité... Plus j'avance, plus je me pénètre de cette vérité que vous avez souvent entendue de ma bouche: c'est que tout est vanité, excepté aimer Dieu et le servir. La vie est un éclair: depuis que j'ai commencé à être votre pasteur, combien n'en avez-vous pas vu tomber autour de vous et disparaître du séjour des vivants! La mort moissonne tous les jours et nous attend. Vous connaissez, mes frères, tous mes travaux pour vous conduire au bien, pour développer l'éducation de vos enfants. Ils conserveront sans doute et le fruit de mes soins et le souvenir de ce que j'ai fait pour eux. Témoins de mes discours et de ma conduite, je crois pouvoir vous interpeller comme Samuel, et dire que je vous ai prêché de parole et d'exemple. Quel compte n'aurais-je pas à rendre à Dieu si, par une complaisance coupable, j'avais toléré les vices!... Dieu perpétue parmi vous le ministère de Jésus-Christ et l'enseigement des vérités saintes... soyez toujours soumis aux lois de la religion et de l'État... Vous avez un curé selon le cœur de Dieu, ne contristez pas son âme... son fardeau est plus pesant que le vôtre. Dans toutes les paroisses, il est des brebis égarées... Voyez si ceux qui se montrent les ennemis de leurs curés ne sont pas presque toujours les plus mauvais sujets d'une paroisse.. Veillez à l'éducation de vos enfants, fréquentez les sacrements; aidez-vous, aimez-vous les uns et les autres; que la charité unisse vos cœurs. Je crois avoir quelques droits à vos prières, je ne vous oublierai pas dans les miennes. Vous me serez toujours chers et si jamais je puis encore vous être utile, je me

Digitized by Google

croirai heureux de concourir à votre bonheur. Je vous embrasse tous en Jésus-Christ et je souhaite que la paix du Seigneur soit toujours au milieu de vous.

« HENRI, *évêque de Blois.* »

J'ai dit (note 6) qu'il avait légué 12,000 fr. à Vého et 12,000 fr. à Emberménil pour célébrer à perpétuité une messe haute suivie *du Libera* pour le repos des âmes de son père et de sa mère. A la suite de contestations entre les exécuteurs testamentaires et l'évêché de Nancy, une ordonnance du Roi (29 avril 1837) déclara qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser l'acceptation de ce legs. Le 19 décembre 1840, le préfet, par un arrêté motivé, autorisa l'acceptation par chacun des bureaux de bienfaisance de Vého, de Vaucourt et d'Emberménil, d'une somme de 500 fr. à partager également entre les pauvres de ces paroisses et les écoles des pauvres.

35. J'ai retrouvé, à Metz, dans les archives de la Société royale des sciences et arts, établie par lettres patentes du Roi (juillet 1760) et enregistrées au parlement (28 août suivant), le programme de la question proposée en 1785; le voici : « Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France? La Société désire que les auteurs s'attachent spécialement à examiner : si les changements qu'ils proposent peuvent s'accorder avec les lois religieuses et politiques des juifs et avec leurs préjugés; si une révolution dans leur constitution politique n'altérerait pas ce qu'il peut y avoir de louable dans leur constitution morale; si leur constitution physique ne s'opposerait pas aux changements qu'on se proposerait de leur faire éprouver. Si les lois religieuses, politiques, fiscales, ainsi que les préjugés populaires peuvent admettre des modifications, et quelle serait l'influence de ces modifications sur le commerce national, l'agriculture et les arts; enfin quels sont les effets qu'ont produits les lois récentes publiées en leur faveur chez les nations voisines et ce qu'on peut en inférer. Le programme, on le voit, est sérieux, il soulève les problèmes les plus divers et les plus graves; trois concurrents présentèrent des mémoires, je les ai lus : le premier est de M. Thiéry, avocat au Parlement de Nancy (in-8°, 105 p., avec cette épigraphe :

Digitized by Google

« Il faut finir des Juifs le honteux esclavage. ») Le second est d'un juif Polonais, M. Galkind-Hourwitz (in-8° 65 p.) : « *Veniam pro laude peto.* » L'Académie plaça en tête des lauréats M. Grégoire, curé d'Emberménil, près de Lunéville, pour son « *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs* (in-8°, 258 p.) « *Dedisti nos tanquam oves escarum et in gentibus dispersisti nos,* » (ps. 43) Ce Mémoire, couronné le 25 août 1788, comprend 27 chapitres et des notes très-curieuses, en ce qui concerne surtout l'établissement et la population des juifs à Metz. Voici en quelques mots le sommaire de chaque chapitre : I et II, considérations générales sur l'état du peuple juif depuis sa dispersion jusqu'à nos jours, tableau animé des horreurs qu'il eut à endurer. Saint Bernard, après avoir prêché la croisade, prêche contre la cruauté des croisés. On accuse le clergé d'intolérance, sa conduite envers Israël prouve sa charité; les évêques Sidoine Appolinaire et Ferréol les protégent; aux funérailles de saint Hilaire d'Arles, les juifs mêlent leur larmes à celles des chrétiens et chantent des cantiques pour célébrer sa mémoire. — III et IV, réfutation de plusieurs calomnies dont on les a chargés pendant le moyen âge, discussion des accusations portées contre eux, motifs de la haine respective des juifs et des autres nations. — V à XI, uniformité constante d'opinions et d'usages chez les juifs; réflexions sur leur caractère moral. La persécution est cause de leurs vices. On ne peut pas leur reprocher le libertinage qui flétrit et dépeuple nos villes; ils n'ont aucun de ces livres détestables, dont le but est d'attiser le feu de la débauche ; la décence est chez eux une vertu presque innée. Leurs docteurs statuant sur une foule de cas particuliers ont donné un recueil de décisions, qu'on pourrait appeler le code de la modestie (pp. 36, 37, 42 et surtout p. 213) Remarques savantes sur leur constitution physique; détails physiologiques, examen des causes de la fécondité de la race juive. XII à XVIII, de l'usure, du mercantilisme, des moyens de les combattre ; « accordez aux juifs les droits du citoyen, vous en ferez des ouvriers intelligents, de braves soldats, des agriculteurs laborieux. Leurs ancêtres, en Palestine, toujours voués aux travaux champêtres, ne connurent que momentanément le commerce, lorsqu'on vit la flotte de Salomon cingler d'Aziangaber à Ophir. »

Digitized by Google

XIX à XXVI La réforme, ou plutôt la révolution qu'il propose, avec de sages restrictions temporaires, n'a rien que de conforme au vœu du christianisme; elle se concilie avec les lois politiques, civiles, fiscales des nations; elle a un intérêt d'utilité publique; admettez-les aux charges civiles, à la noblesse; ouvrez-leur les académies, occupez-vous de leur éducation, reconnaissez leur droit à la propriété, et le succès de la réforme est assuré !

Le résumé et la conclusion du chap. XVII sont vraiment remarquables: le jeune curé d'Emberménil proteste en termes émus et éloquents en faveur de ce peuple « dépositaire des archives les plus antiques, des vérités sublimes les plus consolantes, qui depuis dix-huit siècles se traîne dans tous les coins de la terre pour y mendier des asiles; calomnié, chassé, persécuté partout, il existe partout... et dans les temps déterminés par l'éternel il consolera l'Église de l'apostasie des Gentils. »

Grégoire avait entrepris une histoire générale des juifs, il voulait rectifier les erreurs de Basnage et *réfuter ses mensonges sur Saint-Cyrille*; la révolution vint interrompre ce travail. Il était venu à l'Assemblée constituante avec l'intention d'y plaider la cause des juifs, il tint parole; il y dénonça les vexations exercées contre ceux d'Alsace; il demanda que le décret qui leur accorda l'état civil fût appliqué aux juifs portugais, espagnols, avignonais.... Quant aux allemands, il réclama un ajournement à jour fixe pour réfuter *les Paralogismes* de l'abbé Maury. (*Monit.*, 1790, n° 30.) Le mercredi 14 octobre 1789, sur la demande des députés de Lorraine, plusieurs envoyés juifs des trois évêchés d'Alsace et de Lorraine sont admis à l'Assemblée nationale. Leur président M. Berr expose sa requête à *Messeigneurs les députés* et il remet un mémoire. L'Assemblée leur donne séance à la barre et arrête que leur affaire sera traitée dans la présente session. (*Mon.* 1789, n° 74.) Les synagogues de France votèrent des remerciemens à Grégoire. Il raconte, dans ses mémoires, qu'à Amsterdam, entouré des juifs les plus distingués, tels qu'Acosta, président de l'Assemblée nationale de Hollande, Cappadoce, savant médecin, Asher, avocat, etc., etc., il alla visiter les synagogues portugaises, allemandes et celle qu'on nomme *Felix libertate*. Assis au milieu des *Parnassim*, il écouta les harangues des rabbins

Digitized by Google

qui, au nom de leurs frères, lui adressaient des félicitations; il entendit son nom intercalé dans les strophes d'un cantique d'actions de grâces. Plus tard, en Allemagne, il reçut le plus cordial accueil chez les juifs de Francfort, de Berlin, de Dessau surtout et de Seezen.... « On a tellement à cœur, dit-il, que l'intelligence des enfants franchisse le cercle étroit des idées commerciales, que, dans les écoles, on travaille sans cesse à les en éloigner, » les élèves du lycée de Seezen ont chacun un petit jardin, et le fondateur, M. Jacobson, se propose d'établir une colonie de juifs agricoles dans un vaste domaine, dont il projette l'acquisition. Pour éveiller le zèle des juifs de France, d'Allemagne, de Hollande, Grégoire publia sous le titre d'*Observations nouvelles* divers opuscules, qu'on traduisit en hollandais, en allemand, en italien. Une partie de la traduction italienne est due au patriarche de Venise, Yamboni, avec des notes en faveur des juifs de cette contrée.

Dans l'*Histoire des sectes relig.*, t. III, liv. V (1828), Grégoire consacre 13 chapitres à l'exposé des sectes judaïques; il complète et rectifie la dissertation savante couronnée par l'Académie de Metz en 1788. Je ne citerai qu'un passage: « Le grand nombre de juifs devenus les uns protestants, les autres catholiques, est un des faits remarquables du XIX^e^ siècle... De ces conversions, il en est qui ont eu pour motif des considérations secondaires, mais d'autres sont étayées sur la conviction de l'esprit, la pureté des intentions, la grâce du Rédempteur L'impulsion est donnée et cette révolution morale, que les gouvernements, les juifs et les chrétiens envisagent sous des aspects différents, n'est que l'intermédiaire par lequel la Providence accélère l'accomplissement de ses décrets. — La dispersion des juifs et leur conservation seraient incompréhensibles, si elles n'étaient point miraculeuses. Les mêmes oracles qui ont prédit cette dispersion annoncent qu'après avoir erré pendant des siècles sur le globe, sans chef, sans temple, sans autel, ils reconnaîtront celui que leurs ancêtres ont percé et qu'ils en verseront des larmes de douleur. (Zach., 12, 10.) L'Église catholique conserve la douce espérance qu'ils entreront dans son sein et la consoleront de ses pertes (p. 428).

36. Louis XVI, dont le curé d'Emberménil avait *admiré*

Digitized by Google

(c'est le mot de l'abbé Jennat et des contemporains !) *la bonté*, *la justice*, *l'esprit de progrès*, tenta de son propre mouvement toutes les améliorations réclamées plus tard; il avait donné le rare exemple d'un prince prévenant les besoins de ses sujets... il le disait avec raison à l'Assemblée le 4 février 1790 : « Vous savez qu'il y a plus de dix ans, et dans un temps où le vœu de la nation ne s'était pas encore expliqué sur les assemblées provinciales, j'avais commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une longue et ancienne habitude avait consacré. » Le 19 octobre 1789, le président de l'Assemblée donne au roi un titre plus touchant que celui de *restaurateur de la liberté*, c'est celui du *meilleur ami de la nation.* (Visite au roi et à la reine, *Monit.* 1789, n° 74, p. 308.)

37. Voir entre autres les trois brochures de Mory d'Elvange, notre confrère, lauréat de l'Académie en 1780, martyr de la Révolution en 1794; États, droits, usages en Lorraine; Fragments historiques; Serments, pouvoirs, instructions (n°s 716, 717, 719, 734, cat. Noël). Il était l'ami des libertés publiques, il démontre que la Lorraine jouissait autrefois des droits que le roi de France accordait au peuple français, par arrêt du Conseil d'État concernant la convocation des états généraux du royaume (5 juillet 1788); il avait rassemblé les documents les plus précieux pour une histoire complète du droit public en Lorraine, deux gros recueils in-folio, dont l'inventaire fort incomplet commence au n° 323 du catalogue raisonné de M. Noël. « Nos priviléges, dit-il au prince, peuvent vous paraître des chaînes, c'est la loi constitutive de notre province, où le prince avait le pouvoir de faire le bien, mais était dans l'heureuse nécessité de ne point être despote. »

38. Consulter aux archives de la Meurthe les six registres de documents analysés et collationnés par notre infatigable et savant confrère, M. H. Lepage. On y trouve, outre les délibérations de l'assemblée provinciale de 1787 à 1789, un ensemble très-curieux de requêtes, de mémoires, de lettres et les noms les plus autorisés de la province : Mory d'Elvange, le marquis de Clermont-Tonnerre, le baron de Custines, le prince de Beauvau, M. Coster, les évêques de Nancy et de Saint-Dié... Tout y est traité : corvées, chemins, agriculture, tarifs, impôts

Digitized by Google

directs et indirects, commerce, navigation de la Sarre, bois, forêts, bibliothèques, postes, ponts, hospices, etc., etc... Le ton des délibérations, des discussions, des discours, est fort digne. — Le procès-verbal du 10 août 1787 est signé par l'évêque de Nancy, président, par M. de la Porte, intendant de la province (l'intendant est l'homme du roi, l'homme de la loi, l'homme du peuple), par M. Gossin, lieutenant-général du bailliage de Bar. Le 17 juin 1788, requête du curé de Nomexy, au sujet d'une contestation avec M. Gaudel, qui a pris dans l'assemblée municipale la qualité de *seigneur*, qui n'est *duc qu'au roi*. Le 30 octobre 1788, on réclame le rétablissement des états généraux; — correspondance, très-curieuse avec MM. Necker, le comte de Brienne, le comte de Custines; deux circulaires à MM. les curés de la province (4 août et 21 décembre 1789). On refusait de payer les tailles, on s'insurgeait dans les cantons de Fénétrange et de Sarrebourg.

Il n'existe aucune collection complète des célèbres cahiers, ainsi que le prouve cette lettre de la Commission intermédiaire, que j'ai trouvée aux archives; elle est adressée de Nancy, le 18 avril 1789, à M. Dailly, conseiller d'État, qui demandait communication de ces cahiers: « *Vu le petit nombre des bailliages de notre province ayant fait imprimer leurs cahiers et les autres ne jugeant pas à propos de les communiquer, nous ne pouvons répondre complétement à votre désir. Pour vous montrer notre bon vouloir, nous avons prié M. Duquenoy, l'un de nous, député aux états, de vous présenter de notre part tous les exemplaires qu'il nous sera possible de réunir avant notre départ.* »

39. A l'aurore de la Révolution, je crus sourire à la liberté, je me livrai à cet élan avec la loyauté et le dévouement sans bornes qui animaient un cœur brûlant du désir de concourir au bien de ses semblables, de ramener la vertu, le bonheur sur la terre... C'est ainsi que Grégoire s'exprime dans ses mémoires, en 1808, lorsque des déceptions amères ont remplacé ses illusions... « Dans les dix-neuf siècles révolus depuis 19 ans, « on a fait sur le cœur humain un cours expérimental le plus « complet, le plus désolant... » (p. 456): Écoutons-le, lorsque, le

Digitized by Google

20 janvier 1789, il parlait *au nom de tous ses confrères*, en l'assemblée des Trois-Ordres, tenue à Nancy (14 p. in-8°).

« En ces jours si désirés et si longtemps attendus, jours que « l'on peut appeler l'aurore du bonheur de l'empire français « et auxquels notre auguste monarque, écartant pour jamais de « son trône l'odieux despotisme, y a fait asseoir la vérité, la « justice, la bonté, et nous annonçant qu'il ne veut régner que « par les lois, se propose de leur donner bientôt une sanction « vraiment constitutionnelle, en assemblant la nation, pour, au « milieu d'elle, comme un père au sein de sa famille, règler « la dépense, la combiner avec la recette, réformer les abus, « voir le mieux et le faire.... Oui, sans doute, les curés vont se « permettre d'élever la voix, avec la franchise qui convient à « leur caractère, avec la loyauté de ces temps auxquels tout « citoyen pouvait sans craindre réclamer ses droits, exposer « ses griefs, les faire juger par ses pairs, les proposer à la na- « tion assemblée, les mettre même sous les yeux de son « prince, sûr d'être écouté et jugé sans acception de personne. « Le clergé n'est qu'un en lui-même, mais il est juste et même « nécessaire d'en classer les différents ordres pour leurs repré- « sentants aux états :

« 1° Celui de MM. les évêques, le premier de tous incontes- « tablement; — 2° les chapitres de cathédrales, auxquels il faut « joindre les collégiales; 3° les abbés réguliers et séculiers, « avec les autres prélats inférieurs, titrés, réguliers ou en « commande; 4° les curés, vicaires et autres ecclésiastiques « séculiers; 5° les maisons religieuses des deux sexes.

« Citoyens comme eux, nous avons un droit incontestable « d'avoir des représentants de notre ordre et choisis par nous. « Nosseigneurs les évêques, que nous respectons et que nous « honorons comme nos supérieurs ecclésiastiques, rendent « souvent les services les plus essentiels aux provinces par « leurs vertus patriotiques, leurs lumières et leur crédit. Dans « les temps calamiteux, ils peuvent en être la ressource, comme « vient de nous en convaincre le digne Prélat de ce diocèse, « qui, par son active charité, ses aumônes abondantes, ses « sages précautions..... Nous considérons les prélats du se- « cond ordre, les membres des chapitres; nous estimons les

Digitized by Google

« religieux, persuadés qu'il est avantageux non-seulement à « l'Église, mais encore à l'État d'en avoir. ..... Nous serons ap- « puyés par NN. SS. les évêques auxquels on a souvent ouï dire « que plus leurs curés seront honorés, plus ils le seront eux- « mêmes.... par les religieux, ils nous sont attachés, nous som- « mes souvent leur appui, plusieurs partagent nos peines et nos « travaux..... Nous demandons donc qu'aux états provinciaux « les curés de la province et autres ecclésiastiques classés avec « eux aient des représentants pris dans leur ordre et choisis par « eux, eu égard à leur nombre et à la masse des revenus qu'ils « portent à la contribution, proportionnellement aux autres « ordres du clergé. »

L'assemblée était trop nombreuse pour délibérer; elle nomme 48 commissaires, Grégoire est du nombre, ainsi que le brave et infortuné Custines, traîné plus tard à l'échafaud... Il écrit aux curés : « Nancy, le 22 janvier 1789. Nous avons assisté à l'assemblée des Trois-Ordres fixée à Nancy, à laquelle vous étiez tous invités. Elle a formé une commission chargée de s'occuper d'un plan d'organisation des états provinciaux, pour être présenté et soumis à l'Assemblée nationale de Lorraine. On vous adresse des exemplaires du discours prononcé le 20 à Nancy. Comme le cri général doit se former des réclamations individuelles, il est intéressant que vous manifestiez vos sentiments, dans la circonstance présente..... Comme curés, nous avons des droits. Depuis douze siècles peut-être ne s'est-il jamais présenté une occasion si favorable de faire valoir ces droits, de développer des sentiments de patriotisme, d'honorer le ministère sacré dont nous sommes *essentiellement une partie constitutive.* Nous vous prions d'envoyer des lettres d'adhésion par lesquelles vous déclarerez, comme nous l'avons fait avec l'ordre de la noblesse, que vous consentez volontiers à être compris, avec le tiers, dans une forme commune de toutes les impositions pécuniaires, à raison de vos facultés; vous demanderez ensuite que l'ordre des curés et en général le clergé séculier de second ordre soit admis par ses députés aux états provinciaux et généraux. Vous adresserez vos lettres franches, autant qu'il se pourra, soit à M. Guilbert, curé de Saint-Sébastien, soit à M. Grégoire, curé d'Emberménil, à l'hô-

Digitized by Google

tel des Trois-Maures, à Nancy.... Daignez, Messieurs, préparer des observations et des mémoires sur tous les objets à traiter dans ces états, qui doivent fixer notre bonheur et l'assurer sur une base solide. »

Le bailliage de Nancy nomma deux députés ecclésiastiques, Mgr de La Fare et Grégoire. Le mandement de Mgr Anne-Louis-Henri de La Fare (19 décembre 1789) et sa belle et patriotique allocution, comme président de l'ordre du clergé pour le bailliage de Nancy, aux membres réunis pour l'élection des représentants aux états généraux (30 mars), justifient bien l'éloge que le curé d'Emberménil faisait de son évêque dont le discours, à l'Église Notre-Dame (4 mai 1789), plein de sentiments généreux, fut applaudi avec enthousiasme, malgré la sainteté du lieu et la présence du Roi.» (Thiers, *Hist. de la rév.*, t. I.)

M. Thiers n'a pas été juste dans ses appréciations sur Grégoire, il en parle *peu* dans l'*Histoire de la révolution*, il en parle *mal* au 3e volume de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*. La protestation émue de M. le député Marchal, publiée, le 8 juin 1845, par le *Courrier français*, est conservée à la Bibliothèque de Nancy, ainsi que des lettres fort curieuses au sujet de cette polémique. La science de Grégoire, son dévouement aux fonctions pastorales étaient fort appréciés par ses confrères; ses contemporains n'avaient pas oublié l'effet de ses sermons à Réchicourt-le-Château (1779), au sujet de l'institution d'une rosière, dont la médaille est conservée pieusement dans la paroisse. (Voyez la notice de M. Arthur Benoit, 1872.)

Quelques extraits feront bien comprendre la fidélité avec laquelle il conserva la foi, les souvenirs de sa jeunesse et le genre de ses prédications. « Le christianisme, dans ses fêtes, s'empare de l'esprit et du cœur pour éclairer l'un et purifier l'autre; au bruit de l'airain, qui ébranle les airs, chacun se rend au temple sous un costume plus soigné, image du respect..... Tout lui retrace sa misère et sa dignité, son origine et ses hautes destinées; les statues, les tableaux, les discours, les cantiques lui disent que les humains sortis d'une tige commune ne composent qu'une famille.... Pères et enfants, maîtres et serviteurs, magistrats et citoyens, là tout est placé sur la ligne

Digitized by Google

de l'égalité ; point de distinctions que celle du sacerdoce.....

L'orateur chrétien rappelle à l'assemblée ce que chacun doit croire et pratiquer, craindre ou espérer par de là les bornes de la vie.... au nom du ciel, il commande, il exhorte, il attendrit. Un concert de louanges et de supplications élève les âmes vers le ciel et dans ces prières communes on mentionne spécialement les affligés, les malades, les voyageurs, les amis, les ennemis et la patrie.... Les fêtes votives, les processions, les pèlerinages.... ont été sagement encouragés.... D'après mes observations, l'infortuné Roucher avouait s'être trompé en assurant que la Fête-Dieu est la seule de nos solennités qui inspire la joie.. Aux fêtes politiques s'associaient partout les cérémonies de la religion... La France applaudit au rétablissement de la fête de Jeanne-d'Arc, à Orléans... On peut féliciter Beauvais d'avoir renouvelé la procession en l'honneur de l'héroïne Jeanne Hachette, où les femmes précèdent les hommes..... Les fêtes commandent le respect envers la majesté divine, un grand intérêt les inspire... Elles parlent à l'esprit et au cœur de ce qui mérite l'estime des hommes, de ce qui les unit, les instruit, les améliore : telles étaient, pour la plupart, celles dont Salency fut le modèle. La tradition en attribue l'origine à saint Médard, évêque de Noyon. En 1772, un procès des habitants contre le seigneur, qui s'arrogeait le droit de choisir la rosière, tira de l'obscurité cette fête continuée modestement depuis quatorze siècles. Target, à cette occasion, fit un plaidoyer célèbre et obtint, en 1774, un arrêt du Parlement qui maintenait le droit de la commune. Bientôt ailleurs furent instituées des fêtes analogues.. . aucune ne fut jamais organisée avec tant de sagesse, ni célébrée avec tant de piété ; aucune, en si peu de temps, ne produisit des effets aussi consolants que celle de Réchicourt-le-Château, fondée par un curé nommé Marquis, qui, luttant contre tous les obstacles avec un courage infatigable, dépensa une somme considérable pour y former cette institution... J'atteste, sans crainte d'être démenti, que, grâce à cette institution au succès de laquelle on avait su lier l'intérêt et l'honneur de toutes les familles, cette paroisse était devenue, en peu d'années, une des plus vertueuses qu'on pût citer..... Sans la religion, toutes vos solennités laisseront dans l'âme un vide que rien ne pourra remplir ; puisque cette religion est fondée sur

Digitized by Google

les besoins de l'homme, sur les principes conservateurs de l'ordre social, la détruire, ce serait ébranler la société.... » (*Hist. des sectes relig.*, t. I., chap. I.)

40. « Nommé aux états généraux, j'arrive à Versailles... Là, pendant deux mois, s'établit une lutte entre les évêques et les curés... ceux-là combattaient: contre et ceux-ci pour le vote par tête et la réunion des ordres. J'accélérai cette réunion par une brochure de 40 pages, sous ce titre : *Nouvelle lettre aux curés*, écrite avec une sorte d'impétuosité et dans laquelle je dévoilais sans ménagement les intrigues du haut clergé et de la noblesse; j'y prédis que si le bonheur luisait sur l'horizon de la France, il sortirait du sein des orages. Les orages ont éclaté, quand arrivera le bonheur? Cet écrit, réimprimé dans les provinces, y fut répandu avec profusion. » (Mém., 1808.) Je dirai plus tard le rôle de Grégoire *au club breton*, *à la société des Jacobins*, ses relations avec le parti extrême de la constituante, ses méfiances contre le haut clergé et le roi lui-même, qui *l'aurait attaqué* dans des lettres confidentielles, l'offre d'un évêché, qu'il considérait comme une insulte, puisque les cahiers « *défendaient* expressément aux députés d'accepter aucune grâce ou faveur de la cour pendant la durée de leurs pouvoirs et les trois années qui suivront. » Et cependant, si son langage est passionné, s'il attaque les abus avec une sorte de violence, il respecte le vieil édifice, il n'est pas un ennemi convaincu de la monarchie, ainsi qu'il le crut plus tard, sur la foi de ses amis politiques. — Je n'analyse pas cette lettre, j'en cite textuellement ce qui est de nature à convaincre les plus incrédules.

« Cinq semaines se sont écoulées depuis l'ouverture des États. Des discussions multipliées ont dévoré ce temps précieux et qui coûte si cher à la nation. Les évêques paraissent se confédérer avec la majeure partie de la Noblesse contre le Tiers-État; nous touchons au moment d'une scission aussi éclatante que funeste... Dans cette conjoncture désastreuse, que doivent faire cent quatre-vingts curés qui agissent au nom de quarante mille ?... J'ai cru qu'il serait utile de dévoiler les piéges qu'on nous tend et de soumettre à l'examen les sophismes par lesquels on veut nous séduire... Voilà l'épouvantail qu'on

Digitized by Google

agite sans cesse devant vos yeux... Le Tiers veut que la loi règne sur tous et qu'elle ne soit plus pour les grands une toile d'araignée que détruit le souffle de leur puissance ; mais il ne prétendit jamais anéantir un corps réputé nécessaire à la monarchie, comme un intermédiaire qui tempère l'activité du Gouvernement, qui oppose de grandes places, de grands emplois, de grands noms au despotisme... Ouvrez les cahiers du Tiers, leur vœu unanime est que la Noblesse, accessible au mérite, en devienne le prix... Détruit-on la Noblesse lorsqu'au contraire on veut en rehausser l'éclat en la ramenant à son institution primitive ? Dès que l'ordre de la Noblesse est conservé, celui du Clergé est assuré ; l'intérêt du Tiers est de conserver un ordre classé avant la noblesse et dans lequel il peut introduire ses membres... Mais le Tiers attentera aux propriétés... Quelques écrivains ont voulu contester à l'Église le droit de propriété, sous prétexte qu'elle ne peut aliéner. En partant de ce principe, on va nous prouver que le Roi ne possède pas ses domaines, ni les mineurs leurs biens... — Presque tous les cahiers exigent l'amélioration du sort des curés et des vicaires... Mais, dit-on, il faut contenir le peuple, et si vous ne réprimez les efforts des communes, le gouvernement monarchique est détruit et nous tombons dans la démocratie. *Je pose en fait qu'aucun cahier* ne demande une *constitution républicaine*, qu'*aucun député* ne *désire* se soustraire à l'autorité royale... Interrogeons l'histoire... Est-ce le Tiers qui trama les guerres de la Ligue et de la Fronde ? Non ; il allait seulement verser son sang pour assouvir l'ambition des grands... Depuis quarante ans, les droits essentiels du corps lévitique ont éprouvé bien des échecs ; le droit ancien, plus ancien même que la monarchie, d'occuper le premier rang dans les assemblées des Trois-Ordres était acquis au clergé... Un ordre jaloux l'a déjà entamé... Louis XVI leur servira de modèle ; ils n'en trouveront pas de plus beau... Si le peuple se porte à des excès, n'en accusez que l'injustice des lois exclusives, les vexations tortionnaires qui provoquent sa fureur... Le peuple se débat dans les filets de la fiscalité et les entraves de la féodalité ; en proie à ces deux sangsues, il défend avec peine contre elles sa malheureuse existence. Son sel

Digitized by Google

et son pain, la bure dont il se couvre, son industrie, son travail, tout est frappé du fléau des impôts... Il est livré aux vexations arbitraires des maîtrises, des intendants, des subdélégués, des receveurs des finances, des procureurs, des priseurs-jurés, des sbires de la ferme... Comment ne s'aigrirait-il pas quand, au fardeau du travail joignant celui des tailles, il voit que l'impôt frappe légèrement sur ces célibataires luxurieux qui peuplent et dépeuplent nos villes... sur quelques gentilshommes dont la fortune s'est fondue en meutes, en chevaux, en cartes... sur quelques prélats fastueux... sur ces ecclésiastiques mondains .. sur certaines classes de moines, sur tant de chanoines... qui se croient supérieurs à l'utile pasteur, l'ange tutélaire de son hameau... Cette tirade, je le prévois, va m'attirer la colère des intéressés et leur haine; je ne les paierai pas de retour; ma haine tombe, non sur des personnes, mais sur des vices qui outragent la majesté du sacerdoce et de la religion... Faut-il s'étonner qu'il devienne factieux cet infortuné campagnard... contraint la nuit d'aller disputer au gibier ce champ ensemencé... dévasté en un moment par des animaux que des lois barbares conservent pour le plaisir d'un seul et le malheur de mille.. quand ce pauvre esclave de la banalité... forcé de porter moudre sur ses épaules, à grande distance... le peu de grain d'une qualité inférieure... doit, pour obtenir de moudre, soudoyer l'avarice et l'ivrognerie, ou perdre un temps précieux jusqu'à ce qu'on ait fait passer les *non*-banniers, dont on veut s'assurer la pratique... quand les coupes de la forêt communale sont vendues pour les maîtrises... quand les satellites de la ferme empêchent ce triste villageois, sous peine d'être traduit à la chambre ardente, de puiser, dans une source salée, un peu d'eau pour préparer un mauvais potage... quand, épuisé d'inanition et de maladie, il ne peut recevoir, qu'en contrebande et à l'insu des suppôts de l'*accise*, le peu de vin que son curé lui envoie... quand sa femme éplorée, étouffant ses soupirs.. quand... lecteur sensible, arrêtez un moment pour confondre vos gémissements et vos sanglots avec les miens. Être éternel! si ta religion sainte ne disait au malheureux que son existence ici-bas n'est que le berceau de la vie,

Digitized by Google

que dans une région plus heureuse tout cri cessera, toute larme sera essuyée... que la vertu aura son prix, que l'équilibre rétabli justifiera ta providence...

« Le Tiers sanctionnera sans balancer l'unité du culte catholique, la succession au trône dans la famille d'un roi qu'on aime... Au vrai, de quoi s'agit-il? Est-ce d'ébranler le trône et l'autel? Non, messieurs.. Pénétrés de vénération pour nos premiers pontifes, il est notoire qu'ayant toujours des raisons pour les honorer, nous désirons en avoir toujours pour les estimer et les aimer. La gloire de nos chefs n'est-elle pas la nôtre?... On calomniera sans doute l'auteur de cet écrit... on va répéter et répéter qu'il sonne le tocsin contre les évêques, tandis qu'au contraire il fait profession d'une vénération profonde pour la personne des uns et pour la dignité de tous ; mais la vérité, la justice, la patrie, la religion sont infiniment plus respectables... Notre résolution n'est point inconsidérée... nos idées ont mûri dans le calme... Toute la France crie, le peuple gémit, la patrie nous tend les bras... et c'est au nom de la religion qu'une partie du clergé, la minorité de la noblesse et les communes vont, autour de leur roi, se rallier sous le drapeau de la patrie... »

41. Le 3 frimaire an x, le citoyen Grégoire, orateur de la députation envoyée au gouvernement par le Corps législatif, rend un juste hommage aux citoyens Consuls; le tableau de la situation intérieure et extérieure lui inspire le plus vif intérêt et les plus douces espérances. « La paix est arrivée sur les ailes de la victoire... Échappée aux orages qui ont assiégé son berceau, aux malheurs qui ont tourmenté son enfance... tranquille au dedans, respectée au dehors... la République fait son entrée solennelle dans l'univers, et s'assied majestueusement aux rangs des premières puissances... Aux fureurs de la Ligue, aux délires de la Fronde, succéda un siècle illustré par les monuments du génie... Le caractère national, retrempé au milieu des tempêtes révolutionnaires, va développer son énergie et s'élancer vers tout ce qui est beau, tout ce qui est grand... »

Certes, ce langage est convenable et digne : le conventionnel a oublié sa haine contre la royauté, la violence de ses haran-

Digitized by Google

gues dans les clubs, les expressions cruelles de ses écrits révolutionnaires. Il souhaite « que le Gouvernement, par des « lois sages, conduise la République au plus haut degré de « félicité », mais il déclare « qu'il s'inclinera toujours devant « la souveraineté nationale. » Dans une lettre du 18 floréal (an XII), aux membres de la commission des Dix, il promet « *la soumission la plus sincère au vœu que la nation aura librement émis sur l'organisation de son gouvernement. Quand le peuple, devant la majesté duquel tout doit s'incliner, et de la souveraineté duquel dérivent tous les pouvoirs, aura parlé, chacun doit obéissance loyale et entière... J'ai prêté le serment et l'on peut compter sur ma fidélité, plus que sur celle des flagorneurs... j'obéis à ma conscience... Revêtu de la robe sénatoriale, j'ai pensé comme Cicéron :* Nemo aut in dicendo liberior, aut ad libertatem civium tuendam paratior esse debet senatore. »

Au Sénat, il vota contre l'impérialité héréditaire, contre l'usurpation des États romains, contre la création des droits réunis, des tribunaux exceptionnels, et surtout il protesta, au nom de la religion, contre le divorce, et, malgré cette opposition, l'Empereur, qui avait l'âme grande, apprécia la loyauté, le courage de l'ancien évêque de Blois; il le consulta plus d'une fois sur les matières ecclésiastiques; il lui rendit justice à Sainte-Hélène.

On conserve, à la Bibliothèque de Nancy, les lettres patentes du titre de comte, signées de Napoléon et scellées du grand sceau, délivrées de Bayonne, le 25 juillet 1808, *à son cher et amé* Grégoire. Son écusson est D'Argent à la croix pattée de gueules, franc quartier des comtes sénateurs *(d'azur à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille un serpent d'argent)*, brochant sur le tout.

En terminant les notes de cette première partie, je dois avouer que plus d'une fois, dans le cours de ces études, j'ai répété, avec une sorte d'effroi, le mot de Pascal. « Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel monstre, quel cahos, quel sujet de contradictions?... Mais Bossuet, dans sa calme raison et dans sa foi, a expliqué l'énigme : « Ce qu'il y a de si grand dans l'homme, est un reste de sa première

Digitized by Google

institution; ce qu'il y a de si bas... c'est le malheureux effet de sa chute... »

Je ne cherche pas à justifier l'abbé Grégoire, je me borne seulement à réunir les éléments d'une sentence équitable : *Si judicas, cognosce...* a dit un Tragique, et d'ailleurs nos Livres saints le déclarent : Tout homme a péché... *Non est homo justus in terra qui faciat bonum et non peccet.* » (Eccl. 7.)

Digitized by Google

LES

PROFESSEURS DE DROIT

A L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR

M. Ph. JALABERT

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Huit ans se sont écoulés depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre compagnie et vous savez quels devoirs impérieux, quelles douleurs privées, quelles calamités nationales m'ont obligé à différer l'expression publique de ma reconnaissance. Pourtant ce sentiment n'a pu être plus vif ni plus profond chez aucun de ceux auxquels vous avez accordé vos suffrages.

J'arrivais à peine dans votre intelligente et hospitalière cité que vous m'ouvriez vos rangs avec une bienveillance et une courtoisie dont je ne perdrai jamais le souvenir (1). Le premier parmi les

(1) Le 17 mars 1865, moins de six mois après l'installation de la Faculté.

Digitized by Google

membres de la Faculté de droit renaissante, j'ai reçu des lettres de grande naturalisation conférées par cette assemblée littéraire et scientifique, libre et fidèle représentation de l'esprit dans cette noble province. Non-seulement vous m'avez fait retrouver le charme de la confraternité intellectuelle que j'avais connu et goûté à Grenoble, au sein de l'Académie Delphinale, mais encore, grâce à votre sympathique accueil, le méridional, le nouveau venu, a pu se figurer qu'il avait toujours été l'un des vôtres et qu'il appartenait à cette forte race à laquelle était réservée la rare fortune de devenir française entre toutes sans cesser d'être elle-même.

A l'honneur d'être votre confrère s'est joint bientôt pour moi la douceur profondément sentie de ne pas rester le seul représentant de l'enseignement universitaire du droit parmi vous. Deux de nos collègues vous appartenaient déjà par avance ; — l'un (1) qui occupe une des premières places au barreau et dont les études d'un sentiment exquis sur *Joubert* et sur *André Chénier* avaient révélé les tendances philosophiques et les goûts littéraires : — l'autre (2) qui, parmi vos membres correspondants,

(1) M. *Lombard*, professeur de droit commercial, chargé du cours de droit des gens, bâtonnier de l'ordre des avocats, associé correspondant de l'Académie depuis le 18 janvier 1861, titulaire depuis le 27 mars 1862.

(2) M. *Liégeois*, professeur de droit administratif, chargé du cours d'économie politique, associé correspondant de l'Académie depuis le 23 janvier 1863.

Digitized by Google

représente dignement l'Économie politique, cette science moderne destinée à raffermir les bases de l'ordre social, en montrant l'union des lois providentielles de l'activité humaine et de celles qui régissent le monde moral. Vous avez voulu que dans cette Faculté appelée de vos vœux et dont le rétablissement a eu pour principal promoteur un de vos membres les plus éminents (1), aucun des ouvriers de la première heure ne restât en dehors de la compagnie. M. PARINGAULT dont nous déplorons la perte récente (2), MM. DESJARDINS (3) et DE LA MÉNARDIÈRE (4) dont le départ nous a laissé de vifs regrets, MM. VAUGEOIS (5) et DUBOIS (6) que nous avons le bonheur de conserver ont été successive-

(1) M. le baron *Guerrier de Dumast*, correspondant de l'Institut, doyen des membres titulaires de l'Académie.

(2) M. *Paringault*, professeur de procédure civile et de législation criminelle, membre titulaire du 16 juin au 24 novembre 1865, associé correspondant depuis, décédé le 20 décembre 1872.

(3) M. *Desjardins*, agrégé, chargé d'un cours de droit romain, membre titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865, associé correspondant depuis, aujourd'hui agrégé à la Faculté de droit de Paris et député à l'Assemblée nationale.

(4) M. *de La Ménardière*, professeur de Code civil, associé le 22 juin 1865, titulaire le 16 mars 1866, associé correspondant depuis le 7 janvier 1870; aujourd'hui professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

(5) M. *Vaugeois*, professeur de Code civil, associé le 16 juin 1865, titulaire depuis le 22 juin 1866.

(6) M. *Dubois*, professeur de droit romain, associé le 1er juin 1866, titulaire depuis le 11 mars 1870.

Digitized by Google

ment appelés à siéger au milieu de vous. Je connais trop vos traditions séculaires pour oublier que, dans le candidat, vous honorez le mérite personnel et non la fonction, quelque considérable qu'elle puisse être, mais il m'est permis d'attacher un grand prix à l'éclat qui rejaillit de vos choix sur un corps dont tous les membres sont unis par la plus étroite confraternité.

Messieurs, ceux que vous avez introduits avec tant de bienveillance au sein de votre compagnie n'ont pu manquer de s'enquérir des professeurs de droit transférés de Pont-à-Mousson à Nancy en 1768, et dont quelques-uns, pendant la période qui s'écoula jusqu'à la tourmente révolutionnaire, auraient pu être accueillis dans la *Société royale des sciences et belles-lettres* fondée par Stanislas. Vainement j'ai compulsé ceux des procès-verbaux des séances qui ont été conservés, nulle part je n'ai trouvé les noms de nos prédécesseurs ayant enseigné dans cette ville. Ni Claude-François *Breton*, ni Xavier *Chavane*, auteur d'un ouvrage sur les Institutes, ni Dominique *Guillaume de Rogéville*, le père du conseiller au Parlement auquel nous devons deux utiles recueils, ni son second fils, Sébastien-Hubert *Guillaume*, depuis professeur de la Faculté de droit de Strasbourg, ni les deux *Schouller* dont le dernier mourait en 1812 doyen des conseillers à la Cour, ni le vénérable Doyen de la Faculté, Pierre-Antoine *Dumas*, Recteur perpé-

Digitized by Google

tuel de l'Université, ne figurent au nombre des associés.

Notre respect pour nos anciens ne nous permet pas de chercher la raison de ce fait dans l'insuffisance de leurs titres, et notre déférence pour la *fille du Roi bienfaisant* nous interdit de supposer qu'elle ait refusé d'agréer les candidatures des plus dignes d'entre eux. La modestie de nos devanciers, le nombre restreint des membres de la Société peuvent expliquer ce résultat. Disons aussi que le droit n'était pas exclu du cénacle Nancéien; l'avocat LE MOINE, les premiers présidents DU ROUVROIS et DE CŒURDEROY, le président de SIVRY qui fut secrétaire perpétuel, d'autres encore comme le conseiller DE VATIMONT y apportaient l'esprit du barreau et les traditions de la magistrature. Mais, à la différence des physiciens, des naturalistes, des mathématiciens qui soumettaient à leurs confrères le résultat de leurs recherches, c'est par des productions littéraires plutôt que par des lectures juridiques que les jurisconsultes payaient alors leur tribut à la Compagnie. Ce n'est que par exception qu'on trouve dans les mémoires imprimés en 1755 un projet de nouveau cours de Code civil par LE MOINE (1). MONTESQUIEU et le président HÉNAULT avaient donné, dès le début de ces réunions, un exemple suivi depuis ; on se sentait porté vers des

(1) *Mémoires de la Société*, tome II, p. 242.

Digitized by Google

travaux du genre de *Lysimaque* (1) ou du *Réveil d'Épiménide* (2) plutôt que vers des études critiques de législation.

Ne faut-il pas d'ailleurs tenir compte du caractère spécial de l'enseignement du droit, tel qu'il était donné dans la dernière moitié du siècle dernier? Le droit romain et le droit canonique étaient seuls expliqués dans votre École; on était loin, bien loin déjà de la rénovation opérée par Cujas et par ses disciples, et, depuis le milieu du XVII^e^ siècle, l'impulsion donnée aux études juridiques s'était affaiblie; on commentait toujours les textes, mais le plus souvent sans les vivifier par l'histoire, sans les éclairer par la philosophie. Les applications du droit canonique allaient toujours en diminuant en raison du progrès de la législation civile, et le droit en vigueur dans le pays, c'est-à-dire les coutumes, et les actes de l'autorité souveraine ne trouvaient aucun interprète à la Faculté. Vainement Louis XIV avait-il institué en 1694 (3) un professeur de *droit français,* Nicolas BRETON, procureur général au bailliage de Pont-à-Mousson, chargé d'expliquer en langue française les ordonnances et les coutumes. Supprimée cinq ans après

(1) *Mémoires de la Société*, tome I, p. 118.

(2) *Mémoires de la Société,* tome I, p. 143.

(3) Le 1^er^ octobre 1694, en exécution de la déclaration du 5 mai 1685.

Digitized by Google

par le duc Léopold (1), rétablie par ce prince en 1723, cette chaire fut consacrée au *droit coutumier et municipal;* mais un autre procureur au bailliage de Pont-à-Mousson, Didier *Georges*, seigneur de *Lemud,* en fut le premier et le dernier titulaire (2). Le chancelier *de la Galaizière* ne pouvait voir avec faveur un enseignement qui rappelait l'ancienne autonomie de ces provinces, destinées à être remises à la France après la mort du royal usufruitier. Et quand l'union s'accomplit en 1766, votre Faculté, par une omission inexplicable, ne fut pas dotée d'une de ces chaires de droit français, dont l'institution pour toutes les Universités du royaume avait été décrétée par un édit de Louis XIV, rendu en 1679 (3). Il en résulta que, depuis 1742, les gradués sortaient de l'École lorraine sans avoir acquis les notions de législation usuelle, indispensables pour plaider devant les tribunaux; comme Henrion de Pansey, ils n'apprenaient le droit positif et la procédure que dans les cabinets des avocats et dans les études des praticiens. Ailleurs il en était autrement; à Orléans, par exemple, un de nos plus grands jurisconsultes, Pothier, initiait ses élèves à la loi vivante et préparait par le travail de l'enseigne-

(1) Édit du 6 janvier 1699.

(2) Édit du 3 décembre 1723.

(3) Nommé le 27 décembre 1723, mort le 7 janvier 1742.

(4) Une déclaration du Roi, du 19 janvier 1700, obligeait les élèves de troisième année à suivre le cours de droit français.

Digitized by Google

ment ses admirables traités sur toutes les matières civiles.

Il serait injuste pourtant d'omettre une des plus heureuses créations de Léopold qui eût pu ouvrir aux maîtres et aux disciples une nouvelle voie, je veux parler de l'institution d'une chaire de droit public dans la Faculté. De 1707 à 1755, cet enseignement fut donné par Mathias *Hein* (1), par *Boucher de Bégnicour* (2), appelé de l'Université d'Utrecht à l'Académie royale de Lunéville et de là à Pont-à-Mousson, enfin par *Lonckig* (3), qui se plaignait amèrement de ce que son cours fût dépourvu de la sanction des examens (4). Mais cette tentative de renouveler et d'étendre les études fut abandonnée comme la précédente, on en revint aux anciens errements, et l'enseignement du droit resta en désaccord avec les besoins de la civilisation, avec les aspirations nationales. Le progrès lent et mesuré n'avait pu se réaliser, une transformation complète était nécessaire.

L'heure vint où les vœux consignés dans les cahiers de vos députés durent s'accomplir; l'unité de législation fut proclamée en principe par l'As-

(1) Institué le 28 janvier 1707, mort le 3 mai 1723.

(2) Institué le 20 mai 1723, démissionnaire en mai 1738, mort en 1752.

(3) Institué en mai 1738, mort le 25 août 1755.

(4) Archives de la Meurthe : Liasse D, 86, lettre du 24 novembre 1742.

Digitized by Google

semblée constituante comme la garantie de la liberté civile et de l'égalité devant la loi. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher par suite de quelles erreurs, de quelles passions ce grand mouvement de 1789 fut détourné de son cours. Dans la triste période qui suivit et à laquelle on appliquerait volontiers ce mot de l'Hospital : «*Excidat illa dies ævo!* » (*Périssent de si malheureux jours!*) la Faculté de Nancy, avec son cours de *droit civil et constitutionnel,* ouvert en 1790, partageait le sort de la Société fondée par Stanislas, et disparaissait avec toutes les institutions des siècles précédents.

Quand la France eut commencé à reprendre possession d'elle-même, ce fut, j'aime à le rappeler, un de vos prédécesseurs, un des anciens membres de l'Académie, qui eut le mérite d'inaugurer l'enseignement du droit à l'École centrale de la Meurthe, où il comptait parmi ses collègues, COSTER, votre dernier secrétaire perpétuel en 1792 et DU HALDAT, qui devait être un jour une de vos illustrations. D'abord avocat au parlement, puis maire de Nancy, Xavier THIERIET obtint sa chaire au concours et se multiplia, pendant sept ans, pour remplir un vaste programme. Dans un double cours, il exposait les éléments du droit naturel, du droit des gens, du droit public et constitutionnel, et consacrant la meilleure partie de ses leçons à l'étude des matières du droit civil. C'est sous sa direction que, de l'an V à l'an XI, de nombreux disciples se formèrent à

Digitized by Google

l'étude de la jurisprudence. Parmi les étudiants qui remportèrent les prix annuels décernés par l'Administration du département, nous retrouvons des noms chers à cette cité et à l'Académie, ceux de CAUMONT (1), de Justin LAMOUREUX (2), de DE METZ (3) qu'il suffit de prononcer ici pour rappeler d'éclatants services et des charges noblement remplies. C'est à cette même époque que la *Société libre des sciences, lettres et arts,* dont vous êtes les continuateurs, fondait un prix spécial destiné à être décerné librement par les élèves de l'École centrale à un de leurs condisciples et qui échut en partage à un des étudiants du cours de droit (4).

Cette école n'eut qu'une existence éphémère, la loi qui créait les lycées devait en fermer les portes; et, durant près de soixante ans, il semblait que la jurisprudence ne dût avoir d'autres représentants à l'Académie que les magistrats de la Cour d'appel et du tribunal civil et les membres du barreau. Mais si les chaires de l'Université ne furent rétablies qu'en 1864, un enseignement juridique

(1) Recteur à Nancy, membre de l'Académie.

(2) Juge au tribunal civil, membre de l'Académie.

(3) M. *de Metz* (François-Alexandre-Emmanuel), premier président de la Cour royale de Nancy du 23 juin 1831 au 11 juillet 1840, oncle de notre regrettable Alexandre de Metz-Noblat.

(4) *Antoine* (Charles-Joseph-Auguste) de Saint-Dié, Vosges. (Distribution des prix de l'an XI.)

Digitized by Google

était, longtemps avant cette époque, institué dans une École supérieure, unique en sa spécialité, et le professeur distingué qui en était chargé, devait nous précéder parmi vous (1); nous ne pouvions avoir un meilleur introducteur. Ai-je besoin de nommer le maître excellent dont les disciples, disséminés sur tous les points de la France, ont recueilli les doctes leçons, et dont les ouvrages jouissent, auprès des tribunaux, d'une si légitime autorité sur les questions les plus épineuses du droit forestier? Il ne m'en coûte pas de reconnaître que l'histoire des arts, celle des lettres, celle des institutions lorraines peuvent, à juste titre, réclamer pour elles notre confrère M. MEAUME (2); j'y vois le meilleur hommage rendu à cette union si naturelle et si féconde du droit et des lettres.

C'est cette union célébrée par deux de vos réci-

(2) M. *Meaume*, professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière, associé correspondant de l'Académie depuis le 18 mai 1846, titulaire depuis le 6 février 1851.

(1) M. *Meaume* a publié dans les Mémoires de l'Académie des *Recherches sur quelques artistes lorrains*, 1851. p. 96; — *sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, 1852, p. 191; 1853, p. 81; 1854, p. 363; 1855, p. 297; 1856, p. 275; 1859, p. 58; — *sur la vie de Bernardin de Saint-Pierre*, 1855, p. 3; — *sur Palissot et les philosophes*, 1863, p. 455, et a continué l'œuvre de son fils *Georges Meaume*, correspondant de l'Académie, enlevé par une mort prématurée, en nous donnant l'*Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine*, 1869, p. 31; 1870-71, p. 130.

Digitized by Google

piendaires, en 1774 (1) et en 1821 (2), que vous avez honorée de vos suffrages, conformément à des traditions ininterrompues, en attribuant une part de vos siéges aux membres de la Cour souveraine et aux représentants du barreau. Les HENRY (3), les DE BOUTEILLER (4), les MENGIN (5), les THIERIET, ont laissé ici des successeurs qui ne le cèdent en rien à leurs devanciers (6) et je vois aujourd'hui à votre tête un de ces athlètes de la parole (7), un de ces puissants improvisateurs, en qui votre BRESSON (8) eût reconnu un digne émule. Pour ne rien dire de

(1) *De l'Utilité de l'étude des belles-lettres pour ceux qui se consacrent à l'étude des lois*, par M. *Duparge de Bettoncourt*, conseiller à la chambre des comptes, reçu le 25 août 1774 (Procès-verbaux, tome V, p. 257).

(2) *De l'Importance et des Avantages de l'étude des lettres pour l'orateur du barreau*, par M. *Thiériet*, fils du professeur à l'École centrale, avocat général à la Cour royale, reçu le 9 juin 1822 (Mémoires de l'Académie, 1819 à 1823, p. 237).

(3) M. le baron *Henry* (Joseph-Arnould), premier président de la Cour de Nancy, du 23 février 1811 au 15 avril 1816.

(4) M. *de Bouteiller* (Jean-Hyacinthe), premier président de la Cour de Nancy, du 7 mars 1816 au 27 avril 1820.

(5) M. le baron *Mengin*, conseiller à la Cour royale, dont M. Collard de Martigny a retracé la vie (Mémoires de l'Académie, 1824 à 1828, p. 183).

(6) M. le premier président *Leclerc;* M. le baron *de Saint-Vincent,* conseiller; M. *Pierrot*, avocat général; M. *Adam*, substitut du procureur général près la Cour d'appel.

(7) M. *Volland*, ancien bâtonnier, président de l'Académie pour l'année 1872-1873.

(8) Mort conseiller à la Cour de cassation.

Digitized by Google

plus des vivants, j'évoquerai le souvenir de ceux qui ne sont plus ; je revois encore, au sein de cette Compagnie dont vos règlements n'interdisent plus l'entrée à vos élus avant leur réception publique, ce magistrat émérite, bibliophile, archéologue, passionné pour les recherches de l'érudition, et dont les mémoires ont éclairé les points les plus obscurs de notre histoire juridique (1). A côté du conseiller BEAUPRÉ, m'apparaît, dans sa verte vieillesse, le premier président honoraire PAILLART, prématurément éloigné par les commotions politiques des fonctions les plus élevées du ministère public, qu'il remplissait avec une si ferme et si sage autorité. L'ancien procureur général avait trouvé, dans ce sanctuaire des lettres, une retraite conforme à ses goûts (2), il était devenu une des lumières de l'Académie, un de ses organes les plus respectés. Et ses portraits achevés d'*Henrion de Pansey* (3), de *Zangia-*

(1) M. *Beaupré*, conseiller à la Cour, associé correspondant de l'Académie depuis le 28 novembre 1839, titulaire depuis le 25 août 1842, honoraire depuis le 5 mai 1865, mort le 5 décembre 1869, auteur de l'*Essai historique et bibliographique sur la rédaction officielle et la publication des principales coutumes et sur les assemblées d'État de la Lorraine Ducale et du Barrois* (Mémoires de l'Académie, 1843. p. 89); — et des *Nouvelles Recherches de bibliographie Lorraine.* (Mémoires de l'Académie, 1852, p. 345, — 1853, p. 221, — 1854, p. 1855, p. 38).

(2) M. *Paillart,* membre titulaire de l'Académie, depuis le 24 juin 1852, mort le 15 mai 1869.

(3) Mémoires de l'Académie, année 1856, p. 1.

Digitized by Google

comi (1), de *Bresson* (2), de *Fabvier* (3), de *Prugnon* (4), rappelaient ces harangues de rentrée, où l'orateur et l'écrivain parlaient le langage élevé qui convient aux austères représentants de la justice, aux ministres intègres de la loi.

Auprès des magistrats, des membres du barreau qui maintiennent à l'Académie ces saines et fortes traditions, que viennent faire les professeurs de Droit, sinon s'instruire à leurs exemples et profiter de leurs vivantes leçons, s'unir à eux pour représenter cette grande et noble science à laquelle, eux aussi, ont voué leur vie? Leur but est le même, c'est la même inspiration qui les anime. Ils n'appliquent pas, il est vrai, la loi avec une autorité souveraine aux controverses juridiques et aux procès criminels; ils ne défendent pas, à l'École du moins, la fortune, l'honneur, la liberté, la vie des citoyens, mais ils apprennent aux jeunes générations à connaître, à aimer, à respecter la législation de leur pays. Appelés par leur vocation à être les maîtres de la jeunesse, ils travaillent dans la mesure de leurs forces à préparer pour l'avenir des législateurs, des juges, des avocats, des administrateurs, des officiers ministériels, nourris des saines

(1) Mémoires de l'Académie, année 1854, p. 1.

(2) Discours de réception, Mémoires de l'Académie, année 1852. p. XVI.

(3) Mémoires de l'Académie, année 1858, p. LX.

(4) Mémoires de l'Académie, année 1866, p. 283.

Digitized by Google

doctrines, conservateurs vigilants de tous les droits légitimes, champions intrépides de toutes les libertés régulières. Ils sont résolus à prendre pour devise la maxime de leur prédécesseur GUINET, *Fiat ius aut pereat mundus (Que le droit règne, sous peine de voir périr le monde!)* — à se dévouer à toutes les grandes causes morales et sociales, à s'inspirer de ce spiritualisme chrétien des Domat, des Pothier, des Portalis, qui récèle le germe de tous les progrès et le remède assuré de tous les maux dont souffrent les âmes. Sur cette terre de Lorraine, ils trouvent des esprits merveilleusement disposés à les seconder dans leur œuvre ; ils reconnaissent dans leurs meilleurs disciples ces qualités natives du jurisconsulte, l'amour du vrai, le besoin du juste, la vigueur de l'esprit, la solidité du jugement, la puissance du travail, la persévérance de la volonté et, par-dessus tout, le bon sens, ce don suprême sans lequel rien ne s'achève ni ne dure ici-bas.

En dehors de leur mission professionnelle, et au sein de cette Compagnie, ils considéreront comme un devoir de disputer à l'oubli tous les jurisconsultes originaires de la Lorraine, du Barrois, du pays Messin et de notre chère Alsace qui, dans ces provinces ou dans le reste de la France, ont développé, pour l'avancement de la science du droit, ces dispositions et ces aptitudes transmises à leurs descendants. Du XIII^e^ au XIX^e^ siècle, depuis Jacques

Digitized by Google

de *Ruvigni*, évêque de Verdun (1), jusqu'au dernier magistrat lorrain, dont la Cour suprême déplore la perte, que d'enseignements à tirer pour les survivants de ces existences laborieuses consacrées au culte du Droit à des époques si diverses, dans des milieux si différents (2) !

Les annales de la Lorraine, objet des travaux des DIGOT (3), des SAINT-MAURIS (4), des D'HAUSSONVILLE (5), offrent encore bien des points obscurs pour l'historien du droit, soit dans les institutions politiques et judiciaires, soit dans les usages immémo-

(1) Né à Ruvigni près Bar-le-Duc, professeur de Droit à Toulouse, Évêque de Verdun en 1290, mort en 1296 (Bibliothèque Lorraine de Dom Calmet, p. 885).

(2) Déjà MM. *Vaugeois* et *Dubois* ont étudié la vie et les ouvrages de leurs prédécesseurs, F. Guinet et G. Barclay : *François Guinet, jurisconsulte Lorrain* (1604-1681), discours de réception de M. *Vaugeois* (Mémoires de l'Académie 1867, p. XLIX à CX); — *Guillaume Barclay, jurisconsulte Écossais professeur à Pont-à-Mousson et à Angers* (1546-1608), discours de réception de M. *Dubois*) Mémoires de l'Académie 1870-1871, p. LVIII à CLXXVI).

(3) *Histoire de Lorraine*, 6 vol. ouvrage qui a obtenu en 1855 le second prix Gobert. M. *Digot*, associé correspondant de l'Académie le 11 nov. 1841, titulaire le 11 nov. 1846, est mort le 29 mai 1864.

(4) *Études historiques sur l'ancienne Lorraine*, par V. *de Saint-Mauris*, 2 vol. 1861, M. le comte de *Saint-Mauris*, ancien introducteur des ambassadeurs, membre titulaire de l'Académie depuis le 7 mars 1856, membre honoraire depuis le 7 janvier 1859, mort le 25 août 1868.

(5) *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par le comte *d'Haussonville*, de l'Académie française.

Digitized by Google

riaux. Malgré des recherches savantes(1), tout n'a pas été découvert sur le droit de succession des femmes au trône ducal ; les États généraux des duchés n'ont pas encore fait l'objet d'une étude complète au point de vue du droit public (2) ; et le projet, resté inachevé, de *Breyé*, d'un commentaire sur la célèbre *Loy de Beaumont* (3), mériterait à coup sûr d'être repris. Si quelques coutumes générales ou locales ont trouvé des annotateurs, d'autres travaux manuscrits, comme celui de *Du Plessis*, sur la coutume de Saint-Mihiel (4), n'ont pas été mis à contribution ; il pourrait sortir de leur analyse et de la comparaison des textes quelques lumières nouvelles. Les recherches de BEAUPRÉ et de DIGOT ont frayé la route, mais bien des documents restent inexplorés dans nos archives qui sembleraient devoir être consultés avec fruit. L'ensemble de la *législation lorraine* a donné lieu, il est vrai, à une

(1) *Mémoire sur la masculinité du Duché de Lorraine*, par *Digot* (Mémoires de l'Académie 1853, p. 478).

(2) *Fragments historiques sur les États généraux en Lorraine*, par *Mory d'Elvange*, Nancy, 1788, in-8° ; — *Mémoires sur les États généraux de Lorraine*, par *Digot* (Mémoires de l'Académie, 1854, p. 29).

(3) Voir la notice biographique et littéraire sur *François-Xavier Breyé*, par Aug. *Digot*, p. 18, br. in-8°, Lepage, 1859, Nancy.

(4) J.B. *Du Plessis*, seigneur *de Creüe*, procureur général du Barrois au Bailliage de St-Mihiel, auteur d'un *Recueil d'ordonnances*, d'une *Histoire de Lorraine*. (Voir Dumont : *Histoire de la ville de St-Mihiel*, tome IV, biographie, p. 356.)

Digitized by Google

savante étude lue, à cette place même, par un de vos membres, M. ALEXANDRE (1), que la Cour de Paris a enlevé à celle de Nancy, mais le *Code Léopold*, cette œuvre capitale du procureur général *Léonard* DE BOURCIER, cette loi de progrès dont la promulgation souleva tant de difficultés, n'a pas encore été étudiée en détail dans ses rapports avec les ordonnances de Louis XIV, dont elle reproduisait sur plusieurs points importants la substance Il serait curieux et instructif de signaler les améliorations qu'elle réalisait, les règles traditionnelles de ce pays de coutume qu'elle maintenait et de porter un jugement motivé sur ce monument élevé à la science du droit par le plus éminent jurisconsulte dont s'honore votre pays (2).

Si la sagesse de vos statuts a banni les sujets de discussion politique des séances de l'Académie, il est permis d'apporter des matériaux à l'histoire de la Révolution française, et un résumé des cahiers des députés aux États généraux, rédigés dans nos

(1) *Du Caractère de la législation Lorraine, sa marche et son histoire*, discours de réception de M. *Alexandre* avocat général à la Cour impériale de Nancy, aujourd'hui président de la chambre à la Cour d'appel de Paris (Mémoires de l'Académie, 1861, p. XL).

(2) Nous devons à notre regretté *Digot* un *Éloge historique de Jean-Léonard de Bourcier*, premier président de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, et conseiller d'État du duc Léopold ; (Mémoires de l'Académie, 1841, p. 264).

Digitized by Google

anciennes provinces de l'Est, montrerait les vœux, les aspirations de la partie la plus éclairée de nos populations, à l'heure où s'ouvrait l'ère nouvelle inaugurée par l'Assemblée constituante.

Le champ si vaste des recherches et des études auxquelles nous convie l'Académie, a été cultivé dans bien des directions, nous n'aurons guère qu'à glaner là où il a été déjà beaucoup récolté. Nous ne ferons que suivre l'impulsion donnée par ces guides sûrs, ces vaillants pionniers qui n'ont jamais manqué en ce pays classique de l'initiative et de la décentralisation, dans toutes les sphères où s'exerce l'activité intellectuelle.

A côté des investigations qui s'adressent au passé et des œuvres de critique historique, les controverses philosophiques où la religion et la politique contemporaine ne sont pas en cause, solliciteront notre application. Vous n'avez jamais interdit à vos membres de vous soumettre les problèmes qui sont de la compétence de l'Académie des sciences morales et politiques. Dans la direction ordinaire de nos études, nous essayerons de trouver des sujets dignes d'être offerts à vos méditations. La philosophie du droit domine tout notre enseignement, elle soulève des questions qui, dans l'ordre civil, dans l'ordre pénal, occupent tous les esprits et dont les solutions peuvent avoir des applications pratiques d'un haut intérêt dans le domaine législatif. La condition civile des femmes, leurs droits de suc-

Digitized by Google

cession, leur régime matrimonial, — l'autorité paternelle et les limites de la liberté testamentaire, — les réformes à apporter au régime pénitentiaire, objet de discussions toujours pendantes, — et tant d'autres sujets appartenant au droit de famille, au droit public, au droit des gens, ne peuvent être exclus de vos réunions.

Les professeurs de droit dont j'ai la bonne fortune d'être aujourd'hui le représentant, ne me désavoueront pas, Messieurs, si je dis qu'ils s'efforceront, en apportant leur tribut à vos travaux, d'acquitter une faible part de leur dette de reconnaissance envers l'Académie. Quel emploi plus utile pourraient-ils donner à leurs veilles? N'est-ce pas dans ces communications mutuelles, dans ces discussions courtoises où règnent une estime et une sympathie réciproques, que les idées s'élèvent, que les points de vue s'élargissent? Dans cet échange continuel d'opinions, les convictions s'éclairent et s'épurent; on recherche avec empressement, on trouve avec bonheur ce terrain commun sur lequel on peut construire avec assurance. On se sent fort quand on est approuvé par ses confrères, on soumet à de nouvelles méditations les théories ou les aperçus qui ont suscité leurs objections. Ce n'est pas seulement la tolérance que l'on pratique, c'est le respect qu'on éprouve à l'égard des doctrines représentées par des hommes de conscience, de caractère et de

Digitized by Google

cœur. Ce qui fait le charme de ces réunions, c'est la foi commune dans le beau, le bien et le vrai, c'est la passion d'accroître, fût-ce avec des infiniments petits, ce patrimoine intellectuel et moral de connaissances que chaque génération laisse à celle qui la suit.

C'est, Messieurs, cet esprit vraiment scientifique et libéral dont j'ai senti le souffle au milieu de vous. Et puisqu'une confraternité déjà longue se trouve avoir précédé ma réception en quelque sorte officielle, c'est pour moi un devoir et un besoin de dire bien haut ce que j'ai gagné à vous appartenir. Je vous dois un redoublement de ferveur pour les choses de l'esprit, un plus vif amour des lettres, une curiosité plus éveillée sur toutes les découvertes scientifiques et philologiques. Vous n'avez pas besoin de ce témoignage, mais j'atteste que le foyer dont vous êtes les gardiens répand une chaleur vivifiante et qu'on y remue autre chose que des cendres. C'est de votre compagnie qu'on peut dire: *Spiritus intus alit*. Si vous conservez le culte du passé, vos regards sont tournés vers l'avenir et vous avez conscience des devoirs qu'imposent les temps présents à tous ceux auxquels est dévolue une mission intellectuelle. Placés à l'avant-garde des Sociétés savantes des départements, sur la frontière rapprochée par nos malheurs, attentifs aux leçons de l'épreuve, fortifiés par l'adjonction de nos chers exilés de Metz et de Strasbourg, vous vous prépa-

Digitized by Google

rez, pour votre part, à cette lutte pacifique de la pensée et de la science, à ces rayonnements de lumière qui doivent faire éclater aux yeux de tous la puissance expansive et l'indomptable vitalité de la France.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

(Me VOLLAND)

AUX RÉCIPIENDAIRES

L'ABBÉ GRÉGOIRE. — LA SCIENCE DU DROIT A L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

Vous rappelez tous deux avec raison que si les deuils de la famille et du pays ont retardé votre investiture publique, cependant vous appartenez depuis longtemps à l'Académie. Elle se reprocherait, en effet, d'avoir attendu jusqu'à ce jour pour vous appeler à elle, et il y a plusieurs années qu'elle est allée vous chercher parmi les sommités du corps enseignant qui est une des forces de notre cité, et où votre présence était marquée par d'éclatants succès. — L'un imprimant à l'instruction primaire une nouvelle et plus vive impulsion, doublant le nombre des écoles d'adultes et des écoles de jeunes filles, ce complément nécessaire de l'éducation populaire, propageant la langue française

Digitized by Google

dans les campagnes où avait persisté une espèce d'idiome germanique; poursuivant l'ignorance sous toutes ses formes et arrivant à réduire dans son ressort, au chiffre le plus bas de toute la France, le nombre des illettrés. — L'autre organisant notre école de Droit, l'une des bases de cette Université lorraine que nous avons enfin reconquise, lui donnant cette forte et salutaire discipline, qui est la condition du succès, en agrandissant les cadres et l'enseignement et la portant, dès les premières années, au niveau des Facultés les plus prospères et les plus florissantes.

L'Académie vous connaissait d'ailleurs par d'autres côtés.

Il y a 35 ans, Monsieur, qu'elle avait remarqué le jeune et savant professeur de Lunéville, et qu'en couronnant votre éloge de Dom Calmet, elle décernait à l'auteur le titre de Membre correspondant.

Depuis, par une double excursion dans la littérature italienne, vous nous avez donné deux intéressantes notices sur Pétrarque, faisant revivre ce chantre inspiré de l'amour chaste et pur, ou nous le montrant sous l'aspect nouveau et presque inconnu du philosophe et du moraliste.

Mais vous vous êtes hâté de revenir à vos études lorraines, et secouant la poussière de nos vieilles archives, vous nous avez fait connaître successivement la condition de l'instruction primaire et du maître d'école en Lorraine avant 1789, les repré-

Digitized by Google

sentations théatrales données dans le collége des Jésuites de Pont-à-Mousson, enfin l'histoire complète et si curieuse de cette Université de Pont-à-Mousson, rivale heureuse des Universités allemandes.

C'est encore une œuvre lorraine que vous entreprenez aujourd'hui, en nous rendant le plus remarquable personnage de notre pays dans la Révolution.

Cette grande figure au front large et élevé, au regard profond, cette tête méditative et puissante qu'a sculptée le ciseau de David et qui décore notre Musée, c'est Grégoire !

Vous n'en faites pas le panégyrique : vous savez bien que la conscience publique n'en accepterait pas l'éloge sans réserve, mais vous en commencez la biographie sincère et complète qui est encore à faire, 42 ans après sa mort.

Dans cette vie orageuse comme les temps où elle s'écoule, que de contrastes ! quelles contradictions ! quels enseignements !

Fils d'un pauvre tailleur de village, Grégoire est parvenu aux plus hautes dignités de l'État.

C'était un prêtre de mœurs austères et d'une grande piété ; et son premier ouvrage est un éloge de la poésie, couronné par l'Académie en 1773, qui nous paraît aujourd'hui d'une mythologie bien fade et bien maniérée, et qui certainement était peu digne du saint ministère.

Digitized by Google

Catholique fervent, il réclame pour les Juifs qui sont, suivant sa remarquable expression, les enfants du même père que nous, la tolérance, la liberté et l'égalité des droits civils et politiques.

Évêque schismatique, il méconnaît l'autorité du pape, mais il défend avec ardeur les prérogatives de l'épiscopat.

L'élève bien-aimé des Jésuites est un fougueux révolutionnaire, et ce zélateur passionné de la Révolution attaque sans relâche ceux qui en furent les pères, Voltaire surtout, qu'il appelle quelque part *un poëte flagorneur de la Cour et des divinités régnantes.*

Il est l'ennemi frénétique de la royauté, il l'insulte dans ses discours, il la poursuit de ses menaces sanguinaires, mais au moment de réaliser ces menaces, il s'arrête; du fond de la Savoie où il était, il efface de la lettre de ses trois collègues qui demandaient la mort du roi, le mot fatal, et plus tard il repousse avec indignation l'épithète de régicide.

Aimant d'un égal amour la Révolution et le catholicisme, il donne pour fondement à la République la religion et le respect de l'Église, et comme s'il voulait accoutumer les peuples à unir, à l'instar des Américains qu'il admire, ces deux sentiments, il va haranguer l'armée d'Italie avec le titre redouté de commissaire de la Convention et la soutane violette de l'évêque.

Digitized by Google

Au Sénat, il a voté, lui quatrième, contre l'établissement de l'Empire, et quelques années après, il laisse poser sur sa tête la couronne de comte et le chapeau empanaché.

Puis, rappelé sur la scène politique par les suffrages des électeurs de l'Isère, il en est précipité par une déclaration d'indignité illégale autant qu'imméritée, et il meurt dans l'obscurité, poursuivi par des haines impitoyables et pleuré des pauvres.

Le lauréat poétique de 1773, devenu écrivain et orateur politique, était incorrect, emphatique, déclamateur: il avait tous les défauts de son époque, mais il eut de fécondes et nobles idées. C'est sur sa proposition que furent établis le Bureau des longitudes et le Conservatoire des arts et métiers, qui sont encore aujourd'hui deux foyers de science et de lumière.

Quand ces Vandales d'un autre âge, que nous avons vus revivre de nos jours, renversent et brûlent, sous prétexte d'effacer les souvenirs religieux et monarchiques, les humbles églises des villages, les temples, les palais des villes, les livres des bibliothèques, les monuments les plus précieux des arts et de l'antiquité, il les dénonce jusqu'à trois fois à l'indignation publique, et il obtient enfin de la Convention un décret qui arrête la dévastation et sauve ce qui pouvait être sauvé.

C'est lui encore qui, saisi en quelque sorte d'un patriotique pressentiment, provoque des mesures

Digitized by Google

législatives pour supprimer les 30 dialectes ou patois se parlant alors en France, et pour établir l'unité de la langue nationale, surtout dans les départements de la frontière, où la conservation d'une langue étrangère lui paraît, comme à vous, Monsieur, une menace et un danger.

Il a par-dessus tout le courage civil. — Le 7 novembre 1793, sous le règne de Robespierre, au milieu des cris de mort de l'Assemblée et des tribunes, l'évêque assermenté de Paris, Gobel, ses grands-vicaires, plusieurs prêtres et un ministre protestant viennent à la barre déposer leurs lettres de prêtrise, et abjurer le sacerdoce et le christianisme. Des voix menaçantes somment Grégoire de les imiter. « *Quels sacrifices voulez-vous de moi,* « *s'écrie-t-il, celui de mon traitement? Je vous l'aban-* « *donne. — Celui de ma religion? Elle ne vous* « *appartient pas. Catholique par conviction et par* « *sentiment, prêtre par choix, j'ai été nommé évêque* « *par le peuple : j'ai fait quelque bien dans mon dio-* « *cèse, et, pour y en faire encore, je reste évêque.* »

Étonnant assemblage d'héroïsme et de faiblesse, des sentiments les plus purs et de paroles coupables, d'éclatantes vertus et de regrettables égarements! Triste leçon pour l'homme politique qui, dans ce monde nouveau, cesse d'être lui-même, que la pureté de ses intentions et la solidité de ses principes ne préservent pas d'une regrettable chute! Il s'enivre des passions qui fermentent autour de lui,

Digitized by Google

le vertige le prend, il tombe, et le torrent qui l'entraîne le jette tout meurtri sur le rivage.

Vous ne nous avez donné aujourd'hui, Monsieur, que les premières et pacifiques années de sa jeunesse. Au jour où vous vous arrêtez, c'est encore le temps des illusions, le rêve de la concorde universelle, l'idylle du bon curé. Mais regardez le tableau du lendemain. Au premier plan, le chartreux, le ministre protestant et le curé d'Emberménil s'unissent encore dans un fraternel embrassement. Cependant, déjà, par-dessus leurs têtes, Mirabeau lance ses premières foudres ; derrière eux, l'Assemblée se soulève en flots tumultueux ; l'orage gronde ; voici venir la tempête qui va emporter bâtiment et équipage à travers les écueils et les mers inconnus ! Voici le naufrage !

Vous nous en donnerez, Monsieur, pour achever votre œuvre, la dramatique histoire ; vous nous en direz les angoisses et les douloureuses réalités : c'est une dette que vous avez contractée envers nous et envers le public.

Avec vous, Monsieur, nous rentrons dans les sphères toujours sereines de la science et du droit. Ce n'est pas que vous craigniez la lutte quand elle est nécessaire, et que la vérité menacée vous trouve insensible à son danger. Vous l'avez bien montré, il y a cinq ans, dans vos conférences pastorales, en attaquant la morale qui se dit indépendante, et en ne lui permettant pas de s'affranchir de l'idée d'un

Digitized by Google

Dieu rémunérateur. Vous l'avez mieux montré encore, au milieu de nos désastres publics, dans ces pages éloquentes, que nous verrons bientôt, je l'espère, reparaître sous le véritable nom de l'auteur, où vous combattez avec une énergique prévoyance ce projet imprudent qui, jetant entre l'Allemagne et nous une nouvelle Belgique, l'Alsace indépendante et neutre sous la garantie de l'Europe, nous enfermait à jamais dans une frontière infranchissable.

Mais vos goûts et vos habitudes vous portent de préférence vers l'étude pacifique des lois. Vous aimez surtout la philosophie du droit, ces larges considérations que vous exposez sous le titre trop modeste d'*Introduction générale à l'étude du droit* qui s'appuient sur les règles éternelles de la morale et de l'équité, et qui, s'aidant des sciences auxiliaires, l'histoire et la géographie même, embrassent dans leur universalité toutes les connaissances du vrai jurisconsulte. C'est le droit comme les Romains l'ont défini, « *divinarum atque humanarum re-* « *rum notitia, justi atque injusti scientia.* » Aussi, vous sentant si parfaitement à votre place dans nos calmes réunions, vous vous étonnez avec raison que vos prédécesseurs de l'ancienne faculté n'y aient point réclamé le rang qui leur semblait dû.

C'est qu'ils n'avaient pas compris, comme vous, Monsieur, l'enseignement du droit : du moins, on ne voit de leur temps aucune trace d'efforts pour

Digitized by Google

l'élever au-dessus de l'explication littérale des textes.

Il ne faut pas sans doute faire de la chaire du maître un bureau de critique et de bel esprit. Il y a quelques années, un professeur d'un certain renom faisait du Code civil qu'il était chargé d'enseigner une perpétuelle et amère censure. Ce n'était point, si je l'ose dire, remplir sa mission, car le respect de la loi, même imparfaite, doit être la première leçon donnée à l'élève.

Mais au sein d'une Académie, la philosophie du droit reprend sa liberté et ses allures indépendantes. Ici, le théoricien, comparant la loi écrite aux grands et immortels principes de la justice, peut en signaler les imperfections et en préparer le redressement.

C'est pour cela, Monsieur, que l'Académie vous a appelé dans son sein. L'Institut de France s'est complété par la création d'une cinquième section qui lui manquait : l'Académie de Stanislas,

Si parva licet componere magnis,

en ouvrant ses rangs à la Faculté de droit, a voulu se donner aussi sa section des sciences morales et politiques.

Certes, à qui le voudra, le travail sérieux ne fera pas défaut.

Vous avez signalé, Monsieur, parmi les matières les plus urgentes à étudier, le règlement des droits

Digitized by Google

de la femme sur la succession de son mari, le pouvoir paternel, dont les limites ne sont pas encore invariablement fixées, et le pouvoir de tester, qui en est la sanction et qui touche à la constitution même de la propriété.

Combien d'autres objets appellent les méditations du juriste ! Sans parler de notre organisation politique et sociale, où tout semble remis en question, notre Code civil ne renferme que trois ou quatre articles incomplets et insuffisants sur les cours d'eau que se disputent l'agriculture et l'industrie ; il nomme à peine ces actions industrielles et ces obligations financières qui ont décuplé le capital circulant et qui forment un élément si considérable de la fortune des familles ; on y cherche en vain le contrat le plus fréquent aujourd'hui et le plus répandu, celui qui, outre son existence propre et séparée, se mêle toujours à la vente, au louage, au prêt : l'assurance contre l'incendie, et cet autre qui se multipliera tous les jours davantage, parce qu'il rend l'aisance aux familles privées de leurs chefs : l'assurance sur la vie. La loi sur les mines, si importante pour notre département, est tout à fait arriérée ; notre droit administratif est à créer tout entier, et les règles du droit international, qu'aucun législateur ne peut promulguer, mais qui s'imposent par l'autorité de la raison et le consentement universel des peuples, n'ont pas encore été recueillies complétement par une plume française.

Digitized by Google

Sans doute, le magistrat, qui ne peut pas refuser de juger sous prétexte du silence ou de l'obscurité de la loi, tranche toutes les difficultés qui lui sont soumises, et il les tranche en général avec un grand esprit de justice et d'équité. Mais la meilleure jurisprudence n'est point la loi immuable, souveraine, connue de tous, égale pour tous, que nous avaient promise les premières années de ce siècle, et que recherchent toutes les nations civilisées.

Il faut donc combler ces lacunes, il faut perfectionner sans relâche notre législation. Mais, dans cette œuvre, les hommes d'étude et de science doivent venir en aide au législateur officiel.

Il fut un temps où la loi avait aux yeux du peuple une origine céleste, et Numa n'imposait aux Romains que les règles qui lui avaient été dictées par la nymphe Égérie. Plus tard, la loi apparaissait encore au pays obéissant avec le prestige que lui donnaient, suivant les formules des *anciennes chancelleries, la certaine science, pleine puissance et souveraine autorité du roi.*

Nous avons répudié justement toutes ces fictions. La loi faite pour le peuple se fait pour ainsi dire par le peuple. Il rassemble quelques centaines de représentants (suffrage restreint et suffrage universel donnent sous ce rapport le même résultat) presque tous étrangers à la législation, ignorant les théories du droit, et dont aucun ne voudrait faire, dans son intérêt personnel, le moindre contrat sans

Digitized by Google

l'assistance d'un conseil spécial, et il les charge de rédiger ce contrat universel qui s'appelle la loi, qui oblige tous les citoyens, qui régit toutes les fortunes et qui règle les éventualités les plus incertaines d'un avenir inconnu. Ce n'est pas le système le plus logique; il paraît que c'est le moins imparfait qu'ait trouvé jusqu'à présent la sagesse humaine. Mais plus ce travail difficile et redoutable se fait rapidement, avec une sorte de tumulte et de désordre apparent, plus il est nécessaire que la science ait préparé l'œuvre des législateurs et que la matière soit élaborée, approfondie, vulgarisée par les juristes.

Il le faut pour mettre la loi nouvelle en harmonie avec l'ensemble de la législation, pour éviter les solutions précipitées qui n'embrassent qu'un côté de la question, pour prévenir les désastres que peut entraîner une loi imprudente ou mal faite. Il le faut surtout, dans ce temps de rivalité étrangère, pour conserver à la France une suprématie qui ne lui est pas encore disputée.

L'Europe presque entière a imité nos codes. La Roumanie, l'Égypte viennent de nous les emprunter, et voici l'extrême Orient lui-même qui nous les demande. Dès à présent, c'est un juriste français qui est chargé d'organiser l'empire du Japon et d'y importer nos idées et notre législation, et l'école de Paris envoie dans ce pays lointain un de ces professeurs les plus éminents pour compléter cette

Digitized by Google

grande entreprise. Que la France reste donc pour les nations avides des bienfaits de la civilisation le dépositaire fidèle des grandes traditions de l'humanité ! Qu'elle ne laisse passer à personne leurs filiales sympathies, et que, comme Rome antique, elle règne toujours sur le monde par son influence morale et la supériorité de ses lois volontairement acceptées.

Digitized by Google

SOUVENIRS
ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES
DE METZ

PAR M. F. BLANC

MEMBRE CORRESPONDANT

Vers le commencement du XVI^e^ siècle, la « noble cité de Metz » eut le malheur de prendre à sa solde, comme orateur de la République, un philosophe allemand nommé Corneille Agrippa. Ce savant, d'un esprit difficile, bizarre, turbulent, eut bientôt rendu ses services impossibles : les magistrats durent l'en relever. Mais, en s'éloignant de la ville, par la même cause qui, déjà, lui avait fait quitter Dôle, Londres, Paris, Turin et Cologne même, sa patrie, il lui lança la flèche du Parthe, en s'écriant, dans son orgueil blessé : « Adieu, Metz, « marâtre des arts! »

Cet anathème d'un fou fut recueilli par les chroniqueurs d'alors, aussi avides de telles aberrations que ceux d'à présent. Ils le propagèrent par leurs chroniques qui, malheureusement, devaient être moins éphémères que celles d'aujourd'hui. Les compilateurs, les historiens ou prétendus tels, qui vinrent depuis, n'eurent garde de le passer sous

Digitized by Google

silence et, grâce à la trop naïve répétition de cette sottise tudesque, il devint de tradition, parmi ceux qui savaient lire, que Metz était devenue la marâtre des arts au moment même où ses artistes mettaient la dernière main à sa magnifique cathédrale !

Environ trois siècles après, — tant l'erreur est tenace ! — un préfet, homme très-disert et très-lettré, reproduisait publiquement l'objurgation du philosophe de Cologne. Les termes, il est vrai, en étaient adoucis, mais le fond restait le même : « Messieurs, — disait-il en substance et en ouvrant une séance solennelle de l'Académie de Metz, — « les nobles filles de Mnémosyne sont jalouses : si « les muses sérieuses ont toutes vos préférences et « vous traitent avec faveur, il faut reconnaître que « celles de leurs aimables sœurs qui président à la « littérature et aux beaux-arts, montrent quelque « répugnance à faire élection de domicile sur les « rives de la Moselle. » L'épigramme était courtoise, mais pour s'être habillée, cette fois, de style mythologique et administratif, elle n'en était pas plus juste. Elle portait même complétement à faux ; car, depuis quelques années, M. Maréchal, le grand artiste, venait d'ouvrir son atelier de peinture.

Or, c'est de cet atelier que sont sortis toutes les manifestations, tous les progrès artistiques qui se sont produits à Metz depuis cinquante ans. Quoi qu'aient pu dire l'anathème et l'épigramme, notre

Digitized by Google

population recélait en elle l'amour de l'art : elle l'a prouvé à toutes les époques civilisées. Maréchal, bien qu'il fût de force à le créer, ne l'a pas fait naître parmi nous ; il l'a seulement centralisé, activé, ravivé, éclairé surtout. C'est des leçons, de l'exemple et de la parole aimée de ce maître qu'est née cette pléiade d'élèves distingués qui forma l'école de Metz. C'est encore à côté de lui, et pour ainsi dire avec lui, que son ami Desvignes fondait son école de musique, devenue depuis succursale du Conservatoire national : création d'une haute utilité publique, qui manque encore à Nancy, et que Nancy, permettez-moi de le dire en passant, devrait imiter, parce qu'elle deviendrait bientôt une de ses gloires comme elle fut une des nôtres.

Dans le cercle de la séduisante attraction exercée par M. Maréchal, mais à quelque distance du centre, vivaient deux frères, deux artistes, Adolphe et Auguste Rolland, de Rémilly. C'est à eux seuls que je veux aujourd'hui rattacher ces souvenirs.

Adolphe Rolland, pur et gracieux comme André Chénier, murmurait déjà ses premières et charmantes poésies ; et Auguste Rolland, moins jeune et entré un peu plus tard dans ce mouvement, abandonnait ses divers travaux de prédilection pour le pastel, c'est-à-dire pour un genre mort depuis Latour, mais que Maréchal venait de ressusciter et de remettre en honneur. Ses débuts furent marqués par des succès, heureux présages

Digitized by Google

de la brillante réputation à laquelle il devait atteindre. Paris fut enchanté, dès leur apparition, des paysages de M. Auguste Rolland. A l'issue d'une exposition, où l'artiste s'était fait remarquer de tous les connaisseurs (1), il envoya un de ses meilleurs tableaux, *Le ruisseau dans les bois,* à un de ses amis de Metz, alité depuis plus d'un an, et qu'une affection cruelle menaçait de la perte d'une jambe. *Le ruisseau dans les bois* avait obtenu l'éloge de toute la critique d'art. Cette vaste et fraîche solitude, animée seulement par un héron, immobile au bord du ruisseau et en équilibre sur une patte, comme un stylite, avait un certain caractère d'à-propos pour le malade. Celui-ci en remercia le peintre par l'envoi des vers suivants, dont l'allure indiscrète et négligée peut s'expliquer par l'intimité toute familière qui les unissait :

Pendant vingt ans, ramant comme corsaire
Sans voir jamais se grossir mon butin,
A vingt métiers j'ai perdu mon latin
Et suis resté gueux comme un prolétaire.
Au fond du sac pas un maravédis !
Sous le soleil pas un fétu de paille !
Dame Indigence, assise en mon taudis,
De mes efforts incessamment se raille

(1) Le rédacteur en chef du *Journal des Artistes* disait, en rendant compte de cette exposition au Louvre : « Comme « M. Saint-Jean est le roi des fleurs à l'huile, M. Chabal celui « des fleurs à la gouache, M. Granet de la lumière, M. Aug. Rol- « land est le roi du paysage au pastel. »

Digitized by Google

Et sans pitié me répète : Travaille !
Quand, par hasard, joyeux, je m'ébaudis.
Pour m'achever, d'une serre cruelle,
Le mal bientôt, admirable assassin,
Me cloue au lit ; et sans mon médecin,
Qui de sa main abrita ma chandelle,
J'allais au ciel droit comme un capucin !
Mais à ce compte il perdait une proie,
Ce bon démon qui toujours me suivit :
En diable expert, et pour calmer ma joie,
En me sauvant il me retint au lit.

Depuis un an que dure ce martyre,
Malgré les soins de l'ange qui m'inspire,
Et dont l'amour jour et nuit me confond,
Je suis bien las de ma triste prison ;
Las de ses murs, où s'éteint le sourire,
Las des vains bruits où s'endort ma raison !
Je veux de l'air, du soleil, des nuages ;
Je veux le ciel, fût-il chargé d'orages,
Et du midi les brûlantes ardeurs,
Et du matin les fraîcheurs émanées.....
Je veux la vie, enfin, et mes douleurs
Sont au repos trop longtemps condamnées !

Printemps, printemps, vieux père des amours,
Reviens sourire à mes pénibles jours !
Rends-moi du moins tes fraîches matinées,
La douce odeur des naissantes feuillées,
L'aimable éclat de nos vergers en fleurs ;
Et que, le soir, tes brises embaumées,
De tendres nuits intimes précurseurs,
Versent à flots dans les âmes charmées
Ce doux accord de bienfaits enchanteurs
Dont tu revêts le matin des années !

Mais tous ces biens, que je croyais perdus,
Près de mon lit viennent de m'apparaître.
Un art charmant, dont vous êtes le maître,

Digitized by Google

Les fait revivre et me les a rendus.
Sur le vélin qu'anime leur poussière,
De vos pastels le caprice enchanteur
A semé l'air, l'espace, la lumière,
Le frais des bois, leur sombre profondeur,
Et puis là-bas, au fond de la clairière,
Un horizon où je lis le bonheur!
Ah! laissez-moi parcourir cet espace!
Près du ruisseau disposez une place:
J'y veux rêver, seul, comme cet oiseau,
Et, comme lui, perché sur un fuseau.
De l'autre, hélas, si j'ai perdu l'usage,
Soutenez-moi dans ce premier voyage,
Vous tous, amis, dont les soins délicats,
Secondant ceux d'une femme adorée,
Ont ramené des portes du trépas
Mon enveloppe infirme et délabrée:
Vos pas encore assureront mes pas.

Artiste, ami, merci! Votre poussière,
Vos fins crayons, votre esprit créateur,
En me donnant ces bois et leur mystère,
Et l'horizon où je lis le bonheur,
M'ont, d'un seul coup, rendu propriétaire.
C'est un miracle, et l'art seul peut en faire.
On n'y croit plus, c'est une grave erreur:
Car, sans votre art, moi, pauvre prolétaire,
Vingt ans de plus ramant comme corsaire
Point n'eusse encor joui de cet honneur!

Au point de vue de l'art, ce remerciement, comparé au cadeau, pouvait paraître médiocre; mais il est permis de croire que l'auteur y avait mis tout son esprit et tout son cœur: la cordiale et franche nature d'Auguste Rolland n'en pouvait attendre davantage. Elle le lui fit même accueillir avec une sorte de reconnaissance et, depuis, il n'en parla jamais

Digitized by Google

qu'avec effusion. Doué d'un sens très-net et très-droit, il ne demandait à chacun et à lui-même, que ce qu'il pouvait produire ; et, pendant toute sa carrière d'artiste, ce principe fut la règle de ses travaux. Il connaissait sa force ; et dans les différents genres de son art auxquels il s'adonna successivement, il savait jusqu'à quel degré de perfection il pouvait atteindre, et ne tentait rien au delà.

Son œuvre, immense, ne compte pas moins de 800 tableaux et pastels. Ils ont été catalogués avec un soin tout filial par un de ses dignes neveux, l'estimable Eugène Gandar, dont les lettres françaises et la Faculté de Paris regrettent toujours la mort prématurée. La vie artistique et campagnarde du peintre, écrite par Eugène Gandar, est suivie de quarante lithographies de ses meilleurs tableaux, exécutées par les premiers artistes de Paris. Cet in-folio splendide est un monument tel que peu de villes de France en pourraient élever un pareil à la mémoire d'un de leurs fils.

On estime que les salons des amateurs et des artistes habitant aujourd'hui Nancy, renferment environ 50 des productions d'Auguste Rolland.

Son plus jeune frère, Adolphe, prit part moins directement que lui, mais d'une manière non moins efficace, au mouvement artistique que j'ai signalé d'abord. Ses travaux étaient pour ainsi dire tout intimes. Il était né poëte ; donc sensible, rêveur, solitaire, et même un peu amoureux, ce dont la

Digitized by Google

poésie n'a jamais eu à se plaindre. Favorisé des plus aimables dons de la nature et de la fortune, des élégances et des délicatesses du cœur et de l'esprit, il se produisait peu. Cette sensitive semblait craindre le contact du public, même celui du grand jour; et quoiqu'il écrivît beaucoup, je ne me rappelle pas qu'il ait rien livré à l'impression. Sa réputation s'était établie, dans un petit cercle d'amis et de parents, par diverses communications poétiques, que ceux-ci, à leur tour, avaient transmises aux amateurs et aux curieux des choses de l'esprit: cela avait suffi, à qui savait juger, pour lui faire assigner le premier rang parmi ceux de ses contemporains de Metz adonnés au culte des lettres.

Mais Adolphe Rolland, jeune encore, était atteint d'une maladie mortelle. Il envisageait avec calme les approches de la mort, et la mort même. Dans une touchante élégie, dont je ne citerai que le début, il exprima l'intention de brûler toutes ses œuvres:

D'épais rideaux voilez cette croisée;
Que la lumière y soit par eux brisée;
Le jour me tue. Hélas! mes tristes yeux
Ont au soleil fait leurs derniers adieux.
La nuit est lente, et lente la journée
D'objets de mort sans cesse environnée.
Amer breuvage, inutile poison,
Qu'on m'a versé pour tromper ma raison,
Je ne crois pas à ta vertu magique.
Je sens, je sens une main léthargique
Tomber sur moi, mes yeux s'appesantir
Et le beffroi sourdement retentir.

Digitized by Google

Dans ce tiroir une clef soupçonneuse
Renferme encor ma vie humble et rêveuse ;
Je veux l'ouvrir. Allumez un flambeau !...
Je veux, penché sur le bord du tombeau,
Relire encore et livrer à la flamme
Vers et chansons où j'ai laissé mon âme.
Ils trahiraient le secret de mon cœur :
Et puis, peut-être, avec un ris moqueur
La raillerie irait troubler ma muse
En son cercueil innocente et confuse ! !...

Son vœu suprême fut respecté. Seulement des amis, des parents, auxquels il avait adressé quelques-unes de ses poésies, réunirent ces épaves et, sous le titre d'*Album* et de *Feuilles éparses*, firent imprimer à 25 exemplaires un mince volume qui est aujourd'hui tout ce qui nous reste de cette muse si féconde et pourtant si châtiée. Quelques citations feront apprécier le mérite de l'auteur. Voici d'abord comment il savait comprendre l'amour et en exprimer les reproches :

Quoi ! dans la sainte basilique
Où vous fléchissez les genoux,
Et dont l'orgue mélancolique
Vous invite à prier pour nous ; —
Au jour qui tombe des ogives,
Et dont les jeux irréguliers
Repoussent les ombres massives
Des bas-côtés et des piliers, —
Jamais, flattant votre pensée,
Même en présence de l'autel,
Mon image ne s'est glissée
Aux pages de votre missel !

Quoi ! près d'une tombe nouvelle ;
Dans les pleurs du dernier adieu ; —

Digitized by Google

Devant ce néant qui révèle
La distance entre l'homme et Dieu ; —
A cette heure où notre impuissance
S'alimente d'un vain regret ; —
Où l'éternité de l'absence
Comme un spectre nous apparaît ; —
Présageant de longues journées
D'isolement et d'abandon,
Vos craintes, sur moi détournées,
N'ont jamais murmuré mon nom !

Quoi ! l'été, quand la jalousie
S'entr'ouvre aux parfums de la nuit, —
Que tout est charme et poésie
Dans votre mystique réduit ; —
Quand vous priez près de l'alcôve,
Où le sommeil est bienvenu,
Sur ce tapis de bête fauve
Que caresse votre pied nu ; —
Jamais, tout chargés d'un feu sombre,
Vos beaux yeux, fermés à demi,
N'ont vu se dessiner dans l'ombre
Le fantôme de votre ami !

Ne prier pas pour ce qu'on aime,
C'est de tous ses vœux l'exiler ; —
C'est le repousser du ciel même
Où l'on espère seule aller ; —
C'est, trop oublieuse hirondelle,
Prendre un essor que Dieu bénit,
Laissant son compagnon fidèle
Languir seul au terrestre nid ; —
C'est, pour la saison rigoureuse,
En secret bâtir ou semer ; —
C'est rêver une absence heureuse ; —
C'est... haïr, ce n'est pas aimer !

Quelques jours avant sa mort, il écrivit cette courte invocation au sommeil, que l'on croirait dé-

Digitized by Google

robée à l'anthologie grecque et qui peut être regardée comme son chant du cygne :

Sommeil, viens, ô Sommeil, toi dont la main délivre
Des maux de chaque jour et nous décide à vivre!
J'abandonne mes yeux à tes voiles épais;
De fantômes errants ne trouble point ma paix;
Epargne à mon repos la fatigue des songes;
Le soleil, sans les tiens, compte assez de mensonges,
Et tandis que la mort vient à pas de géant,
Abreuve-moi d'oubli, Sommeil, et de néant!

Enfin je trouve encore, dans ces tristes épaves, les stances suivantes adressées à un ami intime. Elles ont été écrites dans un de ces moments si pénibles où la jeunesse intelligente, qui se sent quelque chose dans la tête et dans le cœur, se sonde les reins et se demande avec anxiété quelle voie elle va prendre dans la vie sérieuse qui s'ouvre devant elle. Suivra-t-elle, active et énergique, le courant du grand fleuve de l'humanité, ou se résoudra-t-elle à végéter, inerte, inutile à elle-même et aux autres, dans les eaux stagnantes et les marécages de ses bords? Pour Adolphe Rolland, la question ainsi posée était résolue. On le sent aux nobles sentiments qui respirent dans cette pièce, qui est la plus importante de celles que la flamme ait respectées et qui nous soient parvenues :

La Nuit jette son voile au front riant des Heures....
« Qu'avez-vous fait pour moi, dans vos douze demeures,
Nobles filles du Jour?
D'espérance, au matin, je vous crus messagères;

Digitized by Google

Et les instants tombés de vos ailes légères,
Sont perdus pour l'amour!

« Vingt fois je crus céder à l'ardeur qui m'emporte;
Déjà, tremblant d'espoir, je tenais à sa porte
Le marteau suspendu;
Tout mon cœur tressaillait d'une ivresse inconnue:
Amour! j'allais la voir.... la raison est venue,
Qui me l'a défendu.

« Que m'importe ce jour dont le temps est avide?
Dans l'abîme, à jamais, je le vois tomber vide,
Sans regret, sans effroi.
C'est le cœur satisfait qui fait le prix des heures....
Nobles filles du Jour, dans vos douze demeures
Qu'avez-vous fait pour moi?

« Eh! qu'as-tu fait pour nous? Qu'as-tu fait pour la vie,
Toi dont l'âme virile, hélas! rampe asservie
A de molles douleurs?
Comment de l'âge mûr tentera-t-il la lutte,
Celui dont la jeunesse aura marqué la chute
Et fait couler les pleurs?

« Que frivole et léger, il parle de patrie;
Que, dans un vain transport, il s'élance et s'écrie:
Liberté! Liberté!!
La liberté, rebelle à sa voix impuissante,
Ne répond qu'à celui dont la vie innocente
A gardé sa fierté.

« Au jour du grand réveil, quand brillera l'aurore
Qui teindra de ses feux le drapeau tricolore
Radieux et vainqueur,
Heureux qui sera prêt aux guerres turbulentes,
Et verra des tyrans les ligues insolentes
Sans frémir dans son cœur!

« Heureux qui de labeurs aura nourri ses veilles;
Pour qui l'homme et ses lois n'auront plus de merveilles,

Digitized by Google

Ni le monde d'appâts!
Tranquille, il descendra sur la place publique,
Escorté des vertus qui du toit domestique
Sortiront sur ses pas!

« Toi, livre cependant ta vie à la mollesse;
Comme Achille caché, dérobe ta jeunesse
Aux hasards des combats;
Par de tendres soucis qu'elle soit occupée;
Ton sexe et ton génie à l'aspect d'une épée
Ne se trahiront pas! »

Ainsi, près du foyer confident de mes peines,
Mon âme se révolte, et du poids de ses chaînes
Se dégage un moment;
Semblable au moribond qui, glacé d'un long rêve,
Se réveille au cercueil, s'épouvante, et soulève
Le fatal monument!

Comme il maudit alors sa longue léthargie!
Dans sa prison de marbre, avec quelle énergie
Il s'épuise en efforts!
Ses cris sont avec lui comprimés dans la tombe;
Il appelle le jour, l'entrevoit, et retombe
Vivant au lit des morts.

Ami, dont la penséee à la mienne est unie,
Qui gémis comme moi de la triste harmonie
De nos folles amours,
Mêlerons-nous toujours, pour énerver nos âmes,
Des discours, des pensers de tendresse et de femmes
Aux plus graves discours?

De l'austère devoir reprendrons-nous la route?
Lèverons-nous encor vers la céleste voûte
Un front religieux?
Poursuivrons-nous le ciel de vœux ou de blasphèmes?
Ou, d'un rire infernal, rirons-nous de nous-mêmes,
De la vie et des Dieux!....

Digitized by Google

Ici se bornent les souvenirs bien restreints que j'ai voulu rappeler. Ce n'est pas sans dessein, d'ailleurs, que j'ai rapproché l'une de l'autre les deux pièces principales et de genres si différents. Elles sont, en effet, comme les deux degrés extrêmes de l'échelle de notre poésie locale : vous saurez bien en déduire la moyenne. Était-elle digne de votre attention ? Justifiait-elle ou l'anathème ou l'épigramme dont je parlais en commençant ? Vous avez dissipé vous-mêmes ce doute, s'il a pu exister, par l'accueil courtois et distingué que vous réserviez aux membres dispersés de l'Académie de Metz. Vous leur avez offert place, à côté de vous, dans cette Académie de Stanislas, dont les travaux les avaient habitués depuis longtemps à rencontrer, dans la plupart des directions de l'esprit, moins des émules ou des rivaux que des maîtres. C'est un honneur qu'ils s'efforceront de justifier. Soyez-en remerciés au nom de la chère et malheureuse cité. Même séparée de notre France, elle saura comprendre cet acte d'honorable hospitalité et en garder le souvenir, comme elle savait déjà, en des jours plus heureux, rendre hommage aux mérites particuliers de votre population.

Elle savait, en effet, que la succession des temps, des mœurs, des institutions ; les traditions polies d'une ancienne résidence princière ; la puissante influence d'une magistrature et d'un barreau, souvent illustrés par des hommes éminents dans la science du droit ou dans l'art de bien dire ; des bi-

Digitized by Google

bliothèques, des musées, riches des mille trésors du savoir et de l'art, et magnifiquement abrités dans des palais, seuls séjours dignes des reliques de l'art et du savoir; une municipalité toujours jalouse, sans négliger d'autres intérêts intellectuel ou moraux, de conserver et d'accroître la beauté plastique de la cité ; et même l'habitation et l'aspect continus d'une ville charmante, ont dû nécessairement développer, chez les Nancéiens, le goût, l'élégance, l'urbanité, l'intelligence, les lumières, et faire de Nancy et de ses habitants, entre toutes les villes de même importance, comme un des spécimens les plus heureux, parce qu'il est un des plus exacts, de notre civilisation française.

Tous ces avantages, dont la création de vos savantes Facultés vient encore d'augmenter le faisceau, Metz, en réservant toutefois son caractère et son génie particuliers, aimait à vous les reconnaître.

On en trouverait plus d'une preuve dans certaines allusions des poésies que je viens de citer. Dans cette recherche, Dieu me garde, d'abord, de soulever le moindre pli du voile d'oubli éternel sous lequel Adolphe Rolland a voulu ensevelir « le secret de son cœur! » Mais, du moins, puis-je dire bien haut ici que la noble et digne femme, l'ange d'ingénieuse bonté et de sublime dévouement qui, pendant plus d'une longue année, veilla nuit et jour l'auteur malade de sa première épître, était originaire de Nancy! Du moins ai-je le droit de

Digitized by Google

dire, plus haut encore, que l'époux, le père, le citoyen offert par Adolphe Rolland comme un modèle, — que ce caractère antique

« ..... qui de labeurs avait nourri ses veilles,
« Pour qui l'homme et ses lois n'avaient plus de merveilles
« Ni le monde d'appâts ; »

qui était, en un mot, et qui méritait d'être notre exemple et notre maître à tous, était aussi un de vos compatriotes ! La plus vulgaire convenance me fait taire les noms de ces morts chéris et respectés ; mais qui ne voit qu'à l'époque dont je rappelle quelques souvenirs, la littérature messine recevait déjà de vous ses inspirations les plus douces et les plus élevées ?

Puisque j'ai été appelé à ce douloureux honneur de vous entretenir aujourd'hui de Metz, de cette patrie perdue qui restera à jamais pour nous la « mère bienfaisante » du poëte latin, permettez-moi de finir, comme j'ai commencé, en repoussant de nouveau l'accusation insensée portée jadis contre elle. Laissez-moi espérer qu'il n'en reste rien dans vos esprits. Laissez-moi affirmer encore, messieurs les Athéniens, que des exilés sachant ainsi vous apprécier, et auxquels, en retour, vous avez spontanément rendu une autre patrie intellectuelle, ne sauraient être des Barbares.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DONT

LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DONT

LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

ORIGINES ET THÉORIES ÉCONOMIQUES

DE

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE

DES TRAVAILLEURS

PAR

M. JULES LIÉGEOIS

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES

Il y a deux méthodes qui peuvent s'appliquer, soit à l'étude de l'histoire, soit à la connaissance des faits contemporains, l'une que j'appellerai la méthode empirique, l'autre, la méthode scientifique.

La première consiste à ne voir dans les événements que la surface extérieure ; elle considère que les destinées des peuples sont en quelque sorte livrées au hasard : une nation a été vaincue parce

Digitized by Google

que tel général a mal exécuté un mouvement, et n'est pas arrivé à temps sur le champ de bataille; un gouvernement est tombé parce que les grilles d'un édifice étaient trop faibles, ou parce que telle porte a été ouverte à la foule des émeutiers; une société a failli périr parce que l'on avait oublié d'amener les chevaux nécessaires pour enlever des canons, d'abord repris à l'insurrection. On explique cela d'un mot : « Aux grands effets les petites causes ! »

C'est là une vue bien légère et bien fausse. A s'arrêter ainsi à la surface des choses, à faire dépendre les événements d'un ordre mal compris ou mal exécuté, de la fidélité ou de la connivence d'un agent subalterne, on risque de ne rien comprendre, non-seulement aux différentes phases de la vie des nations, mais encore et surtout aux faits qui nous entourent, à la lutte des partis dont notre destinée même est l'enjeu, aux passions qui menacent la société et mettent son existence en péril, au mal qui nous ronge et dont il faut trouver le remède.

J'appelle, au contraire, méthode scientifique celle qui consiste à rechercher, sous les apparences extérieures qui trompent le vulgaire, les causes profondes des événements, à ne voir dans les faits que ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire la résultante logique du mouvement des idées, s'efforçant sans cesse de passer de la théorie à la pratique. Si nous

Digitized by Google

nous rallions à cette méthode, nous reconnaîtrons qu'il faut non-seulement enrayer le développement d'une maladie, mais la guérir, et dès lors en rechercher les causes. Or, les causes des maladies de la société sont toujours des idées fausses, des intérêts mal compris, des passions mauvaises ou du moins appliquées à la poursuite d'un but mauvais en soi.

Appliquons cette méthode à l'étude des questions redoutables qui agitent profondément la société contemporaine, et en particulier notre chère et malheureuse France. Voyons comment et dans quels termes est aujourd'hui posé ce qu'on a appelé le *problème social*, et quelles solutions nous offrent ceux qui ne craignent pas d'appeler la force et la violence au secours de leur infaillibilité dogmatique. Voyons enfin quelles sont les principales théories du socialisme, et comment ces théories cherchent à faire violence à la société qui les repousse. Pour cela, étudions l'organe vivant et agissant du socialisme, l'*Association internationale des travailleurs*.

I.

Lors de l'exposition universelle de Londres, en 1862, le gouvernement français favorisa, par des subventions, le voyage en Angleterre d'un certain nombre d'ouvriers qui devaient y aller étudier les

Digitized by Google

progrès réalisés et les inventions mises au jour dans chaque branche de travail.

Le 5 août, une « fête de la fraternisation internationale » réunissait tous les délégués à la taverne des francs-maçons, à Londres. Les ouvriers anglais y lurent une adresse à leurs frères de France, dont le ton est généralement modéré. Ensuite, les délégués français manifestèrent le désir de voir des comités ouvriers s'établir « pour l'échange de cor-« respondances sur les questions d'industrie inter-« nationale ». Cette proposition fut accueillie par des applaudissements. Telle fut, au dire de l'un de ses membres, Murat, la première origine de la *Société internationale.*

Sans doute, en allant au fond des choses, déjà à ce moment, « les questions d'industrie internationale » étaient les moyens à employer pour faire élever partout le taux des salaires, au moyen des coalitions et des grèves.

Peu après, en 1864, le Corps législatif vote la loi sur les coalitions d'ouvriers, dans laquelle l'Association internationale va trouver un point d'appui.

Le 28 septembre, dans un meeting tenu à Londres, et auquel prirent part plusieurs délégués des sociétés ouvrières de Paris, on fonde l'*Association internationale des travailleurs.* Un règlement provisoire, apporté tout préparé par les véritables chefs du mouvement, y fut arrêté, et l'on nomma le Comité, ou

Digitized by Google

plutôt on valida les pouvoirs que ces mêmes organisateurs avaient pris d'eux-mêmes ; puis enfin, on désigna, par voie d'élection, des *correspondants* pour les divers pays représentés à la réunion.

Ces statuts provisoires, arrêtés au meeting de Saint-Martin's Hall furent adoptés, deux ans plus tard, par les membres du premier Congrès universel de l'Internationale, qui se bornèrent à en exagérer la violence. On y lit : « Considérant que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux priviléges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs égaux, et anéantir la domination de toute classe ;

« Que l'assujettissement économique du travailleur *aux détenteurs des moyens de travail,* c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale, matérielle ;

« ART. 1^er^. Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière.

« ART. 3. En 1866, aura lieu la réunion d'un Congrès général. Ce Congrès devra faire connaître à l'Europe les communes aspirations des ouvriers.

Digitized by Google

Arrêter le réglement définitif de l'Association internationale. Examiner les meilleurs moyens pour assurer le succès de son travail, et élire le conseil central de l'Association. Le Congrès se réunira une fois l'an.

« ART. 4. Le conseil central siégera à Londres et se composera d'ouvriers représentant les différentes nations faisant partie de l'Association internationale. Il prendra dans son sein, selon les besoins de l'Association, les membres du bureau, tels que président, secrétaire général, trésorier et secrétaires particuliers pour les différents pays (1).

« Les membres de l'Association devront faire tous leurs efforts, chacun dans son pays, pour réunir en une association nationale, les diverses sociétés d'ouvriers existantes, ainsi que pour créer un organe spécial (Art. 7).»

En résumé, dans la partie théorique, grandes phrases creuses et vides, bien propres à abuser des esprits ignorants et des cœurs aigris.

Mais, dans la partie pratique, un premier plan d'organisation admirablement conçu, à cadres très-larges, dans lesquels viendront se grouper, sans confusion, des éléments venus des points les plus opposés de l'horizon.

(1) M. Oscar Testut, *L'Internationale, son origine, son but, etc.*, p. 5.

Digitized by Google

II.

La section française de Paris établit son siége, dès le commencement de l'année 1865, rue des Gravilliers, 44, et une commission placée à sa tête dirigea la propagande et reçut les adhésions.

On crut d'abord que l'association bornerait son action aux intérêts légitimes de la classe ouvrière, et n'entreprendrait pas sur le terrain de la politique. Mais le premier congrès, tenu à Genève, en 1866, dissipa bien vite ces illusions. La section parisienne y envoya de nombreux délégués, ainsi que la section qui s'était fondée à Lyon et mise en communication avec celle de Paris.

Entre autres résolutions, le congrès décida : « Que les différentes sections de l'Internationale « dresseraient des statistiques du travail, publie- « raient des bulletins mensuels et établiraient « ainsi un lien universel qui permettrait d'organi- « ser des grèves immenses, invincibles.» Les délégués français acquiescèrent à cette résolution.

A partir de ce moment, les grèves surgissent sur divers points, suscitées ou tout au moins encouragées ou soutenues par l'Association internationale.

La section de Paris fait cause commune avec les ouvriers en bronze ; elle envoie des subsides

Digitized by Google

aux grévistes de Roubaix, et, faisant hardiment une incursion dans le champ de la politique, elle proteste publiquement contre le projet d'une nouvelle organisation militaire.

Le second congrès eut lieu à Lausanne en 1867. Il y avait, pour toutes les contrées de l'Europe, qui y étaient représentées, 71 délégués. Tous se montrèrent en parfaite communion d'idées et de sentiments. « Animés d'une haine profonde contre les « spoliateurs des deniers du peuple », ils firent le procès à tous les gouvernements établis et votèrent des résolutions constatant « que l'émancipation so- « ciale des travailleurs est inséparable de leur « émancipation politique; » posant comme but aux efforts de tous « l'affranchissement du pouvoir et « de l'influence du capital ainsi que la formation « d'une confédération d'Etats libres dans toute « l'Europe, » et proclamant enfin que « la paix, « première condition du bien-être général, doit être « consolidée par un nouvel ordre de choses qui ne « connaîtra plus dans la société *deux classes, dont « l'une est exploitée par l'autre.* »

A partir de ce moment, l'*Association internationale* devient politique. Aussi le gouvernement français ne croit-il plus devoir lui continuer la tolérance dont il l'avait jusque-là couverte.

Un jugement du 6 mars 1868 condamna les membres du bureau de la section parisienne à 100 francs d'amende, par application de l'art. 291 du

Digitized by Google

Code pénal. Mais, pendant le cours même des débats, une nouvelle commission se formait, et ouvrait une souscription au profit des grévistes de Genève. Les membres de cette commission furent condamnés, le 22 mai 1868, à trois mois d'emprisonnement.

Malgré ces condamnations, il est certain que l'*Association internationale* resta organisée à Paris, et qu'elle continua de faire une propagande active, en provoquant ou en soutenant les grèves de Paris, d'Amiens, de Marseille et les troubles de Roubaix.

III.

Au mois de septembre suivant, s'ouvre le Congrès de Bruxelles. On y professe le socialisme le plus radical, et les résolutions les plus révolutionnaires y sont adoptées. Nous reviendrons en détail sur ces congrès, et nous y prendrons sur le vif les théories économiques de l'*Association internationale*. Disons seulement qu'on proclama à Bruxelles la nécessité de la suppression de la propriété individuelle, et que le sieur Dupont, de Londres, en prononçant la clôture du Congrès, s'écria : « Ce que « nous voulons renverser, ce n'est pas seulement « le tyran, c'est la tyrannie. Nous ne voulons plus « de gouvernements, car les gouvernements nous « écrasent d'impôts ; nous ne voulons plus d'ar-

Digitized by Google

« mées, car les armées nous massacrent ; nous ne « voulons plus de religions, car les religions étouf- « fent les intelligences (1). »

Pendant que les affiliés de Paris cherchent « un biais », comme dit l'un d'eux pour échapper à l'application de l'art. 291 du Code pénal, l'*Association internationale* (branche française), siégeant à Londres, discutait cette question : « *Que fera-t-on le* « *lendemain de la révolution ?* » Elle organisait un banquet commémoratif du 24 février, puis du 24 juin 1848, on y proclamait la République démocratique et sociale, le drapeau rouge y était arboré, des orateurs provoquaient à l'assassinat politique et leurs paroles étaient couvertes d'applaudissements (2).

Le 20 octobre, dans un meeting également organisé par la branche française, le nommé Vésinier lut, au nom de ladite branche, une adresse reproduite par le journal *la Voix de l'Avenir*, de La Chaux-de-Fonds, le 28 novembre 1868 :

RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE, DÉMOCRATIQUE, SOCIALE ET FÉDÉRATIVE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ET SOLIDARITÉ.

La branche française de Londres de l'Association internationale des travailleurs ;

(1) *Journal des Débats*, 25 juin 1870. Trib. de la Seine, aud. du 22, réquis. de M. Aulois.

(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Considérant que le Manifeste de l'Internationale, adopté et publié après le meeting de Saint-Martin's hall, le 28 septembre 1864, à Londres, déclare :

1° Que le travail coopératif, limité aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement en proportion géométrique du monopole et de l'exploitation, ni affranchir les masses, ni alléger un tant soit peu le fardeau de leurs misères;

2° Que les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours de leurs priviléges politiques pour défendre et perpétuer leurs priviléges économiques;

3° Qu'en conséquence, la conquête du pouvoir politique est devenue le premier devoir de la classe ouvrière, qui semble l'avoir compris;

. . . . . .

Attendu que le congrès de Lausanne, réuni en septembre 1867, a déclaré :

1° Que l'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de leur émancipation politique;

2° Que l'établissement des libertés politiques est une mesure première, d'une absolue nécessité;

Par ces motifs, la branche française de Londres déclare que l'Association internationale des travailleurs doit être considérée comme étant une Société essentiellement politique, qui doit mettre à l'étude les questions politiques à côté des questions économiques, afin de ne jamais les séparer et de toujours les faire marcher de front;

La même branche française, considérant, en outre :

. . . . . .

Attendu 1° que la monarchie, quelle qu'elle soit, ainsi que toutes les oligarchies, les aristocraties, les théocraties et tous les despotismes sont incompatibles avec « la vérité, la « justice et la morale, les droits de l'homme et du citoyen, « et l'affranchissement complet de la classe ouvrière » (choses reconnues et proclamées comme étant la base et le but de l'Association internationale des travailleurs);

2° Que la forme républicaine démocratique et sociale est

Digitized by Google

seule en parfaite harmonie avec les principes et le but de l'Association internationale des travailleurs;

Par ces motifs, la branche française déclare que l'Association internationale des travailleurs est une société républicaine, démocratique, sociale et universelle, partageant les principes, le but et les moyens proclamés par la commune révolutionnaire de Paris dans ses Manifestes;

En conséquence, la branche française proteste contre la conduite de certains membres de l'Internationale qui préconisent l'indifférence absolue en matière politique; qui déclarent hautement que l'Association internationale des travailleurs ne doit pas être républicaine; qui ouvrent à deux battants ses portes aux royalistes et aux monarchistes de toutes nuances qui n'ont pas adhéré à l'Internationale, et qui leur facilitent dans les congrès la propagande de leurs doctrines opposées à l'esprit des statuts de l'Association; qui protégent et qui applaudissent ceux qui attaquent ou font fi des principes républicains, base de l'Association, et qui insultent la Révolution, comme cela a eu lieu au congrès de Bruxelles, etc., etc.

Signé : DEMONPONT, président.
VÉSINIER, secrétaire.

Il n'est plus question, comme on le voit, de nier ou de dissimuler le caractère politique en même temps que social de l'*Association*.

Désormais, il semble que l'on doive trouver la main de l'*Internationale* dans toutes les grèves un peu importantes. A Seraing (Belgique), en avril 1869, la troupe dut faire usage de ses armes contre une population qui l'attaquait à coups de pierres; il est vrai que « le compagnon Eugène Hins, » racontant à sa manière cette regrettable collision et reconnaissant qu'on avait fait les trois sommations

Digitized by Google

d'usage, faisait remarquer que « si la troupe ne « s'était pas montrée inutilement, on ne lui eût « pas jeté des pierres. »

Plus tard encore, mais cette fois en France, c'est à Aubin, c'est à La Ricamarie qu'éclatèrent des grèves suivies de tentatives violentes des ouvriers contre ceux de leurs camarades qui ne veulent pas s'associer à leurs griefs. Là encore, les soldats attaqués répondent aux émeutiers par des coups de fusil, et le sang coule une fois de plus, dans ces déplorables querelles entre le capital et le travail.

IV.

La condamnation prononcée le 6 mars 1868 contre les membres de la commission parisienne, encore bien qu'elle ne dût guère être qu'un stimulant pour les meneurs du mouvement socialiste, avait effrayé un certain nombre d'adhérents. Un brave graveur, nommé Mathon, écrit le 25 mars à Chemalé : « Nous n'avons point les moyens de passer six « mois en prison, parce qu'il faut que nos enfants « vivent en notre absence ; » et il déclare cesser, quoique à regret, de faire partie de l'*Association*. Ce sentiment ne put qu'être fortifié par la condamnation à 3 mois d'emprisonnement, prononcée le 22 mai suivant.

Aussi chercha-t-on les moyens de dissimuler

Digitized by Google

légalement l'existence de l'*Association internationale.*

« Il y avait un grand nombre de sociétés ouvrières de tout genre, sociétés de résistance, syndicats, etc. On résolut de les relier au moyen d'une *Chambre fédérale* et d'organiser ainsi une fédération qui ne serait pas autre chose, en réalité, que l'*Internationale* elle-même avec toute son organisation et tous ses moyens d'action.»

« L'administration pouvait d'autant moins ignorer ce mouvement que, pour l'accomplir, il fallait tenir un grand nombre de réunions, presque toutes très-nombreuses qu'il était impossible d'ouvrir sans une autorisation préalable. On y rendait compte des grèves, on y recueillait des fonds pour les entretenir ; rien, en un mot, ne distinguait une assemblée fédérale d'une assemblée internationale. Le gouvernement se décida à interdire ces réunions vers le mois de septembre 1869 » (1).

Avec le temps, le caractère révolutionnaire de l'*Internationale* s'accentue de plus en plus. Le 1er octobre 1869, le sieur Bastelica indique à Richard, de Lyon, combien il serait utile qu'il pût se rencontrer dans cette ville avec Aubry, correspondant des sections rouennaises :

« Dans ma dernière lettre, je vous annonçais d'une manière presque certaine mon prochain voyage à Lyon. Si Aubry pouvait s'y rendre en même temps que moi et un

(1) E. Villetard. *Histoire de l'Internationale*, p. 204.

Digitized by Google

Parisien, nous étudierions ensemble bien des projets, et peut-être aussi bien des équivoques se purgeraient. Avouez-moi qu'à la veille d'une révolution sociale autant, même plus que politique, il est nécessaire qu'une entente loyale (surtout sur les moyens pratiques) s'établisse entre les socialistes de Lyon, Paris, Rouen et Marseille, afin de ne pas livrer les événements au hasard; il nous faut donc au plus vite étudier à établir un plan de révolution française.

« Répondez-moi au plus tôt, etc.

« *Signé* : BASTELICA. »

En même temps (3 octobre), le Cercle des Etudes économiques de Rouen adresse aux fédérations ouvrières internationales un appel en faveur des grévistes d'Elbeuf. Varlin répond à cette demande :

« Paris, le 8 octobre 1869.

« Mon cher Aubry,

. . . . . .

« Cependant je dois vous dire que les Sociétés parisiennes sont un peu épuisées par suite de nombreuses grèves qu'elles ont eues et qu'elles ont encore à subir.

« En ce moment, nous en avons trois à Paris; la vôtre fait quatre, sans compter la grève des mineurs de Rive-de-Gier, avec lesquels nous ne sommes malheureusement pas en relations. C'est ce qui explique la faiblesse de certains prêts que j'ai obtenus pour vous. Les Sociétés se restreignent; mais, si la grève continue, je pourrai repasser.

« Toutefois ne négligez pas Londres et les autres sections de l'Internationale, pour le cas où la grève prendrait de plus grandes proportions. A ce propos, je dois vous conseiller d'éviter l'extension de la grève aux autres fabriques des environs d'Elbeuf. Si les patrons ne les forcent pas, que les ouvriers prennent patience et attendent, pour exiger le ta-

Digitized by Google

rif, qu'il soit obtenu dans les maisons actuellement en grève.»

Pendant ce temps, le quatrième congrès de l'Association s'ouvrait à Bâle, le 6 septembre 1869. 80 délégués y assistèrent, entre autres un Américain, M. Cameron, délégué de la *National Labor Union* des Etats-Unis et du congrès ouvrier de Philadelphie, qui prétendit représenter 800,000 travailleurs du Nouveau-Monde.

« Il est assez vraisemblable,» fait, à ce propos, remarquer M. Villetard, « que, parmi tous ces *travailleurs* d'outre-mer, il y en avait quelques milliers, et même quelques centaines de mille, qui ignoraient profondément l'existence de leur représentant et la mission qu'il prétendait avoir reçue d'eux » (1).

V.

En 1870, le meurtre et les funérailles de Victor Noir fournissaient, pour un essai de révolution, une occasion que les plus violents voulaient saisir; mais les chefs du mouvement restent divisés, et, en présence des mesures prises par le gouvernement, on renonce à engager la lutte dans les rues.

La *Marseillaise* devient l'organe avoué du socialisme collectiviste, que venait de professer la pres

(1) E. Villetard, ouvr. cité, p. 115.

Digitized by Google

que unanimité des délégués de l'*Internationale* au congrès de Bâle.

L'impuissance dans laquelle on s'était trouvé de profiter des funérailles de Victor Noir pour renverser l'Empire, devait être pour les chefs de l'*Association internationale* une leçon efficace. « La recherche de moyens pratiques pour arriver rapidement à s'entendre en vue de la même action, fut mise à l'ordre du jour de toutes les fédérations ; on s'en préoccupa aussi vivement à Marseille et à Lyon qu'à Paris, et il paraît qu'on parvint à résoudre le problème, puisque, par deux fois, le 4 septembre et le 31 octobre, les désastres de la patrie ont servi de prétexte à une levée de boucliers de la démagogie, qui se produisit le même jour, à la même heure, avec l'ensemble le plus parfait dans la plupart de nos grandes villes (1) ».

Le 19 janvier 1870, éclate à l'improviste la grève du Creuzot, fomentée par l'ouvrier mécanicien Assi, devenu plus tard membre de la Commune de Paris. Cette grève, soutenue par la commission parisienne de l'*Internationale* et par les souscriptions de la *Marseillaise*, entretient l'agitation dans les masses populaires, et les excite de plus en plus contre le *capital* et ses détenteurs.

Au surplus, nous pouvons voir par une lettre de Cluseret à Varlin, du 17 février 1870, quelles étaient déjà, à ce moment, les résolutions crimi-

(1) E. Villetard, p. 215.

Digitized by Google

nelles de certains chefs de l'Association. Prévoyant le cas où une révolution qui eût renversé l'Empire, aurait pour effet le retour de la maison d'Orléans, Cluseret dit :

« Ce jour-là, nous devons être prêts physique-
« ment et moralement. *Ce jour-là, nous ou le néant !*
« Jusque-là je resterai tranquille probablement ;
« mais, *ce jour-là, je vous l'affirme*, et je ne dis ja-
« mais oui pour non, *Paris sera à nous ou Paris*
« *n'existera plus*. Ce sera le moment décisif pour
« l'avènement du peuple. »

L'incendie de Paris, en 1871, est le commentaire éloquent de cette prophétie sinistre.

Bientôt le plébiscite permet de tenir, sous prétexte d'agitation électorale, des réunions publiques dont le but est de propager les idées de l'*Association internationale*. Le 19 avril, une réunion générale des membres composant les sections parisiennes est tenue dans la salle de la *Marseillaise*. 1,500 à 2,000 personnes y assistent, Mégy est acclamé président d'honneur. On discute chacun des articles du contrat de fédération, puis on l'adopte dans son ensemble, et la fédération des sections parisiennes est officiellement constituée.

La *Marseillaise* du lendemain, 20 avril, reproduit un discours prononcé dans cette réunion par Varlin. On y lit :

« Nos exploiteurs se sont partagé les rôles ; aujourd'hui, tout cela doit changer. Déjà l'Internationale a vaincu les

Digitized by Google

préjugés de peuple à peuple. Nous savons à quoi nous en tenir sur la Providence qui a toujours penché du côté des millions; le bon Dieu a fait son temps.... en voilà assez... Nous faisons appel à tous ceux qui souffrent et qui luttent. Nous sommes la force et le droit; nous devons nous suffire à nous-mêmes. C'est contre l'ordre juridique, économique, politique et religieux que nous devons tendre nos efforts...»

« Jamais la classe ouvrière,» s'écrie Combault,« n'a voulu accepter quoi que ce soit du vainqueur de la France, qu'elle a toujours regardé comme son plus cruel ennemi.

« L'Internationale a subi les dures lois de la nécessité, elle s'est tue jusqu'au jour où elle a pu dire : Nous ne voulons pas de l'Empire; et depuis de longues années, c'est son cri le plus aigu.... Nous devons nous occuper de politique, puisque le travail est soumis à la politique. Il faut dire tout haut, une fois pour toutes, que nous voulons la République sociale avec toutes ses conséquences....»

Le même jour, 20 avril, nouvelle réunion dans la salle de la *Marseillaise*, où l'on constate que le chiffre des membres inscrits de l'Association internationale est de 245,000.

Vers la même époque, des troubles éclatent à Saint-Quentin et à Fourchambault, à l'instigation de l'Association.

C'est alors que le gouvernement se décide à sévir de nouveau. Des perquisitions furent opérées au domicile des principaux affiliés de l'Internationale et amenèrent la saisie des documents que nous avons cités en partie.

Dans un dictionnaire spécial découvert chez Richard, de Lyon, on trouve les mots usuels représentés par des chiffres convenus. Parmi les locutions

Digitized by Google

traduites en chiffres, on lit celles-ci : *Organisation secrète intern..., allié secret international,* puis encore les mots *nitro-glycérine, picrate de potasse, armes, poudre, munitions,* etc. On saisit chez Pindy, écrite de sa main, une recette pour la fabrication de la nitro-glycérine, de *bâtons puants pour les égouts*, d'une composition au *sulfure de carbone* destinée à être mise en flacons bien bouchés et jetée par la fenêtre, et enfin d'une *poudre au chlorate et au prussiate de potasse.*

VI.

A la veille même du scrutin pour le plébiscite, on découvre le fameux complot des bombes Orsini, et le *Journal officiel* publie, à ce sujet, un rapport de M. Grandperret, procureur général, au ministre de la justice. Combien de personnes, très-honorables d'ailleurs, ne voulurent voir dans ce complot qu'une invention de la police ! A cela nous répondrons que les hommes dénoncés par le procureur général et plus tard jugés à Blois, étaient précisément tous ceux des héros du 18 mars et de la Commune qui n'appartenaient pas à l'Internationale, tels que Villeneuve, Flourens, Guérin, Fontaine, Tony Moilin, Mégy, Cournet, Tridon, Rigault, Jaclard, etc. (1)

(1) E. Villetard, p. 226.

Digitized by Google

Il est vrai de dire que l'Internationale n'avait pris aucune part au complot des bombes. Aussi put-elle le déclarer avec vérité, par une protestation du 5 mai, dans laquelle on lit :

« L'*Internationale* sait trop bien que les souffrances « de toute sorte qu'endure le prolétariat, tiennent « bien plus à l'état économique actuel qu'au des- « potisme accidentel de quelques faiseurs de coups « d'Etat, pour perdre son temps à rêver la suppres- « sion de l'un d'eux.

« L'Association internationale des travailleurs, « *conspiration permanente de tous les opprimés et de « tous les exploités*, existera malgré d'impuissantes « persécutions contre les soi-disant chefs, *tant que « n'auront pas disparu tous les exploiteurs, capita- « listes, prêtres et aventuriers politiques.*» (2 mai 1870.)

Après une telle profession de foi, on ne dut pas s'étonner de voir poursuivre l'*Internationale*. L'accusation divisait les 38 inculpés en deux séries égales. Les 19 premiers étaient prévenus d'avoir fait partie d'une société secrète, comme chefs ou fondateurs ; les 19 autres, comme simples membres.

M. Villetard (*Histoire de l'Internationale*) fait remarquer avec raison qu'en ajoutant à la liste des 38 prévenus du troisième procès de l'*Internationale*, celle des accusés qui comparaissaient quelques jours plus tard, à Blois, devant la Haute-Cour de justice, pour y répondre du complot des bombes

Digitized by Google

Orsini, *on aura la liste à peu près complète des membres du Comité central de la garde nationale et de ceux de la Commune de Paris !*

Les condamnations prononcées le 8 juillet 1870, par le tribunal de la Seine, varièrent de 2 mois de prison et 25 francs d'amende à 1 an de prison et 100 francs d'amende.

Cette décision judiciaire laissa l'attention publique fort indifférente; car, le 6 du même mois, la déclaration de M. de Grammont à la tribune du Corps législatif faisait, pour la première fois, redouter la terrible guerre qui devait nous coûter deux provinces et dix milliards !

Et d'ailleurs, qui se serait douté alors de ce que devaient faire, — *avant une année*, — de Paris et de la France, ces ouvriers obscurs, condamnés seulement à quelques mois de prison pour affiliation à une société non autorisée ?

Nous arrêterons ici la partie purement historique de cette étude, parce que nous ne voulons citer que des pièces officielles, et que l'histoire de la révolution sociale de 1871 ne dispose pas encore de tous les documents nécessaires pour éclairer et justifier un arrêt définitif. Mais nous pouvons maintenant aborder l'exposition des théories économiques de l'*Association internationale des travailleurs* : ce sera l'objet de la seconde partie de notre travail.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE

THÉORIES ÉCONOMIQUES

Nous venons de voir quels ont été les origines et les développements successifs de l'*Association internationale des travailleurs*. Il nous reste à exposer ses théories économiques, et à rechercher quelles conséquences elles produiraient, non-seulement dans l'ordre matériel, mais encore au point de vue politique et social.

Examinons donc, avec toute l'impartialité dont nous sommes capables, les prétendus principes que le mouvement socialiste veut faire triompher, même par la force, en matière de *Propriété*, de *Capital*, d'*Echange*, de *Salaires* et d'*Enseignement*. Nous terminerons cette étude, en appréciant le rôle que s'attribue l'*Association internationale* et les sentiments qui animent ses chefs envers la Société.

Voici d'abord un document qui résume assez bien le système social dont nous allons exposer les parties essentielles. C'est le programme de la section de l'*Alliance* de la démocratie socialiste à Genève, déclarée internationale par le Conseil général de Londres, au mois de juillet 1869 :

« 1. *L'Alliance* se déclare athée : elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine,

Digitized by Google

l'abolition du mariage en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile.

« 2. Elle veut avant tout l'abolition définitive et entière des classes et l'égalisation politique, économique et sociale des individus des deux sexes, et, pour arriver à ce but, elle demande avant tout l'abolition du droit de l'héritage, afin qu'à l'avenir la jouissance soit égale à la production de chacun, et que, conformément à la décision prise par le dernier Congrès des ouvriers à Bruxelles, *la terre, les instruments de travail, comme tout autre capital, devenant la propriété collective de la société tout entière,* ne puissent être utilisés que par les travailleurs, c'est-à-dire par les associations agricoles et industrielles.

« 3. Elle veut, pour les enfants des deux sexes, dès leur naissance à la vie, l'égalité des moyens de développement, c'est-à-dire d'entretien, d'éducation et d'instruction à tous les degrés de la science, de l'industrie, des arts, convaincue que cette égalité, d'abord seulement économique et sociale, aura pour résultat d'amener de plus en plus une plus grande égalité naturelle des individus, en faisant disparaître toutes les inégalités factices, produits historiques d'une organisation sociale aussi fausse qu'inique.

« 4. Ennemie de tout despotisme, ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, et rejetant absolument toute alliance réac-

Digitized by Google

tionnaire, elle repousse aussi toute action politique qui n'aurait point pour but immédiat et direct le triomphe de la cause des travailleurs contre le capital.

« 5. Elle reconnaît que tous les Etats politiques et autoritaires actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leur pays respectif, devront disparaître dans l'union universelle des libres Associations, tant agricoles qu'industrielles.

« 6. La question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la solidarité universelle et internationale des travailleurs de tous les pays, l'*Alliance* repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations.

« 7. Elle veut l'Association universelle de toutes les associations locales par la liberté (1). »

Après cette vue d'ensemble, abordons les détails.

I.

L'une des bases principales des théories socialistes, c'est la constitution de la *propriété collective*, d'où le nom de *socialisme collectiviste*.

Disons d'abord que l'*Association internationale*

(1) Oscar Testut, l'*Internationale*, *son origine*, *son but*, *etc.*, p. 25.

Digitized by Google

voit d'un mauvais œil les *sociétés coopératives* de consommation, de crédit ou de production, qui, respectant les principes sur lesquels repose la société actuelle, ne demandent le succès qu'au travail et à l'épargne. « De tels efforts, » dit le Congrès de Lausanne, tenu en 1867, « si les associations ouvrières « se généralisent, en conservant leur forme actuelle, « tendent à constituer un *quatrième état* ayant au- « dessous de lui un cinquième état, plus misérable « encore » (1).

A la septième séance du même congrès, se pose sérieusement, pour la première fois, la question de l'*abolition de la propriété individuelle*. La commission nommée pour l'examen de la troisième question du programme, propose, par l'organe du citoyen de Paëpe, de Bruxelles, la résolution suivante :

« Pour obvier à ce danger » (le danger de créer un cinquième état, plus misérable encore que le quatrième), « le Congrès pense qu'il est nécessaire que « le prolétariat se convainque bien de cette idée, « que la transformation sociale ne pourra s'opérer « d'une manière radicale et définitive que par des « moyens agissant sur l'ensemble de la société et « conformes à la réciprocité et à la justice. »

Une vive discussion s'engage sur cette seconde résolution. Pour expliquer ce qu'il entend par *ces moyens agissant sur l'ensemble de la société et con-*

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu de l'Internationale*, p. 283.

Digitized by Google

formes à la réciprocité et à la justice, de Paëpe remet sous les yeux du Congrès ce passage de son rapport :

« Nous ne pouvons pas trancher ici la question « de savoir quelles sont ces mesures d'ensemble qui « nous paraissent cependant si nécessaires ; mais, « nous croyons pouvoir indiquer, comme dignes « d'être mis à l'étude par nous, certains moyens de « réforme générale proposés par divers socialistes : « la transformation de la banque nationale (banque « de France, banque de Belgique, banque d'Angle- « terre, etc.) en banque de crédit gratuit ; l'*entrée « du sol à la propriété collective de la société*, l'abo- « lition des héritages *ab intestat* à certains degrés « de parenté ; l'impôt sur les successions en ligne « directe (1).»

Le citoyen Tolain présente des observations au sujet de « *l'entrée du sol dans la propriété collective* ». Il admet qu'il y a des propriétés qui peuvent devenir collectives, mais il en est d'autres qui, par leur nature, doivent rester individuelles ; il propose ou de retrancher du rapport la phrase citée, ou de l'expliquer en la développant.

Le citoyen de Paëpe développe alors son opinion sur la question de la propriété. Il appartient, comme le citoyen Tolain, au *socialisme mutuelliste* ; mais il ne considère pas l'entrée du sol à la propriété so-

(1) O. Testut, *ibid.*, p. 283.

Digitized by Google

ciale comme ne pouvant pas s'accorder avec le *mutuellisme*, au contraire ; en effet, que veut le *mutuellisme* ? « Il veut que le produit du travail « appartienne dans son intégralité au producteur, « et que ce produit ne s'échange dans la société que « contre un *produit équivalent*, c'est-à-dire *ayant « coûté la même somme de travail et de dépenses ;* « mais le sol n'est pas le produit du travail de per- « sonne, la réciprocité de l'échange ne lui est pas « applicable. »

Et plus loin :

« La propriété, c'est le droit *d'user* et *d'abuser* de la chose, de la détruire si l'on veut ; ce droit, qui se comprend lorsqu'il est exercé par un producteur sur son produit, est absurde lorsqu'on veut l'étendre à ce qui n'est produit du travail de personne, mais, néanmoins, indispensable à la société entière. Il y a plus : le sol est la matière première de tous les produits, l'origine de toutes les richesses, car tous les capitaux proviennent de modifications successives que le travail fait subir au sol ; *accorder à quelques hommes la propriété du sol, c'est donc rendre l'humanité entière tributaire de ces quelques hommes* ; si ces hommes ne cultivent pas eux-mêmes la terre, pourquoi auraient-ils droit sur le travail d'autrui ? Si ces hommes cultivaient eux-mêmes la terre, évidemment ce serait moins inique ; mais il y a manque de garantie pour les autres hommes, de se liguer pour affamer le reste de l'humanité et ramener tous

Digitized by Google

les maux engendrés par la propriété actuelle. C'est parce que je suis mutuelliste que je veux, d'une part, pour le cultivateur, des garanties qui lui assurent, vis-à-vis de la société, le produit intégral de son travail, d'autre part, des garanties pour la société vis-à-vis du cultivateur, et c'est pourquoi le sol ne peut être la propriété que de la collectivité sociale et le cultivateur ne peut en avoir que la simple possession, le droit d'user sans abuser. Le *mutuellisme* n'est pas seulement la réciprocité de l'échange, c'est aussi la réciprocité des garanties. La propriété sociale du sol, c'est du communisme, dira-t-on. Je le veux bien, le mot de communisme ne me fait pas peur; de même qu'il ne peut y avoir de société absolument communiste, puisque même en Icarie, on est au moins propriétaire individuel des objets que l'on consomme, de même, *il n'y a pas de société, sans aucune propriété collective*, ne fût-ce que la propriété des parcs et des édifices publics. Le *communisme est donc un élément de toute société*, et il trouvera sa place dans l'avenir. Le tout est de voir à quoi il doit être appliqué; *or, le citoyen Tolain dit qu'il veut que les canaux, les routes, les mines soient propriété collective de la société : je ne fais qu'étendre son idée à toute la propriété foncière* (1).»

Il est vrai de dire que ces théories ne rallient pas

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu de l'Internationale*, p. 285.

Digitized by Google

encore la majorité du congrès de Lausanne; nous allons voir qu'il en fut autrement au Congrès de Bruxelles (1868).

Voici quelles furent les conclusions votées à ce dernier congrès, par 30 voix contre 4, quinze délégués s'étant abstenus.

« 1° Les carrières, houillères et autres mines, « ainsi que les chemins de fer, *dans une société « normale,* appartiendront à la collectivité sociale, « représentée par l'Etat, et seront concédés, non à « des capitalistes comme aujourd'hui, mais à des « compagnies ouvrières.

« 2° Relativement à la propriété agricole :

« Le Congrès pense que l'évolution économique « fera de l'entrée du sol arable à la propriété col- « lective une nécessité sociale, et que ce sol sera « concédé aux compagnies agricoles, comme les « mines aux compagnies minières, les chemins de « fer aux compagnies ouvrières, etc.

« 3° Canaux, routes, voies télégraphiques doi- « vent rester à la propriété collective de la société.

« 4° Les forêts doivent rester à la collectivité « sociale (1).»

Au congrès de Bâle (1869) « l'entrée du sol à la propriété collective », pour parler le langage des modernes réformateurs, est de nouveau agitée. M. Tolain, à qui l'on reproche d'être un *individua-*

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 254.

Digitized by Google

liste, répond qu'il regarde cette qualification comme une injure et une calomnie, et dit que lui et ses amis sont *mutuellistes*. Or, nous avons vu tout à l'heure comment le citoyen de Paëpe définit le *mutuellisme* !

Veut-on savoir maintenant comment M. Tolain défend la propriété individuelle ? Voici les conclusions qu'il pose devant le congrès de Bâle :

« Considérant.... qu'en plus de l'outillage pro-
« prement dit, industriel ou agricole, le crédit ou
« le sol est nécessaire à l'artisan ou à l'agriculteur,
« pour devenir producteur-échangiste et maître
« souverain du produit de son travail, alors qu'il
« a contribué à toutes les charges sociales...;

« Le congrès déclare que, pour réaliser l'émanci-
« pation des travailleurs, il faut *transformer les*
« *baux de fermages, etc., en un mot, tous les contrats*
« *de location en contrats de vente.* »

Ceci n'est pas très-clair et demande une explication.

Ce n'est, sous une forme embrouillée, rien autre chose que la théorie du *Crédit gratuit*, de Proudhon, qui réprouve absolument l'intérêt du capital. Cela veut dire que, quand un emprunteur aura payé pendant vingt ans, les intérêts d'un capital, à raison de cinq pour cent, le capital lui appartiendra ; que, quand un locataire aura payé pendant vingt ans 1,000 fr. par an, pour habiter une maison de 20,000 fr., la maison lui appartiendra. Ce

Digitized by Google

qui est aujourd'hui *intérêt* ou *loyer*, sera un paiement *à compte* sur la valeur totale. Voilà ce qu'on appelle « transformer les contrats de location en « contrats de vente.» Il faut convenir qu'on ne saurait mieux défendre la propriété, et que nous devons être bien rassurés en entendant l'orateur affirmer que ses idées « sont partagées par l'immense « majorité des ouvriers de Paris (1).»

Quant au citoyen Langlois, il propose les résolutions suivantes, relativement à la propriété foncière :

« La terre, en tant qu'elle n'est pas un produit « de l'industrie humaine, appartient indistinctement à tous, et, *en droit*, elle n'a jamais cessé de « leur appartenir....»

« Quelles sont, non pas dans un avenir éloigné... « mais dans l'époque actuelle, *dès demain*, les conditions nouvelles ou les conditions anciennes « modifiées auxquelles, en bonne justice, les parties « du domaine commun doivent être concédées ? »

Voici la réponse :

« Le congrès pense que le jour où les droits de « la collectivité et ceux des agriculteurs auront été « nettement distingués et pratiquement garantis, « le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique (on oublie l'indemnité préalable !!), « l'organisation du *Crédit gratuit*, tant à longue

(1) Edmond Villetard, *Histoire de l'Internationale*, p. 133.

Digitized by Google

« qu'à courte échéance, suffiraient pour empêcher « toute exploitation abusive, assurer la réalisation « de l'égalité entre les travailleurs agricoles, *de* « *l'égal échange* entre ces travailleurs et les tra- « vailleurs manufacturiers, et réduire à néant les « *prétendus droits* qui rendent aujourd'hui possible « l'oisiveté des propriétaires fonciers (1).»

« En fait,» dit M. Edmond Villetard (2), « l'unanimité du congrès de Bâle était acquise à la suppression de la propriété telle qu'elle a toujours existé dans toutes les nations civilisées, et les délégués, tous d'accord pour condamner ces infortunés propriétaires, n'étaient divisés que sur la question de savoir s'il fallait les manger à la sauce mutuelliste ou à la sauce collectiviste.»

Et si les propriétaires se plaignent, que leur répondra-t-on? Le journal *l'Egalité*, de Genève, va nous le dire :

« Quand la révolution sociale aura exproprié « les bourgeois pour cause d'utilité publique, « comme ceux-ci ont jadis exproprié le clergé et « la noblesse; que deviendront-ils?

« Nous ne pouvons répondre à coup sûr; mais il « est probable que le nouvel ordre de choses leur « donnera, selon l'expression d'un de nos amis, un « bien infiniment plus précieux, du travail bien payé

(1) Oscar Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 264.
(2) *Histoire de l'Internationale.*

Digitized by Google

« à discrétion, afin qu'ils ne soient plus obligés de « vivre du travail des autres, comme ils l'ont fait « jusqu'à présent. En cas d'incapacité de travail « de leur part, ce qui sera le fait d'un grand nom- « bre, vu qu'ils n'ont guère appris à se servir de « leurs dix doigts, eh bien !... eh bien ! on leur « donnera des bons de soupe.

« Mais c'est trop peu, hurleront les bourgeois !

« Trop peu, répondront les ouvriers, trop peu, « du travail bien payé à discrétion, et de la soupe « pour les invalides ! Diable, vous êtes difficiles, « nous nous en serions bien contentés dans le « temps (1). »

II.

A la question de la propriété du sol se rattache la question du droit d'hérédité. C'est ici, pour nous servir des expressions du *Rapport de la section bruxelloise,* que nous allons voir — touchant spectacle ! — « dans le sein de l'Internationale, le *mu-* « *tuellisme* et le *collectivisme,* se dépouillant de ce « qu'ils avaient d'exclusif et d'absolu, tendre à « s'embrasser, à se pénétrer dans une conception « nouvelle de la société. »

« Pour nous, qui, par nos tendances vers l'égalité des conditions, procédons du grand courant com-

(1) Oscar Testut, l'*Internationale, son origine, etc.*, p. 260.

Digitized by Google

muniste, mais qui, en même temps, par les garanties individuelles que nous réclamons et par la part de biens que nous croyons pouvoir sans danger laisser à l'individu, procédons aussi du courant saint-simonien, cette question de l'hérédité devient tout à fait secondaire, sans que cependant elle ait cessé d'exister. Dans une société, comme celle vers laquelle nous tendons, — *où la propriété foncière individuelle est abolie*, et où, par conséquent, cette propriété échappe à la transmission héréditaire, — *où les machines et les instruments de travail deviennent la propriété collective* des groupes ou associations industrielles qui les font fonctionner, et passent sans cesse aux membres nouveaux de l'association sans préoccupation de savoir si ces derniers sont ou ne sont pas les fils des anciens membres décédés, — où par *l'abolition de l'intérêt du capital* et *l'égal échange* des produits, chacun vivant de son travail et jamais de prélèvements sur le travail des autres, l'accumulation de grandes richesses par un particulier devient impossible ; — dans une pareille société, il ne reste aux mains des individus, comme passibles d'être transmis par voie d'hérédité, que les choses usuelles, les objets de consommation personnelle ou de ménage, tels qu'aliments, vêtements, mobilier, etc., plus quelques épargnes en monnaie peut-être, qui, ne portant plus intérêt dans l'industrie, ne constituant plus ce qu'en économie politique, on appelle un *capital*, ne peuvent être

Digitized by Google

après tout qu'échangées contre des vêtements, des aliments, du mobilier, etc. Dans cette nouvelle conception des rapports économiques, la question de l'héritage se réduit donc à ceci : Est-il juste ou injuste, nuisible aux intérêts sociaux, ou dangereux pour l'égalité, que cet avoir individuel puisse ou non être transmis à la postérité par voie d'héritage individuel ? (1) »

Après avoir ainsi posé la question, le rapporteur veut bien la résoudre en faveur de l'individu ; mais, en vérité, la concession n'est pas grande, et l'on eût été plus logique en allant jusqu'au bout du système, puisque l'on déclare, en même temps, « que cet avoir « ne peut porter atteinte à l'égalité des moyens de « développement physique et intellectuel, parce « qu'il ne pourra servir à exploiter les autres, « mais seulement à être échangé, dépensé, *consommé*. »

Hélas ! oui, voilà le mot de la situation, cet héritage ainsi réduit, ces quelques pièces de monnaie seront *consommées*, car c'est là l'idéal du communisme : il faut consommer tout ce qu'on produit, et *l'épargne* est un crime contre l'égalité.

Ecoutons plutôt le *Progrès du Locle* :

« Si des parents plus actifs et plus intelligents « que d'autres et qui auraient amassé quelque for- « tune, pouvaient, en la léguant à leurs enfants,

(1) O. Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 269.

Digitized by Google

« constituer un privilége spécial pour eux, la soli-
« darité serait attaquée au cœur. Ce serait la dé-
« clarer inefficace, insuffisante, et par conséquent
« nier la justice dont elle est la conséquence pre-
« mière. De deux choses l'une : ou la solidarité est
« un droit et une nécessité, ou bien c'est une chi-
« mère. Dans le premier cas, il faut l'embrasser
« avec confiance; dans le second, il faut s'en re-
« mettre à ce que l'on a voulu appeler la liberté
« individuelle, c'est-à-dire à l'égoïsme, à l'exclusi-
« visme, à la division des intérêts, aux *sentiments*
« *étroits et absolus de la famille et du patrio-*
« *tisme* (1).

Le lecteur comprend bien, j'imagine, que la propriété des *capitaux* suivra la propriété du sol et qu'ateliers, machines, outils, approvisionnements, deviendront aussi propriété collective.

Aussi longtemps, dit le conseil fédéral du bassin de Liége, aussi longtemps que la bourgeoisie « aura
« le monopole de la *propriété du capital et des ins-*
« *truments de travail,* l'ouvrier, quels que soient
« les prétendus droits qu'on lui octroie, n'aura
« jamais, quoi qu'on en dise, l'ombre de liberté, et
« se verra en définitive plus misérable dans le pro-
« létariat moderne qu'il n'était dans l'esclavage
« antique (2).»

(1) O. Testut, *l'Internationale, son origine, etc.*, p. 11.
(2) O. Testut, *le Livre bleu, etc.*, p. 151.

Digitized by Google

D'alleurs le rapporteur de la section bruxelloise est bon prince. Il ne veut pas la mort du pécheur, et, si les propriétaires consentent à se laisser dépouiller, on pourra, — concession purement gracieuse, — leur accorder.... une pension alimentaire !

« Si l'on pouvait, dit il, espérer voir la bour-
« geoisie reconnaître enfin que l'organisation ac-
« tuelle de la société est vicieuse dans ses bases, »
voici ce que l'on pourrait faire.

« Il serait convenu entre travailleurs et capita-
« listes que ces derniers auraient, *leur vie durant*,
« *la jouissance* des richesses qu'ils détiennent, et
« qui *ne sont en définitive que les fruits accumulés*
« *du travail de la classe prolétaire*, mais qu'à leur
« décès, ces richesses passeraient à un état réor-
« ganisateur, formé de délégués choisis d'un com-
« mun accord, et qui serait investi de la mission
« de *mettre la terre et les instruments de travail à*
« *la disposition de ceux qui les font fructifier*.

« De cette façon, l'abolition de l'hérédité de-
« viendrait un moyen d'opérer la *liquidation*
« *sociale* » (1).

En vain voudrait-on se faire illusion sur le danger que de telles insanités d'esprit font courir à la société, et se dire que'lles n'ont aucune chance de passer jamais dans la pratique. La *Commune*

(1) O. Testut. *Ibid.*, p. 273.

Digitized by Google

de Paris en a voulu faire un essai, auquel il n'a manqué que la force, pour devenir un fait accompli : or, la force, les socialistes espèrent bien l'avoir un jour à leur entière disposition.

On peut lire, en effet, dans le *Journal officiel* de Paris, du 17 avril 1871, un décret de la Commune, qui convoque les *Chambres syndicales ouvrières*, à l'effet d'instituer une commission d'enquête, ayant pour mission :

1° D'établir une statistique des ateliers abandonnés par leurs propriétaires, et de dresser un inventaire exact de l'état dans lequel ils se trouvent, ainsi que des instruments de travail qu'ils renferment ;

2° De présenter un rapport déterminant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, *non plus par les propriétaires*, qui les ont abandonnés, mais *par des associations de travailleurs;*

3° D'élaborer un projet de constitution de ces sociétés coopératives ouvrières ;

4° De constituer un jury arbitral qui devra statuer, *au retour des patrons*, sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux sociétés susdites, et sur la quotité de l'indemnité qu'elles auront à payer aux entrepreneurs dépossédés.

Nous ne ferons pas, ce me semble, injure à la Commune de Paris, en supposant que le règlement de la cession définitive des ateliers, au retour des

Digitized by Google

patrons, — et combien eussent osé revenir ! — se fût opéré, non pas même sur les bases indiquées par le citoyen de Paëpe, c'est-à-dire l'usufruit laissé aux patrons, et la nue propriété tombant dans la propriété collective, mais bien au moyen de papier-monnaie hypothéqué, — et quelle hypothèque ! — sur les ateliers eux-mêmes. Je suis convaincu, pour ma part, que la Commune n'eût pas trouvé d'autre moyen de payer ce qu'elle appelle « une indemnité » aux entrepreneurs dépossédés.

III.

Voilà comment le *Communisme* — car c'est là, au fond, le vrai nom des doctrines qui s'affublent des titres pompeux et obscurs de *socialisme collectiviste* et de *socialisme mutuelliste*, — voilà, dis-je, comment le communisme entend ses rapports avec les choses. Voyons maintenant comment il les entend avec les hommes par l'éducation. Sur ce point, le système peut se résumer d'un mot : il veut refaire la société à son image et la pétrir comme une molle argile. Pour cela, il s'emparera de l'enseignement à tous les degrés. Etudions ses procédés. Nous ne saurions mieux faire que de nous reporter au *Rapport* fait au congrès de Bruxelles, par les sections de Genève appartenant à l'Internationale, sur la question de l'enseignement. Ce document, écrit

Digitized by Google

avec un certain appareil scientifique, semble avoir de grandes prétentions à une logique rigoureuse et à l'infaillibilité des conclusions.

Le renouvellement des crises violentes qu'on appelle des révolutions, indique la persistance du désordre dans le corps social : il y a désordre, puisque le peuple souffre. « C'est élémentaire », ajoute l'auteur du rapport. Le désordre social se traduit par des effets immédiats, dépendant d'une cause première, et dont les principaux sont : 1° la guerre, 2° le paupérisme, qui fait l'enfant trouvé, le mendiant, le voleur et la fille publique; 3° l'Eglise, qui condamne la raison, légitime la guerre et consacre le despotisme et le paupérisme.

Le paupérisme résulte du prolétariat, qui est lui-même la conséquence du mauvais état des relations économiques et de l'aliénation au profit de quelques-uns, du sol et des capitaux amassés par les générations passées.

Ces trois maux : la guerre, le paupérisme et l'Eglise, procèdent d'une seule et même cause : l'ignorance. Il faut donc faire disparaître l'ignorance : l'ordre social, c'est l'instruction complète de tous.

« La question de l'instruction, résolue aussi radi-
« calement que nous le comprenons, dit le Rapport,
« entraîne parallèlement la solution de toutes celles
« qui agitent notre époque.... Toutes les réformes
« ne seront complètes et stables que si l'instruction
« est absolument généralisée. »

Digitized by Google

L'instruction devra être d'abord obligatoire — ceci est reconnu et admis dans plus d'un Etat régulièrement constitué, et l'on s'en trouve bien. Si la théorie socialiste s'arrêtait là, elle aurait bientôt, je crois, cause gagnée, du moins en ce qui concerne l'enseignement primaire ; et il n'est pas sans doute téméraire d'espérer que l'Assemblée nationale établira en France ces deux principes, sans lesquels notre relèvement moral et matériel serait impossible : l'instruction obligatoire et le service militaire obligatoire.

Mais, allons plus loin dans notre analyse. L'instruction ne devra pas seulement être gratuite, comme aux Etats-Unis, par exemple ; aux yeux des socialistes une telle gratuité est une injustice, parce que, pour un grand nombre de parents, la misère rend indispensable le travail, la mendicité même des enfants, qui, s'ils entrent aux écoles, n'y peuvent consacrer qu'un temps insuffisant. Il faut dès lors reconnaître que « la société doit, sous peine « de désordre et de ruine, s'engager à fournir à « chacun les moyens d'exister pendant la durée de « ses études. » (1)

Et quelle sera l'étendue de l'instruction déclarée obligatoire ? L'obligation de l'instruction, nous répond-on, doit s'étendre à tous les degrés (primaire, secondaire, supérieur) « parce que la possession des

(1) O. Testut, *ibid.*, p. 243.

Digitized by Google

connaissances nécessaires pour rendre toute exploitation impossible, n'est acquise qu'après les avoir parcourus (p. 247). Jusqu'ici, c'est assez clair, mais voici qui devient plus embarrassant. L'auteur veut répondre à cette objection que si les uns continuent toute leur vie les études de l'enseignement supérieur, tandis que les autres les ont quittés pour les travaux de l'industrie ou de l'agriculture, il n'y aura pas, entre eux, « une répartition égale de la « science », but que se propose le collectivisme.

Non, répond-il, leur part sera cependant égale, et voici pourquoi :

« C'est que les études supérieures mettent en « possession des connaissances *générales* nécessaires « au développement de chacun, et qu'aller au delà « dans le domaine scientifique, c'est embrasser une « spécialité productive conforme au goût de l'indi- « vidu, mais qui ne le rendra supérieur en rien à « ceux qui se voueront aux spécialités artistique, « agronomique, industrielle, etc. Grâce à la posses- « sion des connaissances générales, incapables tant « les uns que les autres de tolérer l'exploitation, « l'échange des produits ne pourra plus se faire « que sur la base de l'équivalence des fonctions.

« En résumé, l'ordre social exige que l'obligation « de l'instruction comprenne ce qu'on appelle au- « jourd'hui les études primaires, secondaires et « supérieures. » (1).

(1) O. Testut, *ibid.*, p. 248.

Digitized by Google

J'avoue humblement que ce raisonnement est pour moi absolument incompréhensible.

La gratuité sera complète, et par là il faut entendre l'entretien de la jeunesse des écoles par l'Etat. « Ainsi, pendant la durée des études, *riches* « *et pauvres des deux sexes* devront recevoir de « l'Etat une somme, variable peut-être (500 ou « 600 fr. par an et par enfant, dit-on plus loin), « mais toujours suffisante pour que chaque élève « puisse vivre — tant pour la nourriture que pour « le logement, le vêtement, etc. — dans des con- « ditions parfaitement hygiéniques. »

« Nous n'avons pas parlé des pauvres seulement, « parce qu'il ne doit être fait de distinction d'au- « cune sorte entre les citoyens... Et puis, quel est « le nombre de ceux qui pourraient faire faire des « études complètes à leurs enfants sans réclamer le « secours de l'Etat? *Il est à peu près nul.* Cela ne « vaut donc pas la peine d'avoir deux poids et deux « mesures. »

Oh! mon Dieu, non, cela n'en vaut pas la peine, car l'auteur oublie de nous dire où l'Etat trouvera des ressources suffisantes pour accomplir cette tâche impossible. Il est vrai qu'il s'en réfère à un travail d'une nature spéciale, que prépare un des membres de l'*Association du sou,* et qui aura pour titre *de l'Impôt.* Malheureusement nous ne possédons pas ce second travail et cela est bien fâcheux, car on promettait, en outre, de doubler et même tripler

Digitized by Google

les appointements des professeurs. Or, sans parler de ce dernier article de dépense, sans parler de la construction et de l'entretien de nombreuses maisons d'école, l'entretien de la jeunesse par l'Etat, à raison de 600 fr. par an et par enfant, (c'est beaucoup pour les nouveaux-nés, c'est peu pour l'enseignement secondaire ou supérieur) *coûterait en France environ* DIX MILLIARDS PAR ANNÉE. Si vraiment le membre de l'*Association du sou*, de Genève, a une recette pour faire rendre à nos impôts dix milliards applicables à l'enseignement, sans parler des autres services publics, il nous faut la lui emprunter bien vite, car, auprès de lui, financiers, économistes et hommes d'Etat ne sont que de bien pauvres génies !

Mais que parlons-nous d'impôt ! En vérité, nous calomnions la section génevoise de *l'Internationale*, car elle veut aussi supprimer la plupart des impôts qui pèsent aujourd'hui sur les pères de famille. On pourrait croire que j'exagère, je vais donc encore citer.

« Par l'indemnité scolaire, le père de famille « recevra une somme d'argent pour l'entretien de « chacun de ses enfants en âge de suivre les cours « publics. Qu'on se figure les paysans les plus « ignorants, les plus dévots, les plus impérialistes « possible, *recevant pour chaque enfant*, en France, « je suppose, *une somme moyenne de 5 ou 600 francs* « *par an*, et auxquels on irait prêcher le renverse-

Digitized by Google

« ment d'un ordre de choses qui, *non content d'avoir « supprimé les impôts qui pèsent si lourdement sur « eux*, la conscription, etc., payerait encore et lar- « gement, l'entretien des enfants ! ! ! Mais ces dé- « vots, ces impérialistes, je vous le jure, prendront « au collet les excitateurs à la haine et au mépris « de la république démocratique et sociale et au « besoin se feront hacher pour elle !

« C'est là une force qui vaut bien celle des « baïonnettes, sans compter que jusque dans les « hameaux, l'idée nouvelle aura des défenseurs « énergiques, dans les personnes des régents pri- « maires et secondaires des deux sexes, qui, bien « payés, par conséquent indépendants, n'auront à « ménager aucun préjugé et ne seront plus les très- « humbles serviteurs du prêtre, à supposer qu'il en « reste, quand les habitants devront individuelle- « ment en faire les frais.

« Voilà les raisons pour lesquelles nous croyons « la réaction impossible, si l'indemnité scolaire est « instituée. » (1).

Nous voilà éclairés sur ce qu'on entend, dans la doctrine socialiste collectiviste, par *enseignement intégral :* cela veut dire que *tout le monde sera tenu de parcourir tous les degrés d'enseignement* primaire, secondaire, supérieur, et que chacun recevra pour cela, *de l'Etat,* une pension de 600 fr. Si je ne me

(1) O. Testut, *ibid.*, p. 252.

Digitized by Google

trompe, la Commune de Paris se proposait de réaliser *l'enseignement intégral*; c'est un terme qui avait peut-être besoin de l'explication que nous venons de donner. Je ne sache pas, à la vérité, qu'elle ait offert 600 fr. par année et par enfant à tous ses administrés; mais c'est sans doute que l'on ne saurait tout faire en même temps et qu'avant de faire des largesses, il faut être sûr du lendemain. Toutefois je remarque qu'elle a, elle aussi, promis des pensions à tous les soldats et à tous les citoyens qui iraient la défendre « contre les royalistes versaillais ». C'était, au moins, un commencement.

IV.

Il me resterait à parler des *grèves* et des *sociétés de résistance*, car c'est par là que l'*Association internationale* exerce la plus grande influence sur l'esprit des sociétés ouvrières.

Mais je me bornerai sur ce point à quelques mots, voulant écarter des développements que ne comportent pas les limites de ce travail. Je veux seulement constater que les ouvriers ont le droit de discuter librement avec les patrons, les conditions de rémunération de leur travail. En cas de désaccord, ils peuvent légitimement refuser de travailler, et, si cet acte n'est pas moralement reprochable pour une seule personne, il ne saurait l'être davantage

Digitized by Google

pour 10, 20, 100, etc. A condition, bien entendu, qu'aucune atteinte ne soit portée par intimidation, violences ou menaces, à la liberté de quiconque ne partage pas la manière de voir des grévistes. Mais il ne faut pas se dissimuler pourtant que c'est là une situation douloureuse et précaire, une véritable lutte entre le *capital* et le *travail*, lutte également funeste à tous les intérêts en présence. Puis, la pente est glissante, et il est facile, une fois qu'on s'est mis en grève, de s'écarter, ensuite, des règles de la justice et du droit.

Quoi qu'il en soit, et tout en reconnaissant qu'en présence de l'état d'esprit de la classe ouvrière, on peut, même avec un sincère amour de la liberté, adopter une autre opinion, je reste partisan du maintien de la loi du 25 mai 1864 sur la liberté des coalitions. Tant il importe, suivant moi, de ne pas refuser aux hommes qui ne possèdent que leurs bras, l'exercice d'un véritable droit, alors même qu'ils ne seraient pas toujours capables d'y recourir sans se blesser eux-mêmes. Je ne puis oublier, en effet, que, pendant longtemps, la législation anglaise a vainement interdit les coalitions, et que jamais les rapports entre ouvriers et patrons n'ont été plus tendus, ni plus difficiles, que pendant cette période de prohibition des grèves.

Digitized by Google

V.

Arrivés à ce point de notre étude, nous pouvons jeter un regard en arrière, comme le voyageur qui, parvenu au sommet de la montagne, veut se rendre compte du chemin qu'il a parcouru. Nous pouvons, — et c'est là le but vers lequel nous n'avons cessé de nous diriger, — comparer les affirmations du socialisme autoritaire aux consolantes démonstrations de la science économique. Que font, en effet, nos modernes réformateurs ? Ils font, et n'est-ce pas déjà évident pour le lecteur, *ils font de l'économie politique* — ou sociale (qu'on l'appelle comme on voudra), — *sans la savoir.*

Ils prétendent avoir trouvé les lois naturelles de la *production des richesses* : la science prouve qu'ils les méconnaissent, en ne voulant tenir compte que d'un seul des agents de la production.

Ils font du *capital*, de « *l'infâme capital,* » un ennemi, un vampire qui exploite le prolétaire : la science montre que le capital n'a pas moins besoin du travail que le travail du capital.

Ils promettent le *crédit gratuit* : l'économie politique démontre la légitimité de l'intérêt du capital ; elle réclame la *liberté du crédit,* en prouvant que la gratuité est impossible, parce qu'elle ne peut être qu'une pluie de *papier-monnaie.*

Digitized by Google

Ils veulent l'*égal échange*, c'est-à-dire l'échange fait *produit contre produit*, sur la base unique du coût de production : il suffit d'étudier la théorie de la *valeur*, de la *monnaie* et des *prix*, pour se concaincre qu'un mètre de drap fabriqué par un ouvrier paresseux, ne peut valoir autant que deux mètres fabriqués dans le même temps par un ouvrier habile ; et pour conclure à la *liberté des échanges*, aussi bien entre les nations qu'entre les individus.

Ils veulent anéantir la *concurrence* : la science montre au contraire son rôle utile et bienfaisant, comme régulateur de la production, et elle explique que la concurrence n'est que l'*absence d'oppression*.

Ils proscrivent l'*épargne*, et au contraire l'épargne est un devoir social, elle crée le capital, et permet seule tous les progrès dans la production des richesses.

Ils recommandent la *consommation* totale des produits, de peur de compromettre leur fausse et chimérique égalité, et à l'inverse il faut dire que la consommation improductive, portée au delà du nécessaire, nuit à la société, tandis que la consommation reproductive augmente le fonds des salaires.

Ils demandent la suppression du *salariat* : tandis que le salaire est une forme légitime de rémunération, et qu'il obéit à la loi de l'offre et de la demande.

Digitized by Google

Ils veulent l'*instruction intégrale* et l'entretien de toute la jeunesse des écoles par l'Etat : or, cette chimère fût-elle réalisable, l'énergie du *principe de population* y opposerait encore un obstacle insurmontable.

Tout cela, je le demande, n'est-ce pas de l'*Economie politique* ?

Et que veulent-ils encore, ceux qui n'ont pas renoncé à devenir nos maîtres ? Supprimer la propriété, abolir l'héritage, confisquer les instruments de travail ! Ici, la question n'est plus seulement économique, elle relève de la conscience humaine, elle viole les lois les plus élémentaires de la justice et du droit. Qu'importe, s'écrie-t-on ! *La loi peut tout*, voilà le point de départ de toutes les utopies ; « *la volonté générale ne peut errer*, » c'est Rousseau qui nous le dit dans le *Contrat social*. Eh ! bien donc, travailleurs de tous les pays, pauvres gens courbés tout le jour sur un labeur ingrat, venez à nous, nous vous donnerons la richesse et le bonheur. Vous êtes le nombre, vous êtes la force ; emparez-vous du pouvoir, *per fas et nefas*, et quand nous y serons établis, alors nous tiendrons nos promesses, et nous ferons, — on l'a dit, — *la liquidation sociale à coups de décrets* !

Et le jour où le pouvoir nous échappera, nous détruirons tout ! *Nous, ou le néant* ! Voilà le mot de la situation, et ce mot, le lecteur s'en souvient, a été écrit par Cluseret avant l'incendie de Paris !

Digitized by Google

VI.

Nous sommes maintenant édifiés sur les doctrines de l'*Association internationale des travailleurs*. Le socialisme collectiviste a trouvé en elle un organe et un instrument d'une grande puissance ; ses théories, amalgame confus de principes empruntés à Fourier, Saint-Simon, Proudhon, L. Blanc, ou même Babeuf, saisissent fortement l'imagination des masses ; celles-ci, incapables de démêler la vérité de l'erreur, souffrant de maux trop réels dont on leur promet la cessation, se laissent prendre facilement par l'imagination. Et quant aux esprits plus pratiques, quant aux cœurs plus fermes, on a sur eux une prise bien forte par l'organisation de « grèves immenses, invincibles » comme on les appelle, à l'effet de faire élever le taux des salaires. Faut-il s'étonner, après cela, qu'une telle fédération puisse rallier, en France seulement, des centaines de milliers d'adhérents ? Non, assurément, on ne saurait s'en étonner, mais l'on doit s'en affliger et s'en inquiéter.

Car le but que poursuit une association dont la centralisation inouïe passe par dessus les frontières de tous les peuples, c'est la guerre, tantôt cachée et souterraine, tantôt acharnée, furieuse et sanglante ! c'est la guerre sociale ! c'est la destruction

Digitized by Google

même de la société ! N'avons-nous pas entendu ses docteurs et ses prophètes proclamer sur tous les tons : « Nous ne voulons plus de Dieu ; nous abolirons tous les cultes ; nous remplacerons le mariage par l'union libre ; nous supprimerons la propriété et l'héritage ; nous renverserons les gouvernements ; nous supprimerons le soldat, le magistrat et le prêtre, et sur toutes ces ruines, nous établirons,— quoi donc ? — *la solidarité universelle.* »

« On raconte, » dit un de leurs journaux, « que « Tomyris, reine des Massagètes, attaquée par « Cyrus, l'insatiable guerroyeur, eut la douleur « de perdre son fils dans une bataille. Elle jura de « se venger, et parvint à s'emparer du bandit con- « quérant. Elle lui fit couper la tête, et, la jetant « dans un seau plein d'eau, elle s'écria : Tiens, « monstre, abreuve-toi de sang, puisque tu en es « si friand !

« Ah ! Messieurs les bourgeois, vous faites fusil- « ler les ouvriers qui osent se soulever contre leurs « exploiteurs ; vous aussi vous aimez à verser le « sang : Eh bien ! on vous fourrera le nez dedans, « et on vous en fera lécher jusqu'au dernier ves- « tige. » (Extrait du journal l'*Internationale*, n° du 3 avril 1870.) (1).

Quand je vois de tels sentiments exprimés en un

(1) Cité par M. Oscar Testut, l'*Internationale, son origine, etc.*, p. 8.

Digitized by Google

tel langage, — et le massacre des ôtages est là pour montrer que c'est autre chose qu'une sinistre fanfaronnade ! — quand je vois la marée montante d'utopies, de sophismes et de haines qui menace de nous engloutir ; quand je vois des despotes d'un nouveau genre enrôler « le prolétariat » pour le mener a l'assaut de tous les biens et de toutes les libertés, j'ai le droit, et j'ai le devoir aussi, de pousser le cri de la sentinelle vigilante et de dire : Les barbares sont à nos portes ! La *société* est en danger aujourd'hui, comme la *patrie* y était hier ! *Caveant consules !*

Oui, *Caveant consules !* Que Dieu inspire les hommes entre les mains de qui nous avons remis les destinées du pays ! Qu'ils recherchent, avec une sollicitude vraiment chrétienne, tout ce qui peut être fait de bon et d'utile pour l'amélioration des classes souffrantes ; mais qu'ils ne sacrifient jamais les principes éternels sur lesquels reposent les sociétés : *Religion*, *Famille*, *Propriété*, *Justice*, *Liberté* ! Qu'ils mettent ces grands principes au-dessus de toutes les attaques de la force, comme ils sont au-dessus des outrages de l'erreur et des passions ! Qu'ils réorganisent la France ; que, *par l'instruction donnée à tous*, *par le service militaire réclamé de tous*, ils la mettent à même de reprendre un jour son rang parmi les nations ! Qu'ils fassent tout cela, et ils auront bien mérité de la patrie !

Mais nous aussi, nous avons des devoirs. Nous

Digitized by Google

devons, — sans faire peser sur une classe tout entière les folies et les crimes de quelques-uns,— nous devons étudier, avec cette *bonne volonté* dont parle l'Ecriture, les réclamations de nos frères malheureux. Nous devons nous mettre, par la SCIENCE, en état de les appuyer quand elles sont justes, de les réfuter quand elles tendent à la violation des règles de la morale et du droit. Nous devons, en un mot, contribuer de toutes nos forces à l'apaisement des haines, et, par l'action, par la parole, par l'exemple, chercher à ramener enfin parmi nous LA PAIX SOCIALE, cette paix sans laquelle, l'histoire nous l'apprend, les nations s'enfoncent de plus en plus dans l'abîme d'une rapide et irrémédiable décadence.

Nancy, le 14 décembre 1871.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME SÉRIE. — 4e MÉMOIRE

SUR

LES FORAMINIFÈRES

DE

L'OOLITHE INFÉRIEURE

DE FONTOY (Moselle)

PAR M. TERQUEM, ANCIEN PHARMACIEN.

In tenui labor.

INTRODUCTION

Ce mémoire, comme les précédents, contient la monographie de quelques genres; les quatre premières planches sont consacrées à la représentation des *Polymorphines* et des *Guttulines*, qui se sont déjà montrées très-abondantes dans le lias inférieur (zone à *A. planorbis*) des environs de Semur (Côte-d'Or) et fort rares dans le lias moyen de la Moselle et de l'Indre; dans l'oolithe inférieure, ces genres apparaissent en espèces et en variétés très-nombreuses. Les quatre autres planches sont réservées à l'ordre des Agatisthègues, dont trois genres, *Spiroloculina, Triloculina, Quinqueloculina*, abondent dans l'oolithe inférieure, tandis que dans le lias moyen de la Moselle nous n'avons pu constater la

Digitized by Google

présence que de deux genres, *Biloculina* et *Triloculina*, avec cette observation que nous n'avons trouvé qu'une espèce et un seul exemplaire pour chaque genre.

A mesure que notre travail de classement avance, nous voyons le mode d'étude que nous avons appliqué aux foraminifères se confirmer par de nouvelles preuves; ainsi nous avons pu appliquer notre méthode aux Polymorphines, déjà très-nombreuses dans le lias inférieur et qui se montrent dans des conditions semblables dans l'oolithe inférieure; les formes et le mode d'agencement des loges se reproduisent parfois avec une telle concordance, que nous avons dû identifier un certain nombre de fossiles oolithiques à ceux du lias et les considérer comme de simples variétés des types liasiens; c'est-à-dire que nous devons reconnaître que, pour certains fossiles, nous n'avons pu constater aucun caractère particulier qui nous permette d'en faire des espèces distinctes de celles du lias, tout en les considérant cependant comme des variétés nouvelles.

Pour l'étude de nos fossiles en général, nous avons non-seulement cherché leurs analogues parmi les fossiles des terrains crétacés et tertiaires, mais encore parmi les coquilles vivantes de différentes stations de la Méditerranée, de l'Adriatique, de l'Algérie, des côtes de la Syrie; partout nous avons trouvé des rapports tels, que nous aurions pu croire

Digitized by Google

que beaucoup de nos échantillons appartenaient en réalité à des formations très-récentes, soit qu'ils puissent être considérés comme de simples variétés des espèces connues, soit qu'ils viennent en compléter les séries.

D'après ces résultats, nous n'avons donc pas dû être étonné de trouver tant de rapports directs entre certains fossiles oolithiques et ceux dont nous avions signalé la présence dans le lias.

Nous devons faire remarquer l'absence complète du genre *Polystomella*, que nous avions déjà pu indiquer pour le lias et qui paraît manquer dans l'oolithe inférieure de Fontoy et de Conflans ; du moins, malgré toutes nos recherches et toute notre attention, nous n'avons pu en découvrir la moindre trace.

Pour les premières époques jurassiques (le lias), la présence de certains genres n'était parfois constatée que par quelques rares espèces, ou même par un échantillon unique; maintenant leur ancienneté se trouve pleinement confirmée par leur exubérante production dans des terrains d'une époque, à la vérité, un peu plus récente, la formation oolithique.

Nous avons fait remarquer précédemment que l'abondance ou la rareté des fossiles est dépendante de quelques circonstances locales : 1° de la nature du sol plus ou moins perméable aux eaux pluviales, permettant la décomposition du carbonate ou du

Digitized by Google

sulfure de fer; 2° de la constitution du test des coquilles plus ou moins réfractaire à l'action des eaux acidules; 3° de la constitution même de la coquille modifiée par la fossilisation (1) et variant selon les localités.

Ainsi, dans telle localité et dans telle couche, un genre se montrera dans un état de parfaite conservation, quand d'autres genres seront entièrement privés de leur test, tandis que l'inverse aura lieu dans d'autres points d'exploration.

Les Agathistègues sont, comme nous l'avons dit, d'une rareté extrême dans le lias de la Moselle, et au contraire très-abondants dans celui de la Meurthe.

Les Polymorphines se montrent munies de leur test dans la zone à *A. planorbis* du lias inférieur de Semur, tandis qu'elles sont presque toutes à l'état de moules dans l'oolithe.

On ne trouve que des moules d'Agathistègues dans les couches inférieures de Fontoy et des coquilles bien conservées dans les supérieures.

Enfin, à Fontoy, les Globigérines et toute la division des Hélicostègues-Turbinoïdes sont à l'état de moules en sulfure de fer, quand, dans d'autres

(1) La fossilisation en calcaire spathique brun est celle qui résiste le mieux, et le fait observé pour les foraminifères se trouve confirmé pour toute une série de bivalves que l'on ne trouve que fort rarement avec leur test, les genres *Phalodomya, Homomya, Arcomya, Pleuromya, Gresslya,* etc.

Digitized by Google

contrées, nous les voyons avec leur test et munis de leurs ornements.

Jusqu'alors nous avions limité nos recherches aux fossiles ayant au moins un demi ou un tiers de millimètre de longueur; pour faciliter notre travail, nous avions de suite éliminé les parties menues passant par les mailles d'un tamis d'un quart ou d'un cinquième de millimètre; nous étions d'ailleurs dans la persuasion que cette poussière si ténue ne pouvait contenir que quelques rares coquilles embryonnaires, dont le classement serait douteux et qu'il nous était permis de négliger.

Nous avons examiné quelques-uns de ces résidus, et nous avons été très-étonné d'y trouver une énorme quantité de fossiles nouveaux; l'on peut dire que chaque grain de poussière représente soit un reste de corps organisé, soit un fossile complet.

Nos recherches, quoique tardives et incomplètes, n'ont pas cependant été infructueuses; nous en avons obtenu une nombreuse série de Polymorphines, des Bulimines, des Guttulines, des Spiroloculines, des Triloculines, etc., en dernier lieu des Globigérines, des Orbulines et même des Textilaires, que nous n'avions pas trouvées antérieurement.

Les Marginulines, les Cristellaires, les Nodosaires et les Dentalines ont vu également leur nombre s'augmenter de quelques types nouveaux, dont la publication sera nécessaire, en ce qu'elle viendra compléter nos précédentes études.

Digitized by Google

Nous avons trouvé une nombreuse série de corps à forme sphéroïdale ou ovoïde plus ou moins aplatie, depuis 1 jusque 4 et 5 millimètres de grandeur et dans lesquels nous n'avons pu reconnaître aucune indication de cloison ni d'ouverture; nous en avons coupé par le milieu et nous avons trouvé l'intérieur occupé par du calcaire spathique ou par de l'argile entourée d'une enveloppe testacée, lisse, brillante et parfois munie de pores. Nous avons rangé ces fossiles, provisoirement et avec quelques doutes, parmi les Globulines.

Indépendamment de ces fossiles, dont la classification reste approximative, nous en possédons d'autres dont la détermination est non moins douteuse; soit qu'ils constituent des genres nouveaux, soit qu'ils se rapportent à des genres connus, ils ne présentent aucun caractère distinctif qui permette une étude rationnelle, leur extrême ténuité ne donnant aucune indication pour l'agencement des loges. Nous représenterons quelques-unes de ces coquilles que nous rangerons provisoirement avec les Lagenaires.

Le travail qu'exigent les parties ténues des marnes est très-difficile et demande autant d'application que de temps; c'est à peine si, en plusieurs heures, nous avons pu examiner quelques grammes de marnes, en nous servant du microscope pour chercher les fossiles et d'une lentille à un centimètre de foyer pour les recueillir; de là nous pré-

Digitized by Google

jugeons que, pour reprendre l'étude de tous ces résidus et pour compléter nos recherches, il faudrait employer encore de longues années, quand déjà nous en avons mis près de cinq pour rassembler les matériaux nécessaires pour nos publications.

C'est ainsi que nous voyons se confirmer l'opinion que nous avions émise, dans un de nos précédents mémoires, que, malgré nos publications sur le lias et l'oolithe, le champ d'exploration restait encore très-vaste et se trouvait à peine entamé; maintenant nous avons la conviction que des recherches ultérieures plus approfondies que les nôtres viendraient plus que doubler le nombre des espèces connues et apporter des données nouvelles sur l'ancienneté et la dispersion d'un grand nombre de genres. L'étude des genres contenus dans ce mémoire nous a porté à faire plusieurs observations, tant sur la diagnose que sur la variabilité des coquilles; observations que nous avons exposées à la tête de chaque genre.

Comme dans nos précédentes publications, nous ferons remarquer que nous avons dû nous imposer de justes limites, tant pour le développement à donner au texte que dans le nombre des planches.

Ne voulant négliger aucune des principales variétés et tenant, autant que possible, à compléter les séries, nous avons joint aux espèces typiques toutes les variétés qui en dépendent et nous avons

Digitized by Google

tenté de les faire tenir dans huit planches; pour obtenir ce résultat, nous avons dû nous contenter de ne produire de figures doubles que lorsque l'étude semblait le demander, autant pour faire ressortir les caractères typiques du genre que pour mieux spécifier l'espèce ou la variété; mais pour la grande majorité de nos échantillons, nous ne les avons représentés que sous une seule face, attendu que si nous avions écouté nos désirs et figuré les fossiles dans leurs diverses positions, nous serions facilement arrivé à doubler le nombre des planches.

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

Genre POLYMORPHINA, d'Orbigny (1).

« *Coquille* libre, inéquilatérale, vitreuse, oblongue ou allongée, formée de *loges* souvent nombreuses, peu embrassantes, alternant sur deux lignes, mais toujours se recouvrant beaucoup plus d'un côté que de l'autre, ce qui rend la coquille irrégulière ou inéquilatérale. *Ouverture* ronde au sommet de la dernière loge. »

« Rapports et différences. Avec la même contexture vitreuse, des loges semblables, une ouverture

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), page 231.

Digitized by Google

placée dans les mêmes conditions que les genres *Guttulina* et *Globulina*, celui-ci s'en distingue par l'alternance des loges, qui a lieu sur deux faces opposées, au lieu de trois, ce qui donne un bien plus grand nombre de loges apparentes et établit un passage avec les *Textilooidées*, dont il diffère néanmoins pour l'ensemble toujours inéquilatéral et non régulier, autant que par la contexture vitreuse de sa coquille. »

D'Orbigny n'indique l'apparition de ce genre à l'état fossile que dans les terrains tertiaires et vivant dans plusieurs mers.

Bronn (*Index palæont.*), indépendamment des espèces citées par d'Orbigny, indique une espèce (*in litteris*) de Munster, pour le Kimmerigdien ou le Portlandien.

Dans notre quatrième mémoire sur les Foraminifères du lias(1), nous avons décrit 25 espèces de Polymorphines, dont la majeure partie (17) appartient à la zone de l'*A. planorbis* et les autres espèces proviennent du lias moyen.

Cette première étude nous a permis de constater que la diagnose établie par d'Orbigny, ainsi que les rapports et les différences sont *exacts*, en tant qu'ils ne doivent s'appliquer qu'à un petit nombre d'échantillons et d'espèces, soit *vivants*, soit *fossiles*

(1) Terquem, 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, comprenant les Polymorphines, 1864.

Digitized by Google

tertiaires; mais qu'ils *cessent de l'être* quand il s'agit des espèces fossiles provenant de terrains plus anciens.

Ainsi la TEXTURE, très-rarement *vitreuse,* se montre au contraire *le plus souvent opaque;* la FORME *comprimée* devient plus ou moins *arrondie;* la SURFACE est indifféremment *lisse* ou *rugueuse;* les LOGES, loin d'être souvent *nombreuses,* sont le plus fréquemment au nombre de 2 à 5 et atteignent rarement un maximum de *4 loges;* les loges, au lieu d'être *peu embrassantes,* se *recouvrent* tellement dans certaines espèces, qu'on n'en *retrouve plus* que *l'extrémité;* ce recouvrement, beaucoup plus fort d'un côté que de l'autre, doit rendre la *coquille inéquilatérale* et *irrégulière,* et cependant nous possédons un très-grand nombre de coquilles parfaitement *régulières* et *équilatérales.*

Dans nos études des Polymorphines du lias, nous avions réuni dans un seul genre toutes les coquilles à loges alternantes et à ouverture placée à l'extrémité antérieure de la dernière loge ; nous n'avions pas tenu compte du mode d'aggrégation des loges, alternativement sur 2 rangées, ou sur 3 et 4, caractère d'ailleurs peu saillant sur ces fossiles.

Dans les fossiles de l'oolithe, ce caractère devenant très-prédominant, nous avons cru ne pas devoir le négliger, et nous avons placé les coquilles ainsi organisées dans le genre GUTTULINE, en nous con-

Digitized by Google

formant à la classification de d'Orbigny, également admise par Reuss.

Dans les Polymorphines et les Guttulines, il y a un caractère commun : l'ouverture est toujours terminale; dans les premières, les deux faces sont sensiblement semblables; tandis que dans les secondes, elles sont toujours dissemblables et le nombre des loges est plus grand sur une face que sur l'autre; mais il devient évident que, quand les coquilles ne sont formées que de 2 ou 3 loges, il puisse, dans certains cas, devenir très-difficile de savoir si une coquille appartient à un genre ou à un autre.

Pour la plupart des Polymorphines, il est facile de comprendre leur mode d'accroissement, surtout quand elles ne sont formées que de 2 ou 3 loges, la supérieure recouvrant ou résorbant plus ou moins les précédentes; mais dans la série des coquilles à 4 loges disposées en croix, il est plus difficile de comprendre comment la 4e loge a pu s'implanter entre les deux latérales, parfois d'une manière symétrique et régulière. Il faut admettre que cette loge a résorbé la partie supérieure des deux latérales jusqu'à la rencontre de la loge inférieure déjà résorbée par les deux latérales.

La résorption se fait d'ailleurs très-irrégulièrement, tantôt sur la première loge, tantôt sur les deux, parfois sur les trois ou sur toutes; parfois encore, elle a lieu successivement avec l'adjonction des loges ou par une seule.

Digitized by Google

Dans certaines couches de Fontoy ainsi qu'à Conflans (1), les coquilles sont parfois si bien conservées, qu'elles montrent très-nettement les pores qui les recouvrent; nous avons eu soin de les reproduire chaque fois que le microscope nous en a signalé la présence, bien que les fossiles qui s'en montraient doués ne fussent pas soumis à un plus fort grossissement que les autres. Ce fait s'observe avec le plus de fréquence dans les coquilles à 4 loges.

Les Polymorphines de l'oolithe se montrent comme celles du lias, passant du simple au composé, et peuvent de même être classées suivant le nombre de loges qui les constituent : d'abord, nous avons les coquilles agglutinantes où aucune loge n'est distincte; puis apparaissent les séries comprenant les coquilles de 1, 2, 3, 4 ou 5 loges; après viennent les coquilles à loges multiples, et enfin les irrégulières. Des sous-divisions peuvent être établies, suivant la disposition des cloisons, verticale, horizontale ou sinueuse.

Dans la série des coquilles à 2 loges, il se présente cette circonstance que l'ouverture étant com-

(1) La localité de Conflans renferme une très-grande quantité de Polymorphines, qui ne nous ont donné aucun type nouveau, la plupart se rapportant aux fossiles que nous possédions déjà de Fontoy; nos séries se sont augmentées seulement de quelques formes secondaires, qui ne se sont pas produites dans cette dernière localité.

Digitized by Google

plétement oblitérée et les loges sensiblement égales, il devient parfois impossible de distinguer le haut du bas de la coquille.

Pour la division des coquilles à 3 loges, on peut remarquer que quelques-unes trouvent leurs types dans la division à 2 loges: il en est de même pour la division à 4 loges. (*Voir le tableau*, page 71.)

Les fossiles ont, en général et à quelques centièmes de millimètre près, la même taille, quel que soit le nombre des loges; de là, on peut conclure que, pour la très-grande majorité des cas, les fossiles ne devaient pas avoir plus de loges qu'ils n'en possèdent, et qu'ils peuvent être considérés comme étant parvenus à l'état adulte, tout en n'ayant que 2 ou 3 loges.

Du reste, ce fait ne modifie en rien le classement et présente peu d'importance par lui-même; toutefois, il en résulte cette observation que la taille n'augmentant pas sensiblement avec l'addition des nouvelles loges, il faut admettre que les premières loges sont, en majeure partie, résorbées par les dernières.

Comme pour les fossiles du lias, ceux de l'oolithe peuvent de même être classés par séries établies suivant le nombre régulièrement croissant de loges; il est cependant à remarquer que, parmi la grande quantité de fossiles que nous avons réunie, nous n'avons trouvé aucune forme complétement identique à celles que nous avions publiées antérieure-

Digitized by Google

ment, quelque simple que fût la coquille; la forme et l'agencement des loges dans les coquilles oolithiques diffèrent entièrement de celles du lias.

Nous devons encore ajouter que, dans leur ensemble, ces fossiles oolithiques ne présentent aucun caractère exceptionnel et distinctif; mais, de même que celles du lias, ces séries oolithiques semblent constituer une suite de formes typiques auxquelles viennent s'ajouter des modifications aussi nombreuses que variées.

D'une part, fidèle au principe que nous avons exposé antérieurement, qu'il convient d'être très-sobre dans la création des espèces, et, d'une autre part, ne reconnaissant pas dans un certain nombre de fossiles oolithiques les caractères essentiels qui constituent l'espèce, nous les avons considérés comme des variétés des types liasiens avec lesquels nous avons cru devoir les identifier, tout en n'y reconnaissant que des analogies; en publiant ces fossiles, nous montrons les rapports et les différences.

Les coquilles comprises dans le genre Polymorphine sont très-sensibles aux courants acidules et se présentent très-fréquemment à l'état de moules en sulfure de fer; nous avons remarqué que les coquilles à 2 et à 3 loges se montrent dans cet état avec beaucoup plus de fréquence que les autres.

Digitized by Google

TABLEAU DE CLASSEMENT DES POLYMORPHINES.

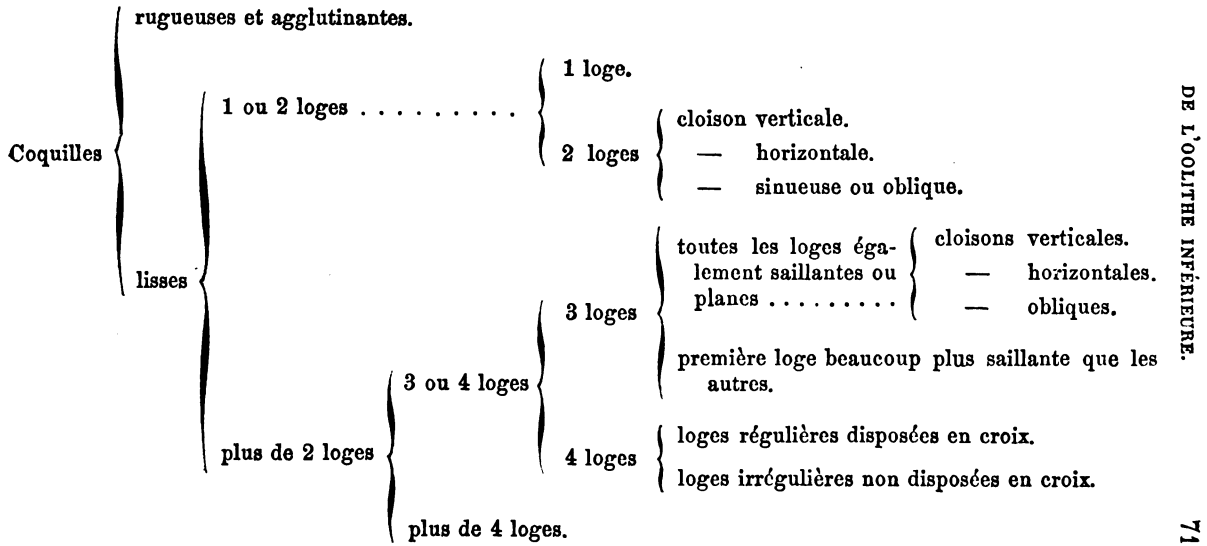

Digitized by Google

PREMIÈRE DIVISION.

COQUILLES RUGUEUSES OU AGGLUTINANTES.

POLYMORPHINA AGGLUTINANS, Terq, pl. XXX, fig. 1, 2.

Polymorphina agglutinans, Terq. 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 293, pl. IX, fig. 5 à 8.

P. testa rugosissima, atque lapillos agglutinante, ovato-elongata, compressa, utrinque attenuata, circiter irregulari, loculis non perspicuis.

Coquille très-rugueuse et agglutinante, ovale-allongée, comprimée, atténuée à ses extrémités, pourtour irrégulier, loges non distinctes.

Localité : Fontoy. Couches 6 et 7. Fort rare.

DEUXIÈME DIVISION.

COQUILLES LISSES

COQUILLES A UNE LOGE.

POLYMORPHINA SIMPLEX, Terq., pl. XXX, fig. 3 à 6.

Polymorphina simplex, Terq. 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 293, pl. IX, fig. 1 à 4.

P. testa lævigata, ovato-elongata, rotundata, antice aut postice attenuata vel obtusa, uniloculari.

Coquille lisse, ovale-allongée, plus ou moins arrondie, atténuée ou obtuse et arrondie en arrière ou en avant, uniloculaire.

Digitized by Google

Fig. 3. Coquille inéquilatérale, légèrement comprimée, obtuse en arrière, subaiguë en avant;

Fig. 4. Coquille régulière, légèrement comprimée, atténuée à ses deux extrémités;

Fig. 5. Coquille inéquilatérale, arrondie, atténuée à ses deux extrémités;

Fig. 6. Coquille inéquilatérale, arrondie, obtuse en arrière, subaiguë en avant.

Ces coquilles, par leur disposition uniloculaire, se rapprochent ainsi des Ovulines et des Lagenaires, mais elles s'en éloignent par leur forme irrégulière et leur ouverture sessile.

Il conviendrait peut-être de rapporter au genre Polymorphina et à cette série l'*Ovolina ovata*, Terq. (Terquem, 1er mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 36, pl. I, fig. 2.)

Nous ferons remarquer que, dans cette série, les coquilles, quoique uniloculaires, sont parfois plus grandes que celles qui possèdent 4 et 5 loges.

Localité : Fontoy. Couches 7, 10 et 13. Assez rare.

COQUILLES A DEUX LOGES.

POLYMORPHINA BILOCULARIS, Terq., pl. XXX, fig. 7 à 35, et pl. XXXI, fig. 1 à 18.

Polymorphina bilocularis, Terq. (Terquem, 4e mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 293, pl. XI, fig. 9 à 32).

P. testa lævigata, ovata vel elongata, rotundata vel leniter compressa; antice aut postice aut utrinque atte-

Digitized by Google

nuata, biloculari, loculis planis vel prominentibus, subæqualibus vel antice majore, septo verticali vel transversali aut obliquo aut sinuato.

Coquille lisse, plus ou moins ovale ou allongée, arrondie ou légèrement comprimée, obtuse ou atténuée à l'une de ses extrémités, formée de 2 loges planes ou plus ou moins saillantes, plus ou moins égales ou l'antérieure très-développée; cloison verticale ou horizontale ou oblique, et droite ou sinueuse.

Pour établir un certain ordre dans cette nombreuse série de fossiles, nous l'avions, dans le principe, divisée en deux parties basées sur la grandeur relative des loges; une division comprenait les coquilles dont la loge postérieure est sensiblement égale à l'antérieure ou est même plus grande; une autre division renfermait les coquilles dont la loge antérieure est plus grande que la postérieure et finit par occuper les deux extrémités de la coquille.

Nous avons dû renoncer à ce mode de classement quand, à la suite de nos recherches, nous avons trouvé les termes intermédiaires entre ces deux divisions, c'est-à-dire les passages insensibles où les coquilles, possédant d'abord une loge postérieure plus grande que l'antérieure, les présentent bientôt égales, puis montrent la loge antérieure bien plus développée que la postérieure.

Nous avons préféré prendre pour guide la disposition et la forme de la cloison, et nous avons pu

Digitized by Google

ainsi établir trois sous-divisions dont les caractères sont très-distincts, bien que nous n'y attachions aucune valeur spécifique.

Les coquilles qui constituent cette série sont beaucoup plus nombreuses dans l'oolithe que dans le lias et présentent par conséquent un plus grand nombre de variétés et de modifications dans la forme.

A. *Coquilles à cloison verticale* (1).

Fig. 7 et 8. Coquille comprimée, pourtour anguleux, extrémités subaiguës, suture profonde.

Fig. 9. Coquille obronde, renflée, arrondie postérieurement, suture profonde.

B. *Coquilles à cloison horizontale.*

Fig. 10 et 11. Coquille allongée, arrondie, loges saillantes, se rapportant aux fig. 14 et 24, pl. XI, du lias.

Fig. 12. Coquille ovale, comprimée, arrondie, submucronée en arrière, rétrécie en avant, cloison onduleuse, loges saillantes.

C. *Coquilles à cloison oblique ou sinueuse.*

Fig. 13. Coquille ovale-allongée, très-comprimée, arrondie à ses deux extrémités, loges planes, l'antérieure très-petite, la postérieure poreuse.

(1) Le lias ne renferme pas de coquilles appartenant à cette sous-division.

Digitized by Google

Fig. 14. Coquille ovale, rétrécie en arrière, comprimée, loges saillantes, cloison très-sinueuse, approfondie dans le milieu, se rapportant à la fig. 22, pl. XI, du lias.

Fig. 15. Coquille analogue à la précédente, la cloison plus profondément sinueuse, test très-poreux.

Fig. 16, 17 et 18. Coquille trapézoïdale, ronde, formée de deux loges coniques, sommet plus ou moins rétréci, cloison oblique, analogue aux fig. 11, 20 et 21, pl. XI, du lias.

Fig. 19. Coquille analogue aux précédentes, loge postérieure comprimée, l'antérieure arrondie.

Fig. 20. Coquille subquadrangulaire, très-comprimée en arrière, renflée en avant.

Fig. 21. Coquille analogue à la précédente, comprimée sur toute sa hauteur, extrémité postérieure plus aiguë que l'antérieure.

Fig. 22. Coquille piriforme, loge antérieure allongée très-étroite, la postérieure renflée, cloison latérale et oblique.

Fig. 23. Coquille ovale, allongée, légèrement comprimée, loges égales, non saillantes, cloison oblique, analogue à la fig. 12, pl. XI, du lias.

Fig. 24. Coquille analogue à la précédente, presque ronde, cloison très-sinueuse, à peine indiquée.

Fig. 25. Coquille allongée, ovale, très-comprimée, loge antérieure développée, cloison sinueuse en arrière.

Digitized by Google

Fig. 26 et 27. Coquille ovale-allongée, comprimée, loges saillantes, cloison très-sinueuse, analogue aux fig. 19 et 21, pl. XI, du lias.

Fig. 28. Coquille analogue aux deux précédentes, loges très-saillantes.

Fig. 29. Coquille analogue à la précédente, les deux loges comme tordues.

Fig. 30 et 31. Coquille ovale, loges égales, saillantes, munies d'une légère torsion.

Fig. 32. Coquille analogue à la fig. 29, loges non saillantes aux extrémités, cloison profonde dans le milieu.

Fig. 33. Coquille analogue à la précédente, mais plus régulière, loges très-saillantes.

Fig. 34. Coquille ovale-aiguë, comprimée, loges subégales, saillantes, cloison oblique.

Fig. 35. Coquille analogue à la fig. 32, loges non saillantes en avant, ouverture striée.

Dans la fig. 35 de la pl. XXX et dans la série qui commence la pl. XXXI, les coquilles montrent l'agrandissement successif de la loge antérieure (fig. 1 à 5); puis on voit cette loge descendre insensiblement et atteindre, en définitive, l'extrémité postérieure (fig. 6 à 9); enfin, l'agrandissement se continuant (fig. 10 et 11), la loge antérieure finit par occuper les deux extrémités (fig. 12 à 18), la postérieure se montrant accolée latéralement à l'autre.

Pour démontrer ces modifications insensibles, en même temps l'impossibilité d'établir des séries spé-

Digitized by Google

ciales pour ces coquilles, nous avons cru devoir beaucoup multiplier les figures.

La coquille est, en général, ronde ou comprimée; les loges sont indifféremment saillantes ou planes; la cloison est verticale ou oblique, ou plus ou moins sinueuse.

La fig. 15 montre d'une manière fort nette les pores qui couvrent toute la surface de la coquille.

Le lias ne renferme aucune coquille analogue aux dernières coquilles de cette série; elles paraissent spéciales à la formation oolithique.

Localités : Fontoy et Conflans. Couches 3, 5, 6, 7, 9, 13 et 14. Très-commun.

COQUILLES A TROIS LOGES.

A. Toutes les loges également planes ou saillantes.

POLYMORPHINA TRILOBA, Terq., pl. XXXI, fig. 19 à 28.

Polymorphina triloba, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 300, pl. XIII, fig. 17 à 21.)

P. testa ovali, elongata, transversim compressa aut rotundata, utrinque attenuata aut obtusa, loculis tribus, planis vel prominentibus, diversim dispositis, irregulariter plus minusve triangularibus.

Coquille ovale, allongée, comprimée ou arrondie transversalement, atténuée ou obtuse à ses extré-

Digitized by Google

mités, formée de trois loges planes ou saillantes, diversement disposées, plus ou moins irrégulièrement triangulaires.

Cette série, beaucoup moins nombreuse que la précédente, celle du *P. biloba*, semble en être le corollaire et peut, de même, être partagée en trois sous-divisions.

a. *Coquilles à cloison postérieure verticale.*

Les coquilles de cette série paraissent être le développement du type à 2 loges, pl. XXX, fig. 6, 7 et 8, et de même que celles-ci, celles-là n'ont pas de représentant identique dans le lias.

Fig. 19. Coquille comprimée, loges saillantes, la supérieure tordue.

Fig. 20. Coquille comprimée postérieurement, arrondie antérieurement, loges saillantes, loge supérieure très-petite, suture médiane profonde.

b. *Coquilles à cloison postérieure horizontale.*

Ces coquilles se rapportent au *P. biloba* de l'oolithe, pl. XXX, fig. 15 et 16, et au même type du lias, pl. XIII, fig. 17 et 18.

Fig. 21. Coquille légèrement comprimée, formée de loges coniques, obtuses, la médiane triangulaire.

Fig. 22. Coquille obronde, formée de loges terminales coniques, subaiguës, la médiane triangulaire très-petite.

Digitized by Google

c. *Coquilles à cloisons obliques ou sinueuses.*

Ces coquilles n'ont pas de représentant dans le lias, et se rapportent à la série analogue du *P. biloba* de l'oolithe, pl. XXX, fig. 25 à 34, et pl. XXXI, fig. 1 à 18.

Fig. 23. Coquille comprimée, loge supérieure très-développée, triangulaire, sutures profondes, les loges postérieures analogues à la fig. 8, pl. XXXI.

Fig. 24. Coquille comprimée, loges saillantes, l'antérieure très-petite, les postérieures analogues à la fig. 28, pl. XXXI.

Fig. 25. Coquille comprimée, loges peu saillantes, l'antérieure très-développée, triangulaire, les postérieures analogues à la fig. 18, pl. XXXI.

Fig. 26. Coquille comprimée en arrière, arrondie en avant, subquadrangulaire, loges saillantes, l'antérieure très-développée, les postérieures analogues à la fig. 17, pl. XXXI.

Fig. 27. Coquille comprimée, loges saillantes, l'antérieure allongée, irrégulièrement triangulaire, la postérieure obtuse, très-petite, se rapportant à la fig. 16, pl. XXXI.

Fig. 28. Coquille ovale-aiguë, transversalement arrondie, loges peu saillantes, l'antérieure ovale, les postérieures analogues à la fig. 17, pl. XXXI.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 7, 9, 13 et 14. Commun.

Digitized by Google

POLYMORPHINA FONTINENSIS. Terq., pl. XXXI, fig. 29 et 30.

P. testa ovata, lævigata aut porosa, transversim leniter compressa, loculis tribus planis, primo postice rotundato, tricuspidato, anticis ovalibus æqualibus vel inæqualibus.

Coquille ovale, lisse ou poreuse, transversalement légèrement comprimée, formée de trois loges planes, la première arrondie en arrière, à trois pointes en avant, les deux antérieures ovales égales ou inégales.

Fig. 29. Coquilles à loges antérieures égales.

Fig. 30. Coquille poreuse à loges antérieures inégales.

Localité : Fontoy. Couches 6 et 7. Fort rare.

B. Coquilles à trois loges, la première beaucoup plus saillante que les autres.

Nous n'avons trouvé dans le lias aucune coquille à forme analogue, et nous en possédons, au contraire, en grande abondance dans l'oolithe; nous aurions pu établir plusieurs séries de variétés, comme pour les précédentes espèces; nous nous sommes contenté de les réunir en une seule, tout en montrant la succession des passages où la première loge, d'abord très-petite, finit par être très-saillante et très-développée.

Digitized by Google

POLYMORPHINA OOLITHICA. Terq., pl. XXXII, fig. 1 à 10.

P. ovata, plus minusve compressa, densa vel porosa, loculis anticis planis, primo plus minusve prominente, brevi vel producto, angusto vel inflato.

Coquille ovale, plus ou moins comprimée, dense ou poreuse, formée de trois loges, les deux antérieures presque planes, à cloisons obliques, la postérieure plus ou moins saillante, allongée ou raccourcie, étroite ou renflée, en forme de larme, devenant de plus en plus saillante.

Fig. 1 et 2. Coquille analogue à la fig. 26, pl. XXXI, à cloisons sinueuses, loge postérieure faiblement saillante.

Fig. 3. Coquille ovale, comprimée, loge postérieure saillante, obronde, enveloppée par les deux antérieures.

Fig. 4 à 8. Coquille analogue à la fig. 1, pl. XXXII, loge inférieure devenant de plus en plus prononcée et saillante.

Fig. 9. Coquille comprimée, loge postérieure très-saillante et étranglée.

Fig. 10. Coquille analogue à la fig. 2, pl. XXXII, couverte de pores saillants, disposés assez régulièrement.

Localités : Conflans et Fontoy. Très-abondant partout, mais particulièrement couches 5, 7, 9, 14 et 15.

Digitized by Google

POLYMORPHINA INTORTA. Terq., pl. XXXII, fig. 11.

P. testa ovato-elongata, compressa, lævigata loculis tribus intortis; prominentibus.

Coquille ovale-allongée, comprimée, lisse, formée de trois loges tordues, saillantes.

Localité : Fontoy. Couche 3. Fort rare.

COQUILLES FORMÉES DE QUATRE LOGES.

A. *Coquilles à loges plus ou moins régulièrement disposées en croix.*

Dans cette série, certaines coquilles montrent, dans leur forme et la disposition des loges, beaucoup d'analogie avec celles du lias (4e Mémoire, pl. XIII, fig. 1 à 9) ; d'autres, au contraire, se rapprochent par leur variété de quelques coquilles à 3 loges dont les analogues ne se sont pas encore trouvées dans le lias.

Nous n'avons pas cru devoir isoler ces coquilles les unes des autres, et nous les avons réunies sous la dénomination que nous leur avions donnée antérieurement, tout en reconnaissant qu'entre les fossiles du lias et ceux de l'oolithe il n'existe pas d'identité absolue; il y a, comme nous l'avons dit plus haut, des formes typiques qui, dans un terrain, conduisent à une série de variétés, quand, dans d'autres, elles déterminent des variétés toutes différentes; ainsi, dans l'oolithe, quelques variétés semblent être les dérivées du *P. oolithica* (pl. XXXII,

Digitized by Google

fig. 6, 8 et 9), tandis que celles du lias montrent des rapports avec le *P. ovigera* (4e Mémoire, pl. XIV, fig. 1 à 15).

POLYMORPHINA CRUCIATA. Terq., pl. XXXII, fig. 12 à 27.

Polymorphina cruciata, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 299, pl. XIII, fig. 1 à 16.)

P. testa lævigata, densa aut porosa, ovata, elongata, plus minusve compressa, utrinque obtusa vel attenuata, loculis quatuor, rectis, ovalibus vel triangularibus, planis vel prominentibus, plus minusve in cruce dispositis.

Coquille lisse, à test dense ou poreux, ovale, allongée, plus ou moins comprimée, obtuse à ses extrémités ou plus ou moins atténuée, formée de 4 loges ovales ou triangulaires planes ou saillantes, plus ou moins régulièrement disposées en forme de croix.

Fig. 12. Coquille régulière, allongée, un peu comprimée, point de jonction des 4 loges déprimé, loges triangulaires; analogue au type liasien, pl. XIII, fig. 1.

Fig. 13. Coquille analogue à la précédente, un peu plus large et munie d'une double loge en arrière.

Fig. 14. Coquille irrégulière, très-étroite, contournée, analogue à la fig. 14, pl. XIII, du lias.

Fig. 15 à 20. Coquille comprimée, plus ou moins

Digitized by Google

régulière, formée de loges planes ou légèrement saillantes, analogue à la série liasique, pl. XIII, fig. 2 à 7.

Fig. 21. Coquille comprimée, loges médianes irrégulières, loge inférieure saillante.

Fig. 22 à 24. Coquille régulière, première loge saillante, dérivée du *P. oolithica*, pl. XXXII, fig. 7 à 9.

Fig. 25 à 27. Coquille irrégulière, transversalement obovale, dérivée du *P. oolithica*, pl. XXXII, fig. 1 à 6.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 3, 6, 7, 9, 10 et 14. Généralement assez abondant dans toutes les couches.

B. *Coquilles à loges irrégulières, non disposées en croix.*

POLYMORPHINA AMYGDALA. Terq., pl. XXXII, fig. 28 à 30.

P. testa ovata, compressa, loculis quatuor, plus minusve prominentibus, tribus in uno latere superpositis, uno altero latere prælongo.

Coquille ovale, comprimée, formée de 4 loges plus ou moins saillantes, dont trois superposées sur un côté, la troisième ou la quatrième allongée sur l'autre côté.

Fig. 28. Coquille comprimée en arrière, arrondie en avant, les deux premières loges superposées,

Digitized by Google

la troisième latérale et la quatrième très-développée, supérieure, sutures obliques.

Fig. 29. Coquille comprimée, suture médiane verticale.

Fig. 30. Coquille ovale verticalement et transversalement, 3 loges superposées, planes, la dernière saillante, cloisons sinueuses.

Cette espèce n'a pas de représentant dans le lias.

Localité : Fontoy. Couches 7 et 14. Assez rare.

POLYMORPHINA VAGINA. Terq., pl. XXXIII, fig. 1.

Polymorphina vagina, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 298, pl. XII, fig. 47.)

P. testa elongata, rotundata, utrinque obtusa, loculis quatuor, tribus primis planis, vaginatis, ultimo ovato, prominente.

Coquille allongée, arrondie, obtuse à ses extrémités, formée de 4 loges, les trois premières engaînantes, planes, la dernière ovale et saillante.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

POLYMORPHINA PIRIFORMIS. Terq., pl. XXXIII, fig. 2.

Polymorphina piriformis, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 298, pl. XII, fig. 43.)

P. testa ovata, compressa, utrinque obtusa, loculis quatuor, duobus primis vaginatis, uno laterali, primo et ultimo prominentibus, duobus aliis planis.

Coquille ovale, comprimée, obtuse à ses extré-

Digitized by Google

mités, formée de 4 loges, les deux premières engaînantes, la troisième allongée, latérale, la première et la dernière saillantes, les deux autres planes.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

POLYMORPHINA DISJUNCTA. Terq., pl. XXXIII, fig. 3.

P. testa elongata, compressa, utrinque obtusa, loculis quatuor, prominentibus, primo triangulari, secundo quadrangulari, tertio triangulari, ultimo elongato, producto.

Coquille allongée, ovale, comprimée, obtuse à ses deux extrémités, formée de 4 loges saillantes, la première triangulaire, la seconde quadrangulaire, la troisième triangulaire, la dernière allongée, projetée, atténuée, sutures profondes.

Cette espèce se rapproche du *P. ovigera,* Terq. (4e Mémoire, pl. XIV, fig. 2 et 3, du lias) par la disposition des loges et s'en éloigne par la compression de la coquille et par une moindre saillie dans les loges.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

COQUILLES FORMÉES DE PLUS DE QUATRE LOGES.

POLYMORPHINA PUPIFORMIS. Terq., pl. XXXIII, fig. 4.

Polymorphina pupiformis, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 300, pl. XIII, fig. 22 à 27.)

Digitized by Google

P. testa elongata, recta, rotundata, pupiformi, utrinque obtusa, loculis 8, primo et ultimo ovatis, aliis triangularibus, planis.

Coquille allongée, droite, arrondie, pupiforme, obtuse à ses extrémités, formée de 8 loges, la première et la dernière ovales, les autres irrégulières, triangulaires et planes, cloisons à peine visibles.

Cette espèce, très-abondante dans le lias, est au contraire fort rare dans l'oolithe, dont l'échantillon se rapporte à la fig. 34, pl. XIII du lias.

Localité : Fontoy. Couche 13. Fort rare.

POLYMORPHINA ANNULATA. Terq., pl. XXXIII, fig. 5 et 6.

P. testa ovata, compressa, loculis 5-8, in annulo irregulari dispositis, ultimo et primo intortis, medio depresso.

Coquille ovale, comprimée, formée de 5 à 8 loges disposées en anneau irrégulier, la première et la dernière formant une torsion, centre déprimé.

Fig. 5. Coquille formée de loges allongées, la première et la dernière très-atténuées, formant un demi-tour de torsion.

Fig. 6. Coquille formée de loges quadrangulaires, la première obtuse recouvrant la dernière, allongée en pointe subaiguë.

Localité : Fontoy. Couches 7, 10 et 11. Fort rare.

Digitized by Google

POLYMORPHINA POLYGONA. Terq., pl. XXXIII, fig. 7 à 14.

Polymorphina polygona, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 305, pl. XIV, fig. 16 à 41.)

P. testa elongata vel ovata, compressa, irregulari, polymorpha, polygona, loculis 5-12, irregularibus, vaginatis vel strangulatis, rectis vel obliquis, planis vel prominentibus, aliquando velut tortis.

Coquille allongée ou ovale, comprimée, très-irrégulière, polymorphe, polygonale, formée de 5 à 12 loges, irrégulières, engaînantes ou étranglées, droites ou obliques, planes ou saillantes, parfois disposées en forme de torsade, la première et la dernière obtuses, plus ou moins arrondies.

Fig. 7. Coquille comprimée, formée de 5 loges, les quatre inférieures en croix irrégulière, la première très-saillante, les autres peu saillantes, la dernière oblique.

Fig. 8. Coquille comprimée, formée de 5 loges saillantes, les deux premières très-petites, les trois autres très-développées.

Fig. 9. Coquille très-comprimée, formée de 5 loges très-renflées, les trois premières petites, la dernière très-développée.

Fig. 10. Coquille très-comprimée, formée de 6 loges, les trois premières très-petites dont deux saillantes, les autres planes et développées, ana-

Digitized by Google

logue au *P. polymorpha*, pl. XIV, fig. 36 du lias.

Fig. 11. Coquille ovale, comprimée, formée de 6 loges assez régulières, engaînantes, la première saillante, les autres planes.

Fig. 12. Coquille ovale, arrondie, formée de 6 loges irrégulières, très-saillantes.

Fig. 13. Coquille ovale, comprimée, formée de 6 loges irrégulières, la première saillante, les trois suivantes planes et disposées latéralement, les unes au-dessus des autres, les deux dernières très-allongées, triangulaires, suture médiane profonde.

Fig. 14. Coquille ovale, comprimée, formée de 10 loges irrégulières, saillantes, disposées à droite et à gauche en forme de torsade irrégulière.

Ces deux dernières variétés en fournissent un grand nombre d'autres qui se rapprochent plus ou moins de celles du lias, tant par le nombre des loges que par leur disposition.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 7 et 9. Assez commun.

Genre GUTTULINA, d'Orbigny (1).

« *Coquille* libre, inéquilatérale, vitreuse, oblongue ou rhomboïdale, comprimée ou globuleuse, formée de *loges* en grande partie embrassantes, alternant

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), page 222.

Digitized by Google

sur trois faces distinctes, déterminant, par la prépondérance de volume des loges successives et leur extension en recouvrement, une sorte de spirale obscure et peu caractérisée. *Ouverture* ronde, percée au sommet de la dernière loge.

« *Rapports et Différences.* — Ce genre fait évidemment passage des coquilles turbinées aux espèces alternes, puisque les loges représentent encore quelque chose de spiral, tout en alternant; en effet, si l'on considère l'ensemble des loges, on voit qu'elles viennent toujours se placer sur trois faces opposées, non en se suivant, mais de manière à ce que les deux dernières soient toujours opposées et par conséquent alternes, et qu'il paraisse toujours cinq loges, même lorsqu'elles sont totalement embrassantes, c'est-à-dire du côté convexe deux des anciennes au milieu des deux dernières, et du côté déprimé une seule loge au milieu de ces deux dernières. Il diffère des Globulines en ce qu'il présente cinq loges au lieu de trois.

« Les Guttulines vivantes sont très-nombreuses dans la Méditerranée et l'Adriatique, rares aux Antilles; les Guttulines fossiles sont communes dans les terrains tertiaires de l'Italie, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Elles se montrent dans les terrains crétacés, étages turonien et sénonien. »

Nous admettons en son entier la diagnose établie par d'Orbigny, mais nous ne saurions en agir de

Digitized by Google

même pour les rapports et les différences qu'il en a déduits :

1° Les Guttulines, pour arriver à l'état adulte et posséder 5 loges, ont dû nécessairement passer par des états intermédiaires et n'avoir que 2, 3 ou 4 loges.

2° Le nombre des loges ne reste pas limité à 5, et ce nombre est fréquemment dépassé, tant par les fossiles du lias que par ceux de l'oolithe.

3° Les Guttulines présentent plus de rapports avec les Polymorphines qu'avec les Globulines, où les loges sont tellement embrassantes qu'elles ne produisent qu'une très-faible saillie.

4° Les Guttulines possèdent, dans le jeune âge, la même disposition dans les loges que les Polymorphines; la manière dont se détermine l'adjonction des nouvelles loges en constitue seule la différence; il résulte de là que les deux faces ne sont pas égales, l'une montrant un plus grand nombre de loges que l'autre.

Ainsi, les coquilles à 2 loges sont d'un classement incertain; mais le doute cesse déjà pour celles qui sont munies de 3 loges; la dernière étant placée obliquement par rapport aux deux précédentes, une face montre les 3 loges, quand l'autre n'en produit que 2; il en est de même pour les coquilles à 4 et à 5 loges.

On comprend dès lors que les différences de formes qui doivent exister entre les deux genres

Digitized by Google

sont assez superficielles et on voit combien il est difficile de les reconnaître dans des coquilles ou des moules, dont la taille atteint rarement un demi-millimètre.

Dans nos recherches sur les Foraminifères du lias, nous avons eu fort rarement à remarquer des fossiles possédant une inégale quantité de loges sur l'une ou sur l'autre face ; en tout cas, nous les avons rangés dans le genre *Polymorphina* et compris les uns dans l'espèce *P. polygona*, si riche en nombreuses variétés (4e Mémoire, pl. XIV, fig. 16 à 41) ; les autres ont été rapportés au *P. cruciata* (*ibidem*, pl. XIII, fig. 13).

Les coquilles douées de cette disposition, beaucoup plus nombreuses dans l'oolithe que dans le lias et présentant par conséquent ce caractère d'une manière plus distincte, ont dû être classées dans le genre *Guttulina ;* nous y avons été d'autant plus porté que divers auteurs ont maintenu la division des genres et isolé les Guttulines des Polymorphines.

Tout en nous rangeant à cette opinion, nous reconnaissons cependant que la division est artificielle ; nous voyons, en effet, des coquilles qui, par leurs caractères, semblent appartenir aux Guttulines, avoir dans la disposition de leurs loges les caractères que nous avons reconnus dans les Polymorphines ; ainsi les fig. 24 et 25, 29 et 30, se rapprochent de certaines variétés du *P. cruciata* et n'en diffèrent que par sa loge adjonctive et en sail-

Digitized by Google

lie, comme nous le voyons dans la fig. 13, pl. XIII, pour l'espèce du lias.

Pour ne pas trop multiplier les figures, nous avons dû nous restreindre et ne pas produire tous les fossiles sous les deux faces, la description pouvant facilement y suppléer.

GUTTULINA OVIGERA. Terq., pl. XXXIII, fig. 15 à 22.

Polymorphina ovigera, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, pl. XIV, fig. 1 à 15.)

G. testa variabili, ovata, subrotundata vel compressa, loculis 3-6 prominentibus, irregularibus, rotundatis vel elongatis, diversim conjunctis, una vel altera facie inæqualibus.

Coquille variable, arrondie ou allongée, formée de 3 à 6 loges saillantes, irrégulières, arrondies ou allongées, diversement soudées, parfois en nombre inégal sur l'une ou l'autre face.

Nous avons choisi l'épithète *ovigera* pour quelques analogies qui existent entre cette série et celle du *Polymorphina ovigera* du lias.

Fig. 15. Coquilles à 3 loges très-saillantes et soudées par un seul point, la dernière loge très-développée.

Fig. 16. Coquille ovale-allongée, arrondie, formée de 4 loges fortement soudées, la dernière supérieure et très-petite.

Digitized by Google

Fig. 17 et 18. Coquille subquadrangulaire, formée de 4 loges très-saillantes, dont 3 seulement visibles sur l'autre face.

Fig. 19. Coquille formée de 4 loges à sutures sinueuses, très-saillantes en arrière, presque planes en avant.

Fig. 20. Coquille formée de 4 loges très-saillantes; cette variété est analogue au *Polymorphina ovigera*, Terq., pl. XIV, fig. 2 et 3 du lias.

Fig. 21 et 22. Coquille formée, sur une face, de 5 loges saillantes sensiblement égales, et sur l'autre face de 6 loges, les premières très-petites; cette variété est analogue au *Polymorphina ovigera*, Terq., pl. XIV, fig. 9 du lias.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 7 et 9. En général assez rare.

GUTTULINA DISPARILIS. Terq., pl. XXXIII, fig. 23.

G. testa ovata, compressa, loculis quinis, irregularibus, primo ovali, prominente, secundo parvulo, semilunari, tribus aliis subplanis, uno elongato, irregulariter triangulari, septo sinuato, alio quinquangulari, ultimo oblique triangulari.

Coquille ovale, cordiforme, comprimée, formée de 5 loges irrégulières, la première ovale, très-saillante; la seconde très-petite, semi-lunaire; les autres subplanes, l'une irrégulièrement triangulaire, à cloison sinueuse, l'autre à 5 angles iné-

Digitized by Google

gaux, la dernière obliquement triangulaire, l'autre face ne montrant que les 3 loges antérieures.

Localité : Fontoy. Couche 2. Fort rare.

GUTTULINA CRUCIATA. Terq., pl. XXXIII, fig. 25 à 27.

Polymorphina cruciata, Terq. (Terquem, 4e Mémoire sur les Foraminifères du lias, p. 299, pl. XIII, fig. 13.)

G. testa ovata, plus minusve compressa, aliquando porosa, loculis 5-6, planis vel prominentibus, quatuor in cruce dispositis, quinto irregulari, hemisphærico vel elongato, prominente, una solummodo parte perspicuo.

Coquille ovale, plus ou moins comprimée, parfois couverte de pores, formée de 5 ou 6 loges saillantes ou planes, dont 4 disposées en forme de croix, la cinquième irrégulière, hémisphérique ou allongée, saillante, visible sur une face seulement.

Fig. 25. Coquille légèrement poreuse, comprimée, loges non saillantes; postérieurement et au milieu de la loge basale, une loge hémisphérique, saillante.

Fig. 26. Coquille peu comprimée, loges peu saillantes, la première bifide, au centre une petite loge ovale, très-saillante.

Fig. 27. Coquille couverte de pores nombreux, sur une face comprimée, formée de 5 loges saillantes, dans le milieu une loge oblique, très-saillante; sur

Digitized by Google

l'autre face, coquille renflée, à 4 loges, les trois premières très-saillantes, l'antérieure plane.

Cette espèce, par la disposition cruciforme de ses grandes loges, établit le passage entre les Guttulines et les Polymorphines; peut-être conviendrait-il de rapporter aux Guttulines le *Polymorphina cruciata*, pl. XIII, fig. 13, du lias, qui montre des caractères identiques aux figures qui précèdent.

Localité : Fontoy. Couches 7 et 9. Fort rare.

GUTTULINA GIBBOSA. Terq., pl. XXXIII, fig. 28 et 29.

G. testa ovata, subrotundata, caudata, loculis quinis, prominentibus, primo producto, una parte tribus medianis ovatis, ultimo brevi triangulari, altera parte, loculis quatuor solummodo perspicuis, postice prominentibus, antice planis.

Coquille ovale, obronde, formée de 5 loges saillantes, la première allongée, obtuse et isolée; sur une face, les trois médianes ovales, la dernière triangulaire très-petite; sur l'autre face, 4 loges dont 2 médianes, saillantes en arrière et planes en avant.

Localité : Fontoy. Couche 9. Fort rare.

GUTTULINA INTRICATA. Terq., pl. XXXIII, fig. 30.

G. testa elongata, irregulariter rotundata, loculis septem, intricatis, prominentibus, irregularibus, primis parvis, rotundatis, ultimis productis.

Coquille allongée, irrégulièrement arrondie, formée de 7 loges, imbriquées, saillantes, arrondies en

Digitized by Google

arrière, allongées en avant, disposées en anneau renfermant une loge, non visible sur l'autre face.

Localité : Fontoy. Couche 7. Fort rare.

LES AGATHISTÈGUES.

De même que, dans nos autres études de genres, nous ne saurions, pour les Agathistègues, suivre la voie tracée par nos devanciers pour la classification des fossiles qui appartiennent à cet ordre : les auteurs ont, en général, créé autant d'espèces que les fossiles présentaient de modifications, quelque superficielles qu'elles fussent : les loges un peu plus arrondies ou aplaties, allongées ou arquées, le centre plus ou moins saillant ou élargi, suffisaient pour l'établissement d'une espèce (1); si nous agissions de la sorte, nous arriverions facilement à démontrer la présence de plusieurs centaines d'espèces dans l'oolithe inférieure.

Nous préférons, conformément à nos études antérieures, établir des séries montrant les relations

(1) Pour ne citer qu'un auteur, nous voyons dans d'Orbigny (*Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* [*Autriche*], pl. XVII) les *Triloculina scapha* et *T. occulina* ne présenter qu'une légère modification de renflement ; les *Triloculina consobrina*, *T. inflata* et *T. inornata*, établis sur un semblable caractère, peuvent tous être réunis en une seule espèce ; il en est de même (pl. XVIII) pour les *Quinqueloculina Mayeriana*, *Q. angularis* et *Q. Akneriana*, etc.

Digitized by Google

qui existent d'individu à individu et les passages, pour ainsi dire réguliers et insensibles, qui relient une forme à une autre; nous comprendrons donc dans un seul groupe toutes ces variétés de formes, quels que soient l'étendue que nous devrons donner à la série et le nombre d'individus qu'elle pourra comprendre.

Comme dans les genres précédemment étudiés et en vue de simplifier la classification, nous croyons devoir répéter que nous nous imposons le devoir de multiplier les figures, et nous prenons à tâche de restreindre, autant que possible, le nombre des espèces.

D'Orbigny donne cette diagnose pour les coquilles comprises dans l'ordre des Agathistègues (1) : « Loges pelotonnées sur deux, sur trois, sur quatre ou cinq faces, autour d'un axe commun, faisant chacune dans leur enroulement la longueur totale de la coquille, ou la moitié de la circonférence; par ce moyen, l'ouverture, presque toujours munie d'un appendice, se trouve alternativement à une extrémité ou à l'autre. »

Cette définition, prise dans son ensemble, nous a paru juste et parfaitement applicable à tous les genres compris dans cet ordre; la diagnose particulière des genres y apporte quelques modifications;

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 255.

Digitized by Google

ainsi, pour les Biloculines, l'appendice manque toujours et les loges s'appliquent presque toujours les unes contre les autres par une large surface ; il en résulte alors que le bord de la première loge ne détermine aucune saillie, se trouvant résorbé ou recouvert par la seconde loge ; l'ouverture est toujours sessile et transversale.

Dans les autres genres, les loges sont plus ou moins saillantes et se montrent soudées par leur côté étroit; en tout cas, elles sont parfaitement distinctes, bien que les premières soient en partie recouvertes par les dernières. L'ouverture est ronde et l'appendice ou rostre, qui la porte, parfois très-long.

D'Orbigny ajoute (1) : « Outre le pelotonnement des loges qui distingue les Agathisthègues des autres ordres, leur contexture est aussi très-différente ; et leur densité absolue, dans toutes les espèces des genres que nous y plaçons, est un motif de plus pour les réunir dans un même groupe. Cette contexture est opaque, serrée, généralement blanche, comme laiteuse et sans aucun indice de porosité, toutes les coquilles ressemblant à de la porcelaine ou à de l'ivoire (2) ; aussi y a-t-il loin de là au test poreux de presque tous les Hélicostègues. »

Cette texture porcelanée, qui paraît si dense, est

(1) D'Orbigny, *loc. cit.*, p. 256.

(2) Du sable de l'Ile de la Réunion contient des Triloculines d'une couleur noire, et les loges sont bordées d'une ligne blanche; dans l'Adriatique, les coquilles sont généralement d'un

Digitized by Google

cependant douée de la propriété particulière d'être très-facilement attaquée par les eaux acidules et de disparaître très-promptement (1).

D'Orbigny établit (*loc. cit.*, p. 256) « qu'il n'y a pas d'Agathistègues dans les terrains crétacés, ni dans les autres formations qui leur sont inférieures ; ils ont apparu avec les terrains tertiaires et se sont montrés, dès cet instant, en nombre considérable, tant comme espèce que comme individus. »

Bronn (*Index palæont.*) indique, d'après Munster (*in Litteris*), deux Spiroloculines et une Triloculine pour le Kimmérigdien ou le Portlandien.

Aucun auteur, pas même Reuss, dans ses nombreuses publications sur la craie de la Bohême, ne mentionne de ces fossiles pour les terrains secondaires.

Nous avons publié une Biloculine et une Triloculine pour le lias moyen de la Moselle (2) et,

blanc laiteux ; à Stora (Algérie), elles sont rouges ou jaunes ou flambées de rose.

Parmi nos fossiles, il s'en présente qui ont les loges entièrement translucides, modification très-probablement survenue par la fossilisation, ou encore après que les coquilles furent fossilisées.

(1) Cet ordre partage cette propriété avec certains genres appartenant à d'autres ordres : dans celui des Stichostègues, les Glandulines ; dans celui des Hélicostègues, les Frondiculaires, les Nonionines, les Rotalines, etc.

(2) Terquem, 1er Mémoire sur les Foraminifères du lias de la Moselle, p. 76 et 77, pl. IV, fig. 14 et 15.

Par de consciencieuses recherches exercées près d'Essey,

Digitized by Google

malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver qu'un exemplaire unique pour chaque espèce.

L'oolithe inférieure contient un très-grand nombre d'Agathistègues, que nous avons classés dans les genres *Spiroloculina*, *Triloculina* et *Quinqueloculina*. Ces fossiles, dans leur ensemble, donnent lieu à plusieurs observations :

1° L'action dissolvante des eaux acidules a tellement réagi sur les coquilles que certaines couches de Fontoy (en particulier la 9e et la 11e) ne renferment que des moules en sulfure de fer; dans d'autres couches, le test s'est conservé intact, mais, pour la plupart des fossiles, les loges sont également remplies de sulfure (1); parfois l'intérieur des loges est en calcaire spathique blanc ou translucide.

2° Les moules en sulfure de fer présentent ce caractère particulier, qu'ils mettent en évidence des loges qui seraient restées cachées si le test avait été conservé; ils donnent des figures tout

dans les environs de Nancy, M. Berthelin vient de découvrir une grande quantité d'Agathistègues, dans le lias moyen (zone à *A. margaritatus*); ces fossiles présentent un caractère particulier et fort remarquable : ils sont tous munis d'un rostre très-long et très-étroit, disposition qui se montre identique dans les Agathistègues de la grande oolithe de la Bohême. Le test de ces fossiles liasiens est vitreux et d'une translucidité parfaite, toutes les coquilles montrant leurs loges entièrement vides.

(1) L'intérieur des loges est presque toujours à l'état géodique; et avec un très-fort grossissement, on distingue, à travers le test, la forme cubique des cristaux de sulfure de fer.

Digitized by Google

autres que celles qu'on obtient avec des fossiles munis de leur test.

3° La fossilisation est venue parfois profondément modifier le test ordinairement dense et porcelané, et l'a converti en calcaire grenu, sorte d'encroûtement rugueux, d'une couleur grisâtre, d'un aspect terne, et dont les points de brisure montrent le remplissage de la loge en sulfure ou en calcaire translucide.

4° Cette modification de la texture du test l'a rendue d'autant plus soluble et plus facilement attaquable par les eaux acidules.

5° Les eaux acidules n'agissent pas d'une manière égale sur tous les genres; ainsi, les Spiroculines y sont plus sensibles que les Triloculines et les Quinqueloculines; et, dans ces derniers genres, il est à remarquer que les loges externes sont plus facilement attaquées que les internes.

L'inverse a lieu pour les Spiroloculines : les loges externes enveloppantes se montrent bien conservées quand les internes ont été profondément attaquées, au point d'être fondues en une surface unie, plane ou même concave.

Nous avons fait des expériences comparatives sur des Agathistègues vivants et tertiaires et nous sommes arrivés à des résultats identiques.

Avant d'entrer dans l'étude particulière des genres, rappelons d'abord que d'Orbigny a, suivant les diagnoses, classé les genres d'après le mode

Digitized by Google

d'accolement des loges : premièrement sur *deux* rangs, *Biloculina* et *Spiroculina*, puis sur *trois* rangs, *Triloculina*, sur *quatre* rangs, *Sphæroidina*, et enfin sur *cinq* rangs, *Quinqueloculina*.

Ces modes de superposition dans les loges sont loin d'être toujours bien évidents, et le plus souvent les fossiles sont classés *suivant le nombre des loges visibles;* ainsi des Triloculines, au lieu de présenter trois faces distinctes, n'en possèdent que deux et montrent sur une face 2 loges juxtaposées et sur l'autre face 3 loges, dont la médiane est très-petite et souvent plus saillante que les autres. Lorsqu'une coquille possède 3 loges sur une face et 4 sur l'autre, elle est classée parmi les Quinqueloculines, bien qu'elle puisse n'être que l'adulte d'une Triloculine (1); il en est de même quand un fossile montre 4 loges sur une face et 5 sur l'autre. En tout cas, les loges médianes sont plus saillantes que les externes et montrent un autre mode de pelotonnement; par conséquent, les deux faces sont constamment dissemblables; de là un caractère essentiel pour distinguer les coquilles de deux genres de leurs congénères : les *Biloculines* et les *Spiroloculines* ont leurs *deux faces sensiblement égales.*

(1) Les loges se soudant suivant le sens de leur longueur, il en résulte que les coquilles, dans leur développement, n'augmentent pas sensiblement leurs dimensions, l'addition d'une loge n'ajoute que quelques centièmes de millimètre en hauteur et en largeur.

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit plus haut, dans les Biloculines, les loges sont soudées par une large surface, c'est-à-dire que les loges sont élargies et la suture est à peine visible. D'Orbigny (1) a rapporté à ce genre des coquilles qui présentent une compression inverse, dont les loges sont soudées par leur côté étroit et dont la suture est profonde.

Nous avions, dans le principe, admis cette opinion et nous avions classé quelques fossiles dans les Biloculines ; mais ayant à notre disposition (2) un grand nombre de coquilles formées de deux loges, nous avons pu nous convaincre qu'il ne suffit pas de ce caractère unique pour le classement exact des fossiles, il faut de plus que l'ouverture soit sessile et transversale, et dès lors nous avons dû rapporter nos fossiles aux Triloculines. Nos fossiles oolithiques ont la seconde loge parfois très-enveloppante et sont munis d'un appendice qui indique que l'ouverture est ronde.

L'étude de l'ensemble de nos fossiles biloculaires nous conduit à établir des séries qui donnent une solution satisfaisante du problème.

La première série renferme des coquilles dont la

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 266, pl. XVI, fig. 4-6.

(2) Nous possédons de la grande oolithe de la Bohême une nombreuse collection de Foraminifères, parmi lesquels les Agathistègues se comptent par milliers.

Digitized by Google

deuxième loge est très-enveloppante et la première loge très-petite;

La deuxième série montre les deux loges sensiblement égales et la suture devient très-marquée; déjà l'une des faces est plate et l'autre bombée;

Dans la troisième série, la suture est profonde sur une face et laisse soupçonner une troisième loge interne entièrement recouverte;

Enfin, dans la quatrième série, la suture s'élargit insensiblement et bientôt elle laisse apparaître une loge médiane; alors une face présente deux loges quand l'autre face en a trois, et l'on arrive ainsi à avoir une véritable Triloculine.

Les séries ne s'arrêtent pas à ce point et l'accolement des loges suit sa marche progressive et normale.

Une cinquième série est formée de coquilles munies de trois loges sur chaque face; une autre série montre trois loges sur une face et quatre sur l'autre; enfin, il y a des coquilles à quatre loges sur chaque face, ou encore à quatre sur une face et à cinq ou six sur l'autre.

De cet exposé, nous pouvons conclure : 1° que l'oolithe inférieure ne renferme pas de véritables Biloculines (1); 2° que les coquilles biloculaires de-

(1) Les Biloculines sont en général fort rares, en espèces et en individus, soit vivantes, soit fossiles.

Digitized by Google

viennent d'une manière insensible des Triloculines; 3° que celles-ci passent de même aux Quinqueloculines; 4° que pour être conséquent avec la nomenclature, il faudrait établir des Quadriloculines et même des Sexloculines.

Ehremberg a repris le nom de *Miliolithes* de Lamarck et l'a transformé en *Miliolina*, puis en *Miliola*, pour y comprendre, avec quelque raison, les genres *Triloculina* et *Quinqueloculina* de d'Orbigny; genres que Reuss et son école ont maintenus. Nous croyons en effet, d'après les considérations que nous venons de développer, que cette partie de la nomenclature demande à recevoir quelques modifications.

En résumé, pour simplifier notre travail et arriver à un classement facile, sinon méthodique, nous avons rangé dans les Triloculines les coquilles biloculaires (1) munies d'un rostre, plus celles qui montraient deux loges sur une face et trois sur l'autre; puis nous avons compris dans le genre *Quinqueloculina*, tous les autres fossiles dont les faces montraient un plus grand nombre de loges.

Les Spiroloculines sont formées par une succession normale de loges qui s'appliquent régulièrement à droite et à gauche; il en résulte une coquille

(1) Pour connaître la constitution intérieure de ces coquilles, nous avons vainement cherché à obtenir des coupes; d'une part, la petitesse des coquilles, et, d'une autre part, la dureté du test nous faisaient plutôt écraser les coquilles que les diviser.

Digitized by Google

régulière dont les deux faces sont égales, quel que soit d'ailleurs le nombre des loges.

Les fossiles compris dans ce genre se montrent, plus que ceux d'aucun autre genre, sensibles à l'action dissolvante des eaux acidules.

Une série de fossiles est formée de deux loges allongées ou contournées qui ne sont soudées l'une à l'autre que par une partie plus ou moins petite de leurs extrémités; elles forment ainsi un simple anneau; les loges centrales ont été entièrement confondues et présentent une surface plane et même concave qui prend tout l'aspect et le caractère d'un nucléus, c'est-à-dire une texture uniforme et translucide.

Nous sommes convaincu que ce centre était dans le principe occupé par une ou plusieurs loges, attendu que, dans les séries qui suivent, on voit ce centre devenir successivement plus étroit et le nombre des loges s'agrandir; le classement de ces coquilles biloculaires ne présente donc aucune difficulté et d'autant moins que les deux faces sont semblables.

La série qui suit possède ces caractères principaux : les coquilles sont également comprimées sur les deux faces et formées de 4 à 10 loges se succédant normalement à droite et à gauche, ensemble de caractères propres aux Spiroloculines.

Nous ferons remarquer : 1° que la forme des coquilles à 4 loges se reproduisant dans celles à 5 ou

Digitized by Google

6 loges, les premières peuvent être considérées comme constituant le jeune âge des secondes; 2° que la loge centrale est parfois profondément attaquée et représentée par une surface concave et rugueuse; parfois le centre a complétement disparu, bien que le fossile soit encore muni de 8 loges; 3° que l'addition des nouvelles loges ajoute fort peu aux dimensions des coquilles, les loges externes, à mesure de leur production, résorbant ou recouvrant les internes; 4° que le recouvrement plus ou moins grand ne saurait être pris en considération pour le classement des coquilles, dès l'instant que les deux faces sont égales (1).

Une petite série de coquilles se rapproche de la première série des Spiroloculines par deux caractères : comme celle-ci, elle se montre formée de deux loges externes en forme d'anneau et les deux faces sont sensiblement égales; mais elle en diffère par le centre également bombé sur les deux côtés; quelques échantillons sont munis dans le milieu de deux sutures obsolètes; parfois une brisure dans l'encroûtement du test laisse voir les loges médianes, saillantes et obliques; caractères qui démontrent que ces coquilles doivent être rangées parmi les Quinqueloculines.

(1) Ainsi, le *Quinqueloculina Bronniana* d'Orb. (d'Orbigny, *Foram. du bas. tert. de Vienne* (*Autriche*), pl. XVIII, fig. 4 à 6) dont l'accroissement est régulier et dont les deux faces sont égales, doit, suivant notre opinion, être rangé parmi les Spiroloculines; il en est de même pour plusieurs autres espèces.

Digitized by Google

Nous avons enfin à mentionner, mais uniquement pour mémoire, des corps sphériques en sulfure de fer, d'environ deux millimètres de diamètre, sur lesquels nous avons reconnu des traces de sillons concentriques; ces petites sphères sont peut-être des moules de *Sphæroidina*.

Genre SPIROLOCULINA, d'Orbigny [1].

« *Coquille* libre, régulière, équilatérale, comprimée, formée d'un *pelotonnement* sur deux faces opposées, composée de *loges* non embrassantes, appliquées les unes sur les autres sans se recouvrir, et dès lors toutes apparentes; leur cavité est simple. *Ouverture* unique, située alternativement aux deux extrémités de l'axe longitudinal; elle est simple ou pourvue de dents, presque toujours prolongée en tube.

« Enroulé sur le même plan, sur deux faces opposées, comme les *Fabularia* et les *Biloculina*, ce genre se distingue par ses loges qui ne se recouvrent point et à découvert au lieu d'être embrassantes. Ces jolies coquilles sont comprimées dans le sens opposé au pelotonnement, tandis que la compression des *Biloculina* a lieu en général dans le même sens du pelotonnement. Elles présentent une spire

[1] D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 268.

Digitized by Google

dont chaque tour est formé de deux loges opposées depuis son principe jusqu'à son plus grand développement; aussi sont-elles toujours oblongues, ovales ou allongées.

« Nous en connaissons 26 espèces dont 12 vivantes dans la Méditerranée, l'Océan et les Antilles; les espèces fossiles proviennent des terrains tertiaires de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. »

Les fossiles appartenant à ce genre foisonnent dans l'oolithe inférieure et beaucoup sont à l'état de moule en sulfure de fer, montrant d'une manière fort nette la succession des loges. Nous avons pu rassembler un grand nombre d'échantillons et nous avons pu dessiner tous ceux qui présentaient une forme particulière; la réunion de ces dessins nous a montré qu'il y avait des passages insensibles d'une forme à une autre, sans qu'il fût possible d'y reconnaître des caractères suffisants pour établir plusieurs espèces et nous les avons, en conséquence, compris en une seule.

Pour apporter un peu de clarté dans le classement des variétés réunies dans cette seule espèce, nous les avons divisées en autant de séries que les coquilles comportent de loges.

Quelques formes particulières qui n'ont pu rentrer dans le cadre de cette série, ont donné deux espèces nouvelles.

D'Orbigny, dans les rapports et les différences entre les genres *Spiroloculina* et *Quinqueloculina*,

Digitized by Google

n'a pas tenu compte de deux caractères qui nous ont paru essentiels : dans le premier genre la coquille étant toujours équilatérale, les loges restent constamment dans le même plan, qu'elles soient saillantes ou planes; dans le second genre, la coquille est toujours inéquilatérale, comporte un plus grand nombre de loges sur une face que sur l'autre, et toujours quelques-unes sont saillantes.

D'un autre côté, d'Orbigny a apprécié à une trop grande valeur le caractère inhérent au recouvrement plus ou moins grand des loges ; il en est résulté qu'il a rangé parmi les Quinqueloculines deux coquilles (1) qui appartiennent aux Spiroloculines et se rapportent à nos fig. 15 et 16, pl. XXXIV, dont nous donnons de nombreuses variétés et qui doivent évidemment être classées parmi les Spiroloculines.

Nous possédons des types analogues à l'état vivant et provenant de Stora (Algérie).

SPIROLOCULINA INFRAOOLITHICA, Terq, pl. XXXIV, fig. 5 à 30, pl. XXXV, fig. 1 à 12.

S. testa elongata vel ovata, circiter rotundata, utrinque æquali aut subæquali, lævigata, loculis 3-10 rotundatis aut compressis, plus minusve conjunctis, inflatis vel angustis, arcuatis, primo convexo vel plano vel

(1) *Quinqueloculina Bronniana* et *Q. Haidengerii* d'Orb. (d'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 289, pl. XVIII, fig. 4 à 6 et 13 à 15).

Digitized by Google

concavo, ultimo lato vel angusto, plus minusve expanso et acuminato.

Coquille allongée ou ovale, arrondie sur le pourtour, égale ou subégale sur les deux faces, formée de 3 à 10 loges arrondies ou comprimées, renflées et courtes ou très-allongées et étroites, celles du centre plus ou moins distinctes; les premières plus ou moins étroites, convexes ou planes ou même concaves; la dernière élargie ou étroite, plus ou moins projetée et acuminée.

A. *Coquilles triloculaires,* fig. 5 à 14.

Nous avons placé à la tête de cette série deux coquilles dont les deux faces sont un peu dissemblables; les deux loges externes sont disposées en forme d'anneau.

Fig. 5 et 6. Coquille subquadrangulaire, irrégulière, à centre déprimé.

Fig. 7 et 8. Coquille ovale, à centre très-déprimé.

Fig. 9 à 14. Coquille à loges étroites, allongées et arquées, devenant successivement plus larges, plus courtes et semi-lunaires.

B. *Coquilles quadriloculaires,* fig. 15 à 23.

Cette série, disposée à l'inverse de la précédente, commence par les coquilles à loges larges pour finir par celles à loges étroites: ainsi, les fig. 15, 16 et

Digitized by Google

18 se rapprochent des fig. 13 et 14, comme la figure 23 se rapporte à la figure 9 de la première série.

C. *Coquilles quinqueloculaires*, fig. 24 à 30, pl. XXXV, fig. 1 et 2.

Cette série continue la précédente et la figure 24 fait suite à la figure 23, de même que la fig. 29 se rapporte aux figures 6 et 14.

D. *Coquilles multiloculaires*, pl. XXXV, fig. 3 à 12.

Cette série comprend les coquilles formées de 6 à 10 loges et plus.

Les fig. 3, 4 et 5 qui comportent 6 loges, sont analogues aux fig. 23 et 24 de la pl. XXXIV.

Fig. 6, à 6 loges fortement rugueuses, analogue à la fig. 28, pl. XXXIV.

Fig. 7 et 8. Coquille un peu inéquilatérale, formée de 6 loges sur une face et de 7 sur l'autre, analogue à la fig. 26, pl. XXXIV; fig. 8, loges du centre peu distinctes.

Fig. 9 à 11. Coquilles formées de 6 à 8 loges.

Fig. 12. Moule en sulfure de fer, formée de 8 loges très-étroites, à centre vide.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 2, 3, 9, 10, 11, 13 et 14. Très-commun.

SPIROLOCULINA VERMIFORMIS, Terq., pl. XXXV, fig. 13.

S. **testa elongata, ovata, compressa, lævigata,** circiter

Digitized by Google

rotundata, loculis 6, primis parvis, obscuris, duobus ultimis interne costatis, ultimo producto, undulato, irregulari, vermiformi, antice geniculato, inflexo.

Coquille allongée, ovale, comprimée, lisse, arrondie extérieurement, formée de 6 loges, les premières petites, peu distinctes, les deux dernières bordées d'une étroite côte à l'intérieur, la dernière très-allongée, onduleuse, irrégulière, vermiforme, genouillée et recourbée dans le haut.

Localité : Fontoy. Couche 10. Fort rare.

SPIROLOCULINA INTORTA, Terq., pl. XXXV, fig. 14 à 16.

S. testa ovata, compressa, lævigata, loculis tribus aut quaternis, elongatis, inflatis vel compressis, plus minusve acuminatis, duobus ultimis intortis.

Coquille ovale, comprimée, lisse, formée de 3 ou 4 loges allongées, renflées ou comprimées, plus ou moins acuminées, les loges du centre peu distinctes ou parfois rugueuses, les deux externes obliques, déterminant une torsion plus ou moins grande.

Localité : Fontoy. Couches 7 et 10. Assez rare.

Digitized by Google

Genre TRILOCULINA, d'Orbigny (1).

« Coquille libre, inéquilatérale, globuleuse ou comprimée, ayant la même forme à tous les âges, formée d'un pelotonnement sur trois faces opposées, composée de loges se recouvrant; dès lors, il n'y en a jamais que trois apparentes; leur cavité est simple. Ouverture unique, ronde ou ovale, placée alternativement à l'une ou à l'autre extrémité de l'axe longitudinal et munie d'une dent plus ou moins compliquée.

« Pour la contexture, pour l'aspect général, ces coquilles ont la plus grande ressemblance avec les biloculines et les autres Agathistègues; elles se distinguent néanmoins de ce genre par le pelotonnement de leurs loges sur trois faces au lieu de deux; ainsi, l'on voit toujours trois loges apparentes, tandis qu'on n'en aperçoit que deux dans les Biloculines et cinq chez les Quinqueloculines. Les Articulines ont bien, comme les Triloculines, le pelotonnement des loges sur trois faces opposées, mais au lieu de conserver cet accroissement à tous les âges, elles se projettent en ligne droite dans l'âge adulte, ce qui les fait différer essentiellement de ces dernières.

« Toutes les espèces de Triloculines connues sont ou vivantes actuellement dans les mers, ou seule-

(1) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 272.

Digitized by Google

ment fossiles dans les terrains tertiaires; nous en avons dessiné 60 espèces vivant dans les mers des Antilles, de l'Adriatique, de la Méditerranée et de l'Océan; 21 espèces sont fossiles et proviennent de France, d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. »

Nous avons indiqué une Triloculine pour le lias moyen de la Moselle, et nous en avons trouvé un grand nombre dans l'oolithe inférieure.

D'après les observations de d'Orbigny sur les rapports et les différences entre les genres *Triloculina* et les autres genres, on doit admettre que le *pelotonnement ayant lieu sur trois faces, on doit toujours voir 3 loges apparentes;* le fait est exact, mais pour *une face seulement, l'autre ne montrant jamais que 2 loges;* il convient encore d'ajouter que, parmi les 3 loges, celle du milieu est presque toujours plus saillante que les autres.

Nous avons démontré qu'il fallait également comprendre, dans les Triloculines, des coquilles qui montrent deux loges sur chaque face.

TRILOCULINA COSTATA, Terq., pl. XXXV, fig. 17 et 18.

T. testa abbreviata, ovata, antice subtruncata, postice rotundata, lateribus bicostata, dorso carinata, loculis rectis, inflatis, sutura in una parte profunde excavata, in altera incisa.

Coquille courte, ovale, subtronquée en avant, arrondie en arrière, ornée de chaque côté de deux côtes élevées, carrées, carénée sur le dos, formée de

Digitized by Google

deux loges droites et renflées, suture large et profonde sur une face, simplement incisée sur l'autre.

Localité : Fontoy. Couche 14. Fort rare.

TRILOCULINA FONTINENSIS, Terq., pl. XXXIV, fig. 1 et 2.

T. testa subsphæroidea, lævigata, antice attenuata, subacuminata, postice rotundata, loculis duobus convexis, sutura excavata.

Coquille subsphérique, lisse, rétrécie et subacuminée en avant, arrondie en arrière, formée de 2 loges convexes, suture excavée.

Localité : Fontoy. Couche 14. Fort rare.

TRILOCULINA VARIABILIS, Terq., pl. XXXIV, fig. 3 et 4 ; pl. XXXV, fig. 19 à 30 ; pl. XXXVI, fig. 1 à 4.

T. testa oblonga, plus minusve transversim compressa, lævigata, circiter rotundata, postice obtusa, antice plus minusve truncata, vel angustata, producta, loculis elongatis, rectis vel arcuatis, lateribus convexiusculis, uno latere duobus, et sutura lata, altero duobus aut tribus perspicuis, medio loculo prominente, suturis complanatis.

Coquille oblongue, plus ou moins transversalement comprimée, arrondie sur le pourtour, obtuse en arrière, tronquée ou allongée et acuminée en avant, formée de loges allongées, droites ou arquées, ou droites sur une face et arquées sur l'autre, renflées sur les côtés, sur une face 2 loges et la su-

Digitized by Google

ture large et profonde, sur l'autre face 2 ou 3 loges, la médiane très-saillante, sutures peu marquées.

Les coquilles fig. 3 et 4, pl. XXXIV, et fig. 19 et 20 de la pl. XXXV, ne sont formées que de 2 loges sur chaque face et se rapprochent ainsi des biloculines; elles possèdent, d'une part, une compression en sens inverse de celle qui caractérise en général ce genre; d'une autre part, toutes quatre sont munies d'un appendice antérieur qui permet de les ranger parmi les Triloculines.

D'Orbigny a signalé une espèce qui présente ce mode de compression et qu'il a classée dans les Biloculines, mais l'ouverture est en fente transversale. (*Biloculina contraria* d'Orb.) (*Foram. du bas. tert. de Vienne*, p. 266, pl. XVI, fig. 6.)

D'Orbigny a publié trois espèces de Triloculines (1) qui ne devraient n'en faire qu'une seule; elles se rapportent complétement à certaines variétés de notre espèce, et à tel point que nous avons pu en prendre la description, tout en l'étendant un peu, pour pouvoir y comprendre toutes les variétés.

Pl. XXXIV.

Fig. 3. Coquille ovale, acuminée, formée de 2 loges sur chaque face, la première très-petite, suture profonde.

Fig. 4. Coquille ovale, subacuminée, formée de

(1) *Triloculina consobrina, T. inflata* et *T. inornata* (d'Orb., *Foram. du bas. tert. de Vienne*, p. 277 et 278, pl. 17, fig. 10 à 18).

Digitized by Google

2 loges sur chaque face, la première très-petite, suture profonde.

Fig. 4. Coquille ovale, subacuminée, formée de 2 loges sur chaque face, la première très-longue, suture peu marquée.

Pl. XXXV.

Fig. 19. Coquille ovale, très-acuminée, formée de 2 loges sur chaque face, suture plus profonde sur un côté que sur l'autre.

Fig. 20. Coquille ovale, comprimée sur une face, à suture peu marquée, renflée sur l'autre face, à suture large et profonde, loges arquées.

Fig. 21. Coquille ovale, tronquée en avant, loges droites, noduleuses, sur une face, 2 loges et suture très-large et profonde, sur l'autre face, 3 loges à sutures peu marquées.

Fig. 22. Coquille ovale, comprimée, verticale sur les côtés, arrondie en arrière, anguleuse en avant, une suture profonde, l'autre peu marquée.

Fig. 23 et 24. Coquille ovale, comprimée, sur une face 2 loges verticales, sur l'autre face 3 loges arquées, la médiane petite et très-saillante.

Fig. 25 à 28. Coquille ovale, plus ou moins allongée, possédant des variétés nombreuses, sur une face, la forme restant constante, coquille comprimée, loges arquées, arrondies, sur l'autre face, la forme très-variable, loges très-arquées, la médiane plus ou moins développée et saillante.

Digitized by Google

Fig. 29 et 30. Coquille ovale, comprimée, sur une face, suture onduleuse et profonde, sur l'autre face, 3 loges allongées, la médiane saillante, sutures profondes.

Pl. XXXVI.

Fig. 1 et 2. Coquille ovale, comprimée, tronquée dans le haut, sur une face, 2 loges verticales, sur l'autre face, les 2 loges externes très-étroites, l'interne très-large et convexe.

Fig. 3 et 4. Coquille ovale (1), comprimée, acuminée, sur une face, suture onduleuse et profonde, sur l'autre face, sutures arquées, peu marquées.

Localités : Conflans et Fontoy. Couches 1, 5, 7, 9 et 10. Très-commun.

Genre QUINQUELOCULINA, d'Orbigny (2).

« Coquille libre, inéquilatérale, globuleuse ou comprimée, arrondie ou anguleuse, ayant la même forme à tous les âges, formée d'un pelotonnement sur cinq faces opposées, composée de loges

(1) Nous avons rangé cette coquille dans le genre *Triloculina*, malgré l'anomalie qu'elle présente quant au nombre des loges apparentes; une face montre cinq loges, tandis que l'autre n'en a que deux.

(2) D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche)*, p. 284.

Digitized by Google

se recouvrant, de sorte qu'il n'y a jamais que cinq apparentes ; leur cavité est simple. Ouverture unique, pourvue d'une dent simple ou composée.

« La contexture, l'aspect général sont les mêmes que chez les Biloculines et les Triloculines, mais le mode d'accroissement n'est pas semblable. Les loges, au lieu de se pelotonner sur deux ou trois faces autour de l'axe, se pelotonnent sur cinq; aussi à tous les âges ne voit-on que 5 loges apparentes, 3 d'un côté et 2 de l'autre, tandis que dans les autres genres, on en voit 2 ou 3 seulement.

« Nous avons dessiné et décrit cent onze espèces, sur lesquelles soixante-cinq vivantes et quarante-six fossiles. Les espèces vivantes appartiennent à toutes les latitudes avec une abondance très-variable. Pour les espèces variables, elles sont toutes des terrains tertiaires de France, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne. »

Les Quinqueloculines sont très-abondantes dans le terrain oolithique et plus nombreuses en variétés qu'en espèces.

Le nombre des loges apparentes ne reste pas constant et fixé à 5, comme l'indique d'Orbigny; on en voit parfois 6 et même 7 ; mais la saillie constante d'une ou de plusieurs loges, qui rend la coquille inéquilatérale, sert à distinguer les coquilles de ce genre des Spiroloculines.

Faisant l'application de ce principe, nous trou-

Digitized by Google

vons que les *Quinqueloculina Bronniana* et *Q. Haidengerii* (*Foram. du bas. tert. de Vienne*, p. 287 et 289, pl. XVIII, fig. 4-6 et 13-15) qui ont toutes les loges sur le même plan et les deux faces similaires, doivent rentrer dans le genre *Spiroloculina*.

QUINQUELOCULINA IMPRESSA, Terq., pl. XXXVI, fig. 5 à 11.

Q. testa ovata, plus minusve compressa, lævigata, margine rotundata, antice plus minusve producta, acuminata, postice rotundata, uno latere impressa aut excavata, altero convexa, loculis 3 perspicuis in utraque facie, rectis aut arcuatis.

Coquille ovale, plus ou moins comprimée, lisse, arrondie sur le pourtour, plus ou moins allongée et acuminée, arrondie en arrière, déprimée ou excavée sur une face, convexe sur l'autre, formée de 3 loges visibles sur chaque côté, droites ou plus ou moins arquées.

Fig. 5 et 6. Coquille munie de 3 loges très-renflées sur une face, à centre concave sur l'autre face.

Fig. 7 et 8. Coquille très-acuminée, sur une face 3 loges comprimées, sur l'autre 3 loges renflées, une quatrième concave.

Fig. 9. Coquille très-acuminée, à 3 loges sur chaque face, la médiane très-petite.

Digitized by Google

Fig. 10. Coquille ovale-allongée, à 3 loges sur chaque face, la médiane très-étroite et saillante.

Fig. 11. Coquille très-comprimée, arquée sur une face, à centre concave sur l'autre.

Localités : Conflans et Fontoy. Assez commun.

QUINQUELOCULINA OVULA, Terq., pl. XXXVI, fig. 12 à 20.

Q. testa longitudinaliter et transversim ovata, lævigata, utrinque convexa, loculis internis incrassatis, non perspicuis, externis angustis vel latis, arcuatis, prominentibus vel planis, dente elongato, apice bifurcato.

Coquille ovale longitudinalement et transversalement, lisse, convexe sur les deux faces, formée de loges peu distinctes, les internes encroûtées, les externes étroites ou élargies, plus ou moins arquées, saillantes ou planes, sutures peu marquées.

Fig. 12. Coquille ovale, subacuminée à ses deux extrémités.

Fig. 13. Coquille atténuée en avant.

Fig. 14. Coquille à suture obsolète dans le milieu, ouverture munie d'une dent en forme de T.

Fig. 15. Coquille à suture obsolète dans le milieu, loges externes très-enveloppantes.

Fig. 16. Coquille transversalement arrondie, sutures à peine marquées.

Fig. 17. Coquille transversalement ovale, loges externes très-enveloppantes, loge médiane à peine visible.

Digitized by Google

Fig. 18. Coquille à centre rugueux et convexe.

Fig. 19 et 20. Coquille transversalement ovale, sur une face 3 loges, la médiane ovale, sur l'autre face 5 loges, les deux externes recourbées à la base.

Localité : Fontoy. Couches 7, 9 et 11. Assez rare.

QUINQUELOCULINA GIBBERULA, Terq., pl. XXXVI, fig. 21 et 22.

Q. testa elongata, obovata, lævigata, gibberula, loculis quinis, uno latere tribus, velut tortis, primo parvulo, vix perspicuo, secundo arcuato, tertio recto, inflato, altero latere primis tribus planis, quaterno arcuato, ultimo angusto, recto.

Coquille allongée, obovale, lisse, formée de 5 loges, sur une face 3 loges comme tordues, la première à peine visible, la seconde arquée, la troisième droite et renflée; sur l'autre face, les trois premières à peine distinctes, la quatrième très-arquée, la dernière allongée et presque droite.

Localité : Fontoy. Couche 7. Assez rare.

QUINQUELOCULINA INCONSTANS, Terq., pl. XXXVI, fig. 23 à 30; pl. XXXVII, fig. 1 à 18.

Q. testa elongata, plus minusve irregulariter ovata, vel apice acuminata, lævigata, circiter rotundata, loculis plerumque irregularibus, numero variabilibus, elongatis, angustis, plus minusve arcuatis, aut geniculatis, uno latere 3-5, altero 4-6.

Digitized by Google

Coquille allongée, plus ou moins irrégulièrement ovale, arrondie à ses extrémités ou acuminée en avant, lisse, arrondie sur le pourtour, formée de loges plus ou moins saillantes, tronquées ou projetées en avant; toutes les loges également arquées ou géniculées, ou à l'inverse, les premières géniculées et les dernières arquées, en nombre très-variable sur chaque face, 3 à 5 sur l'une et 4 à 6 sur l'autre.

Nous n'avons pu, pour le classement des nombreuses coquilles que nous avons réunies dans cette série, prendre pour guide la forme des loges, plus ou moins arquées ou genouillées en arrière, ces deux formes se montrant réunies dans presque tous les échantillons, avec des dispositions variées; nous avons dû de préférence nous servir du nombre des loges et nous avons pu ainsi établir cinq séries pour cette espèce.

Coquilles formées de

- 3 loges sur une face, de 4 à 6 sur l'autre, pl. XXXVI, fig. 23 à 27.
- 4 loges sur chaque face, pl. XXXVI, fig. 28 à 30, et pl. XXXVII, fig. 1 à 3.
- 4 loges sur une face, de 5 sur l'autre, pl. XXXVII, fig. 4 à 8.
- 5 loges sur chaque face, pl. XXXVII, fig. 9 à 12.
- 5 loges sur une face, de 6 ou 7 sur l'autre, pl. XXXVII, fig. 13 à 18.

Localités : Conflans et Fontoy. Très-commun.

Digitized by Google

QUINQUELOCULINA ANGULATA, Terq., pl. XXXVII, fig. 19 à 30.

Q. testa ovato-elongata, compressa, lævigata, antice plus minusve acuminata, postice obtusa, loculis plus minusve arcuatis aut geniculatis, externis angulatis, quadrangularibus, dorso planis idque depressis, internis rotundatis, aliquot prominentibus, projectis.

Coquille ovale-allongée, comprimée, lisse, plus ou moins acuminée en avant, obtuse en arrière, formée de 4 à 6 loges plus ou moins arquées ou genouillées, les externes anguleuses sur le bord, quadrangulaires, aplaties ou même déprimées sur le dos, les internes arrondies, parfois saillantes.

Cette espèce, par la forme quadrangulaire des loges externes, se rapproche des *Quinqueloculina contorta* et *Q. badennensis* d'Orb. (*Foram. du bas. tert. de Vienne*, p. 298 et 299, pl. XX, fig. 4 à 6 et 10 à 12); elle en diffère par une moindre contorsion dans les loges, qui les rapproche ainsi de certaines espèces de Spiroloculines.

Presque toutes ces coquilles sont très-inéquilatérales; les unes sont aplaties sur les deux côtés, alors, sur une face, les loges vont en décroissant de la circonférence au centre et leur bord est anguleux, tandis que l'autre face est plate et le bord des loges arrondi, une ou deux loges sont saillantes; dans d'autres coquilles, une face est convexe ou

Digitized by Google

même arrondie, les loges sont à peine visibles et leur bord est arrondi. Enfin (fig. 29 et 30), une coquille a les deux faces également convexes et les loges externes sont anguleuses et disposées en forme d'anneau plat.

Localité : Fontoy. Couches 7, 9 et 11. Assez rare.

Digitized by Google

DES

HYBRIDES ET DES MÉTIS

DE DATURA

ÉTUDIÉS SPÉCIALEMENT DANS LEUR DESCENDANCE

PAR D. A. GODRON

Malgré les nombreuses expériences d'hybridation artificielle exécutées depuis Linnée (1) jusqu'aujourd'hui, malgré la recherche et l'étude des hybrides développés spontanément à l'état sauvage, surtout depuis l'époque où Aug. Pyr. de Candolle en dressa une première liste, en 1832 (2), les questions que soulèvent ces végétaux adultérins ne sont pas encore toutes complétement élucidées. On ne s'est pas, selon nous, occupé suffisamment d'établir, par des expériences méthodiques, ce que les hybrides fertiles par eux-mêmes deviennent dans leur postérité, et surtout de constater s'ils reviennent tou-

(1) C'est à Linné que nous devons le premier hybride obtenu par la fécondation artificielle, le *Tragopogon porrifolio-pratense* (*Amœnitates academicæ*, éd. Schreber, t. X (1790), p. 126).

(2) Aug. Pyr. de Candolle, *Physiologie végétale;* Paris, 1832, in-8°, t. II, p. 707.

Digitized by Google

jours nécessairement et intégralement aux caractères naturels de l'une ou de l'autre des deux espèces qui leur ont donné naissance.

On sait déjà que des hybrides plus ou moins fertiles par eux-mêmes, refécondés à chaque génération par le pollen du même parent, ont fini par reproduire un retour complet à ce même ancêtre. C'est, et l'on pourrait en citer d'autres exemples acquis à la science, ce qu'a fait Koelreuter (1) pour le *Nicotiana paniculato-rustica*, qui est revenu au type paternel à la cinquième génération, et Wiegmann (2) pour l'hybride inverse, le *Nicotiana rustico-paniculata*. Ces deux habiles expérimentateurs ont toutefois négligé de s'assurer si ces formes de retour se seraient continuées sans modifications dans leur descendance.

On n'ignore pas non plus que, chez les hybrides pourvus d'un pollen fécond, si les insectes ailés interviennent activement dans la fécondation, les formes les plus variées se multiplient d'année en année, ainsi que les retours momentanés aux deux types primitifs, lorsque ces hybrides restent en société entre eux et, qui plus est, avec leurs premiers parents. L'action fécondante se trouvant livrée au

(1) Koelreuter, *Dritte Fortzetzung der vorlaufigen Nachricht von einigen das Geschlecht der Pflanzen betreffenden Versuchen*; Leipsig, in-12, 1766, p. 51.

(2) Wiegmann, *Ueber die Bastardenzeugung im Pflanzenreiche;* Braunweig, 1838, in-4°, p. 8.

Digitized by Google

hasard et les croisements s'opérant dans tous les sens, on comprend que, dans de semblables conditions, la variabilité des formes produites soit infinie et puisse se perpétuer indéfiniment. Ce sont là précisément les phénomènes qu'a observés M. Naudin (1) sur son *Linaria purpureo-vulgaris* et que j'ai constatés aussi moi-même, pendant sept générations consécutives, dans la postérité de mon *Linaria purpureo-genistæfolia*, hybride auquel est venu spontanément se mêler le *Linaria striata* (2). Pour constater la filiation régulière des produits de ces deux expériences d'hybridation, il eût été nécessaire d'isoler successivement, d'année en année, chacune des formes produites, pour les soustraire ainsi à l'action perturbatrice des abeilles et des bourdons. Je l'ai tenté, mais les soins rigoureusement indispensables pour atteindre le but, présentaient les plus sérieuses difficultés d'exécution.

Il en est autrement des hybrides fertiles par eux-mêmes et procédant d'espèces que les insectes ailés ne fréquentent pas. Ils peuvent vivre en société, et aussi avec les parents, sans que la fécondation de chaque fleur par son propre pollen soit troublée, et l'on peut suivre rigoureusement, de génération en

(1) Naudin, *Nouvelles archives du Muséum;* Paris, grand in-4°, t. I, p. 96 à 105.

(2) Godron, *Recherches expérimentales sur l'hybridité dans le règne végétal,* dans les *Annales des sciences naturelles,* 4e série, t. XIX (1863), p. 141 et 154.

Digitized by Google

génération, les variations des produits et les retours à l'un et à l'autre de leurs ascendants; on peut constater, enfin, si ces types reproduits conservent dans leur postérité les caractères qui sont propres aux espèces dont ils descendent.

Les hybrides de *Datura*, qui sont fertiles par eux-mêmes, nous offrent ces conditions favorables, puisqu'ils ne se produisent pas spontanément, comme le prouvent les faits suivants :

Les *Datura Stramonium* et *Tatula* qui, pour nous, ne sont que deux races d'une même espèce et dont le mélange accidentel pourrait, à raison de leur commune origine, paraître plus facile, ne s'unissent pas sans l'intervention de l'homme. Le docteur Tully (1) qui a observé ces deux plantes croissant pêle-mêle pendant dix ans, a constaté qu'elles n'ont pas varié par le semis de leurs graines et qu'elles ne lui ont présenté aucun état intermédiaire indiquant des croisements possibles entre elles. Les expériences de M. Naudin (2) ne sont pas moins concluantes. D'une autre part, les présentes expériences confirment, comme nous le verrons, les faits précédents d'une manière non douteuse, puisque toutes les formes de retour dans les hybrides et les métis de *Datura* ont fini par se fixer, bien que vivant les

(1) Tully, *The american journal of science and arts*, 1823, VI, p. 224.

(2) Naudin, *Annales des sciences naturelles ;* 4e série, t. IX (1858), p. 262.

Digitized by Google

unes avec les autres et aussi avec leurs parents légitimes; jamais le moindre indice de croisement spontané ne s'est produit dans ces conditions. On est donc assuré de pouvoir suivre facilement sur eux la filiation naturelle des produits et les résultats successifs de toutes les fécondations directes et spontanées qui modifient leurs formes avant de les fixer définitivement.

Pour atteindre ce but, je n'ai eu, du reste, qu'à continuer des expériences commencées et dont j'ai déjà rendu compte dans deux publications antérieures (1).

Mais je dois indiquer, tout d'abord, les précautions prises pour prévenir toute confusion ou erreur dans l'exécution d'expériences qui devaient nécessairement durer un certain nombre d'années. Voulant conserver des représentants de toutes les formes produites de génération en génération dans les huit séries parallèles d'hybrides que j'ai créés, afin d'étudier la descendance de chacune de ces formes, j'avais besoin d'un terrain d'une certaine étendue. Mon enclos du Jardin des Plantes a été agrandi et mon jardin particulier a pu également recevoir sa part de graines de chacun des produits hybrides; ce qui m'a fourni un moyen de contrôle que je

(1) Godron, *Observations sur les races du Datura Stramonium* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas pour 1864*, p. 207 et *Nouvelles expériences sur l'hybridité dans le règne végétal*, dans les *Mémoires de la même académie pour 1865*, p. 330.

Digitized by Google

savais ne pas être inutile, et m'a permis en même temps de conserver un plus grand nombre de pieds provenant de chaque forme hybride.

Les graines ont été, dans les deux jardins, semées en pots; ceux-ci ont été placés dans une bâche chaude et écartés les uns des autres pour empêcher le mélange des graines projetées quelquefois par les arrosements.

Le même sol devant être planté, d'année en année, de *Datura* hybrides, il était facile de prévoir que les graines des générations précédentes, tombées à terre, infesteraient bientôt le terrain. Ces graines germant facilement, même sur un sol non cultivé, sur des allées de jardin par exemple, comme je l'ai observé tous les ans, pourraient mêler d'anciens hybrides aux nouveaux et jeter de la confusion dans les expériences. Il a été facile d'y obvier de façon à ne laisser aucune inquiétude à ce sujet. Les graines de ces hybrides, semées de bonne heure et sous couche chaude, germent assez promptement et les pieds sont déjà assez développés au moment de procéder au repiquage. Il suffit donc, après cette opération horticole terminée, d'arracher tous les pieds nouveaux qui viennent à germer au milieu d'eux ou dans leur voisinage, et on les reconnaît facilement à leurs cotylédons linéaires et longuement épigés.

Il est aussi un ennemi contre lequel il faut montrer de la vigilance, ce sont les petites limaces noires

Digitized by Google

et grises, extrêmement friandes des jeunes pieds de *Datura* qu'elles coupent au-dessous des cotylédons et dont elles n'éprouvent en aucune façon l'effet toxique.

Enfin, les différentes espèces de *Datura* ont été jusqu'ici décrites d'une manière si imparfaite et surtout si incomplète, la synonymie de quelques-unes est si embrouillée, qu'elles ont plusieurs fois été prises les unes pour les autres et que des expériences d'hybridation, en apparence semblables, ont donné des résultats différents, parce que l'un des parents appartenait réellement à une espèce différente dans les deux opérations. C'est ainsi qu'on a confondu le *Datura Bertolonii Parl.* et le *Datura lævis L. fil.*, distincts par des caractères facilement appréciables et les différences qui les séparent se révèlent en outre dans leurs hybrides, comme nous l'établirons. De plus, une espèce, que je crois nouvelle, est répandue dans les jardins botaniques sous différents noms; ses graines m'ont été adressées sous ceux de *Datura quercifolia H. B. Kew., Tatula L., muricata Link, alba Nées* et même *humata Bernh.*, et aucun de ces noms ne lui appartient légitimement. J'y ai été moi-même trompé et cette plante est précisément celle que, dans une expérience déjà publiée, j'ai désignée sous le faux nom de *D. quercifolia;* un expérimentateur éminent paraît l'avoir prise pour le *D. Tatula,* comme nous le verrons plus loin. C'est elle que je désigne, dans

Digitized by Google

le présent travail, sous le nom de *Datura præcox*. Je me vois donc dans l'obligation de décrire avec soin, à la fin de ce Mémoire et sous forme d'appendice, différentes espèces de *Datura* appartenant à la section *Stramonium*.

J'ai établi, dans un opuscule (1) publié, il y a quelques années, ce qu'il faut entendre, dans le genre *Datura*, par races et par espèces; cette distinction, que confirment les faits consignés dans le présent Mémoire, nous permet de diviser naturellement en deux séries les expériences de croisement opérées entre ces diverses plantes : 1° croisements entre races produisant des métis; 2° croisements entre espèces procréant des hybrides.

PREMIÈRE SÉRIE.

Métis entre races d'une même espèce de DATURA.

1re Expérience. — *Datura Bertolonii* fécondé, en 1863, par le pollen du *Datura Tatula capsulis spinosis*.

Première génération (semis de 1864). — Tous les pieds, au nombre de 12, ont reproduit exclusivement le type paternel, le *D. Tatula capsulis spinosis*.

(1) Godron, *Observations sur les races de Datura Stramonium*, dans les *Mém. de l'Académie de Stanislas, pour 1864*, p. 207-216.

Digitized by Google

Seconde génération (semis de 1865). — Elle a donné :

A (1). . . .	16	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B.	11	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C	2	—	*D. Stramonium.*

Troisième génération (semis de 1866). — Elle a fourni, des trois formes obtenues à la seconde génération, les résultats suivants :

A*a'* (1). . .	6	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a''*	2	—	*D. Bertolonii.*
A*a'''*. . . .	1	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b*.	25	—	*D.* id.
C*c'*.	10	—	*D. Stramonium.*
C*c''*	8	—	*D. Bertolonii.*

Quatrième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a'a'*.	7	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''*	1	—	*D. Stramonium.*
A*a''a*	3	—	*D. Bertolonii.*
A*a'''a*	5	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bb*	12	—	*D.* id.
C*c'c*	2	—	*D. Stramonium.*
C*c''c*.	5	—	*D. Bertolonii.*

(1) Je pense qu'on comprendra facilement les annotations par lettres qui indiquent la filiation des produits obtenus d'une génération à l'autre. Les lettres majuscules A, B, C, etc., sont conservées à toute la série des formes qui, à la seconde génération, sont nées des formes primitives et les lettres sont continuées dans les générations suivantes. A la troisième génération, A, B, C, etc., sont suivis de *a*, de *b*, de *c*, etc., si les produits restent chacun semblables aux formes d'où ils dérivent, et de *a'*, *a''*, *a'''*, etc., ou *b'*, *b''*, *b'''*, etc., ou *c'*, *c''*, *c'''*, etc., si, au contraire, de la même forme il en est sorti plusieurs, elles se trouvent ainsi distinguées et constituent des lignées secondaires, tertiaires, etc. Pour les générations suivantes, on ajoute pour chacune d'elles un nouvel *a*, *a'*, *a''*, etc., ou *b*, *b'*, *b''*, etc. On peut ainsi suivre la généalogie de chaque forme et la rattacher à son origine.

Digitized by Google

Cinquième génération (semis de 1868). — Elle a fourni :

A*a'a'a* . . .	10	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''a* . .	3	—	*D. Stramonium.*
A*a''aa*. . .	0	—	Tout le semis a été détruit par les limaces.
A*a'''aa* . .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbb*. . . .	15	—	*D.* id.
C*c'cc*. . . .	3	—	*D. Stramonium.*
C*c''cc*. . . .	5	—	*D. Bertolonii.*

Sixième génération (semis de 1869). — Elle a maintenu tous les résultats des deux générations précédentes, savoir :

A*a'a'aa* . .	7	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''aa*. .	10	—	*D. Stramonium.*
A*a'''aaa*. .	12	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbbb* . . .	6	—	*D.* id.
C*c'ccc* . . .	8	—	*D. Stramonium.*
C*c''ccc* . . .	10	—	*D. Bertolonii.*

Septième génération (semis de 1870). — Les résultats sont ceux des trois générations précédentes, savoir :

A*a'a'aaa*. .	15	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''aaa* .	6	—	*D. Stramonium.*
A*a'''aaaa* .	20	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbbbb*. . .	12	—	*D.* id.
C*c'cccc*. . .	7	—	*D. Stramonium.*
C*c''cccc*. . .	15	—	*D. Bertolonii.*

Huitième génération (semis de 1871). — Toutes les formes se maintiennent :

A*a'a'aaaa*.	21	pieds de	*D. Tatula capsulis spinosis.*
A*a'a''aaaa*.	13	—	*D. Stramonium.*

Digitized by Google

A*a'''aaaaa.*	17 pieds de	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*bbbbbb* . .	16	—	*D.* id.
C*c'ccccc* . .	9	—	*D. Stramonium.*
C*c''ccccc* . .	18	—	*D. Bertolonii.*

Dans cette première expérience, tous les pieds de la première génération ont reproduit un type uniforme, comme cela a lieu constamment dans les hybrides de première génération. Mais ici ce type uniforme n'est pas un intermédiaire entre les parents, comme cela se voit chez les vrais hybrides ; c'est le type paternel lui-même qui s'est reproduit avec tous ses caractères normaux. Toutefois, ces plantes étaient de taille plus élevée et la première bifurcation, souvent la seconde, ne présentaient pas de fleur ou d'ovaire noué. Toutes les capsules développées étaient remplies de graines fertiles.

Dans la seconde génération, l'uniformité des produits disparaît; trois formes distinctes et bien caractérisées, mais connues, se montrent. Le type paternel est seul reproduit et forme plus de la moitié des pieds conservés. Le type maternel est absent; nous le verrons reparaître dans la génération suivante. Mais, dans cette seconde génération comme dans les suivantes, un fait important se révèle : c'est l'apparition de deux types qui ne sont pas intervenus dans le croisement, savoir : le *Datura Tatula capsulis inermibus* et le *Datura Stramonium.*

Dans la troisième génération, le type maternel, c'est-à-dire le *Datura Bertolonii*, se montre et pro-

Digitized by Google

cède même de deux origines différentes. Enfin, toutes les formes reproduites se maintiennent intégralement dans les cinq générations suivantes. On peut donc considérer leur retour comme définitif.

La taille de ces métis a diminué à partir de la troisième génération; elle est redevenue normale et les bifurcations inférieures ont toutes développé leur capsule fertile.

2e Expérience. — *Datura Stramonium* fécondé, en 1863, par le pollen du *Datura Tatula capsulis spinosis*.

Première génération (semis de 1864). — Tous les pieds, au nombre de dix, ont reproduit exclusivement le type paternel, le *D. Tatula capsulis spinosis*.

Seconde génération (semis de 1865). — Elle a donné :

A	6	pieds de	*D. Stramonium.*
B	2	—	*D. Bertolonii.*
C	10	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
D	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Troisième génération (semis de 1866). — Les quatre formes, obtenues à la seconde génération, ont donné à la troisième les résultats suivants :

A*a'*.	10	pieds de	*D. Stramonium.*
A*a''*	5	—	*D. Bertolonii.*
B*b*.	10	—	*D.* id.
C*c'*.	6	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''*.	2	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Digitized by Google

C*c'''*	2 pieds de	*D. Stramonium.*
D *d*	7 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Quatrième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a'a'*. . . .	12 pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''* . . .	6 —	*D. Bertolonii.*
A*a''a*. . . .	10 —	*D.* id.
B*bb*.	4 —	*D.* id.
C*c'c*	1 —	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''c*	5 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''c*. . . .	4 —	*D. Stramonium.*
D*dd*	7 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Cinquième génération (semis de 1868). — Elle a fourni :

A*a'a'a* . . .	8 pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''a*. . .	11 —	*D. Bertolonii.*
A*a''aa* . . .	5 —	*D.* id.
B*bbb*. . . .	6 —	*D.* id.
C*c'cc*. . . .	23 —	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''cc*. . . .	4 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''cc* . . .	2 —	*D. Stramonium.*
D*ddd*. . . .	6 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Sixième génération (semis de 1869). — Chacune des formes s'est maintenue la même que dans les deux générations précédentes, comme suit :

A*a'a'aa* . .	11 pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''aa* . .	13 —	*D. Bertolonii.*
A*a'''aaa* . .	3 —	*D.* id.
B*bbbb* . . .	7 —	*D.* id.
C*c'ccc* . . .	15 —	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''ccc* . . .	2 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''ccc*. . .	8 —	*D. Stramonium.*
D*dddd* . . .	4 —	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Digitized by Google

Septième génération (semis de 1870).

A*a'a'aaa*. .	14	pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''aaa* .	21	—	*D. Bertolonii.*
A*a''aaaa*. .	11	—	*D.* id.
B*bbbbb*. . .	17	—	*D.* id.
C*c'cccc*. . .	7	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''cccc*. . .	19	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''cccc* . .	15	—	*D. Stramonium.*
D*dddddd* . .	25	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Huitième génération (semis de 1871).

A*a'a'aaaa* .	13	pieds de	*D. Stramonium.*
A*a'a''aaaa*.	9	—	*D. Bertolonii.*
A*a''aaaaa* .	17	—	*D.* id.
B*bbbbb*. . .	4	—	*D.* id.
C*c'cccc*. . .	25	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C*c''cccc*. . .	16	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
C*c'''cccc* . .	13	—	*D. Stramonium.*
D*dddddd*. .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Dans cette seconde expérience, c'est de nouveau le type mâle qui a été exclusivement reproduit à la première génération, c'est-à-dire le *D. Tatula capsulis spinosis*. Toutefois, un pied pourvu de capsules complétement épineuses sur toute leur surface, en a montré deux pourvues d'épines sur deux valves, les deux autres valves restant lisses (1) et une troi-

(1) M. Naudin (*Nouvelles archives du Muséum*, t. I, p. 49,) a observé, avant moi, un fait du même genre, dans un croisement entre le *Datura Stramonium* et le *Datura lævis*, et en a tiré la conclusion, qui se présentait si naturellement à l'esprit, qu'il y avait là un exemple des caractères appartenant aux deux parents; toutefois, ce même fait, comme on vient de le voir, peut se présenter lorsque les parents ont l'un et l'autre des fruits épineux.

Digitized by Google

sième capsule n'en est pourvue que dans l'étendue d'une seule valve (1). Les graines d'une de ces capsules semi-épineuses ont été semées en 1865; elles ont donné les mêmes produits que celles de la capsule normale qui a été semée en même temps. Cette modification n'est donc pas héréditaire et ne s'est pas reproduite dans la suite de l'expérience; ce n'est qu'une variété accidentelle.

A la seconde génération, nous voyons naître, des graines d'une même capsule, les quatre formes A, B, C, D, que nous considérons comme races d'une même espèce, et ce fait vient confirmer pleinement, ce nous semble, l'opinion que nous avons émise à cet égard, en nous appuyant sur un autre ordre de considérations (2), que ces quatre formes végétales sont des races d'une seule et même espèce. Nous les retrouvons, du reste, dans toutes les générations suivantes, bien que deux d'entre elles ne soient pas intervenues dans le croisement primitif.

C'est, comme dans l'expérience précédente, à la troisième génération que les produits varient le plus; à la quatrième, nous trouvons encore une forme qui se dédouble, mais dont les deux lignées se perpétuent intégralement sans varier pendant

(1) Ces capsules ont été déposées au Musée d'Histoire naturelle de Nancy.

(2) Godron, *Observations sur les races du Datura Stramonium*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 207.

Digitized by Google

quatre générations. D'autres se maintiennent pendant les six dernières. Enfin, toute la descendance des formes B et D s'est montrée fixe pendant sept générations successives.

Relativement à la taille des métis et à la fécondité ou à la stérilité des bifurcations inférieures, nous constatons les mêmes faits que dans l'expérience précédente.

3e Expérience. — *Datura Tatula capsulis spinosis* fécondé par le pollen du *Datura Tatula capsulis inermibus.*

Première génération (semis de 1864). — Tous les pieds, au nombre de 10, ont produit uniformément le type maternel, le *Datura Tatula capsulis spinosis.*

Seconde génération (semis de 1864). — Elle a produit :

A.	16	pieds de	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B.	5	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
C.	3	—	*D. Bertolonii.*

Troisième génération (semis de 1866). — Elle a donné :

Aa'.	6	pieds de	*D. Bertolonii.*
Aa''	2	—	*D. Stramonium.*
Bb'.	5	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Bb''	8	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Bb'''	5	—	*D. Stramonium.*
Cc.	8	—	*D. Bertolonii.*

Digitized by Google

Quatrième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a'a*	2	pieds de	*D. Bertolonii.*
A*a''a*. . . .	9	—	*D.* id.
B*b'b*	5	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B*b''b*	4	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b'''b*. . . .	12	—	*D. Stramonium.*
C*cc'*	5	—	*D. Bertolonii.*
C*cc''*	7	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Cinquième génération (semis de 1868). — Elle a fourni :

A*a'aa* . . .	6	pieds de	*D. Bertolonii.*
A*a''aa* . . .	9	—	*D.* id.
B*b'bb*. . . .	3	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B*b''bb* . . .	13	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b'''bb* . . .	5	—	*D. Stramonium.*
C*cc'c*. . . .	6	—	*D. Bertolonii.*
C*cc''c*. . . .	8	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Sixième génération (semis de 1869). — Elle a donné :

A*a'aaa*. . .	10	pieds de	*D. Bertolonii.*
A*a''aaa*. . .	5	—	*D.* id.
B*b'bbb* . . .	11	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B*b''bbb*. . .	6	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b'''bbb*. . .	15	—	*D. Stramonium.*
C*cc'cc* . . .	3	—	*D. Bertolonii.*
C*cc''cc* . . .	8	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Septième génération (semis de 1870) :

A*a'aaaa* . .	16	pieds de	*D. Bertolonii.*
A*a''aaaa*. .	11	—	*D.* id.
B*b'bbbb*. . .	9	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
B*b''bbbb* . .	21	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
B*b'''bbbb*. .	6	—	*D. Stramonium.*

Digitized by Google

Ccc'ccc.	. . 13	pieds de	*D. Bertolonii.*
Ccc''ccc.	. . 10	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Huitième génération (semis de 1871) :

Aa'aaaaa.	. 13	pieds de	*D. Bertolonii.*
Aa''aaaaa	. 8	—	*D.* id.
Bb'bbbbb	. . 17	—	*D. Tatula capsulis spinosis.*
Bb''bbbbb	. . 7	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*
Bb'''bbbbb	. 16	—	*D. Stramonium.*
Ccc'cccc	. . 6	—	*D. Bertolonii.*
Ccc''cccc	. . 10	—	*D. Tatula capsulis inermibus.*

Dans cette troisième expérience, c'est le type maternel qui s'est montré exclusivement à la première génération. Du reste, tous les autres faits constatés viennent confirmer ceux des deux expériences précédentes et donner une nouvelle force aux conclusions que nous en avons déduites. Cette troisième expérience nous offre, en outre, un fait nouveau et digne d'attention, c'est l'apparition de plantes d'un vert pâle, à corolle et à anthères blanches, provenant de parents présentant d'autres colorations. J'y reviendrai plus loin.

Considérations générales sur les trois expériences de cette première série. — J'ai fait, en 1863, et chaque fois sur deux fleurs, sept croisements entre les *Datura Stramonium, Bertolonii, Tatula capsulis spinosis* et *Tatula capsulis inermibus.* La fécondation artificielle n'a pas réussi sur une fleur qui est restée stérile; mais, dans treize fleurs, le succès a été complet. Ces croisements sont les suivants :

1. *D. Bertolonii.* . . . . fécondé par le *D. Tatula caps. spin.*

Digitized by Google

2. *D. Tatula cap. spin.* fécondé par le *D. Bertolonii.*
3. *D.* id. — *D. Tatula cap. inerm.*
4. *D. Tatula cap. iner.* — *D. Tatula caps. spin.*
5. *D. Bertolonii.* . . . . — *D. Tatula cap. inerm.*
6. *D. Stramonium* . . . — *D.* id.
7. *D.* id. — *D. Tatula caps. spin.*

J'ai constaté à la première génération : 1° que les produits obtenus sont tous revenus onze fois au type mâle et deux fois seulement tous au type femelle; 2° que toutes les graines semées et provenant d'une même capsule, m'ont invariablement donné la même forme, exclusivement le type mâle ou exclusivement le type femelle, et jamais de forme intermédiaire, ni à la première génération, ni dans les générations suivantes.

On pourrait m'objecter que M. Naudin (1), qui a fécondé le *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Tatula* et a fait aussi le croisement inverse, a obtenu des résultats qui diffèrent très-notablement de ceux que j'ai signalés. Je ferai remarquer tout d'abord que les métis résultant de la fécondation des quatre races du *Datura Tatula* les unes par les autres, ont toujours reproduit l'un des parents à la première génération dans les treize croisements que j'ai opérés entre elles avec succès, et que ceux dont j'ai suivi la descendance pendant huit générations successives, ne m'ont jamais donné, comme dans l'expérience de M. Naudin, des formes

(1) Naudin, *Nouvelles archives du Muséum*, t. I, p. 42.

Digitized by Google

intermédiaires aux parents; que, dès lors, les caractères qui distinguent ces métis des véritables hybrides, constituent un fait général parfaitement établi par mes expériences. D'une autre part, il est absolument impossible d'admettre qu'un observateur aussi éminent que M. Naudin ait pu voir ce qui n'existait pas. Mais je me demande si l'un des parents, qui est intervenu dans le croisement opéré par lui, était réellement le *Datura Tatula*, forme souvent confondue, dans les jardins botaniques, avec une plante qui lui ressemble quelque peu, mais qui en est spécifiquement distincte; je veux parler du *Datura præcox*, dont je donne la description détaillée dans l'appendice de ce travail, et que j'ai reçu de différents jardins sous le faux nom de *Datura Tatula*, de *Datura quercifolia*, et plusieurs fois du jardin de Berlin sous celui de *Datura muricata*, dénomination que je crois inexacte (1). Je suis d'autant plus porté à admettre comme probable que, dans l'expérience de M. Naudin, cette confusion d'espèces s'est réellement produite, que ce savant botaniste dit, dans la courte description qu'il donne de la plante employée par lui : « Tige de même taille que dans le *Datura Stramonium* », ce qui est vrai pour le *Datura præcox*, mais non pour le *Datura*

(1) J'ai discuté cette question et exposé les raisons qui m'ont conduit à considérer cette plante comme nouvelle, dans une note qu'on trouvera plus loin, à la suite de la description du *Datura præcox*.

Digitized by Google

Tatula; celui-ci est plus grand et plus robuste (1), et c'est même l'une des raisons qui me font considérer cette forme comme devant être le type de l'espèce à laquelle elle appartient. D'une autre part, M. Naudin attribue à sa plante des « tiges et rameaux d'un pourpre obscur », et n'ajoute pas que ces organes sont, en outre, parsemés d'une ponctuation blanche très-apparente, déjà signalée par Linné (2) comme un des caractères du *Datura Tatula*, et qui n'existe pas dans le *Datura præcox*.

Enfin, Koelreuter (3) a fait précisément, comme M. Naudin, la double fécondation du *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Tatula*, et du *Datura Tatula* par le pollen du *Datura Stramonium*. Or, il affirme que les produits de première génération, résultant de ces deux opérations, ont été parfaitement semblables entre eux et très-féconds; que les fleurs étaient d'un blanc violet; que le tube de la corolle montrait (intérieurement) cinq lignes violettes, caractère que ne signale pas M. Naudin et qui n'existe pas dans le *Datura præcox*, mais qui est propre au *Datura Tatula*. C'est donc bien ce dernier que Koelreuter a employé et qui s'est reproduit dans son expérience. Il ajoute qu'il ne

(1) Linné (*Species plantarum*, éd. 3, p. 256) dit déjà du *Datura Tatula : similis D. Stramonio, sed duplo major.*

(2) *Linnæi Species plantarum*, ed. 3, in-12, p. 250.

(3) Koelreuter, *Zweyte Fortsetzung*, etc., Leipzig, 1764, in-12, p. 125.

Digitized by Google

s'est montré aucune trace de la pomme épineuse verte avec fleurs entièrement blanches. J'en ai conclu que tous les produits appartenaient au *Datura Tatula*, comme je l'ai constaté dans l'expérience qui m'est propre. Il admet, comme conclusion de ces faits, que les *Datura Stramonium* et *Tatula* sont deux variétés d'une même espèce et non deux espèces différentes. Je suis donc, sur tous les points, d'accord avec Koelreuter (1).

Je n'ai continué, faute d'un terrain suffisamment étendu, à suivre jusqu'en 1871, c'est-à-dire pen-

(1) J'ai prévenu de ces faits M. Naudin et je lui ai envoyé des graines des *Datura Tatula*, *Stramonium* et *præcox* que j'ai employés dans mes expériences, et il les a semées cette année. En 1872, j'ai fécondé deux fleurs de *Datura Tatula* par le pollen du *Datura Stramonium* et deux fleurs de *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Tatula*, pour vérifier le résultat de mes expériences de 1863. J'ai obtenu de ces opérations exclusivement du *Datura Tatula* au nombre de 53 pieds, que j'ai actuellement (28 juillet 1873) sous mes yeux. Ils sont généralement d'une taille un peu plus élevée que dans le type non croisé, mais pas autant que dans mes premières expériences de 1863, ce que j'attribue à ce que, dans la seconde partie du mois de mai et dans la première partie du mois de juin, le temps a été pluvieux et un peu froid en Lorraine. Cependant la plupart des échantillons étaient dépourvus de capsule à leur première et quelques-uns à leurs secondes bifurcations. Mais un petit groupe, exposé un peu à l'ombre, et de taille moins élevée que ne l'est ordinairement le *Datura Tatula*, a montré des capsules à toutes les bifurcations, du reste très-peu nombreuses. J'indiquerai plus loin les causes qui me semblent produire l'avortement des ovaires ou leur absence aux bifurcations inférieures.

Digitized by Google

dant huit générations, que trois de ces expériences, celles dont j'ai indiqué plus haut toute la descendance.

La taille des produits de première génération a été généralement plus élevée que celle des parents; toutefois les pieds les plus grands n'ont pas dépassé de beaucoup 1^{m},20. Les boutons des fleurs de la première bifurcation, quelquefois de la seconde et très-rarement de la troisième, ont fait défaut, ou bien n'ont pas noué leur ovaire et sont tombés. Mais dans les échantillons moins élevés et dont la taille a peut-être été diminuée par leur rapprochement, la première bifurcation a pu fournir une capsule fertile.

Le métissage dans les *Datura*, et nous verrons qu'il en est de même de l'hybridité, augmente donc la taille des produits, et détermine le plus souvent la stérilité des bifurcations inférieures. Mais ce dernier phénomène paraît être intimement lié à la taille et lui est généralement proportionnel, même lorsqu'il n'y a pas eu de croisement. En voici la preuve : deux pieds de *Datura Stramonium*, que j'ai observés à l'automne 1872, près de Tomblaine, dans un champ sur le bord d'un dépôt considérable de fumier, dépassaient 1^{m},25, et leurs trois ou quatre bifurcations inférieures étaient dépourvues de capsule.

Dans la seconde génération, la taille s'est assez bien soutenue ; mais dès la troisième elle a dimi-

Digitized by Google

nué, puis, à la suivante, elle est revenue à celle des parents, et la fertilité a été complète à toutes les bifurcations.

Mais, ce qu'il y a surtout de remarquable dans ces expériences, c'est l'apparition de formes distinctes et bien caractérisées qui n'ont pas figuré dans le croisement. Ma troisième expérience présente un fait qui ajoute à l'étonnement. Dans le croisement des *Datura Tatula capsulis inermibus* et *Datura Tatula capsulis spinosis*, tous deux à tige et à nervures des feuilles brunes, à corolle et à anthères violettes, non-seulement ces deux formes se sont reproduites à la seconde génération, mais ont fourni, en outre, plusieurs pieds de *Datura Bertolonii*, à tige et à feuilles d'un vert pâle, à corolle et à anthères blanches. A la troisième génération, une autre forme pâle, le *Datura Stramonium*, se montre à son tour, et toutes les deux se maintiennent dans les générations suivantes.

Ce résultat curieux m'a conduit à rechercher ce qui adviendrait du croisement de deux formes pâles l'une par l'autre, et si, de cette union, naîtraient des formes colorées. En 1865, en dehors de mes expériences déjà décrites, j'ai dans ce but fécondé le *Datura Stramonium* par le pollen du *Datura Bertolonii*, et j'ai obtenu exclusivement des pieds de cette dernière forme à la première génération. Mais, à la seconde, il s'est produit 10 pieds de *Datura Stramonium*, 3 pieds de *Datura Bertolonii* et 4 pieds

Digitized by Google

de *Datura Tatula capsulis inermibus*. On se demande d'où vient la coloration brune et finement ponctuée de blanc des tiges de cette dernière forme et la couleur violette de ses corolles et de ses anthères ?

Ces deux faits indiquent, tout au moins, un lien très-étroit de parenté entre les quatre formes de *Datura* dont il a été jusqu'ici question. On n'a constaté, dans aucun genre naturel, que deux espèces légitimes, fécondées l'une par l'autre, aient jamais produit dans leur postérité une troisième et, qui plus est, une quatrième espèce déjà connues et qui n'étaient, ni l'une ni l'autre, intervenues dans le croisement.

D'une autre part, l'origine de l'une de ces formes de *Datura* nous est connue, je veux parler du *Datura Tatula capsulis inermibus*. Il s'est produit, pour ainsi dire sous mes yeux, en 1860, dans un semis de *Datura Tatula capsulis spinosis*, et il s'est maintenu intégralement jusqu'aujourd'hui dans les jardins botaniques de Bordeaux et de Nancy (1). Son origine a été spontanée ; il n'a pu, à cet égard, y avoir d'erreur. Je n'avais pas encore opéré de fécondation artificielle entre espèces ou races du genre *Datura* et le *Datura Tatula capsulis spinosis*, qui lui a donné naissance, provenait de graines recueil-

(1) Il faut consulter pour les détails mes *Observations sur les races du Datura Stramonium* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1864, p. 210.

Digitized by Google

lies par moi sur cette espèce conservée depuis plusieurs années au jardin de Nancy. Cette forme nouvelle constitue donc une véritable race, procédant d'une monstruosité devenue héréditaire. Mais, comme nous le constatons dans les trois expériences de croisements dont nous rendons compte, elle s'est produite aussi dans chacune d'elles, à la suite d'hybridation artificielle, et s'est aussi conservée dans les générations suivantes.

Ces faits démontrent, ce me semble, que les *Datura Stramonium, Bertolonii, Tatula capsulis spinosis, Tatu a capsulis inermibus,* sont des races bien fixées d'un même type spécifique ; l'époque de la floraison, qui est la même pour toutes, vient encore à l'appui de cette opinion. Parmi ces quatre races, deux ont la tige d'un brun-violet et finement ponctuée de blanc, et leurs corolles sont violettes ; les deux autres ont les tiges vertes et les corolles blanches. Deux aussi ont les capsules épineuses et les deux autres les ont lisses. Il y a donc ici, dans ces races, un double exemple de parallélisme dans les caractères qui les distinguent (1). Nous en trouverons encore d'analogues dans les expériences de la

(1) Dans notre Flore de France (t. III, p. 558-593), j'ai signalé les *Serrafalus* (*Bromus*) *secalinus, commutatus, hordeaceus, mollis, patulus, squarrosus, macrostachys,* comme présentant des variétés parallèles à épillets glabres et à épillets velus. Dans les *Nardurus tenellus* et *Lachenalii* (*Ibid.* t. III, p. 616), nous avons aussi indiqué l'existence de variétés, dont plusieurs auteurs ont fait des espèces, et dont les unes ont les fleurs

Digitized by Google

seconde série, dont nous indiquerons plus loin les résultats. Mais quel est, parmi ces quatre formes, le type primitif? Je croirais volontiers que le *Datura Tatula* ordinaire doit être considéré comme tel : il est plus vigoureux et de taille plus élevée que les *Datura Stramonium* et *Bertolonii* qui semblent atteints d'une sorte de chlorose héréditaire ; de plus, il est parfaitement démontré par l'observation que, dans les plantes dont la couleur des corolles varie, ce sont généralement les individus à fleurs colorées qui sont les types, et les individus à fleurs blanches qui constituent les variétés et les races ; j'ajouterai enfin que, dans mes expériences, le *Datura Tatula capsulis spinosis* s'est reproduit bien plus fréquemment que les trois autres races.

Les hybrides de races ou *métis*, du moins dans le genre *Datura*, ne se comportent pas comme les hybrides d'espèces légitimes. Chez ces métis, tous les pieds de la première génération présentent unifor-

aristées et les autres les ont mutiques. M. Duval-Jouve a fixé d'une manière plus spéciale encore l'attention sur des variations parallèles nombreuses et établies sur des caractères fournis par des organes différents, dans les genres *Aira*, *Agrostis*, *Festuca* et *Bromus*, *Juncus* et *Luzula*, *Cyperus*, *Scirpus* et *Heleocharis* (*Bull. Soc. bot. de France*, t. XII, p. 196-211). Mais on ne s'est pas assuré si ces modifications, parallèles dans les espèces d'un même genre, sont héréditaires et caractérisent des races. Nous avons résolu cette question, en ce qui concerne le double parallélisme des quatre races de *Datura*, objets de nos expériences.

Digitized by Google

mément les caractères du type paternel ou plus rarement du type maternel, et, dans les générations suivantes, on voit s'y mêler les deux types qui ne sont pas intervenus dans le croisement. Les hybrides d'espèces de *Datura*, comme nous le verrons, donnent aussi des pieds tous identiques à la première génération, comme c'est la règle parmi tous les hybrides, mais ces productions adultérines offrent, dans chaque expérience, un mélange des caractères, des types paternel et maternel, et leur postérité ne donne jamais naissance qu'à des formes intermédiaires, ou à des retours complets aux types des ascendants primitifs.

Dans le genre *Datura*, l'hybridation permet donc de distinguer ce qui est une race de ce qui est une espèce, ce qui constitue un métis de ce qui forme un véritable hybride.

Enfin, si les *Datura Stramonium* et *Tatula* sont des races d'une même espèce, ils ne peuvent pas être, comme on l'a dit, originaires, le premier de l'ancien monde et le second du nouveau continent, à moins qu'il ne soit démontré qu'il y a eu, à l'origine de la période géologique actuelle, une communication directe entre les deux continents, ce qui n'est pas impossible (1).

(1) Sur ce point on peut consulter : Bory de Saint-Vincent, *Essai sur les Iles Fortunées et l'antique Atlantide*, Paris, an XI, in-4°, chap. 6 et 7 ; Godron, *L'Atlantide et le Sahara*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1867, p. 161-194 ;

Digitized by Google

DEUXIÈME SÉRIE.

Hybrides entre espèces distinctes de DATURA.

1re Expérience. — *Datura lævis L. fil.* (*non Bert.*) fécondé par le pollen du *Datura præcox Nob.* (*D. quercifolia Godr. olim, non Humb. et Bonpl.*) (1).

Première génération (semis de 1865). — Tous les pieds, au nombre de 6, ont présenté, dans le cours de leur végétation, des caractères identiques. La tige est très-fistuleuse, comme dans le type maternel; elle est lavée de brun, comme dans le type paternel. Les feuilles, par leur forme, rappellent celles du *D. præcox*, mais elles sont un peu plus grandes; elles ont leur pétiole et leurs nervures lavés de brun, et leur limbe offre, tant qu'elles sont jeunes, à leur base et à leur face supérieure, une tache d'un vert noirâtre. La floraison est aussi tardive que dans le *D. lævis;* la corolle est assez grande, légèrement lavée de violet, ainsi que les anthères; les capsules sont épineuses.

P. Gaffarel, *Études sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb;* Paris, 1869, in-8°.

(1) Voir l'Appendice de ce Mémoire, où je donne la description du *Datura præcox*, en indiquant les caractères qui séparent cette espèce du *D. quercifolia* vrai, et du *D. Tatula*, avec lesquels il a été confondu.

Digitized by Google

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 32 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* = *typus!* (1) (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine; floraison précoce).

B . . . . 10 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles jaune verdâtre à la base comme dans le *D. lævis*; tige pleine; floraison précoce).

C. . . . . 3 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige un peu fistuleuse; floraison précoce).

D . . . . 2 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse; floraison tardive).

E. . . . . 7 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a*. . . . 13 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* = *typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine; floraison précoce).

B*b'*. . . . 43 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles jaune verdâtre à la base; tige pleine; floraison précoce).

(1) Je comprends, sous le nom du type paternel ou du type maternel : 1° le retour complet à l'un de ces deux types; 2° les pieds qui se rapprochent beaucoup plus de l'un que de l'autre et peuvent y être rattachés comme variété. Lorsque les caractères des hybrides sont intermédiaires à ceux des parents, je me contente d'indiquer ces caractères mixtes; nous en verrons des exemples dans les 4e et 5e expériences.

Digitized by Google

B*b*''. . . . 4 pieds *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine; floraison précoce).

C*c*'. . . . 15 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige fistuleuse; floraison précoce).

C*c*''. . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus !* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; fistuleuse; floraison tardive).

D*d*'. . . . 2 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige très-tige fistuleuse; floraison tardive).

D*d*'' . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse; floraison tardive).

E*e*. . . . 6 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse; floraison tardive).

Quatrième génération (semis de 1868). — Il en est résulté :

A*aa*'. . . 10 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* = *typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, *brune-violette au-dessous des cotylédons* (1), floraison précoce).

A*aa*''. . . 8 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

B*b*'*b* . . . 8 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige

(1) C'est en 1868 que, pour la première fois, j'ai fait attention à ce caractère qui appartient au type paternel et qui chez lui est constant; cette même coloration brune-violette n'est pas moins constante à la face inférieure des cotylédons.

Digitized by Google

pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

B*b''b*. . . 14 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

C*c'c* . . . 2 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

C*c''c*. . . 30 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige très-fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

D*d'd*. . . 23 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige très-fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

D*d''d*. . . 20 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

E*ee*. . . . 24 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Cinquième génération (semis de 1869). — Les résultats sont les suivants :

A*aa'a* . . 20 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce.)

A*aa''a*. . 34 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Digitized by Google

Bb'bb. . . 3 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette sous les cotylédons; floraison précoce).

Bb''bb . . 18 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette sous les cotylédons; floraison précoce).

Cc'cc. . . 25 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine; brune-violette sous les cotylédons; floraison précoce).

Cc''cc. . . 11 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd'dd . . 33 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte sous les cotylédons; floraison un peu tardive).

Dd''dd. . 19 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Eeee. . . 0 pied. Ce semis a péri.

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a produit :

Aaa'aa. . 15 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Aaa''aa. . 25 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Digitized by Google

Bb'bbb. . 12 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Bb''bbb. . 24 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc'ccc . . 17 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Cc''ccc. . 55 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Dd'ddd. . 52 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison un peu tardive).

Dd''ddd . 41 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Septième génération (semis de 1871). — Elle a donné :

Aaa'aaa. 16 pieds de *D. præcox capsulis spinosis = typus!* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

Aaa''aaa. 6 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles vert jaunâtre à la base; tige pleine, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Bb'bbbb . 7 pieds de *D. præcox capsulis spinosis* (limbe

Digitized by Google

des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

$Bb''bbbb$. 25 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

$Cc'cccc$. . 18 pieds de *D. præcox capsulis inermibus* (limbe des feuilles noir à la base; tige pleine, brune-violette au-dessous des cotylédons; floraison précoce).

$Cc''cccc$. . 20 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

$Dd'dddd$. 31 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

$Dd''dddd$. 10 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (limbe des feuilles d'un vert jaunâtre à la base; tige fistuleuse, verte au-dessous des cotylédons; floraison tardive).

Cette expérience est extrêmement curieuse par ses résultats.

A la première génération, tous les pieds sont semblables et présentent, en outre, un mélange identique des caractères des deux parents; ceux du type paternel sont, toutefois, plus saillants.

A la seconde génération, au contraire, nos hybrides sont très-dissemblables entre eux. L'une des formes, représentée par 32 pieds, est un retour complet au type paternel, le *Datura præcox*. Une

Digitized by Google

seconde forme, qui compte 10 pieds, est aussi du *Datura præcox*, mais il a perdu la tache noire de la base du limbe de ses feuilles qui est devenue d'un vert jaunâtre, coloration qui s'est conservée dans toute sa descendance. Sept autres pieds sont revenus au *Datura lævis* franc. Deux pieds enfin sont aussi du *Datura lævis*, mais les capsules, au lieu d'être parfaitement lisses, sont devenues épineuses, comme dans le *Datura præcox;* mais ce serait là le seul caractère qu'elle conserverait de son origine paternelle. D'une autre part, cette forme semble être au *Datura lævis* ce que le *Datura Stramonium* est au *Datura Bertolonii*. Or, ce dernier n'étant qu'une race, on peut se demander si la forme à capsules épineuses du *Datura lævis* ne serait pas son type primitif reproduit par croisement dans cette expérience, tandis que la forme ordinaire à fruits lisses n'en serait qu'une race. C'est en Abyssinie, d'où cette dernière nous est venue, qu'il faudrait rechercher le type à fruits épineux, si toutefois la supposition que nous hasardons mérite de fixer l'attention. Cette forme s'est montrée de nouveau à la quatrième génération et a fait souche dans les deux cas.

A la troisième génération, de nouveaux retours aux parents se manifestent.

A la quatrième génération, chacune des formes, moins une, descend directement et sans modifications de plantes semblables de la troisième et

Digitized by Google

même de la seconde génération. Parmi elles sont des retours aux types primitifs; les autres restent intermédiaires, tendent à se fixer et à constituer des races, telles que le *Datura lævis capsulis spinosis* et le *Datura præcox capsulis inermibus*. Celui-ci présente même deux variétés, l'une à limbe des feuilles maculé de noir à la base, comme dans le type paternel, l'autre d'un vert jaunâtre à la base du même organe, comme dans la souche maternelle, et ces variétés se maintiennent parfaitement fixes dans la cinquième, la sixième et la septième génération, pendant lesquelles il n'y a plus eu de modifications de formes.

La taille des hybrides de première génération a dépassé celle des parents, quelquefois de beaucoup, mais toujours d'une manière notable. Le plus grand pied mesurait $1^{m},85$, et ses branches principales se sont largement étalées et ont fourni de nombreuses bifurcations dont les rameaux se sont montrés d'autant plus inégaux qu'ils étaient placés plus haut.

La proportion des fleurs qui ont manqué aux bifurcations inférieures ou qui n'ont pas noué leur fruit, a été considérable. Le grand pied dont j'ai parlé, sur 122 bifurcations, n'a produit que 19 capsules, les inférieures disséminées irrégulièrement aux bifurcations moyennes, puis les autres rapprochées vers le sommet des rameaux. Un autre pied n'a noué aucune de ses fleurs, et ce pied mesurait plus d'un mètre; c'est le seul exemple de ce genre

Digitized by Google

que j'aïe observé. Les quatre derniers pieds n'ont fourni de capsules qu'aux bifurcations supérieures.

A la seconde génération, la taille s'abaisse sensiblement; aucun pied n'a dépassé 1 mètre. Les bifurcations sont moins nombreuses; les inférieures, dépourvues de capsule, sont au nombre de 2 ou 3 sur les pieds les plus élevés; mais souvent, sur les petits pieds restés tels parce qu'ils ont été rapprochés les uns des autres, la première bifurcation présente une capsule. Sur 54 pieds conservés des divers produits de la seconde génération, les bifurcations pourvues de capsule sont aux bifurcations qui en manquent dans le rapport de 123 à 70. La fécondité s'est donc accrue à mesure que la taille a diminué.

A la troisième génération et aux générations suivantes, la moyenne de la taille ne dépasse pas celle des premiers ancêtres; les bifurcations stériles deviennent rares ou disparaissent, si ce n'est cependant aux formes qui se rapportent au *Datura lævis;* mais ce type, bien que constituant une espèce légitime, montre toujours ses premières bifurcations stériles; c'est même là un de ses caractères distinctifs.

2e Expérience. — *Datura Tatula capsulis spinosis* fécondé par le pollen du *Datura lævis L. fil.* (*non Bert.*).

Première génération (semis de 1865). — Tous les

Digitized by Google

pieds, au nombre de 10, sont semblables. La tige est fistuleuse, mais un peu moins largement que dans le *Datura lævis;* elle est lavée de brun ponctué de blanc, comme dans le type maternel. Les feuilles sont analogues à celles du *Datura Tatula;* le pétiole est teinté de brun, et cette coloration se montre jusqu'à la base des nervures principales; le limbe présente à la base de sa face supérieure une tache d'un vert jaunâtre, comme chez les ascendants. La floraison est très-tardive, comme dans le *Datura lævis*. La corolle est presque blanche, mais pourvue intérieurement de trois lignes violettes, longitudinales rapprochées sous chacun des segments. Les anthères sont légèrement violettes. Les capsules sont ovoïdes, hérissées d'épines semblables à celles du *Datura Tatula*.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 5 pieds de *D. Stramonium?* ou *D. lævis capsulis spinosis?* (tige médiocrement fistuleuse dans les grands individus; floraison tardive).

B . . . . 3 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

C. . . . . 7 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive).

D . . . . 4 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison tardive).

E. . . . . 1 pied de *D. Bertolonii = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Digitized by Google

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

Aa'. . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa'' . . . 7 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige très-fistuleuse; floraison tardive; fertilité normale).

Bb. . . . 24 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'. . . . 30 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison précoce; très-fertile).

Cc''. . . . 3 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Dd$_*$ . . . 35 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Ee. . . . 6 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Quatrième génération (semis de 1868). — Il en est résulté :

Aa'a. . . 10 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a'$_*$. . 19 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a'' . . 6 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Bbb. . . . 45 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'c . . . 35 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc''c$_*$ . . 15 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Digitized by Google

Ddd . . . 63 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige pleine; floraison tardive).

Eee. . . . 10 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni les résultats suivants :

Aa'aa . . 22 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse ; floraison tardive).

Aa''a'a. . 26 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a''a. . 23 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Bbbb. . . 10 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Cc'cc. . . 16 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc''cc. . . 18 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Dddd . . 28 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige pleine; floraison tardive).

Eeee . . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a donné :

Aa'aaa. . 22 pieds de *D. lævis capsulis spinosis* (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a'aa. 54 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* = *typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a''aa. 58 pieds de *D. lævis capsulis inermibus* (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

Digitized by Google

B*bbbb* . . 13 pieds de ***D. Stramonium = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

C*c'ccc* . . 25 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus*** (tige pleine; floraison tardive).

C*c''ccc* . . 42 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** (tige fistuleuse; floraison tardive).

D*dddd*. . 15 pieds de ***D. Tatula capsulis spinosis*** (tige pleine; floraison tardive).

E*eeee*. . . 9 pieds de ***D. Bertolonii = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

Septième génération (semis de 1871). — Elle a fourni :

A*a'aaaa*. 31 pieds de ***D. lævis capsulis spinosis*** (tige très-fistuleuse; floraison tardive).

A*a''a'aaa*. 14 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** (tige fistuleuse; floraison tardive).

A*a''a''aaa* 22 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus*** (tige fistuleuse; floraison tardive; longs pédoncules).

B*bbbbb*. . 16 pieds de ***D. Stramonium = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

C*c'cccc*. . 25 pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus*** (tige pleine; floraison tardive).

C*c''cccc*. . 8 pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** (tige fistuleuse; floraison très-tardive).

Dddddd . 6 pieds de ***D. Tatula capsulis spinosis*** (tige pleine; floraison tardive).

Eeeeee. . 10 pieds de ***D. Bertolonii = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).

Tous les pieds de la première génération sont semblables et offrent un mélange bien tranché des caractères des deux parents. Malgré l'uniformité des produits, j'ai observé sur plusieurs pieds, généra-

Digitized by Google

lement pourvus de capsules fortement épineuses, çà et là une capsule isolée à épines grêles et courtes. Des graines de l'une d'elles ont été semées à part, en 1866, et la modification ne s'est pas maintenue; elle n'était donc qu'accidentelle.

Je considère le *Datura lævis L. fil.* comme une véritable espèce distincte du *Datura Bertolonii Parl.* Non-seulement il se distingue de ce dernier par sa tige fistuleuse, sa floraison bien plus tardive, sa taille plus élevée, les branches de ses bifurcations plus inégales et moins étalées, enfin par ses bifurcations inférieures toujours stériles, mais ce n'est pas tout: ces deux plantes donnent des résultats différents lorsqu'on les croise avec le *Datura Tatula capsulis spinosis.* Lorsque c'est le *Datura lævis* qui intervient comme espèce fécondante, les produits hybrides de première génération, comme le constate notre présente expérience, sont, non-seulement uniformes, mais de plus sont par leurs caractères intermédiaires aux deux parents, et il en est de même lorsque le rôle des mêmes parents est interverti dans la fécondation, comme nous le verrons dans notre troisième expérience. Il en est tout autrement lorsque le *Datura Bertolonii* féconde le *Datura Tatula capsulis spinosis*, ou réciproquement: tous les pieds de la première génération reproduisent uniformément le type paternel. Ce double croisement a été opéré par moi, en 1863; il figure parmi les sept fécondations artificielles qui ont été l'objet de mes

Digitized by Google

premières expériences sur les *Datura*. Les résultats de l'hybridation comparée permettent donc de distinguer nettement, dès la première génération, comme espèce, le *Datura lævis L. fil.* du *Datura Bertolonii Parl.*

A la seconde génération, nous voyons d'abord apparaître le *Datura Stramonium* franc et le *Datura Bertolonii* bien caractérisé, qui ne sont pas intervenus dans le croisement. Cela ne doit pas trop étonner, puisque nous savons que ces deux formes sont des races appartenant à la même espèce que le *Datura Tatula;* mais ce fait prouve du moins que, dans les croisements, les espèces atteintes antérieurement par la variation peuvent dégager, par voie de retour, leurs différentes variétés devenues permanentes, plus facilement que les types spécifiques jusque-là vierges de variations. Mais, à côté de ces deux retours qui viennent représenter la souche maternelle, les autres formes obtenues sont des intermédiaires entre les parents.

A la troisième génération, un double retour au *Datura lævis* franc se produit, et l'on voit reparaître une forme déjà signalée dans l'expérience précédente, le *Datura lævis capsulis spinosis* qui se conserve encore à la sixième et à la septième génération avec sa floraison tardive et sa tige fistuleuse, caractères qui ne permettent pas de le confondre avec le *Datura Stramonium*. Enfin, dans la quatrième génération, une forme de *Datura lævis*

Digitized by Google

ordinaire a ses capsules trois fois plus longuement pédonculées que d'habitude, et cette modification se perpétue dans les générations suivantes.

Dans toutes mes expériences sur les *Datura*, j'ai semé, chaque année, pour chacune des formes, les graines recueillies dans une seule et même capsule. Mais j'ai voulu aussi, dans cette seconde expérience, m'assurer si les graines de deux capsules d'un même pied, semées séparément, fourniraient les mêmes produits. J'ai répété trois fois cet essai et trois fois j'ai obtenu des résultats identiques de chacune des paires de capsules. Les formes qui ont fourni ces capsules sont indiquées par un astérisque.

La taille des hybrides de première génération a dépassé celle des parents. Le pied le plus élevé mesurait $1^m,35$ et présentait 49 bifurcations, dont la moitié seulement a produit des capsules remplies de bonnes graines. A la seconde génération, la taille se maintient ou à peu près; les quatre cinquièmes des bifurcations sont fertiles. Dans les générations suivantes, la taille tend à devenir de plus en plus normale et la fertilité devient complète dans les retours aux diverses races du type maternel. Les retours au type paternel ont leurs bifurcations inférieures stériles, comme cela a toujours lieu dans cette espèce.

3e Expérience. — *Datura lævis L. fil.* (*non Bert.*)

Digitized by Google

fécondé par le pollen du *Datura Tatula capsulis spinosis*.

Première génération (semis de 1865). — Les parents sont les mêmes que dans l'expérience précédente, mais les rôles ont été intervertis. Tous les pieds, au nombre de 10, sont uniformes et intermédiaires aux parents. La tige est, sur tous les pieds, fistuleuse, colorée en brun violet peu foncé et ponctuée de blanc; la fleur est violette; les capsules sont hérissées d'épines. La floraison a lieu à la même époque que celle du *Datura Tatula*.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 11 pieds de *D Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison précoce).

B . . . . 4 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

C . . . . 5 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

Aa' . . . 30 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison précoce).

Aa'' . . . 2 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison précoce).

Bb. . . . 27 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cc. . . . 10 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Digitized by Google

Quatrième génération (semis de 1868). — Les résultats sont :

Aa'a. . . 17 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Aa''a . . 12 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Bbb . . . 27 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Ccc . . . 15 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni :

Aa'aa . . 34 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse; floraison précoce).

Aa''aa. . 10 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Bbbb. . . 21 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Cccc. . . 9 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive).

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a donné :

Aa'aaa . 41 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige fistuleuse, floraison précoce).

Aa''aaa . 32 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige pleine; floraison précoce).

Bbbbb . . 33 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* (tige pleine; floraison tardive).

Ccccc . . 18 pieds de *D. lævis capsulis inermibus = typus!* (tige fistuleuse; floraison tardive)

Digitized by Google

Septième génération (semis de 1871). — Elle a fourni :

Aa'aaaa.	23	pieds de ***D. Tatula capsulis spinosis*** (tige fistuleuse; floraison précoce).
Aa''aaaa	9	pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus = typus!*** (tige pleine; floraison précoce).
Bbbbbb .	12	pieds de ***D. Tatula capsulis inermibus*** (tige pleine; floraison tardive).
Ccccc . .	7	pieds de ***D. lævis capsulis inermibus = typus!*** tige fistuleuse; floraison tardive).

Les formes produites dans cette troisième expérience sont bien moins nombreuses que dans la précédente, et celles qui dérivent du type paternel, quant à la coloration violette des fleurs et à la teinte des tiges, dominent ; chose remarquable ! les formes qui ont apparu à la seconde génération sont dès lors définitivement fixées, si l'on en excepte une seule qui ne l'est que dans une partie de sa postérité. Parmi ces formes, l'une est un retour franc au type maternel, le *Datura lævis;* une autre est la race à capsules non épineuses du type paternel. Les deux autres, enfin, ont des caractères croisés ; elles les conservent jusqu'à la fin de l'expérience, formant ainsi deux races hybrides intermédiaires aux parents; se seraient-elles maintenues en continuant l'expérience, que le défaut d'espace m'a obligé de suspendre?

La taille a été notablement plus élevée que celle des ascendants à la première génération, mais nullement exagérée, et les bifurcations inférieures sté-

Digitized by Google

riles ont été moins nombreuses que de coutume; elles ont été, relativement à celles qui ont noué et mûri leurs fruits, dans la proportion de 7 à 19. C'est, du reste, un fait à peu près général, qui résulte de toutes nos expériences sur les *Datura*, que la fécondité est en raison inverse de l'allongement des tiges.

A la seconde génération la taille est redevenue normale et la fertilité s'est montrée à peu près complète, si ce n'est sur les pieds revenus au *Datura lævis* franc; mais nous savons déjà à quoi tient cette exception.

4e Expérience. — *Datura ferox L.* fécondé par le pollen du *Datura Bertolonii Parl.*

Première génération (semis de 1865). — Six pieds ont fleuri et fructifié; ils sont tous semblables entre eux par leurs caractères. Mais leur coloration étonne, la tige est lavée de brun violet finement ponctué de blanc. Les feuilles par leur petitesse, par leur forme et par leur teinte glauque, rappellent celles du *Datura ferox*, mais leur pétiole est teinté de brun-violet, tandis que leurs nervures sont vertes. La corolle est violette ainsi que les anthères. Les capsules sont ovoïdes, moins grosses et moins longues que dans le *Datura ferox*, hérissées d'épines assez longues et fortes, mais bien moins épaisses et plus nombreuses que dans le type maternel.

Digitized by Google

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a donné :

A . . . . 3 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (plante verte, floraison précoce).

B . . . . 2 pieds de *D. Stramonium = typus!* (plante verte; floraison précoce).

C. . . . . 2 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc floraison précoce).

D . . . 1 pied de *D. Tatula capulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

E. . . . . 9 pieds de *D.* à feuilles du *ferox;* tige verte au-dessous des cotylédons, mais lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; fleurs violettes; capsules à épines fortes; graines grosses.

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a produit :

A*a* . . . 12 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (plante verte; floraison précoce).

B*b'*. . . . 4 pieds de *D. Stramonium = typus!* (plante verte; floraison précoce).

B*b''* . . . 1 pied de *Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, finement ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b'''* . . . 2 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

C*c'*. . . . 4 pieds de *Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc, floraison précoce).

C*c''*. . . . 2 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Digitized by Google

Dd'. . . . 1 pied de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; feuilles du *D. ferox;* épines des capsules longues et grêles; floraison tardive et fleurs violettes).

Dd'' . . . 6 pieds de *D.* qui est presque le *D. ferox*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; épines des capsules longues et grêles: graines grosses; floraison tardive et fleurs blanches.

Dd''' . . . 1 pied de *D.* à tige brune sous les cotylédons, verte au-dessus; capsules tuberculeuses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox*, fleurs blanches.

Ee. . . . 5 pieds de *D.* à tige verte au-dessous des cotylédons, mais lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; capsules à épines fortes; graines grosses; feuilles du *D. ferox;* fleurs violettes.

Quatrième génération (semis de 1868). — Les résultats sont:

Aaa . . . 14 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

B$b'b$. . . 10 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

B$b''b$. . . 5 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

A$b'''b$. . . 2 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

C$c'c$ . . . 5 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus!* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc floraison précoce).

C$c''c$. . . 0 a péri.

D$d'd$. . . 14 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; épines des

Digitized by Google

capsules longues et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison tardive et fleurs violettes).

D*d''d*. . . 15 pieds de *D.* qui est presque le *D. ferox*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; épines des capsules longues et grêles; graines grosses; floraison tardive et fleurs blanches.

D*d'''d* . . 1 pied de *D.* qui est presque du *D. ferox*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; capsules un peu tuberculeuses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox;* fleurs blanches.)

E*ee*. . . . 8 pieds de *D.* à tige verte au-dessous des cotylédons, lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; capsules à épines fortes; graines moyennes; feuilles du *D. ferox*; fleurs violettes.)

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni :

A*aaa*. . . 24 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

B*b'bb'* . . 5 pieds de *D. Stramonium* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

Bb'bb'' . . 9 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b''bb* . . 22 pieds de *D Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (comme le précédent).

B*b'''bb*. . 5 pieds de *D. Bertolonii* (tige verte; floraison précoce).

C*c'cc*. . . 24 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

D*d'dd* . . 4 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; épines des capsules longues et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison tardive et fleurs violettes).

Digitized by Google

D*d''dd*. . 6 pieds de *D. ferox = typus!* (tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus épines des capsules longues et fortes; graines grosses; floraison tardive et fleurs blanches).

D*d'''dd* . 5 pieds de *D.* qui est presque le *ferox capsulis inermibus*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; capsules lisses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox;* fleurs blanches.

E*eee* . . . 15 pieds de *D.* à tige verte sous les cotylédons, lavée de brun-violet et ponctuée de blanc au-dessus; capsules à épines fortes; graines moyennes; feuilles du *D. ferox*, fleurs violettes.

Sixième génération (semis de 1870). — Elle a donné :

A*aaaa* . . 32 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

B*b'bb'b*. . 5 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige verte; floraison précoce).

B'*bb''b* . 11 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b''bbb*. . 20 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (comme le précédent).

B*b'''bbb* . 33 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

C*c'ccc* . . 19 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

D*d'ddd*. . 4 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; épines des capsules courtes et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison un peu tardive; fleurs violettes).

Digitized by Google

D*d''ddd* . 21 pieds de *D. ferox = typus!*

D*d'''ddd*. 13 pieds de *D.* qui est presque le *ferox capsulis inermibus*, à tige brune au-dessous des cotylédons, verte au-dessus; capsules lisses; graines moyennes; feuilles du *D. ferox;* floraison tardive; fleurs blanches.)

E*eeee*. . . 22 pieds de *D.* intermédiaire entre le *D. ferox* et le *D. Tatula.*

Septième génération (semis de 1870). — Elle a fourni :

A*aaaaa* . 21 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

B*b'bb'bb*. 16 pieds de *D. Stramonium = typus!* (tige verte; floraison précoce).

B*b'bb''bb*. 11 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b''bbbb* . 24 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (comme le précédent).

B*b'''bbbb*. 8 pieds de *Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

C*c'cccc*. . 9 pieds de *D. Tatula capsulis inermibus = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

D*d'dddd*. 18 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* (tige brune-violette. ponctuée de blanc; épines des capsules courtes et grêles; feuilles du *D. ferox;* floraison un peu tardive; fleurs violettes).

D*d''dddd*. 20 pieds du *D. ferox = typus!*

D*d'''dddd*. 25 pieds de *D. ferox capsulis inermibus* (tige brune au-desssus des cotylédons, verte au-dessus; graines grosses; floraison tardive; fleurs blanches).

Eeeeee. . 7 pieds de *D.* intermédiaire aux *D. ferox* et *Tatula.*

Digitized by Google

A la première génération tous les pieds ont des caractères uniformes. Les tiges et les rameaux sont inégalement lavés d'une teinte brune-violette, bien moins foncée que dans le *Datura Tatula,* mais finement ponctuée de blanc, comme dans celui-ci qui n'est cependant pas intervenu dans le croisement. D'où vient donc cet élément coloré qui n'existait pas dans les parents immédiats? Nous avons démontré que le *Datura Bertolonii* n'est qu'une race, dont le type primitif est vraisemblablement le *Datura Tatula*. La coloration inattendue de nos produits hybrides pourrait bien trouver son origine dans cette circonstance, qui rend, en outre, parfaitement bien compte des fines ponctuations blanches dont la tige est parsemée et qui caractérisent le *Datura Tatula* (1). Or, si la coloration d'un brun-violet des tiges n'existe pas en fait dans le *Datura Bertolonii,* elles s'y trouve du moins *potentiellement,* s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. L'apparition de cette teinte dans notre hybride ne serait donc qu'un phénomène d'atavisme, en attachant à cette dénomination le sens que tous les physiologistes lui ont attribué.

La couleur brune des tiges et la coloration violette des corolles, pourraient avoir aussi pour origine le *Datura ferox* lui-même. Kœlreuter, qui nous a enseigné tant de choses sur les hybrides, nous a

(1) Ce caractère est déjà indiqué par Linné.

Digitized by Google

signalé un fait qui conduit à cette conclusion. Ayant fécondé le *Datura inermis Jacq.* (*Datura lœvis L. fil.*) par le pollen du *Datura ferox L.*, en l'année 1774, il obtint de ce croisement, l'année suivante, des produits intermédiaires aux deux parents et il s'extasie sur la couleur tout à fait inattendue des corolles de ces hybrides : *Flores inexpectati coloris, ex albido-violacei* (1). Mais, si on examine la couleur de la tige au-dessous des cotylédons, dans le *Datura ferox*, on constatera qu'elle est, en ce point de l'axe, toujours brune (2). J'ajouterai que la face externe des cotylédons porte aussi la même teinte, au moment de la germination et que, vers l'automne, lorsque le *Datura ferox* a été bien exposé au soleil, sa tige est quelquefois teintée d'un brun-violet sur les parties les plus exposées à la lumière. Le principe colorant brun-violet existe donc dans le *Datura ferox.*

A la seconde génération, le *Datura Tatula* et les trois races qui sont issues de lui, se dégagent de la manière la plus nette et persistent sans modification jusqu'à la fin de l'expérience. Une seule forme, représentée par neuf pieds, est, par ses caractères, intermédiaire aux parents, mais en diffère néanmoins par la coloration brune et violette de ses

(1) Koelreuter, *Acta Academiæ scientiarum imperialis petropolitanæ, pro anno* MDCCLXXXI, *pars posterior*, p. 303.

(2) Naudin, *Annales des sciences naturelles*, 5e série, t. III (1865), p. 156.

Digitized by Google

tiges et de ses corolles violettes, circonstance qui ne doit plus nous étonner.

A la troisième génération, deux formes, qui se rapprochent plus ou moins du *Datura ferox*, font leur apparition : l'une verte, à fleurs blanches, qui ne diffère plus de ce type maternel que par les épines grêles de ses capsules ; mais cette seule différence disparaît à la cinquième génération et ne reparaît pas à la sixième ni à la septième ; c'est le seul retour franc au *Datura ferox* qui se soit produit dans cette expérience, mais il est complet. L'autre forme est semblable à celle-ci, mais elle en diffère seulement par ses capsules munies de tubercules rudimentaires ; ce caractère persiste sur les pieds de la quatrième génération, mais il disparaît complétement sur ceux de la cinquième, de la sixième, de la septième, et les capsules sont absolument lisses. Cette forme est un vrai *Datura ferox capsulis inermibus*. Enfin deux formes intermédiaires aux parents, mais à tiges colorées et à fleurs violettes, persistent jusqu'à la suspension de l'expérience.

Les parents des hybrides de cette 4e expérience, ne mesurent habituellement que $0^m,40$ à $0^m,50$ de hauteur. La première génération nous a fourni des pieds d'une végétation vigoureuse ; les tiges sont robustes et se sont singulièrement allongées ; elles sont arquées en dehors et très-rameuses ; les branches des bifurcations, largement étalées, sont d'au-

Digitized by Google

tant plus inégales qu'elles sont placées plus haut. Le plus grand pied mesure $1^{m},90$; ses bifurcations sont très-nombreuses, mais beaucoup de fleurs ont avorté ou n'ont pas noué leur ovaire. Celles-ci sont à celles qui ont produit des capsules fertiles dans la proportion de 10 à 8. Une seule fois un fruit s'est normalement développé à la bifurcation inférieure, mais de nombreuses fleurs stériles se sont montrées aux bifurcations suivantes. Sur les autres pieds, c'est à la troisième, à la quatrième ou même à la sixième bifurcation que la première capsule s'est montrée ; mais, c'est toujours à l'extrémité des branches que les capsules fertiles ont été les plus nombreuses.

La seconde génération devient plus fertile et la taille s'abaisse généralement. A la quatrième, tout devient normal sous ce double rapport.

5ᵉ Expérience. — *Datura Bertolonii Parl.* fécondé par le pollen du *Datura ferox L.*

Première génération (semis de 1865). — Les produits obtenus sont uniformes et intermédiaires aux parents. Ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la première génération de l'expérience précédente ; les caractères de coloration sont les mêmes, seulement les teintes sont plus pâles.

Seconde génération (semis de 1866). — Elle a produit :

A . . . . 5 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!*

Digitized by Google

(tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B . . . . 1 pied de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

C . . . . 2 pieds de *D.* à tige lavée de brun non ponctuée; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; épines des capsules longues et grêles; graines moyennes; floraison un peu tardive.

D . . . . 4 pieds de *D.* à tige brune-violette, ponctuée de blanc; feuilles du *D. ferox ;* corolles violettes; épines des capsules semblables à celles du *D. Tatula;* graines grosses; floraison précoce.

E. . . . . 1 pied de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; épines des capsules longues et grêles; graines grosses; floraison tardive.

Troisième génération (semis de 1867). — Elle a donné : .

A*a*. . . . 29 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*b*. . . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus !* (tige verte; floraison précoce).

C*c*. . . . 11 pieds de *D.* à tige teintée de brun non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un violet pâle; épines des capsules grêles; graines grosses; floraison un peu tardive.

D*d*. . . . 2 pieds de *D.* ressemblant beaucoup au *D. Tatula,* si ce n'est que les épines sont plus longues ; floraison précoce.

E*e*. . . . 2 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte; même au-dessous des cotylédons; feuilles du

Digitized by Google

D. ferox; corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines fortes; floraison tardive.

Quatrième génération (semis de 1868). — Les résultats sont :

Aaa . . . 6 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bbb . . . 7 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Ccc' . . 7 pieds de *D.* à tige teintée de brun non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox*; corolles d'un violet pâle; capsules lisses; graines moyennes; floraison assez précoce.

Ccc'' . . . 17 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules couvertes de tubercules aigus, épais et courts (muriquées), graines moyennes; floraison précoce.

Ccc''' . . . 9 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines robustes; graines grosses; floraison précoce.

Ddd . . . 0 id. Le semis a péri.

Eee. . . . 15 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines robustes; floraison tardive.

Cinquième génération (semis de 1869). — Elle a fourni :

Aaaa. . . 12 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!*

Digitized by Google

(tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*bbb*. . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

C*cc'c'*. . . 23 pieds de *D.* à tige lavée de brun non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; capsules lisses; graines moyennes; floraison précoce.

C*cc'c''*. . . 6 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules tuberculeuses; graines moyennes; floraison précoce.

C*cc''c*. . . 7 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules muriquées; graines moyennes; floraison précoce.

C*cc'''c* . . 16 pieds de *D.* voisin du *D. ferox;* tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules à épines robustes; graines grosses; floraison précoce.

E*eee* . . . 8 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules à épines épaisses et longues comme dans le *D. ferox;* graines grosses; floraison tardive.

Sixième génération (semis de 1870). — Toutes les formes de 1869 se maintiennent, comme le constatent les observations suivantes :

A*aaaa*. . 22 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis* = *typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

B*bbbb* . . 6 pieds de *D. Bertolonii* = *typus!* (tige verte; floraison précoce).

Digitized by Google

Ccc'c'c. . 23 pieds de *D.* à tige lavée de brun, non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; capsules lisses; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'c''c. . 28 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules tuberculeuses; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc''cc. . 15 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules muriquées; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'''cc. . 8 pieds de *D.* voisin du *D. ferox,* dont il ne diffère que par sa tige verte au-dessous des cotylédons et sa floraison précoce.

Eeeee. . . 6 pieds de *D. ferox* à tige verte au-dessous des cotylédons, mais à cela près, en possédant tous les autres caractères.

Septième génération (semis de 1871). — Elle a produit :

Aaaaaa.. 15 pieds de *D. Tatula capsulis spinosis = typus!* (tige brune-violette, ponctuée de blanc; floraison précoce).

Bbbbbb. . 12 pieds de *D. Bertolonii = typus!* (tige verte; floraison précoce).

Ccc'c'cc. . 38 pieds de *D.* à tige lavée de brun, non ponctuée, verte au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolles violettes; capsules lisses; graines moyennes; floraison précoce.

Ccc'c''cc'. 24 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules tuberculeuses; graines moyennes; floraison précoce.

Digitized by Google

$Ccc'c''cc''$. 1 pied de *D. ferox* = *typus!* (tige brune au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord jaunâtre; capsules munies de grosses épines; floraison tardive).

$Ccc''ccc$. . 10 pieds de *D.* à tige verte, même au-dessous des cotylédons; feuilles du *D. ferox;* corolle d'un blanc d'abord un peu jaunâtre; capsules muriquées; graines moyennes; floraison précoce.

$Ccc'''ccc$. 10 pieds de *D.* voisin du *D. ferox*, dont il ne diffère que par sa tige verte au-dessous des cotylédons et sa floraison précoce.

$Eeeeee$ . . 5 pieds de *D. ferox* à tige verte au-dessous des cotylédons, mais à cela près, en possédant tous les autres caractères. Un pied de taille ordinaire a les 3 ou 4 premières bifurcations stériles.

Les résultats de cette cinquième expérience présentent, ce qui n'a pas lieu de nous surprendre, plus d'une analogie avec ceux de la précédente, et plusieurs des observations que nous avons émises, pourraient être reproduites ici. Nous voyons de même deux formes du type maternel, les *Datura Tatula* et *Bertolonii* se dégager à la seconde génération, et se fixer immédiatement et intégralement, bien que le croisement ait été inverse. Une troisième forme se rapproche beaucoup du *Datura ferox* et finit même, dans les générations suivantes, à reproduire ce type, si on en excepte un caractère peu important de coloration. Deux autres formes restent encore incertaines.

A la troisième génération, les choses se modifient peu.

Digitized by Google

A la quatrième, l'une des formes se subdivise en trois autres, qui se rapprochent plus ou moins du *Datura ferox:* la première à capsules lisses et à fleurs violettes; la seconde est du *Datura ferox* à capsules tuberculeuses; la troisième se rapproche du même type, et ses capsules sont muriquées; la quatrième, à capsules pourvues de grosses épines, ne diffère du type paternel que par des caractères accessoires. Elles persistent toutes les quatre dans les générations suivantes; mais l'une d'elles, la seconde, fournit, à la septième génération un pied qui a tous les caractères d'un *D. ferox* légitime, et 23 pieds conservent les caractères des trois générations précédentes.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Les métis et les hybrides de *Datura* produisent des capsules pleines de graines fécondes; mais ces capsules n'existent pas à la première génération, souvent à la seconde et plus rarement à la troisième, dans un plus ou moins grand nombre de bifurcations inférieures, soit que la fleur avorte, soit que la fleur ne noue pas son fruit.

Comme dans tous les hybrides de première ou des premières générations, la taille de nos *Datura* est plus élevée que chez les parents; le nombre des bifurcations inférieures stériles est en rapport avec

Digitized by Google

le développement de la taille, mais cette stérilité partielle disparaît dans les générations suivantes avec l'abaissement de la taille, à moins qu'il ne s'agisse d'un retour au *Datura lævis L. fil.* qui, normalement, a ses bifurcations inférieures stériles.

Dans les *Datura*, les fécondations croisées permettent de distinguer ce qui est race de ce qui est espèce: 1° Les métis reviennent, dès la première génération, à l'un ou à l'autre des parents, mais plus souvent au type paternel et jamais ne donnent naissance à des formes intermédiaires dans les générations suivantes, mais quelquefois à une ou plusieurs races de la même espèce; 2° les hybrides, au contraire, donnent toujours à la première génération, comme tous les vrais hybrides, des produits uniformes et intermédiaires aux parents, puis varient plus ou moins dans les générations suivantes.

Les formes hybrides ont abouti à l'un des quatre résultats suivants :

1° Tantôt il y a eu retour complet et permanent à l'une et à l'autre des espèces génératrices; c'est le fait le plus général;

2° D'autres fois, le retour serait complet sans la modification d'un caractère superficiel de la capsule; ainsi nous avons obtenu des retours au *Datura præcox Nob.*, mais à capsules lisses; des retours au *Datura lævis L. fil.*, mais à capsules épineuses; des retours au *Datura ferox L.*, mais à capsules lisses, à capsules tuberculeuses et à capsules muriquées.

Digitized by Google

Comme c'est la seule différence qui sépare ces retours des types dont ils procèdent, et comme ces caractères accessoires se modifient sans hybridation, comme le prouve l'origine des *Datura Bertolonii Parl.* et *Tatula capsulis inermibus,* qui forment des races tératologiques, nous pensons que ces légères déviations des types, qui se sont montrées dans nos hybrides et qui ont persisté pendant plusieurs générations, ont le même caractère tératologique, mais que leur production a été favorisée par le croisement;

3° Dans les hybrides, où sont intervenus le *Datura Tatula genuina* et sa race le *Datura Bertolonii,* non-seulement ces formes se sont reproduites et ont fini par persister, mais les autres races de la même espèce ont paru et se sont maintenues, bien que n'étant pas intervenues directement dans le croisement;

4° Enfin un petit nombre de formes sont restées indécises entre leurs ascendants et n'avaient pas encore fait retour à ces derniers à la septième génération, c'est-à-dire alors que l'expérience a été interrompue, faute d'un terrain suffisant (1).

(1) Toutefois, en 1873, j'ai pu semer les graines de ces formes intermédiaires. Il en est résulté que, dans ma 4e expérience, la forme *Eeeeee* a produit un retour franc au *D. ferox* et, dans la 5e, les formes *Ccc'c'cc* et *Ccc'c''cc* m'ont donné du *D. ferox* à capsules muriquées. A la huitième génération, il y a donc eu dans plusieurs de ces formes des modifications dans le sens du retour, qui en promettent d'autres.

Digitized by Google

APPENDICE.

Je crois utile, comme je l'ai dit antérieurement, de décrire ici les espèces et les races qui sont intervenues dans les expériences précédentes. J'y ajoute deux autres espèces, dont l'une a fait l'objet d'une confusion et dont l'autre est nouvelle et remarquable par ses caractères.

On n'a pas séparé jusqu'ici, dans les ouvrages de botanique descriptive, les races ou variétés permanentes par hérédité, des simples variétés. Je crois cette distinction nécessaire et conforme à l'esprit de ce travail et de plusieurs de mes publications antérieures. Mais une difficulté se présente : le mot ***race*** a une signification parfaitement définie en zoologie, et si l'on s'en est jusqu'ici peu servi pour désigner les variétés végétales qui se propagent de graines, ce terme leur a déjà été appliqué, dans les temps modernes, par plusieurs botanistes, et notamment par Pyr. de Candolle (1), par M. Alph. de Candolle (2), par M. Ch. Darwin (3) et par nous dans notre traité *De l'Espèce et des Races dans les*

(1) Pyr. de Candolle, *Théorie élémentaire de la botanique.* Paris, 1819 ; in-8°, p. 204.

(2) Alph. de Candolle, *Géographie botanique raisonnée.* Paris, 1855 ; in-8°, t. II, p. 1282 et suivantes.

(3) Ch. Darwin, *De la Variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication.* Trad. fr., Paris, 1868 ; in-8°, t. I, p. 344 et 345.

Digitized by Google

êtres organisés (1). Mais il n'existe en latin aucun terme correspondant exactement au mot français. Linck (2), en 1798, a désigné la même chose sous le nom *subspecies*, que plusieurs botanistes français ont traduit par *sous-espèce*, ce qui prouve qu'ils ne lui attribuaient pas la signification de *race*. Ce dernier mot emporte avec lui, ce que ne fait pas l'expression imaginée par Linck, l'idée de descendance d'une espèce connue. Pyr. de Candolle (3) a proposé, pour désigner la race, le mot *stirps* qui indique la descendance, mais qui ne nous semble pas avoir la précision suffisante. Il en est de même du mot latin *gens*. En attendant que cette question de dénomination soit résolue par des savants plus autorisés que moi, j'emploierai tout simplement à l'avenir le mot français race (4), même dans une description latine.

Datura lævis L. fil. suppl. 146 (*non Bert.*); *D. inermis Jacq. Hort. vind.* 3, *p.* 44, *tab.* 82. — Fleurs longues de 0m,06 à 0m,07. Calice très-finement pubescent, d'un vert pâle. Corolle à limbe d'un blanc

(1) Godron, *De l'Espèce et des Races dans les êtres organisés*, Paris, 1859; 2 vol. in-8°.

(2) Linck, *Philosophiæ botanicæ Prodromus*. Gœttingæ, 1798 in-8°, p. 187.

(3) Pyr. de Candolle, *Op. cit.*, p. 204.

(4) Le mot français *race* se traduit avec la même signification par *raça* en portugais, *raza* en espagnol, *razza* en italien, *race* en anglais, et, assure-t-on, *reiza* en ancien haut allemand. En grec, comme en latin, il n'y a pas de terme correspondant.

Digitized by Google

pur. Anthères linéaires, oblongues, longues de 0m,006, jaunâtres. Capsules ovoïdes, vertes, lisses. Graines de grosseur moyenne. Feuilles d'un vert pâle, inégales à la base, sinuées, anguleuses, à limbe maculé à la base de sa face supérieure d'une tache claire, d'un vert jaunâtre, très marquée sur les jeunes feuilles. Tige épaisse, fistuleuse, entièrement verte; branches des bifurcations s'écartant à angle aigu, d'autant plus inégales à chaque nœud qu'elles sont placées plus haut; les fleurs alaires manquent ou ne nouent pas leur ovaire aux bifurcations inférieures, jusqu'à la troisième ou même jusqu'à la sixième bifurcation. Cotylédons entièrement verts. Taille de 0m,60 à 1 mètre; fleurit en août jusqu'en automne.

Datura Tatula L. Sp. 256.

A. *Genuina.* — Fleurs longues de 0m,07 à 0m,08. Calice un peu épais à la base, lavé de brun-violet. Corolle à limbe d'un violet clair, munie à la gorge et sous chacun des segments de trois lignes longitudinales rapprochées d'un violet foncé, caractère déjà signalé par Koelreuter (1). Anthères violettes, un peu épaisses, longues de 6 millim. Capsules ovoïdes, couvertes d'épines nombreuses, peu inégales et longuement atténuées en pointe acérée. Graines de grosseur moyenne. Feuilles inégales à la base, sinuées, anguleuses, à pétioles et à nervures teintés

(1) Koelreuter, *Zweite Fortsetzung, etc.*, 1764; in-12, p. 125.

Digitized by Google

d'un brun-violet, à limbe maculé à la base de sa face supérieure d'une tache claire, d'un vert jaunâtre, très-marquée sur les feuilles jeunes. Tige épaisse, pleine, d'un brun-violet foncé dans toute sa longueur, même au-dessous des cotylédons, mais finement ponctuée de blanc, caractère déjà signalé par Linné (1). Cotylédons épigés, bruns à leur face externe. Taille atteignant ordinairement $0^{m},70$; fleurit à la fin de juin jusqu'en automne.

Race B. *Planta fusco-violacea, capsulis inermibus.* — Ne diffère de la plante précédente que par ses capsules lisses.

Race C. *Planta pallide-virens, capsulis spinosis* (*Datura Stramonium L.*). — Fleurs de même grandeur que les formes précédentes. Calice vert pâle. Corolle et anthères d'un blanc de lait uniforme. Capsules ovoïdes, couvertes d'épines nombreuses, peu inégales et longuement atténuées en pointe acérée. Feuilles d'un vert clair, à limbe maculé à la base de sa face supérieure d'une tache plus claire encore, d'un vert jaunâtre, plus marquée dans les feuilles jeunes. Tige pleine, entièrement verte, même au dessous des cotylédons. Cotylédons épigés, verts sur les deux faces. — Taille généralement un peu moindre que les formes précédentes; cette race fleurit en même temps. Elle ne diffère du *Datura Tatula genuina* que par les couleurs.

(1) *Linnæi Species plantarum*, p. 256.

Digitized by Google

Race D. *Planta pallide-virens, capsulis inermibus (Datura Bertolonii Parl.)*. — Diffère de la forme précédente seulement par ses capsules lisses.

Datura præcox Nob.; D. quercifolia Godr. olim (non Humb. et Bonp.); D. muricata hort. Berol. (non Bernh. nec Linck). — Fleurs longues de 0^m,06. Calice à tube grêle, vert ou faiblement lavé de brun, à divisions triangulaires assez longuement et finement acuminées. Corolle à limbe d'un violet clair, sans lignes plus colorées à la gorge. Anthères d'un beau violet, linéaires, un peu velues, longues de 0^m,004 à 0^m,005. Capsules ovoïdes, vertes, parsemées ainsi que la base des aiguillons de poils très-courts, couvertes d'épines nombreuses, grêles, inégales. Graines petites. Feuilles plus longues que larges, inégales à la base, sinuées, anguleuses, à pétiole et à nervures légèrement lavés de brun, à limbe maculé d'une tache noire à la base de sa face supérieure dans les feuilles encore jeunes. Tige un peu grêle, pleine, légèrement lavée de brun-violet d'un seul côté, jamais ponctuée de blanc, mais d'un brun foncé au-dessous des cotylédons. Ceux-ci d'un brun foncé à leur face extérieure au moment de la germination. — Taille de 0^m,30 à 0^m,40; fleurit au commencement de juin et jusqu'à la fin d'août.

Nota. — Les graines de cette plante, comme je l'ai indiqué, m'ont été adressées des différents jar-

Digitized by Google

dins botaniques, sous des noms bien différents et qui ne lui appartiennent pas. Je l'ai reçue du jardin botanique de Berlin, pendant plusieurs années consécutives, et toujours sous le nom de *Datura muricata Linck*. Ce nom a été donné par Bernhardi (1), et il ne peut exister aucun doute sur la plante à laquelle il a imposé cette dénomination, puisque, dans une publication postérieure (2), il considère sa plante comme une variété δ *muricata du Datura hummata*, variété dont Nées ab Esenbeck a fait son *Datura alba* (3). Or, cette plante appartient à la section *Dutra* et non à la section *Stramonium*, comme la plante du jardin de Berlin.

Quant au *Datura muricata Linck, Enum. plant. horti regii botanici berolinensis altera, in-8°, t. I* (1821), *p. 177*, il semblerait qu'on a dû en conserver la tradition au jardin botanique de Berlin, et que cette plante soit celle dont il distribue les graines sous ce nom. Je ne puis le croire cependant, et plusieurs raisons s'opposent à ce que je l'admette. D'abord Bernhardi considère la plante de Linck comme synonyme du *Datura alba Nees* (4), et,

(1) Bernhardi, *Catalogus seminum horti Erdfurtensis, pro anno 1818.*

(2) Bernhardi, in Trommsdorf, *Neues Journal der Pharmacie*, t. XXVI, p. 173.

(3) Nees ab Esenbeck, in *Transaction of the Linnean Society*, t. XVII, p. 73.

(4) Bernhardi, in Trommsdorf, *Neues Journal der Pharmacie*, t. XXVI, p. 173.

Digitized by Google

s'il n'en était pas ainsi, le nom donné par Bernhardi n'en serait pas moins plus ancien que celui donné par Linck, et dès lors devrait avoir la priorité. De plus, l'épithète de *muricata* a un sens bien défini et ne convient en aucune façon au fruit d'une plante qui porte des aiguillons presque aussi longs et plus grêles que dans le *Datura Tatula*, et non pas des pointes courtes et grosses, ce que veut dire le mot *muricata* (1).

Datura ferox L. Amœn. acad., t. III, p. 403. — Fleurs longues de $0^m,05$. Calice d'un vert pâle, un peu ventru à la base, à divisions triangulaires acuminées. Corolle à limbe d'abord un peu jaunâtre avant son épanouissement, puis d'un beau blanc. Anthères blanches. Capsules ovoïdes-oblongues, grosses, vertes; ses épines sont peu nombreuses et très-petites vers sa base, puis deviennent épaisses plus haut et d'autant plus longues et robustes qu'elles sont plus voisines du sommet; les quatre supérieures sont longues de $0^m,015$ à $0^m,017$, arquées-convergentes. Graines très-grosses. Feuilles assez petites, largement ovales-rhomboïdales, d'un vert très-glauque, sinuées, dentées, sans tache spéciale à la base du limbe. Tige pleine, épaisse, verte ou quelquefois un peu lavée de brun vers l'automne et d'un côté seulement, d'un brun foncé au-dessous

(1) De Candolle, *Théorie élémentaire de la botanique.* Paris, 1819, p. 497.

Digitized by Google

des cotylédons; les rameaux jeunes, pubescents. Cotylédons épigés, bruns en dessous. — Taille de $0^m,40$ à $0^m,70$; floraison en août jusqu'en automne.

Datura quercifolia Humb. et Bonpl. nov. gen., t. III, p. 7. — Fleurs longues de $0^m,035$, les plus petites à moi connues. Calice petit, un peu épaissi à la base, d'un vert pâle, couvert d'une pubescence appliquée, à divisions courtes, ovales, brièvement acuminées, réfléchies. Corolle à limbe violet extérieurement. Anthères violettes. Capsule grosse, ovoïde-oblongue, couverte d'une fine pubescence; ses épines manquent ou sont très-petites vers la base, puis s'agrandissent beaucoup, deviennent épaisses et coniques; les quatre supérieures sont droites et mesurent $0^m,015$ à $0^m,018$. Graines grosses. Feuilles vertes, plus longues que larges, sinuées-pinnatifides, les supérieures plus profondément divisées, toutes pubescentes et plus pâles en dessous. Tige pubescente, d'abord verte, puis un peu lavée de brun-violet d'un côté en automne, d'un brun foncé au-dessous des cotylédons, à branches des bifurcations très-inégales. Cotylédons épigés, bruns en dessous. — Taille de $0^m,30$ à $0^m,50$; fleurit en août jusqu'en automne.

Datura microcarpa Nob. — Fleurs longues de $0^m,05$. Calice assez petit, vert ou teinté de violet, mollement velu, à divisions courtes, lancéolées, finement et assez longuement acuminées. Corolle à limbe violet extérieurement. Anthères violettes.

Digitized by Google

Capsules, les plus petites du genre, couvertes sur toute leur surface d'épines inégales et très-grêles. Graines moyennes. Feuilles plus longues que larges, sinuées-pinnatifides, les supérieures plus profondément divisées, vertes en dessus, plus pâles en dessous, à nervures lavées de violet. Tige grêle et élancé, lavée de violet dès le printemps, d'un brun foncé au-dessous des cotylédons. Ceux-ci bruns en dessous. — Taille de 1 mètre ; floraison en juillet jusqu'en automne.

Digitized by Google

DES ANIMAUX SAUVAGES

INDIQUÉS AU VI^e SIÈCLE PAR FORTUNATUS

COMME EXISTANT

DANS LES ARDENNES ET DANS LES VOSGES

PAR D. A. GODRON

Fortunatus, évêque de Poitiers, vivait au VI^e siècle et fut l'un des meilleurs poëtes de son temps. Il assista aux noces de Sigebert, roi d'Austrasie, et de Brunehaut, et composa un épithalame pour cette cérémonie. Il eut ainsi l'occasion de visiter notre pays et, dans un de ses poëmes, dédié à son ami Gogon, le fameux maire du palais d'Austrasie, il énumère ainsi qu'il suit les animaux qui vivaient, de son temps, dans les Ardennes et dans les Vosges :

Ardennæ an Vosagi, cervi, capræ, Helicis ursi
Cæde sagitt fera sylva fragore tonat.
Seu validi bufali ferit inter cornua campum,
Nec mortem differt ursus, onager, aper.

Dans mes *Recherches sur les animaux sauvages qui habitaient autrefois la chaîne des Vosges,* pu-

Digitized by Google

bliées en 1865 (1), j'ai cité ce passage, extrait textuellement d'une ancienne édition des œuvres de Fortunat, portant la date de 1603 et qui paraît assez rare, puisque le bibliographe Brunet ne la connaît pas; elle existe à la bibliothèque publique de Nancy (2). Ce texte se trouve reproduit avec une exactitude rigoureuse dans Du Chesne (3) et dans Dom Bouquet (4).

En publiant, il y a sept ans, cet opuscule, je n'ai pas eu la prétention de donner un travail complet et je me suis borné à quelques animaux intéressants de la période historique, en utilisant les matériaux que j'avais sous la main. Je n'y ai pas même compris le castor qui avait été antérieurement, de ma part, l'objet d'une notice spéciale.

M. Gérard, avocat à la Cour d'appel de Colmar, vient de publier un volume sur la même question ; mais il embrasse un cadre plus étendu que le mien. Ce travail, habilement conçu, offre un vif intérêt

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas* pour 1865, p. 154 à 192.

(2) *Ven. Hon. Clem. Fortunati, italici presbyteri, episcopi pictaviensis, vetusti et christiani poetæ, carminum, epistolarum et expositionum libri XI, curante R. P. Christophoro Browero, Societatis Jesu presbytero. Moguntiæ, anno* 1603, petit in-4°, lib. VII, *poem.* 4 ad. *Gogonem,* p. 163. Je donne en entier ce titre, parce que cette édition est peu connue.

(3) And. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores,* in-fol., t. I (1636), p. 496.

(4) Dom Bouquet, *Historiens des Gaules,* Paris, in-fol., t. II (1739), p. 512.

Digitized by Google

au lecteur; l'auteur y peint, par des traits saisissants, l'aspect à la fois grandiose et sauvage que devaient présenter, à l'époque de Fortunat, les immenses forêts qui couvraient, non-seulement la chaîne des Vosges, mais une grande partie de la plaine d'Alsace.

M. Gérard s'étonne (1) que je n'aie pas admis l'existence, dans cette partie de la Gaule mérovingienne, de plusieurs mammifères signalés, selon lui, dans les vers que nous avons cités, et dont l'existence y est confirmée, suivant lui, par l'autorité de Schœpflin, le savant auteur de l'*Alsatia illustrata*. Je me suis fait une loi de ne parler que de ceux de ces animaux sauvages, dont l'existence ancienne, dans les montagnes des Vosges, a été constatée par des documents historiques postérieurs ou par la découverte d'ossements de ces animaux dans le sol de cette région. J'espère démontrer qu'en cela j'ai agi sagement, en présence des versions différentes attribuées au texte du poëte gallo-romain et des interprétations très-diverses qui ont été données à plusieurs des mots qui désignent ces animaux. La critique scientifique m'en faisait un devoir. Je n'ai fait, du reste, qu'imiter la prudence de Georges Cuvier (2) qui connaissait ce passage du

(1) Ch. Gérard, *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace.* Colmar, 1871, in-8°.

(2) Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles.* Paris, 4e éd.; in-8°, t. VI., p. 238.

Digitized by Google

poëme de Fortunat; il le cite exactement comme nous à une seule lettre près, il dit *Bubali* au lieu de *Bufali*, ce qui est, en définitive, la même chose. Mais ce témoignage est confirmé, comme nous le verrons, en ce qui concerne le grand bœuf sauvage, qu'on nommait alors *Bubalus* et qui a reçu des modernes le nom de *Bos primigenius Boj.*, par le témoignage de Grégoire de Tours et de Jonas, et par la détermination d'ossements de cette espèce, dont Cuvier donne la description. Il ne paraît pas s'intéresser le moins du monde aux autres animaux que désigne Fortunat; il n'en parle plus dans aucun de ses ouvrages et, sous ce rapport, il se montre beaucoup plus réservé que nous ne l'avons été nous-même.

Nous suivrons, dans la discussion des faits, l'ordre dans lequel l'évêque de Poitiers énumère les différents mammifères dont il est ici question.

Le cerf ne peut être l'objet d'aucun doute. Bien que son aire d'habitation soit aujourd'hui beaucoup plus restreinte que pendant les siècles précédents, il existe cependant encore dans les bois des environs de Cirey, de Saint-Quirin, de Baccarat, de Raon-l'Étape et de la vallée de Celles; il s'en montre même parfois quelques-uns dans les forêts des environs de Lunéville.

Par le mot *Capra*, Fortunat a-t-il voulu indiquer le chamois? M. Gérard[1] le croit et discute ainsi la

[1] Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 360.

Digitized by Google

question : « Le mot *Capra,* dit-il, désigne positive-
« ment, chez les Latins, la chèvre sauvage; si For-
« tunatus avait voulu désigner le chevreuil, il se
« serait servi de l'expression *Caprea. Caprea* et ses
« diminutifs *Capreolus, Capriolus, Capreola,* spéci-
« fient le chevreuil. *Capra* est le terme propre au
« chamois, comme le prouve sa translation dans la
« langue scientifique de nos jours, qui appelle le
« chamois *Rupicapra.* »

Nous ferons observer que les auteurs anciens, grecs ou latins, sans avoir une idée précise de ce que nous entendons aujourd'hui par genre, ont employé les mots αἴξ et *Capra,* tantôt dans un sens spécifique, tantôt dans un sens générique. Ils ont toujours, par ces deux dénominations comprises dans le sens spécifique, exclusivement désigné la chèvre domestique et, dans un sens plus général, toutes les chèvres sauvages, qu'ils reconnaissaient d'ailleurs comme espèces distinctes et pour lesquelles ils avaient, en outre, des noms particuliers (1). Pline nous en fournit la preuve irrécusable, et précisément en ce qui concerne les chèvres; il s'exprime ainsi : *Capræ sylvestres tamen in plurimas similitudines transfigurantur. Sunt Capreæ, sunt Rupicapræ, sunt Ibices pernicitatis mirandæ*

(1) Ces dénominations collectives ont vraisemblablement donné à nos naturalistes modernes l'idée première de la création des genres naturels.

Digitized by Google

quanquam onerato capite vastis cornibus gladiorumque vaginis (1).

Le passage de Pline que nous venons de transcrire, est remarquable à plus d'un titre. Il constate d'abord que le nom de *Rupicapra* n'est pas moderne, c'est le nom propre qui était attribué au chamois, bien avant l'époque où vivait Fortunat. Pallas, ainsi que les autres naturalistes modernes, le lui ont conservé à ce titre, en lui donnant le nom scientifique d'*Antilope Rupicapra Pall.* Le nom de *Capra* n'appartenait donc pas au chamois seul; les *Capreæ* ou chevreuils, les *Ibices* ou bouquetins le possédaient au même titre que les chamois, mais les chèvres domestiques seules le possédaient comme nom spécifique et à l'exclusion du chamois.

Rien ne s'oppose donc à ce que Fortunat, après avoir indiqué le cerf, signale par le mot *Capra* le chevreuil dans les Vosges, où il existait certainement de son temps, puisqu'il y vit encore aujourd'hui. On pourrait même s'étonner qu'il ait négligé de citer un gibier aussi méritant. Je crois dès lors ne m'être pas trompé, comme le pense M. Gérard, en ne considérant pas le mot *Capra* comme indiquant le chamois.

M. Gérard, qui ne néglige aucun argument pour soutenir sa thèse, qu'il développe du reste habile-

(1) *Plinii secundi Historiæ naturalis libri* VIII, 79 (Collection Lemaire).

Digitized by Google

ment et agréablement, fait observer (1) « que l'énu-
« mération du poëte offre une gradation intention-
« nelle destinée à agir sur l'esprit et à piquer
« l'imagination ; elle part du cerf, animal commun,
« s'élève avec le chamois, l'élan, l'ours, jusqu'à la
« figure puissante de l'*Urus* » ; mais il ne s'est pas aperçu qu'en continuant la lecture, la gradation se produit en sens inverse, puisque de l'*Urus* ou bubale on passe à l'ours, à l'onagre et au sanglier, ce qui affaiblit singulièrement, à ce qu'il nous semble, l'effet produit au début.

Il s'appuie (2) également sur les noms d'un certain nombre de localités ou lieux-dits de l'Alsace, dans lesquels le mot allemand *geis* et même le mot *ziegen* entrent comme éléments étymologiques, par exemple : *Geisberg, Geiskopf, Geisbach, Geisselbach, Geissenrucken, Ziegenberg,* mais ces dénominations n'ont rien de caractéristique, puisque le mot *Geis* signifie spécifiquement la chèvre domestique, et *Ziegen* se traduit par chèvre, chevreau, cabri, biquet. Il est vrai que l'auteur indique aussi une localité des environs de Saverne qui porte le nom de *Gemseberg,* montagne des chamois. Mais je doute qu'aucun zoologiste admette que le chamois, animal qui occupe les hautes chaînes de montagnes, immédiatement au-dessous de la limite des neiges, ait pu habiter à une altitude aussi inférieure que celle des

(1) Ch. Gérard, *Op. cit*, p. 360.
(2) *Ibidem*, p. 362.

Digitized by Google

basses Vosges, aux environs de la ville qui, à l'époque gallo-romaine, portait le nom de *Tres-Tabernæ*.

Il faut donc rayer ce gracieux antilope de la Faune vosgienne, à moins qu'on ne rencontre dans le sol des parties les plus élevées de ces montagnes, des ossements de ce ruminant, seule preuve scientifique que l'on puisse invoquer aujourd'hui en faveur de l'opinion que nous combattons.

L'Élan a-t-il habité les Vosges? Je n'aurais certainement pas négligé de parler d'un animal aussi important si j'avais pu trouver un témoignage certain de son existence ancienne dans ces montagnes ou plutôt dans les forêts qui s'en détachaient alors pour s'étendre dans les plaines marécageuses de l'Alsace et de la Lorraine (1). M. Gérard (2) pense qu'il y a existé et il appuie son opinion sur un mot dont la signification est fort douteuse, comme il nous sera facile de le démontrer, je veux parler du mot *helices* ou *helicis* que nous trouvons dans le premier vers de Fortunat. Relativement à ce mot, il y a, en effet, deux versions : celle de l'édition de Mayence de 1603 (3) qui est également celle de Du

(1) G. Cuvier considère l'élan comme un animal qui habite les plaines marécageuses. (*Le Règne animal*, éd. de 1829. Paris, in-8°, t. I, p. 261.)

(2) Ch. Gérard, *Op cit.*, 295.

(3) Il en existe une autre édition donnée à Mayence par Bern. Gualtherus, en 1617 ou 1630. (Voir la Bibliographie de Brunet.)

Digitized by Google

Chesne et de Dom Bouquet, et que pour cela nous avons acceptée dans notre premier travail; puis la version qu'adopte M. Gérard, qui est celle de Schœpflin, c'est-à-dire la suivante :

Ardvennæ, an Vosagi, cervi, caprœ, helices, ursi[1]. Schœpflin écrit *helices* par un *h* minuscule et non *Helicis* par un *h* majuscule, et sépare *helices* du mot *ursi* par une virgule, ce qui doit modifier complétement le sens, si toutefois il est possible d'en trouver un ; *helices* ne peut venir que de *Helice* (la Grande-Ourse), au génitif *Helices,* ou de *helix,* qui fait aussi au nominatif pluriel *helices.*

Dom Bouquet, en conservant, dans le texte de Fortunat, la réunion des mots *helices* et *ursi,* ajoute en note ce qui suit : *Male epitheton sideris quod Ursa major dicitur,* ελίκη *a Græcis vocata.* C'est donc *Helices* qu'il faudrait dire et non pas *Helicis,* si Fortunat fait allusion à l'honneur qu'a eu l'ours femelle de donner son nom à l'une des constellations du firmament, et la version de Schœpflin devrait être adoptée, relativement à cette manière de voir, s'il ne séparait pas par une virgule ce mot de celui d'*Ursi.* Mais ce n'est certainement pas le sens qu'y attache le savant auteur de l'*Alsatia illustrata,* puisque, dans l'énumération générale (2) qu'il donne, dans le texte même de son ouvrage,

(1) Schœpflin, *Alsatia illustrata, Colmariæ,* 1751, p. 10.

(2) Schœpflin, *Alsatia illustrata,* p. 10.

Digitized by Google

des animaux qui ont autrefois vécu en Alsace, il comprend les *helices: sed et bubali olim, seu boves feri,* dit-il, *caprœ,* helices, *cum Vogesus minus coleretur, atque adeo adhuc horridus esset.* Mais alors le mot *helices* viendrait de *helix,* et c'est l'opinion de M. Gérard (1), ce qui rend la difficulté plus grande, puisque par ce nom les Latins désignaient le lierre, le *Hedera Helix* de Linné. Dans les temps modernes, il a été attribué à un genre de mollusques connus sous le nom vulgaire d'escargots. Le mot grec ἕλιξ s'applique, du reste, à plusieurs objets qui tous affectent une disposition spirale. Je ne vois rien dans l'organisation de l'élan qui puisse justifier cette dénomination ; le mâle de cette espèce, qui seul porte des bois, n'a pas ces organes contournés comme les cornes du bélier.

Je me suis demandé si le mot *helices* ne serait pas le mot allemand *Elend* (Élan) latinisé par Fortunat ; mais cette supposition est peu probable, puisque ce poëte était Italien d'origine et devait savoir que César et Pline parlent de ce mammifère sous le nom d'*Alce* ou d'*Alces* qui a été conservé dans le langage scientifique moderne.

M. Gérard (2) pense que ce mot d'*Alces* « a pris « un nom plus poétique sous la plume du poëte « gallo-romain du sixième siècle, celui d'*helix*. Il « n'y a aucun doute, dit-il, sur le sens de ce mot,

(1) Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 297.
(2) *Ibidem*, p. 297.

Digitized by Google

« il désigne certainement l'élan, et Schœpflin n'en « emploie pas d'autre lorsqu'il parle de cet animal. « Dom Bouquet, ajoute-t-il, a donné une leçon « fautive lorsqu'il a fait de *Helicis* une épithète « d'*Ursi*, comme si l'ours devait recevoir quelque « lustre d'une qualification cherchée dans le monde « astronomique. » L'auteur de ce passage suppose résolu ce qui est précisément en question. Schœpflin n'emploie qu'une seule fois le mot *helices* (1) qu'il copie évidemment dans Fortunat, dont les vers sont cités en note dans la même page, sans indiquer nulle part que, pour lui, ce mot désigne l'élan. Il soupçonnait si peu qu'il eût existé dans l'esprit de Fortunat une intention poétique, que ce même mot est employé par lui dans l'énumération parfaitement prosaïque qu'il donne de tous les animaux des Vosges, et il aurait pu l'indiquer parfaitement par *Alces* s'il lui avait reconnu cette signification. Ce n'est donc pas ici sur l'opinion de Schœpflin que s'étaye M. Gérard, mais sur son appréciation personnelle.

Il y a plus, toute cette discussion s'appuie sur le vide et il me semble évident que dans la transcription du texte de Fortunat, un mot a été substitué à un autre par les copistes. Qu'on admette *helicis* ou *helices*, et qu'on fasse dériver ces mots de *helix* ou de *helice*, ils ont leurs deux premières syllabes

(1) Schœpflin, *Alsatia illustrata*, p. 10.

Digitized by Google

brèves et ne peuvent pas former l'avant-dernier pied d'un vers alexandrin.

Pourrait-on corriger cette altération du texte qui nous semble flagrante? Nous avons employé pour cela un moyen bien simple, c'est de passer en revue les noms latins des mammifères sauvages notables qui ont existé ou qui existent encore en Europe, et nous n'en avons trouvé qu'un seul dont le nom, pris au génitif, forme un dactyle devant *ursi,* c'est *Ibex* ou bouquetin; par conséquent, le mot *ibicis* doit remplacer le nom malencontreux d'*helices* ou d'*helicis.* Reste à savoir si en réalité le bouquetin des Alpes a existé dans les montagnes des Vosges et si l'on doit admettre ce fait, sans autres documents que la rectification que nous venons de faire subir au texte de Fortunat. C'est ce que nous examinerons un peu plus loin.

De cette discussion, il faut conclure que rien ne permet d'affirmer l'existence de l'élan en Alsace à une époque ancienne; mais ce fait n'est pas impossible, puisque cet animal est indiqué par César dans la forêt hercynienne, et que de là il aurait pu s'étendre sur l'autre rive du Rhin. Toutefois, la découverte de ses débris dans le sol de cette ancienne province gauloise pourrait seule en fournir la preuve incontestable, et M. Gérard n'eût pas négligé de s'en prévaloir si le fait eût été constaté.

Si, comme nous le croyons, Fortunat a voulu indiquer le bouquetin dans les Vosges, nous ne pen-

Digitized by Google

sons pas cependant que, sur cette seule autorité, nous puissions accepter le fait comme démontré, en l'absence de toute autre preuve sérieuse. Aucun témoignage historique n'est venu depuis le confirmer. Il n'a jamais, à ma connaissance, été indiqué dans le Jura, ni dans les Alpes françaises. C'est, du reste, un animal qui habite les montagnes élevées et vit presque au milieu des neiges. Comment se serait-il trouvé dans les Vosges, et surtout à la fin du siècle dernier? Aussi nous ne pouvons ajouter aucune confiance dans la tradition locale dont parle M. Gérard (1), qu'un individu de cette espèce aurait été tué, en 1798, au Wurtzelstein, montagne qui domine la ville de Munster. Bien qu'elle ait conservé dans une salle de son Hôtel-de-Ville une paire de cornes de cette espèce pendant quelques années, sans doute en l'honneur de cette prouesse cynégétique, on sait trop bien qu'il ne faut pas toujours ajouter foi aux faits merveilleux dont se vantent les chasseurs.

Les Allemands nomment le bouquetin *Steinbock*, mais il est permis de douter que ce nom soit l'origine du mot français bouquetin. Celui-ci vient évidemment de *Bouc-estain* qu'emploie, en 1553, le naturaliste voyageur Belon (2), qui vit en Crète cet

(1) Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 367.

(2) P. Belon, *Les Observations de plusieurs singularitez et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Égypte, Arabie, etc.* Paris, 1553 ; in-4°, p. 15.

Digitized by Google

animal et en donne le *pourtraict au naïf*. Dans la table des matières de son livre on trouve ces mots : « D'une espèce de bouc sauvage, fréquent en Crète, « que les Français nomment un bouc-estain. » Le mot estain, ou plutôt estains au pluriel, est un terme de marine, anciennement connu et qui en latin se dit *stamen, stamina*. Les estains sont deux pièces symétriques de bois taillées en arc de cercle, rapprochées et assemblées par le bas à l'étambord, et qui, en s'écartant par le haut, forment les deux pièces principales constituant la charpente de l'arrière du vaisseau. Par leur position relative et leur direction, ils rappellent l'idée des cornes de l'animal dont il est ici question. Rabelais (1) parle aussi des bouquetins sous le nom de *stamboucqs;* c'est le nom de bouc-estain renversé, mais, dans les deux cas, avec le radical *stamen*.

Nous arrivons à l'ours. Ici les documents abondent, et cet animal vivait encore dans les Vosges pendant le cours du siècle dernier. Je n'ai rien à ajouter aux détails dans lesquels je suis entré dans mes *Recherches sur les animaux sauvages des Vosges* (2).

Nul doute aussi que le bubale ou *Urus* de César

(1) Rabelais, *Œuvres,* liv. IV, chap. 32 et 59.

(2) Les ours ont persisté plus longtemps dans le Jura que dans les Vosges. Un sieur Robert, habitant un chalet situé à l'entrée du Creux-du-Vent, a tué les derniers. (*Bull. de la Société bot. de France*, 1869, *session de Pontarlier*, p. 82.)

Digitized by Google

ait vécu, non-seulement dans les Vosges, mais dans presque toute l'étendue de la Lorraine. Grégoire de Tours (1) et l'historien de la vie de saint Colomban, Jonas (2), dont j'ai invoqué le témoignage, l'attestent d'une manière positive. Mais il est un autre document historique, dont j'ai eu connaissance depuis la publication de mon premier travail, c'est un passage d'un historien grec du VI^e^ siècle, Agathias le scolastique, où il rapporte la mort de Théodebert, deuxième roi de Metz, tué à la chasse par un bubale. Je crois devoir en insérer ici la traduction, telle que je la trouve dans le Corpus byzantinum : *Nunc vero quum venatum ivisset, taurus ei ingens et excelsis cornibus præditus occurrit, non domito cuidam et aratori tauro similis, sed sylvester et montanus (Bubalos, uti arbitor, gens illa appellat).... Densissimæ enim in ea (regione) sylvæ, horridi montes et tractus frigidissimi, quibus omnibus gaudere solet hoc animal : quem quidem taurum conspicatus Theodoricus saltu quodam prosilientem atque in se irruentem, constitit tanquam hasta occursurus. Taurus vero jam propior factus, impetu cursus delatus in arborem quamdam non ita magnam, fronte et cornibus eam ferit, et subversa tota arbore et in solum depressa, maximus quidam ex iis qui inde confracti erant ramus violentissimo ictu ita ejus caput*

(1) *Gregorii turonensis Historiæ ecclesiasticæ,* lib. X, cap. 10.

(2) Jonas, *Vita S. Columbani* apud Surices, *De probatis Sanctum vitis, Coloniæ-Agrippinæ,* 1618 in-f°, t. VI,, p. 270.

Digitized by Google

sauciavit, ut lethali intolerabilique plaga accepta confestim supinus prociderit, ægreque a suis domum reportatus eodem die de vita decesserit (1).

J'ajouterai qu'un nouveau noyau de corne de cet animal a été trouvé, en 1869, par M. Husson dans des travaux de canalisation faits jusque dans le sous-sol des rues de la ville de Toul pour y établir des tuyaux de fontaines. Enfin une tête de la même espèce a été découverte, il y a quelques mois, dans les environs de Vaucouleurs ; elle est déposée au musée de Bar-le-Duc.

Fortunat indique, dans les Vosges, un animal auquel il donne le nom d'*Onager*. J'ignore quelle espèce de mammifère il a voulu désigner sous ce nom, et, comme je l'ai fait remarquer dans mon premier travail, Pline l'appliquait à l'âne sauvage, auquel il a été conservé. Or, cet animal est asiatique et habite les montagnes de la Perse, de la Tartarie et de la Syrie. M. Gérard pense que par *Onager* l'évêque de Poitiers a voulu désigner le cheval sauvage, se permettant ainsi une licence poétique assez grave, celle de substituer le nom propre d'un animal au nom spécifique d'un autre. Ce mot *Onager* nous fait, en outre, l'effet d'être aussi une interpolation dans le texte de Fortunat, dont le vers, où il est question de l'*Onager*, présente cinq syllabes brèves qui

(1) *Agathiæ Scolastici de imperio et rebus gestis Justiniani imperatoris libri quinque, Venetiis*, 1729; in-fol., p. 12. (Dans le *Corpus byzantinum*.)

Digitized by Google

se suivent immédiatement. Nous ne pouvons donc pas émettre la moindre opinion sérieuse sur un texte aussi imparfait.

Mais ce qui est certain historiquement, c'est qu'au XVI[e] siècle il existait des chevaux sauvages dans les montagnes des Vosges. M. Gérard cite deux documents qui ne laissent aucun doute : c'est d'abord Élisée Rœsslin, médecin-physicien de la ville impériale de Haguenau, qui donne, en 1593, de nombreux détails sur ces chevaux *tarpans* des Vosges (1); c'est ensuite Daniel Speckle (2) qui, en 1576, sur une carte d'Alsace dressée par lui, indique, dans la légende qui l'accompagne, qu'il existe dans les montagnes des Vosges beaucoup de chevaux sauvages. On sait, du reste, que le cheval est un de ceux de nos animaux domestiques qui, dans les temps anciens ou à des époques relativement modernes, a tenté avec succès de recouvrer sa liberté et a repris la vie sauvage. Il est intéressant de savoir que ce fait s'est reproduit dans nos montagnes vosgiennes et que des troupes de chevaux redevenus sauvages les parcouraient au XVI[e] sciècle.

Il ne nous reste plus, dans l'énumération des animaux indiqués par Fortunat dans ses quatre vers, qu'à parler du sanglier. Il se rencontre assez rare-

(1) El. Rœsslin, *Des Elsass und gegen Lothringen Wasgawischen Gebirgs Gelegenheit*, 1593, p. 20.

(2) Dan. Speckle, *Carte d'Alsace*, Strasbourg, 1576.

Digitized by Google

ment dans les hautes Vosges et semble n'y être que de passage; mais, dans les forêts de chênes des contre-forts de ces montagnes et surtout dans celles qui couronnent les coteaux jurassiques de la Lorraine, l'animal qui se nourrit de glands est encore beaucoup trop commun.

En résumé, l'ouvrage de M. Gérard a certainement atteint le but que son auteur se proposait, savoir : de vulgariser les connaissances acquises sur les animaux sauvages, les uns éteints, les autres encore existants, qui peuplaient, à une époque reculée, les forêts de l'Alsace et des Vosges. En multipliant peut-être un peu trop, selon nous, le nombre des animaux notables qui ont vécu dans cette région, il a cédé à un sentiment qu'il ne cache pas, et, comme il le dit lui-même, il a cherché « à res- « tituer à l'ancienne zoologie alsatique ses titres « honorifiques les plus précieux » (1). Personne ne blâmera ce patriotisme local, qui n'affaiblit ni en Alsace, ni en Lorraine, l'amour de la grande patrie commune : nous en avons eu tout récemment des preuves bien douloureuses, mais saisissantes de vérité, qui démontrent l'énergie et la vivacité des sentiments français qui animent nos compatriotes.

(1) Ch. Gérard, *Op. cit.*, p. 298 et 299.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

CLAUDE DE LORRAINE

DIT LE CHEVALIER D'AUMALE

A PROPOS D'UN JETON

PAR M. J. CHAUTARD

Depuis quelques années, il s'est produit dans l'étude de la numismatique un mouvement auquel on ne saurait trop applaudir. Les monnaies du moyen âge, si délaissées jadis, ont été l'objet de nombreux et remarquables travaux qui ont contribué à éclaircir plus d'une page de cette belle et intéressante époque, et qui, en même temps, ont valu à leurs auteurs les encouragements les plus honorables et les distinctions les plus enviées. C'est probablement grâce à cette impulsion qu'est due la faveur dont jouissent aujourd'hui les jetons auprès des personnes qui s'occupent de numismatique. Un grand nombre de ces modestes monuments, surtout ceux du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, ont en effet une im-

Digitized by Google

portance réelle, non-seulement comme art et comme gravure, mais encore au point de vue des révélations historiques que peut fournir un examen attentif de leurs légendes et de leurs empreintes. Aussi croyons-nous que tout collectionneur doit les recueillir avec soin sans doute, et surtout les tirer de l'oubli, en publiant celles de ces pièces qui semblent présenter le plus d'intérêt.

Parmi les jetons assez nombreux que j'ai eu occasion d'avoir entre les mains (1), en voici un, en cuivre, très-rare, je crois, d'une assez bonne conservation, présentant :

Au *droit :* un écusson en forme de cœur, entouré d'une couronne formée par deux branches d'olivier et surmonté d'une crosse. Cet écusson est composé de quatre quartiers, portant les armes pleines de Lorraine au 1er et au 4e, de Bourbon au 2e et au 3e ; à sa partie inférieure, au bas de la pointe, se trouve une étoile à cinq divisions; enfin il est accompagné

(1) Ce jeton a été cédé par moi à feu M. Monnier, en me réservant toutefois le droit de le publier.

Digitized by Google

de la légende : CLAVD. LOTHARÆN. AVMAL, ABB. DE. BECCO. HELVINI.

Au *revers:* un vaisseau à l'ancre en pleine mer, les voiles pliées et immobile malgré l'action des vents déchaînés sur lui de toutes parts. En légende : ✠ SIC FIXA FIDES, commençant par une rose à quatre pétales. — Au bas : 1583.

Cette pièce se rapporte à un membre de l'illustre maison de Lorraine, Claude dit le *Chevalier d'Aumale*, de la branche des Guise-Aumale. Elle a été frappée en son honneur, comme abbé de la célèbre abbaye du Bec (1) en Normandie, qu'il possédait en

(1) Le Bec(*), en Normandie, était une abbaye de bénédictins, fondée vers 1039 par le B. Hellouin, ou Herluin, seigneur danois, d'où la dénomination de *Bec-Herluin* donnée au monastère. Ce lieu fut illustré par le séjour de Lanfranc et de saint Anselme, qui vinrent s'y établir au XI^e^ siècle et en firent une célèbre école. L'abbaye du Bec eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Anglais au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Plus tard, en 1563, elle fut entièrement pillée par les calvinistes. On sait combien les grands monastères avaient déjà perdu à cette époque de ce qui les rendait, dans le moyen âge, respectables aux yeux des peuples. Par l'usage de la *commende*, ils devinrent des espèces de fermes dont l'abbé percevait les revenus, à la seule condition, souvent fort mal remplie, d'entretenir les édifices sacrés et de pourvoir aux frais du culte. La riche et puissante abbaye du Bec n'échappa point à ce joug avilissant. Ses vastes cloîtres ne furent plus occupés que par un petit nombre de moines, sans instruction et sans discipline, vivant au jour le jour de la portion congrue qu'on leur avait laissée, sous l'autorité fictive d'abbés dont ils ne connaissaient que les noms. Le

(*) Ce nom vient de celui d'un ruisseau (*Bec* en langue celtique) qui arrose la vallée.

Digitized by Google

commende (1) et qui lui avait été transmise en 1572 par son oncle le cardinal de Guise, Louis Ier de Lorraine. La crosse, au-dessus de l'écusson, indique cette dignité dont le caractère pacifique et conciliant ressort de la présence des deux branches d'olivier qui enveloppent le tout. La croix, en forme d'étoile, suspendue à la partie inférieure de l'écu, fait allusion au titre de chevalier de Malte et de général des galères de la Religion que portait également ce personnage (2).

Quelles circonstances dans la vie du Chevalier d'Aumale ont pu motiver le choix de la devise et de l'emblème allégorique gravés au revers de cette médaille ? Sa foi religieuse qu'il semble proclamer si haut, *sic fixa fides*, est-elle en effet comparable à un navire battu par la tempête, appuyé sur son ancre, immobile au milieu des flots ? La fermeté de

dernier abbé de cet antique monastère fut l'évêque d'Autun, prince de Talleyrand-Périgord, depuis ministre des relations extérieures, sous Napoléon Ier.

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 238. — Moreri, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 285.

(2) L'ordre des chevaliers de Malte, dont l'origine remonte aux Croisades, était établi dans l'île de ce nom depuis 1530. Un grand nombre de cadets de familles princières s'enrôlaient sous la bannière de cette milice célèbre, sans trop en saisir (d'Aumale était de ce nombre) le but charitable et chrétien et sans en partager les périlleux travaux. — Le titre de général des galères de la Religion était porté par celui des chevaliers qui avait le commandement des galères de l'ordre dans la Méditerranée.

Digitized by Google

ses convictions politiques, sa fidélité à la Ligue, dont il se montra un des plus intrépides soutiens, expliquent-elles suffisamment l'allégorie ?

Le lecteur jugera lui-même.

Le Chevalier d'Aumale, arrière-petit-fils de René II, duc de Lorraine et de Bar (1), naquit le 10 février 1564, de Claude de Lorraine et de

(1) Claude de Lorraine, tige de la maison de Guise, était le cinquième fils de René II, duc de Lorraine et de Bar. De son mariage avec Antoinette de Bourbon, naquirent dix enfants :

1° François de Lorraine, † 1563.

2° Charles de Lorraine, archevêque de Reims, etc., dit *le grand cardinal de Lorraine*, † 1574.

3° Claude de lorraine, tige de la *branche d'Aumale*, † 1573.

4° Louis 1er de Lorraine, archevêque de Sens, puis évêque de Metz, dit le *cardinal de Guise*, † 1578.

5° François de Lorraine, chevalier de Malte, grand prieur de France et général des galères, † 1562.

6° René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, tige de la branche de ce nom, † 1566.

7° Marie de Lorraine, mariée en premières noces à Louis d'Orléans, duc de Longueville, et en secondes noces à Jacques V, roi d'Écosse, dont elle eut Marie Stuart, † 1560.

8° Louise de Lorraine, mariée à Charles de Croy, prince de Chimay, mort sans enfant en 1560.

9° Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, † 1601.

10° Antoinette de Lorraine, abbesse de Farmantier, † 1561.

Claude de lorraine, duc d'Aumale, troisième fils du duc de Guise, eut de son épouse Louise de Brézé, dame d'Anet, six enfants :

1° Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier, mort en 1559 à l'âge de dix ans.

Digitized by Google

Louise de Brézé, dame d'Anet, dont il est le troisième fils. Introduit dès son enfance à la cour du roi Henri III, il ne tarda pas à se signaler par une souplesse de caractère qui lui valut de devenir un des *Mignons* de ce prince.

Le Louvre était alors le rendez-vous, et comme une école ouverte à toute la jeune noblesse du royaume. Après des matinées entières passées dans les salles basses, occupés à des joutes plus grotesques que militaires, ou à tramer quelques complots, tous les seigneurs, quels qu'ils fussent, se livraient volontiers ensuite à certains actes religieux qu'ils faisaient suivre, dans la soirée, de scènes de débauches et de libertinage.

La nature ardente, mais basse et hypocrite, du jeune Claude, se prêtait à merveille à ce mélange de pratiques extérieures de piété, d'intrigues et de désordres; aussi lorsqu'en âge de porter les armes, il prend parti dans la Ligue, on ne doit pas s'étonner de le voir se livrer aux plus honteux excès, en même temps qu'il semble défendre la religion catholique. Uni à des chefs dont il favorisait plate-

2° Charles de Lorraine, duc d'Aumale, † 1618.

3° CLAUDE DE LORRAINE, dit le *Chevalier d'Aumale*, tué à Saint-Denis en 1591.

4° Madeleine-Diane de Lorraine, épouse de François de Luxembourg, duc de Piney, etc.

5° Antoinette-Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

6° Marie de Lorraine, abbesse de Chelles.

Digitized by Google

ment les espérances, d'Aumale ne sut comprendre ni le sens politique, ni le sens religieux du grand mouvement national qui s'accomplissait alors. Passionné à outrance, on peut le croire un de ceux qui contribuèrent le plus à propager en France la fiévreuse exaltation qui fit du XVI^e^ siècle une des époques les plus agitées de notre histoire.

Abbé commendataire de l'antique abbaye du Bec, il était en même temps colonel d'un régiment d'infanterie, guerroyant, pillant, ne se séparant ni de son épée, ni de ses hommes d'armes et n'ayant même probablement jamais visité son abbaye, certainement jamais reçu aucun ordre ecclésiastique. Toucher les revenus, pressurer les moines, voilà comment tous ces abbés de cour comprenaient les devoirs de leurs charges.

En présence d'aussi monstrueux abus, peut-on s'étonner du cri de réforme qui finit par retentir dans toute l'Europe? Il était proféré à la fois par les véritables amis de l'Église, qui voulaient la purger de toutes ses souillures, et par ses ennemis qui espéraient y trouver l'occasion de la renverser. Malheureusement, ces derniers l'emportèrent, et les catholiques sincères, jetés malgré eux dans le parti de la résistance, furent contraints de défendre les fondements du temple, au lieu de songer à le purifier.

Toutefois, ce n'est que vers la fin de 1588, après l'assassinat du chef de sa maison, Henri de Guise,

Digitized by Google

que nous voyons le Chevalier d'Aumale figurer d'une manière un peu saillante dans les événements de ce temps.

Les ligueurs de Paris, apprenant les déplorables événements de Blois, se réunirent en toute hâte à l'hôtel de ville et y constituèrent, sous le nom de *Seize*, un conseil de gouvernement. Le duc d'Aumale, frère du Chevalier, fut nommé gouverneur de Paris. On était au milieu des solennités de Noël, la foule encombrait les églises. Soudain un même cri sort de la bouche de tous les prédicateurs : Henri III est désigné sous le nom d'*hérétique*, de *tyran*, d'*excommunié*, de « *vilain Hérodes* (1). »

Pour bien saisir le véritable motif de cette intervention du clergé dans toutes les questions politiques de l'époque, il faut toujours considérer le but purement religieux que la Ligue, dans son origine, se proposait de poursuivre. De plus, le mépris dont la personne de Henri III était l'objet par suite du spectacle qu'il donnait au peuple des plus honteux déréglements, aussi bien que les trahisons qui lui étaient reprochées, expliquent comment ce roi fut si énergiquement dénoncé du haut de la chaire de vérité.

Des processions nombreuses s'organisèrent dans Paris; pendant l'une d'elles, cent mille personnes portant des cierges, les éteignirent tout à coup, en

(1) Anagramme de ces mots : *Henri de Valois.*

Digitized by Google

criant : « Dieu, éteignez ainsi la race des Valois! » Ces manifestations, connues sous le nom de *Processions de la Ligue*, et dont le Chevalier était un des plus zélés promoteurs, se renouvelèrent fréquemment.

Le fanatisme chez quelques-uns, et chez d'Aumale en particulier, était porté à un tel point que souvent il se levait la nuit et faisait réveiller les curés et prêtres de paroisse, sous prétexte de les mener en procession. Une fois, notamment, le curé de Saint-Eustache, appelé comme tant d'autres à y prendre part, ayant voulu adresser quelques remontrances, fut aussitôt traité de *Politique* et même d'hérétique.

Pendant le siége de Paris, le légat du pape présida plusieurs de ces cérémonies, dans lesquelles on vit tous les prélats, les prêtres, les moines, revêtus de corselets, armés de pertuisanes, se rendre à Sainte-Geneviève, à la tête des milices bourgeoises, et s'engager par un vœu solennel à défendre Paris jusqu'à la mort. Ils appelaient cela représenter l'Église militante. Sans doute, les Politiques raillaient ces démonstrations qui n'y prêtaient que trop, mais le peuple était touché à la vue des religieux sortant du cloître pour prendre leur part de ses fatigues et de ses dangers, et puis elles entretenaient une certaine surexcitation qui fortifiait son dévouement à la cause qu'il avait embrassée.

Digitized by Google

Toutefois, ces cérémonies ne conservèrent pas toujours le caractère religieux et chevaleresque que nous venons de leur reconnaître : on en fit des parodies qui dégénérèrent en véritables dissolutions. Pendant le carnaval de 1589, ces scènes nocturnes, où hommes et femmes, garçons et filles, marchaient pêle-mêle, se terminèrent par des orgies de toute nature. Ce *bon religieux* de Chevalier, qui faisait ses jours gras, raconte L'ÉTOILE, s'y trouvait, bien entendu, et, dans les grand'rues, jusque dans les églises, on le voyait jetant, au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il reconnaissait, et auxquelles il donnait ensuite des collations, où *la Sainte Veuve,* Mme de Sainte-Beuve, cousine du Chevalier, n'était point oubliée (1). Au reste, partout où nous rencontrons d'Aumale, il se fait remarquer par ses coupables excès, partout son immoralité et sa fausse piété se manifestent de plus en plus.

Ainsi, quelques jours après les processions dont nous venons de parler, le 21 février, notre héros sortit de Paris pour quelque exploit de guerre, comme il disait. Il passa d'abord à Poissy, où il visita un couvent dans lequel, entre autre propos, « il affirma par serment que, depuis trois ans, il ne « s'était pas confessé et n'avait reçu son Créateur;

(1) Mémoires de L'ÉTOILE, 2 vol. in-12, Cologne, 1719, t, I, p. 271.

Digitized by Google

« qu'il n'en approcherait qu'après avoir exécuté un « dessein qu'il avait en tête, et qu'on a reconnu « depuis être de faire dans la France entière une « Saint-Barthélemy de tous les serviteurs du « roi (1). »

De Poissy, il alla au château de Fresnes, qui appartenait au seigneur d'O, l'un des partisans les plus intrépides de la royauté, fit tuer en sa présence huit soldats et ordonna un pillage complet de tous les meubles qui s'y trouvaient. Étant entré dans la chapelle enrichie de beaux ornements, des armes du roi et des tableaux des plus grands maîtres, il aida à mettre tout en pièces, et lui et ses satellites ne se retirèrent qu'après avoir souillé cette chapelle de leurs immondices.

A Tours, au mois de mai 1589, après la prise du faubourg Saint-Symphorien par les ligueurs, ses compagnons d'armes ayant trouvé dans l'église deux calices, l'un d'étain et l'autre d'argent, laissèrent celui d'étain, parce que, disaient-ils, il était de la ligue, et s'emparèrent de celui d'argent qui était *hérétique* et *royal* et partant de bonne prise. Ces bons catholiques avaient coupé la corde qui tenait le ciboire, pensant qu'il était d'argent; mais s'apercevant qu'il était de cuivre, ils le jetèrent de dépit. Quant au Chevalier, occupé à rançonner les maisons environnantes, il sut joindre à son butin une

(1) Mémoires de L'ÉTOILE t. I, p. 273.

Digitized by Google

jeune fille de Tours, âgée de 12 ans, qu'il viola dans un grenier, le poignard sur la gorge (1).

A la fin de l'année 1589, après la mort de Henri III, d'Aumale s'associa énergiquement à ceux qui organisèrent la résistance et qui s'opposèrent à l'avénement de Henri de Navarre; aussi, malgré les témoignages très-contradictoires, et souvent défavorables, des historiens de l'époque à l'égard du Chevalier, sait-on qu'il se montra avec éclat aux journées d'Arques et d'Ivry, et qu'il combattit à côté du duc de Mayenne avec un courage qui ne se démentit pas un seul instant (2).

Pendant le siége mémorable de Paris en 1590, la population, épuisée par les privations, les souffrances, la famine, se souleva plusieurs fois, demandant la paix. Plusieurs membres du Parlement s'associèrent à ces justes réclamations, et devinrent, par ce motif, un objet de haine pour les plus force-

(1) Mémoires de L'ÉTOILE, t. I, p. 279.

(2) On reconnaît cette partialité de l'auteur du *Journal de Henri IV* dans le récit qu'il fait des combats d'Arques et d'Ivry. « Lors de la bataille d'Arques, le chevalier d'Aumale et le duc « son père n'y comparurent point; ils s'étaient prudemment re- « tirés, dit-on, du côté de Polet, vers Dieppe, et étaient logés « au village de Neuville. » (Tome IV, p. 303.) Et plus loin, p. 328: « A la bataille d'Ivry, le Chevalier resta au milieu des « escadrons du duc de Nemours, s'estimant là plus en sûreté « qu'à la tête du régiment d'infanterie dont il était colonel. » Telle n'est point l'opinion d'autres historiens, de MÉZERAY surtout, et nous le croyons volontiers, rendant pleine justice à la bravoure du Chevalier d'Aumale.

Digitized by Google

nés ligueurs. C'est au milieu d'une de ces révoltes, le 8 août, au moment où l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon étaient députés vers le roi de Navarre pour ouvrir une négociation, que le Chevalier, qui menaçait, l'épée au poing, le président de Thou (oncle de l'historien), reçut de ce magistrat une réponse bien digne de son âge et de sa qualité : « Votre épée ne me fait pas plus peur que ne vous en cause mon bourrelet. » Ce noble vieillard ne dut la vie qu'au duc de Nemours, qui obtint pour lui du Chevalier un sauf-conduit, moyennant 200 écus.

Dans les moments de répit que laissait une lutte au milieu de laquelle le peuple de Paris se montra si souvent admirable d'abnégation et de courage, assiégés et assiégeants ne perdaient pas un instant pour profiter de tous les moyens qu'ils jugeaient nécessaires au succès de la cause qu'ils avaient embrassée.

Le duc de Nemours, actif, intelligent, faisait relever les fortifications tombant en ruines, ordonnait de tendre des chaînes sur la rivière, vers le quai de la Tournelle et en face du Louvre, fabriquait de la poudre, fondait des canons, mettait tous ses soins à accroître les approvisionnements; enfin il veillait à ce que la garde bourgeoise fût presque sans relâche exercée au maniement des armes. Les agents des Seize stimulaient les classes ouvrières; les prédicateurs, du haut de la chaire chrétienne,

Digitized by Google

montraient le ciel réservé comme récompense à ceux qui sauraient souffrir, combattre et mourir pour la foi.

Qui de nous, lorsqu'il parcourait cette époque déjà lointaine avec l'insouciance de l'écolier, eût cru voir se renouveler sous ses yeux les mêmes faits, les mêmes illusions patriotiques, les mêmes tentatives courageuses, la même abnégation? Qui de nous avait jamais pressenti Paris assiégé, Paris capitulant?..... Et pourtant la plupart de ces épisodes semblent datés d'hier! et chacun a senti dans son âme un écho fidèle des frémissements éprouvés par nos pères! Ceux-ci défendaient autrefois les principes qui, jusque-là, avaient été la sauvegarde de la France, l'origine de sa civilisation et qui seront toujours la cause principale de sa grandeur. Le protestantisme leur semblait si menaçant, soit en lui-même par ses progrès, soit par l'avénement au trône d'un prince huguenot, qu'ils étaient décidés à tout souffrir plutôt que de voir leur patrie abdiquer son beau titre de Fille aînée de l'Église.

De nos jours, la cause, quoique moins directement religieuse, offre encore beaucoup de similitude avec celle de nos pères. Elle aussi est belle, noble, sacrée dans son principe, et part de la même source : Dieu et Patrie; ces deux amours s'emparent ensemble de l'âme où le premier pénètre. Il s'agissait hier de défendre notre sol envahi, de repousser un ennemi enivré de ses victoires, implacable comme la

Digitized by Google

haine; aussi la résistance de Paris, notre seul espoir alors, a-t-elle pris des proportions et une durée qu'elle n'avait pu atteindre au XVI^e^ siècle. Mais, hélas! si nos efforts ont été plus gigantesques, nos ressources plus multipliées, nos pertes n'en ont été que plus sensibles et notre douleur plus profonde devant notre impuissance. Toutefois, la France possède en elle une telle séve de générosité; elle conserve, même dans ses chutes, de tels éléments de noblesse, de vraie grandeur, que toujours on attend pour elle avec confiance la fin de l'orage, sentant qu'elle en sortira plus forte et meilleure.

Mais revenons à Henri de Bourbon, qui, avec sa petite armée, ne pouvait songer, lui, à faire le siége en règle d'une ville aussi considérable que Paris, encore moins à s'en emparer d'assaut. Il résolut donc d'attaquer et de prendre successivement toutes les places et toutes les localités qui avoisinent la capitale; de se rendre maître des routes et des voies navigables, enfin de bloquer la ville et de lui couper les vivres.

De là ces hardis coups de main dans lesquels d'Aumale donna si fréquemment la mesure de sa valeur, et, malheureusement, toujours de ses désordres. C'est ainsi que, le 14 mars 1590, nous le voyons faire une sortie et contraindre les assiégeants à abandonner l'abbaye de Saint-Antoine, occupée par des religieuses. Cette action valeureuse fut tristement souillée par le vol et le pillage des

Digitized by Google

vases sacrés, des ornements, des reliquaires et autres objets de l'église du monastère. Plus tard, le 3 juin, lors d'une nouvelle escarmouche du côté de la porte Saint-Antoine, notre fougueux ligueur, favorisé par l'artillerie des remparts, força les royalistes à se retirer sur Charenton en les poursuivant jusque-là, et en leur tuant quatre cents hommes. Enfin, le 12 du même mois, le roi de Navarre ayant attaqué le château de Vincennes, le Chevalier, qui en reçut avis à temps, y accourut avec mille arquebusiers et quatre cents chevaux, et l'obligea à se retirer avec pertes.

Malgré ces avantages assez marqués du côté des assiégés, le roi ne s'en rendit pas moins maître successivement de Saint-Maur-les-Fossés, de Charenton, de Beaumont-sur-Oise, de Saint-Denis et de plusieurs autres localités importantes, arrêtant ainsi une grande partie des vivres que Paris pouvait tirer des pays voisins.

Saint-Denis spécialement paraissait à Henri IV le poste le plus avantageux pour entretenir facilement les intelligences qu'il avait dans la capitale; il le regardait comme très-nécessaire au moment surtout où le siége serait poussé avec le plus de vigueur.

L'importance de cette petite place était bien comprise des Parisiens ligueurs, et du Chevalier d'Aumale en particulier: aussi, de concert avec le marquis de Belin, alors gouverneur de Paris, con-

Digitized by Google

çut-il le dessein de s'en emparer, pour en faire une citadelle destinée à emprisonner et à rançonner les *Politiques*.

Laverdin, à qui Henri IV avait donné la garde de Saint-Denis, après la reddition de cette ville, n'avait pas pris tout le soin nécessaire pour la mettre en état de résistance; en conséquence, il fut envoyé dans le Maine, vers la fin de décembre 1590, pour prendre le commandement des troupes qui y étaient concentrées, et remplacé par Dominique de Vic (1). Ce dernier trouva la place en si mauvais état, au dedans et au dehors, qu'il était presque impossible de la garder et même d'y loger. Les soldats avaient démoli la plupart des maisons pour en vendre les portes et les fenêtres; tous les meubles avaient été transportés à Paris ou pillés; les murailles en étaient encore ouvertes en plusieurs endroits; ailleurs, elles étaient fort basses ou seulement faites de plâtre; les fossés étaient peu profonds, presque à sec, et là où il y avait encore de l'eau, elle était tout à fait glacée; la garnison, faible et misérable, souffrait du froid et de la faim. Pendant l'hiver de 1590 à 1591, la température, en effet, fut si rigoureuse, le vent si intense, qu'il était presque impossible de tenir la nuit sur les remparts, et très-difficile de travailler le jour à la réparation des brèches. Les Parisiens, informés de tous

(1) Mézeray, t. III, p. 951 et suivantes.

Digitized by Google

ces détails, résolurent de surprendre Saint-Denis, et choisirent, pour exécuter leur projet, la nuit du 2 au 3 janvier, veille de la fête de sainte Geneviève, patronne de Paris, qu'ils espéraient devoir leur être favorable. Dès le matin, les ecclésiastiques zélés avaient recommandé, sans la désigner, une grande affaire aux prières des âmes pieuses; les princesses et, à leur tête, la duchesse de Nemours passent la nuit en prières sur le tombeau de sainte Geneviève. Vers une heure, dans la nuit, le Chevalier d'Aumale sort de Paris, par la porte Saint-Denis, avec deux cents chevaux et huit cents hommes de pied. De Vic, instruit sous main de cette entreprise, avait ordonné à ses capitaines de se loger près des portes et mis trois hommes en sentinelle dans le clocher. Néanmoins, soit mauvaise garde de la part de ses gens, soit profond silence observé par les ligueurs dans leur marche, cent hommes du Chevalier, passant sur la glace des fossés et par-dessus la muraille, ouvrirent, à l'aide de pinces, la porte du côté de Paris et baissèrent le pont-levis, si bien que tout entra sans le moindre obstacle et pénétra jusqu'au centre de la ville avant que l'alarme fût donnée. Déjà, pour agir plus facilement dans l'obscurité, les cavaliers avaient mis pied à terre; le gros de la colonne, conduit par le Chevalier, ayant l'épée à la main et une écharpe de sa maîtresse au bras, se préparait à mettre la ville à feu et à sang, aux cris de: *Tue, tue, vive*

Digitized by Google

Aumale! lorsque quelques officiers sortent de leurs maisons. Repoussés tout aussitôt et croyant déjà la ville perdue, l'un d'eux part inconsidérément en porter la nouvelle à Henri IV, qui était alors à Senlis. Le gouverneur, sans écouter les divers conseils que lui donnaient ceux qui étaient auprès de lui, les uns de se sauver, les autres de faire une barricade, monte à cheval avec cinq hommes d'armes et un trompette qui, destinés à aller trouver le roi à Senlis, se trouvaient par bonheur auprès de lui. Il rallie en plus cinq ou six de ses domestiques, et, avec ces dix ou douze hommes, il marche hardiment au-devant de ses ennemis, en ordonnant, de peur qu'on ne reconnût leur petit nombre, de faire éteindre les feux que quelques femmes avaient allumés aux fenêtres. Heureusement pour lui, il rencontre, au détour d'une rue étroite, l'avant-garde des ligueurs, composée de deux cents hommes environ; il les salue d'une demi-douzaine d'arquebusades qui portent coup, commande au trompette de sonner la charge, appelle un capitaine, puis un autre, donne tout haut divers ordres comme s'il avait sept ou huit cents hommes avec lui, et, avec cela, charge vigoureusement l'épée à la main. Les gens du Chevalier, qui croyaient déjà tout gagné, sont étonnés de la résistance, ils s'ébranlent et se replient sur le gros de la colonne. Dans son impétueuse confiance, d'Aumale s'était élancé des premiers à l'attaque de la ville ; des premiers aussi

Digitized by Google

il tombe mortellement frappé d'un coup d'arquebuse. Son énergie ne l'abandonne point cependant, et, par de suprêmes efforts, il exhorte les siens à tenir ferme. Mais sa chute parle plus haut que sa voix. Les ligueurs, se voyant privés de leur chef, sont saisis de panique et ne tardent pas à prendre la fuite. En moins d'un quart d'heure, tous étaient hors de la ville, à l'exception de quinze ou vingt qui demeurèrent prisonniers, et de presque autant qui restèrent étendus sur le pavé. Le carnage eût été bien plus grand si de Vic avait eu de quoi les poursuivre, mais il n'osa pas trop s'avancer de peur d'être enveloppé à son tour; il se contenta, pour augmenter la terreur des fuyards, de lâcher sur eux deux volées de canon.

Parmi les morts, qui furent transportés devant une hôtellerie à l'enseigne de *l'Épée Royale* (circonstance remarquée avec une sorte de superstition), se trouva le corps du Chevalier qui, étant à peu près nu et ayant le visage tout sanglant et défiguré par une large blessure, ne fut reconnu, dit MÉZERAY, qu'à des chiffres qu'une femme d'amour, nommée La Raverie, lui avait gravés sur le bras (1).

Le bruit de cet échec ne tarda pas à se répandre

(1) Voltaire, dans le 10e chant de la *Henriade*, le fait périr au siége même de Paris, à la suite d'un duel avec le vicomte de Turenne, incident qui n'est qu'une fiction toute poétique.

Digitized by Google

dans Paris ; la mort du Chevalier d'Aumale y fut accueillie avec une grande satisfaction par les modérés, car on tombait d'accord que si ce héros de la Ligue eût réussi, il aurait fait à son tour un massacre complet des plus signalés Politiques ; c'est ce qu'il avait formellement promis aux Seize, avec lesquels il avait soupé la veille, lorsqu'au sortir de table, il but à leur santé à tous, en disant : « Messieurs, voilà le *Dix-sept* qui va boire aux *Seize*. »

Grande fut aussi la joie du roi le lendemain en apprenant cette défaite. Se retournant alors vers sa noblesse : « Je ne pense pas qu'il y ait, dit Henri IV, je ne dis pas roy, mais homme au monde qui ait reçu de Dieu tant de bienfaits que moi. » Il exhortait ensuite à rendre grâces au ciel pour la conservation d'une ville qui lui était de si grande importance.

Cet événement produisit sur les habitants de Saint-Denis une telle impression que, le 3 janvier de l'année suivante, 1592, ils firent une procession solennelle en l'honneur de sainte Geneviève, pour la remercier de les avoir délivrés de la conjuration de la Ligue et la prier de leur continuer sa protection. Cette procession fut appelée *le bout de l'an du Chevalier d'Aumale*.

Le gouverneur, rendant hommage à la bravoure du Chevalier et blâmant la lâcheté de ceux qui l'avaient abandonné, fit porter son corps dans une chapelle de l'église Saint-Denis, où il resta plu-

Digitized by Google

sieurs jours sans sépulture, simplement recouvert, par les soins des religieux de l'abbaye, d'un poêle de velours noir qui avait servi au duc d'Anjou. De Vic offrit aux ligueurs de leur rendre le corps; il envoya, à cet effet, un exprès à Madame de Nemours, qui lui fit répondre « qu'il tenait les tombeaux des rois, ses prédécesseurs, et qu'il l'y fît enterrer (1). »

(1) Les épitaphes du Chevalier d'Aumale ne manquent pas; en voici plusieurs rapportées par L'ÉTOILE, dans son *Journal de Henri IV*, t. I, p. 104 :

Celui qui fuit il échappe souvent,
Mais qui tient bon, et se met trop avant,
Souvent se perd et est retroussé en mâle,
Je m'en rapporte au chevalier d'Aumale.
Combien qu'il eut aux mains quelque vertu,
S'il eût des pieds aussi bien combattu
A Saint-Denys comme en mainte rencontre,
Nous ne plaindrions ici la malencontre.

AUTRE.

Celui qui gît ici fut un hardi preneur
Qui fit sur saint Denys une fine entreprise;
Mais saint Denys plus fin que cet entrepreneur,
Le prit et le tua dedans sa belle prise.

AUTRE.

Saint Antoine pillé par un chef des Unis (*)
Alla comme au plus fort se plaindre à saint Denys
Qui lui dit, à ce tort la vengeance est promise;
Un peu de temps après ce pillard entreprit
De prendre saint Denys, mais saint Denys le prit
Et vengea dessus lui l'une et l'autre entreprise.

Marie, sœur du Chevalier, abbesse de Chelles, lui dédia éga-

(*) Allusion au pillage de l'abbaye Saint-Antoine par le Chevalier d'Aumale.

Digitized by Google

Ce ne fut que le samedi 15 janvier que, déposé dans une bière en plomb, il fut transporté dans une petite église de Paris, celle de Saint-Jean-en-Grève (1), sans aucun convoi, et enterré sous les marches du maître-autel, *de peur que les rats qui, déjà,* disent les Mémoires du temps, *lui avaient rongé le bout d'un orteil, le nez et les oreilles, n'achevassent le demeurant.*

Sur quoi on fit ces vers :

Qui est ce corps qu'embaumé dans Paris
L'on porte en terre avec pompe royale?

lement, dans la chapelle de son couvent, une épitaphe, que nous n'avons pu retrouver.

Au bas d'un portrait gravé du chevalier d'Aumale (*) se trouvent les vers suivants :

« Ce vaillant prince armé est un Mars furieux,
« Du craintif Huguenot la terreur et la crainte
« Sa lance un fort pilier de l'église très saincte
« Et son œil aux amis est toujours gracieux.
« (Thoma de Leu fecit.) »

On les parodia ainsi :

« Ce chevalier armé est un tel furieux,
« Du manant cazanier la terreur et la crainte,
« Sa lance un fort pilier de ceste ligue fainte
« Et son œil aux p..... est toujours gracieux. »

(1) La paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, était un démembrement de celle de Saint-Gervais. Elle fut érigée en 1212 par Pierre de Nemours, évêque de Paris, du consentement de l'abbé du Bec, de qui relevait la nouvelle église et qui se réserva le droit de présentation à la cure (**).

(*) Ce portrait fait partie de la riche collection de notre savant confrère M. Meaume.

(**) Hurtaut. *Dictionnaire historique de la ville de Paris, t. II, p.* 315.

Digitized by Google

C'est, dit-on, le Chevalier d'Aumale,
Qui la couronne de saint Denys a pris :
Pourquoi n'a-t-on apporté les souris
Et tant de rats trouvés dedans sa bière?
C'eût bien été (se fit une Tripière)
Pour les zélés dans Paris un repas.
Un autre dit, c'en est la fourmillière.
Que ce Paris : mais il ne le sait pas (*).

Avec ces vers, on trouve les suivants, dans les Mémoires de la Ligue :

Mure salax animal nullum est magis adde rapaxque,
At magis ille salax et magis iste rapax.
Nil mirum est igitur si extincti funus honorant
Mures, uni inter eos, Rex statui poterat.

Ainsi finit à l'âge de vingt-sept ans, dix mois et vingt et un jours, nouvelle victime des terribles discordes de cette époque, le personnage auquel se rapporte la médaille dont nous donnions la description en commençant. Jaloux du succès de sa maison, de princes qui, par leur crédit et par leur haute influence, semblaient personnifier la cause catholique, c'est-à-dire celle de la nation, d'Aumale eut l'ambition de ces derniers, les surpassa par ses vices et ne sut pas même conserver cette probité relative qui s'interdit les bassesses et les crimes. Animé d'une convoitise de dernier étage, il se cramponna au pouvoir bâtard et subordonné des chefs de son parti, *sic fixa fides*, bien déterminé comme eux à ne pas lâcher prise, dût la France pé-

(*) *Journal de Henri IV*, t. I, p. 103.

Digitized by Google

rir des suites de leurs violences et dans l'étreinte de leurs efforts désespérés.

Toutefois, malgré ses défauts et les excès de tous genres qui signalèrent sa conduite, on ne peut nier au Chevalier une certaine valeur dans les divers combats et le grand nombre de rencontres auxquels il prit part. Les prédicateurs le plaçaient au-dessus de saint Michel. Cette intrépidité, qui tenait parfois du fanatisme et de la violence, le fit regarder comme l'*Épée* de la Ligue, tandis que le duc de Mayenne en était surnommé le *Bouclier*. Il eût été mieux peut-être de l'appeler le *Fléau* de la Ligue, tant ses actes contribuèrent à compromettre et à rendre odieux le parti auquel il était attaché.

Mayenne, souvent choqué par l'esprit féroce de son cousin, et inquiet des faveurs que lui accordaient les Seize, dont il était surnommé le *Bras droit* et le *Lion rampant*, a été accusé de n'être pas étranger à la mort de celui-ci qui aurait été frappé par quelques-uns des siens mêmes. Le peu de regret que Mayenne témoigna de la perte de son parent, la négligence qu'il apporta à retirer son corps, et certaines paroles de ceux qui l'avaient abandonné dans ce péril, peuvent à la vérité donner quelque fondement à ces soupçons, sur lesquels l'histoire pourra difficilement se prononcer avec certitude (1).

(1) Voici en quels termes le lieutenant-général s'exprimait

Digitized by Google

Comme dépouille du vaincu et en récompense d'un service si remarquable, de Vic eut l'abbaye du Bec, mais les revenus en furent administrés par un procureur jusqu'en 1597, époque à laquelle le vaillant défenseur de Saint-Denis obtint seulement les bulles qui lui concédaient la commende de ce monastère.

vis-à-vis du duc de Mercœur, au sujet de cet événement : « ..... Le Chevalier d'Aumale estant entré jusque près de la « grande église, où la valeur l'ayant poussé trop avant et mal « secondé, ceux qui l'assistaient le voyant porter par terre, « prirent l'espouvante ; il ne fut plus possible d'en rassembler « ung seul, qui est quasi ung pareil accident à celluy qui arriva « à l'ennemy à Troyes où, le prince de Joinville mon nepveu « ayant esté gangnay (*sic*), les habitants se rallièrent si bien « qu'ils le contraignirent de sortir. J'ay avec beaucoup de « regret de sa mort, donné son estat de colonel de l'infanterie « françoise à mondit nepveu pour recognoistre en luy les mé- « rites du père autant que nous pouvons (*). »

(*) *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé (extr. des lettres du duc de Mayenne).

Digitized by Google

MOUVEMENT

D'UN SEGMENT SPHÉRIQUE

SUR UN PLAN INCLINÉ

PAR

M. LE GÉNÉRAL DIDION

Problème. — Sur un plan horizontal, on place un segment sphérique ; on incline le plan peu à peu : on demande, en tenant compte des frottements, quel mouvement prendra le segment sphérique.

On peut facilement faire l'expérience en prenant une glace bien polie pour plan et un verre de montre, suffisamment bombé, pour segment sphérique, en déposant à l'avance une goutte d'eau au point où l'on placera le verre. En inclinant peu à peu la glace et en produisant un léger ébranlement, s'il en est besoin, on verra bientôt le verre de montre tourner sur lui-même et s'échapper latéra-

Digitized by Google

lement en suivant une ligne inclinée au-dessous de l'horizontale du plan. Il s'agit de rechercher les causes de ce double mouvement (1).

Je considérerai le segment sphérique, d'abord sur le plan horizontal en équilibre stable; ensuite sur le plan incliné, aussi en équilibre; puis en mouvement.

Ce que nous dirons d'un segment sphérique s'appliquerait également à un secteur sphérique, ou à un segment surmonté d'un cône plus obtus ou d'un autre solide. Cette addition n'aura d'autre effet que le déplacement du centre de gravité.

Segment sphérique sur un plan horizontal.

Sur un plan horizontal et rigide, un segment étant placé dessus et abandonné à lui-même, il prendra naturellement la position d'équilibre et reposera par un point unique. La sphère sera tangente en ce

(1) En 1823, un membre d'une société littéraire de Bruxelles ayant fait cette expérience devant M. le baron de Solis, officier d'artillerie, y voyait quelque chose de mystérieux; ce savant officier pensait au contraire que ce phénomène devait rentrer dans les lois de la mécanique; mais il n'en chercha pas la solution. Durant ces dernières années j'insistai près de lui pour qu'il entreprît cette recherche; ce fut en vain. Ce problème me paraissant très-intéressant, j'en entrepris la solution, alors que j'étais encore à Metz; je la communiquai à M. de Solis qui m'engagea à la publier; c'est celle que je donne aujourd'hui.

Digitized by Google

point au plan horizontal, et, de plus, comme condition d'équilibre, le centre de gravité du segment sera sur la verticale qui passe par le point d'appui. Par conséquent, c'est à l'extrémité du rayon de la sphère qui passe par le centre de gravité qu'est le point de contact ou de tangence de la sphère et du plan.

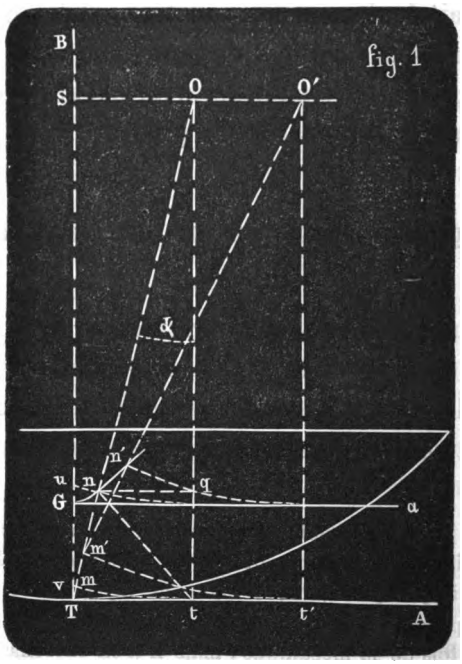

Soit (fig. 1), S le centre de la sphère; G le centre de gravité du segment; l'extrémité T du rayon SG prolongé sera le point de contact de la sphère

Digitized by Google

sur le plan. Soit TA la trace sur le plan rigide d'un plan méridien de la sphère passant par ST; alors ST sera vertical et la trace du plan méridien TA sera horizontale. Le segment ainsi posé est en équilibre stable ; le centre de gravité est nécessairement entre le centre de gravité de la sphère et le point de contact.

Si l'on fait rouler le segment sphérique sur le plan de façon que le rayon ST reste dans le plan méridien dont la trace est TA, le centre de cette sphère se déplacera parallèlement au plan horizontal et à TA.

Soit O la nouvelle position du centre de la sphère; abaissant du point O une perpendiculaire Ot sur l'horizontale, t en sera le pied ; le point de contact primitif T s'est relevé et se trouve sur un cercle tv décrit du point O comme centre, avec Ot pour rayon, et à l'extrémité m d'un arc tm d'un développement égal à tT ou à OS.

Soit O' un second point de déplacement du centre de la sphère, restant dans le même plan méridien SA. Le nouveau point de contact sera t' et la nouvelle position de l'extrémité du rayon primitif sera m'.

En continuant ainsi, on aura la courbe décrite par l'origine de l'arc qui, comme on le sait, est une cycloïde. On sait d'ailleurs que cette courbe s'élève d'abord de façon que sa tangente en T est le rayon primitif ST; elle a sa concavité tournée vers TA.

Digitized by Google

Lorsque le centre de la sphère sera déplacé d'une quantité égale à une demi-circonférence, le point de contact primitif occupera le sommet de la courbe. Par un déplacement continu du centre de la sphère l'extrémité du rayon primitif décrira une courbe symétrique de la première, et le point T reviendra sur la ligne TA.

Le centre de gravité G du segment décrit une courbe particulière qu'il nous importe d'étudier.

Imaginons une sphère fictive concentrique à la sphère réelle et dont le rayon serait SG, et, par le point G, un plan tangent qui sera par conséquent perpendiculaire à SG et dont la trace G*a* sera parallèle à TA. Il est facile de voir que le méridien de la sphère fictive ne roulera pas sur G*a*, comme le méridien réel roule sur TA; parce que le développement de l'arc pour un même angle d'inclinaison ou de déplacement du rayon primitif, est plus petit que celui qui correspond au rayon ST et au déplacement SO du centre, de façon que le petit arc correspondant, tout en se développant sur G *a*, subit en outre un entraînement égal à la différence des deux arcs.

Cela posé, si du point O comme centre, on décrit un cercle S*u* et qu'on joigne O*m*, ce rayon O*m* coupera l'arc S*u* en *n*. Ce point sera la nouvelle position du centre de gravité après le premier déplacement. La distance de ce point *n* à SG est la quantité dont le centre de gravité a été entraîné.

Digitized by Google

Il est facile de voir que pour un très-petit déplacement du centre de la sphère, celui du point de contact est égal, tandis que l'élévation du point *n* est à peine sensible. On peut conclure de là que le premier élément de la courbe décrite par le centre de gravité à partir du point G ne s'élève pas verticalement d'une manière sensible au-dessus de G*a*, tandis que le déplacement horizontal est fini, et que, par conséquent, la courbe décrite par le centre de gravité est tangente à cette ligne G*a*. Nous allons rendre cette propriété évidente par la détermination de l'équation algébrique de la courbe, ainsi que celle de la cycloïde passant par T.

Prenons TA pour ligne des abscisses et TB pour celle des ordonnées; soit X et Y les coordonnées du point *m*, R = ST le rayon de la sphère, *h* = GT l'élévation du centre de gravité G au-dessus de l'extrémité inférieure du rayon primitif, et *r* le rayon OG de la sphère fictive, lequel est égal à R—*h*. Appelons α l'angle de déplacement *m*O*t* (arc de la circonférence dont le rayon est égal à l'unité), et *a* la grandeur SO ou T*t* et égal à l'arc *t m*. On aura $\alpha = \frac{a}{R}$ et $a = R\alpha$ pour le déplacement du centre de la sphère. Pour celui du point de contact de la sphère sur le plan, on aura:

(1) $\quad X = a - R\sin\alpha = R(\alpha - \sin\alpha)$ et

Digitized by Google

$$(2) \qquad Y = R(1 - \cos\alpha) = 2R\sin^2\frac{1}{2}\alpha .$$

Appelons x et y les coordonnées du point n rapportées aux lignes Ga et GB, on aura :

$$(3) \qquad x = a - r\sin\alpha = r(\alpha - \sin\alpha) + h\alpha .$$

$$(4) \qquad y = r(1 - \cos\alpha) = 2r\sin^2\frac{1}{2}\alpha .$$

En différenciant les équations (3) et (4) par rapport à α, on aura :

$$\frac{dx}{d\alpha} = r + h - r\cos\alpha \quad \text{et} \quad \frac{dy}{d\alpha} = r\sin\alpha ,$$

Divisant, terme à terme, la seconde par la première, on aura :

$$(5) \frac{dy}{dx} = \frac{r\sin\alpha}{r + h(1 - \cos\alpha)} = \frac{r\sin\alpha}{h + 2r\sin^2\frac{1}{2}\alpha} .$$

C'est la tangente trigonométrique de l'angle que fait avec la ligne Ga, la tangente à la courbe au point pour lequel l'inclinaison du rayon primitif est α.

Or, à mesure que α diminue, le point approche de l'origine, à laquelle $\alpha = 0$, $\sin\alpha = 0$, $\cos\alpha = 1$ et $\frac{dy}{dx} = 0$, c'est-à-dire qu'à l'origine, la courbe est tangente à la ligne Ga .

Si l'on joint le point n et le pied t de la perpendiculaire, ou le point de tangence actuel, et que

Digitized by Google

du point n on abaisse une perpendiculaire $n\,y$ sur Ot, l'inclinaison de cette ligne avec le rayon Ot sera :

$$\text{tang}\, ntq = \frac{nq}{tq} = \frac{r\sin\alpha}{r + h - r\cos\alpha}.$$

Cette quantité étant égale à l'inclinaison de la tangente (5) avec Ga, on en conclut que la ligne nt est perpendiculaire à la tangente au point n et normale à la courbe. Cette propriété (1) aura plus loin son application.

En opérant pour X et Y comme on vient de le faire, on trouvera :

$$\frac{dX}{dY} = \frac{2\sin\frac{2}{2}\alpha}{\sin\alpha},$$

et on en conclura qu'à l'origine, où $\sin\alpha$ peut être remplacé par α, on aura $\frac{dX}{dY} = 0$, c'est-à-dire que la cycloïde est tangente au rayon primitif ST.

En éliminant α dans les équations (1) et (2), on aurait l'équation de la cycloïde ; en l'éliminant dans les équations (3) et (4), on aurait celle de la cycloïde allongée. Mais pour construire cette dernière par points, il vaut mieux conserver α pour variable.

D'ailleurs, nous n'avons à considérer les deux courbes que pour des valeurs très-petites de α, et

(1) Elle avait été reconnue par M. de Solis.

Digitized by Google

alors on peut les représenter par des expressions plus simples.

En effet, on sait qu'entre le sinus et l'arc, on a la relation ci-après :

$$\sin\alpha = \frac{\alpha}{1} - \frac{\alpha^3}{1.2.3} + \frac{\alpha^5}{1.2.3.4.5} - \text{etc.},$$

D'où il résulte d'abord que

$$\alpha - \sin\alpha = \frac{\alpha^3}{6} - \frac{\alpha^5}{120} + \text{etc.},$$

Lorsque l'angle α est très-petit, les termes qui comprennent les puissances supérieures de α sont négligeables devant ceux qui comprennent les puissances moins élevées, et l'on peut voir que $\alpha - \sin\alpha$ est sensiblement égal à $\frac{\alpha^3}{6}$ ou très-peu au dessous; de plus, dans les autres termes, on peut remplacer $\sin\alpha$ par α, on aura alors :

$$(6) \qquad X = R\frac{\alpha^3}{6}; \qquad Y = \frac{1}{2}R\alpha^2,$$

$$(7) \qquad x = r\frac{\alpha^3}{6} + h\alpha; \quad y = \frac{1}{2}r\alpha^2;$$

d'où il serait facile de tirer l'équation de chaque courbe en coordonnées rectangulaires.

D'après les valeurs de x et y (7) de la cycloïde allongée, on voit que, dans la partie voisine de l'origine, tant que α est très-petit, le terme en α^3 est négligeable devant $h\alpha$ et qu'à des accroissements égaux de α, correspondent des accroisse-

Digitized by Google

ments sensiblement égaux de x tandis que les valeurs de y sont proportionnelles au carré de cette même quantité α, ce qui est le propre d'une parabole qui aurait pour axe l'axe même des coordonnées.

Ce que nous avons dit pour un déplacement du segment sphérique dans un plan méridien, aurait lieu pour un autre plan méridien quelconque ; et la courbe que nous avons étudiée serait la courbe méridienne d'une surface de révolution autour de la perpendiculaire au plan, laquelle sera le lieu des positions du centre de gravité du segment pour tout déplacement dans un plan normal et qui, pour les petits déplacements, sera sensiblement un paraboloïde de révolution.

Segment sphérique sur un plan incliné.

Le segment sphérique étant posé sur le plan horizontal, comme on l'a dit, si l'on incline ce plan peu à peu jusqu'à ce qu'il ait pris une inclinaison déterminée, la verticale du centre de gravité ne tombera plus sur le point de contact et l'action de la pesanteur ne sera plus détruite. Cette force étant décomposée en deux, l'une, suivant la ligne des centres, sera détruite par la résistance du plan au point de contact ; l'autre, parallèle au plan, entraînera le segment et le fera tourner de façon que le plan diamétral passant par la ligne de plus grande pente

Digitized by Google

du plan incliné, restera dans son plan. Soit, dans le plan méridien (fig. 2), T, le point de contact pri-

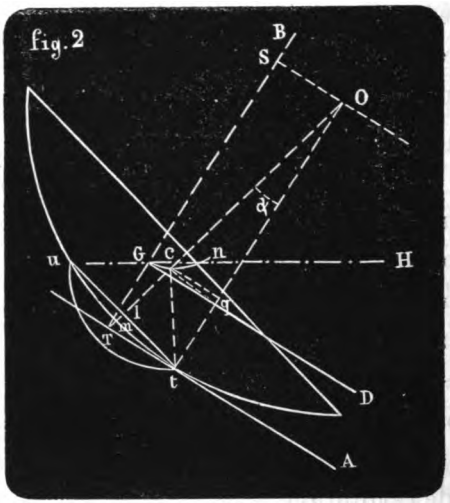

mitif du segment; TA, la ligne de plus grande pente du plan incliné; TB, une perpendiculaire à ce plan; S, le centre de la sphère; G, le centre de gravité; GD, une parallèle à TA, et GH, une horizontale. La composante de la pesanteur suivant GD entraînera le segment sphérique, de façon que le centre S suivra une parallèle à TA et arrivera en O; le point de contact nouveau s'éloignera de T; le point de contact primitif du segment s'élèvera suivant un arc de cycloïde T*m*; le rayon primitif ST, joignant le centre de la sphère au centre de de gravité, s'inclinera, et le centre de gravité suivra la cycloïde allongée G*nn'*. Celle-ci étant tangente à GD, qui est inclinée comme le plan, le centre de

Digitized by Google

gravité ira d'abord en descendant; puis, comme la courbe, il se relèvera par rapport à G D; il se rapprochera d'abord de l'horizontale G H, et pourra même s'élever au-dessus.

La courbe suivie par le centre de gravité, tournant sa concavité en dessus, elle présente un sommet C qui est le point le plus bas de cette courbe; il arrivera, par suite, que si, dans son mouvement, le centre de gravité est entraîné au delà de ce sommet C, il y reviendra par un mouvement d'oscillation et finira par s'y arrêter ; alors le segment sera en équilibre stable.

Cela serait vrai aussi pour tout autre déplacement, pourvu que la ligne C*t* se meuve dans un plan vertical, le centre de gravité C devant suivre une section de ce plan dans la surface paraboïdale qui tourne sa concavité en dessus.

Déterminons la positition d'équilibre, c'est-à-dire la valeur de α qui correspond au point le plus bas de la courbe, celui où la tangente est horizontale; soit φ l'inclinaison du plan T A au-dessous de l'horizontale, la tangente trigonométrique de la tangente en C sera égale à tang φ; et, en se reportant aux trois équations (3), (4), (5), on devra avoir :

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r\sin\alpha}{h + r(1 - \cos\alpha)}$$

ou

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r\sin\alpha}{h + 2r\sin^2\frac{\alpha}{2}} .$$

Digitized by Google

Pour trouver la valeur de α, d'après cette équation, on peut, dans la première, à $\cos\alpha$ substituer sa valeur $\sqrt{1-\sin^2\alpha}$, puis résoudre l'équation du second degré.

Mais si l'on remarque que nous n'aurons à considérer que des valeurs de α de quelques degrés seulement, on verra que dans ces limites et en négligeant seulement les cubes de petites quantités devant leurs premières puissances, $\alpha - \sin\alpha$ pourra être remplacé par $\frac{\alpha^3}{6}$ et $\sin^2\frac{1}{2}\alpha$ par $\frac{\alpha^2}{4}$, sans commettre d'erreur appréciable dans les applications, on aura, en remplacement des équations (3), (4) et (5), les suivantes :

$$x = h\alpha + r\frac{\alpha^3}{6}, \quad y = \frac{1}{2}r\alpha^2 \quad \text{et} \quad \frac{dy}{dx} = \frac{r\alpha}{h + \frac{r}{2}\alpha^2}.$$

On aura donc la valeur de α, qui correspond à la condition d'équilibre, au moyen de l'équation :

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{r\alpha}{h + \frac{1}{2}r\alpha^2},$$

laquelle donne :

$$\alpha = \frac{1}{\operatorname{tang}\varphi} \pm \sqrt{\frac{1}{\operatorname{tang}^2\varphi} - \frac{2h}{r}}.$$

A l'aide de cette valeur et des équations ci-dessus, on aura les valeurs de x et y; la distance à l'horizon de GD sera donnée par la formule :

(9) $$d = x\operatorname{tang}\varphi - y.$$

Digitized by Google

La même formule (9) peut être appliquée à une série de valeurs progressives de α et donnera les coordonnées d'une série de points de la cycloïde allongée parcourue par le centre de gravité.

Ces coordonnées sont rapportées aux lignes GD et GB; pour les rapporter à l'horizontale GH et à la verticale passant par le point G, il suffira de les multiplier par $\cos\varphi$.

Nous donnons ci-après deux applications numériques pour deux cas distincts : le premier pour une inclinaison du plan et une élévation du centre de gravité assez faibles pour que, avec les corps employés (le verre), le mouvement de rotation ne se produise que très-difficilement; le second avec des inclinaisons et élévations assez grandes pour être sûr de la réussite. Les dimensions sont indiquées en millimètres.

L'angle de déplacement α a été pris pour variable; les intervalles sont de 20′, excepté dans les environs du point le plus bas du premier exemple, où ils sont moindres. L'inclinaison du plan est, dans le premier cas, celui dont la tangente est un dixième. On n'a conservé qu'une partie des chiffres obtenus par le calcul.

Digitized by Google

COORDONNÉES DE DEUX CYCLOÏDES ALLONGÉES.

α	x	y	d
$1°$ R $= 36^{mm}$; $h = 2^{mm}$; $r = 34^{mm}$; $\varphi = 5°42'42'',6$			
	mm	mm	mm
0°18′	0,0105	0,0005	— 0,000581
0°19′	0,0111	0,0005	— 0,000586
0°20′	0,0116	0,0006	— 0,000589
0°21′	0,0122	0,0006	— 0,000588
0°22′	0,0128	0,0007	— 0,000584
0°23′	0,0134	0,0008	— 0,000577
0°24′	0,0140	0,0008	— 0,000566
0°40′	0,0233	0,0023	— 0,000026
1°00′	0,0349	0,0052	+ 0,001685
1°20′	0,0466	0,0072	+ 0,004544
maxim. 0°20′25″	0,0118	0,0006	— 0,000589
$2°$ R $= 40^{mm},6$; $h = 3^{mm},6$; $r = 37^{mm}$; $\varphi = 19°$			
0°20′	0,0209	0,0006	— 0,0063
0°40′	0,0419	0,0045	— 0,0119
1°00′	0,0628	0,0056	— 0,0160
1°20′	0,0838	0,0100	— 0,0188
1°40′	0,1047	0,0156	— 0,0204
2°00′	0,1257	0,0225	— 0,0208
2°20′	0,1466	0,0306	— 0,0199
2°40′	0,1676	0,0400	— 0,0177
3°30′	0,1886	0,0506	— 0,0143
3°20′	0,2096	0,0625	— 0,0097
3°40′	0,2305	0,0755	— 0,0038
4°00′	0,2515	0,0900	+ 0,0034
maxim. 1°56′	0,1243	0,0221	— 0,0208

Digitized by Google

On voit par les valeurs de d de ces deux tableaux que la courbe va d'abord en s'abaissant au-dessous de l'horizontale, jusqu'à son point le plus bas, ou sommet, auquel correspond la position du centre de gravité, lorsque le corps est en équilibre, pourvu toutefois que le frottement-glissement soit suffisamment grand ; puis, que la courbe se relève en restant d'abord au-dessous de l'horizontale et passant ensuite au-dessus, ce qui est indiqué par le changement du signe de d.

La position du sommet de la courbe est donnée, dans le premier exemple, par un angle de déplacement $\alpha = 0^{\circ}\ 20'\ 25''$ pour lequel on a un avancement sur le plan $x = 0^{mm}0118$ ou $\frac{1}{85}$ de millimètre, et par une élévation de $y = 0{,}0006$ quantité à peine appréciable et par une valeur de d à peu près égale.

Elle est donnée dans le second exemple par un angle de déplacement α égal à $1°56'$, par un déplacement sur le plan $x = 0^{mm},1243$, c'est-à-dire $\frac{1}{8}$ de millimètre et par une élévation du centre perpendiculairement au plan incliné de $0^{mm},0221$ ou $\frac{1}{45}$ de millimètre. La distance au-dessous du plan horizontal est $0^{mm},0208$ ou $\frac{1}{48}$ de millimètre.

Mais le déplacement du corps sur le plan est plus

Digitized by Google

considérable. On voit d'après la fig. 2 qu'il est égal à $Tt' = R - \alpha$, ce qui donne $36 \times$ arc $20' 25'' = 0^{mm},212$ pour le premier cas, et $40,6 \times 0,0338 = 1^{mm},372$ pour le second.

Ces quantités très-petites, surtout dans le premier cas, font voir qu'avec les corps que l'on pourra employer, de très-petites inégalités qu'on ne pourra pas toujours éviter, pourront souvent troubler les résultats.

Mouvement du segment sphérique.

Nous avons montré que par suite de l'inclinaison donnée au plan, le segment sphérique a roulé sur celui-ci et qu'il est retenu par le frottement de glissement, si toutefois l'angle φ n'est pas trop grand. Le corps est ainsi en équilibre stable pour tout petit déploiement du segment, suivant une ligne quelconque, située dans le plan incliné ; on admet ici que le plan du segment mené par cette ligne et le centre de gravité reste dans ce même plan, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun autre mouvement de rotation, Mais, il pourra en être autrement si le segment sphérique peut prendre un double mouvement, et c'est là qu'est la solution du problème.

Soit toujours (fig. 2), pour les positions d'équilibre stable sur le plan incliné TA, t le point de contact nouveau, T étant le point de contact primitif de la sphère dont le centre actuel est en O ; C la position du centre de gravité du segment sphé-

Digitized by Google

rique et C*t* la verticale qui joint ce point au point de contact actuel *t* et G C*n* étant la cycloïde allongée qu'a suivie le centre de gravité.

Imaginons une petite sphère dont C soit le centre, C*t* le rayon; menant la ligne des centres O C*m*; la section commune des deux sphères sera dans un plan dont la trace sur le point vertical est *tlu*, perpendiculaire à O C. Cette section est un très-petit cercle dont le centre est en *l*.

Si l'on fait mouvoir la sphère de manière que le plan diamétral O*t* perpendiculaire à la ligne de plus grande pente, reste dans son propre plan, lequel passe par l'horizontale du plan incliné donné, le centre C se mouvra suivant une courbe qui sera comme la cycloïde allongée que décrivait le pied *q* de la perpendiculaire abaissée de C sur O*t*; et par conséquent il irait en s'élevant.

Mais, si l'on fait tourner le segment sphérique autour de la ligne des centres O C*lm*, de telle sorte que le cercle *tlu* reste dans son plan, qui passe constamment par le point de contact actuel *t* et le point C restant d'ailleurs constamment à la même hauteur, il n'y aura pas à surmonter l'action de la pesanteur. Mais, pour entretenir ce mouvement, il faudrait constamment vaincre la résistance du frottement de glissement de la sphère sur le plan incliné au point *t*.

Si, pour éviter le frottement de glissement de la sphère sur le plan incliné au point *t*, on permet au

Digitized by Google

segment sphérique de rouler sur ce plan, de façon que la circonférence du petit cercle *u t* se développe sur la ligne horizontale de ce plan, le centre C restant toujours verticalement au-dessus de l'horizontale passant par ce point et à même distance du plan méridien dont la trace est O*t*, le point C se mouvra parallèlement à l'horizontale et par conséquent aussi sur une horizontale; et ainsi, le corps n'aura à surmonter aucun effet de la pesanteur. Il n'y aura donc pour entretenir ce mouvement qu'à surmonter le frottement spécial de roulement de la sphère sur le plan.

Soit transportée la fig. 2 pour servir de plan vertical de projection de la fig. 3, avec ses lignes et

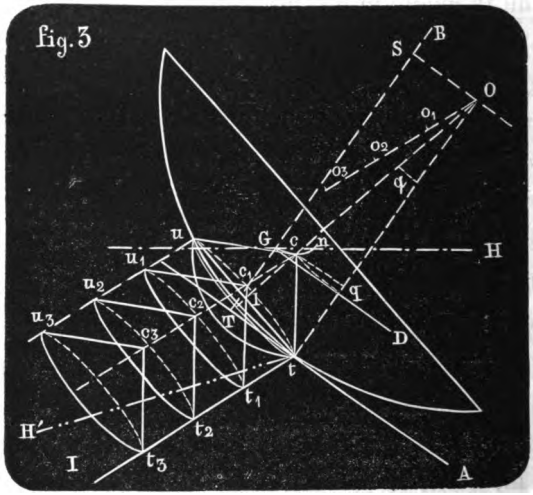

ses indications, et soit *t* H' une horizontale perpendiculaire à ce plan; l'apparence du cône C*ut* doit

Digitized by Google

être complétée par la projection oblique de sa base, laquelle est dans le même plan que *t* H'.

Tout le système de la sphère peut être alors supposé réduit au secteur *toum*, ou si l'on veut au cône *tCul* et dont le mouvement est tel que la circonférence *ut* roule sur l'horizontale *t*H' du plan incliné, de façon que les génératrices de ce cône, à mesure qu'elles arrivent au point de contact de la circonférence et de l'horizontale, deviennent successivement verticales, et que le centre de gravité suit lui-même une ligne horizontale et qu'enfin, comme on l'a dit, il n'y a plus à surmonter qu'un frottement de roulement.

On peut comparer la position du segment sphérique sur le plan incliné à celle d'un cylindre homogène placé sur ce plan, de façon que l'axe et les génératrices soient parallèles à la ligne de plus grande pente et par conséquent perpendiculaires à l'horizontale de ce plan.

Si l'inclinaison du plan reste assez faible et inférieure à l'angle du frottement des corps en contact, le cylindre ne prendra aucun mouvement, et pour le faire rouler suivant l'horizontale du plan, il n'y aurait à surmonter aucun effet de la pesanteur. Il n'y aurait à vaincre que la résistance du frottement de roulement.

Si l'on déplace le cylindre de façon que l'axe fasse un certain angle avec la ligne de plus grande pente et qu'on augmente peu à peu l'inclinaison du plan,

Digitized by Google

la direction perpendiculaire à l'axe qu'aura à suivre le centre de gravité sera de plus en plus inclinée, et on arrivera bientôt à une inclinaison telle, qu'elle deviendra supérieure à celle qui correspond au frottement de roulement et qu'alors le cylindre se mettra en mouvement suivant cette direction, en suivant la loi du mouvement des corps sur un plan incliné.

Ce phénomène présente beaucoup d'analogie avec celui du segment sphérique, comme on va le voir.

Dans la position d'équilibre du segment de la fig. 3, la ligne Ct est verticale et le plan de la base du cône Cut passe par l'horizontale tH', et pour faire rouler le corps suivant cette ligne, il faudrait une force suffisante pour surmonter le frottement de roulement. Celle-ci peut être suppléée par la composante de la pesanteur suivant une ligne inclinée.

Supposons, en effet, que, par une cause quelconque, par suite d'un petit ébranlement ou de l'agitation de l'air, etc., le plan de la section soit déplacé et amené sur une ligne suffisamment inclinée et portée, par exemple, en tI un peu au-dessous de l'horizontale du plan, à gauche pour l'observateur placé au pied du plan ; alors, cette trace étant inclinée, le point C, dans le mouvement de rotation du segment autour de OC, ira en s'abaissant, en suivant une parallèle à tI, et la composante de la pesanteur suivant cette ligne entraînera le point C le long de la ligne inclinée CC_1C_2...; le centre de la sphère suivra une parallèle OO_1O_2...; le point

Digitized by Google

de contact sera succcessivement $t_1 t_2 \ldots$ sur la ligne inclinée tI; et la petite section, base du cône, aura les positions successives $u_1 t_1$, $u_2 t_2 \ldots$ représentées sur la figure 3. Par cela seul, le corps pourra surmonter le frottement de roulement que nous avons indiqué et imprimera au segment sphérique le double mouvement : mouvement de rotation autour de OC, et mouvement de translation par le roulement du cercle ult sur la ligne inclinée tI. Si le mouvement de translation a lieu, comme nous l'avons indiqué sur la figure, de droite à gauche, le mouvement de rotation sera *inverse* de celui des aiguilles d'une montre. Si le mouvement avait lieu à droite, le mouvement de rotation serait *direct* et dans le même sens que les aiguilles d'une montre.

Nous venons de dire qu'un petit déplacement du plan de la petite section base du cône pouvait amener le mouvement du corps suivant une ligne inclinée. En effet, supposons qu'une force étrangère P agisse un moment sur un point p du corps non désigné sur la figure : décomposons cette force en trois, l'une suivant pt, qui sera détruite par la résistance due au frottement de glissement du point t; la seconde perpendiculairement au plan ptC; celle-ci tendra à faire tourner le corps autour de la verticale tC, sans avoir à surmonter l'effet de la pesanteur et n'ayant à vaincre que l'inertie du corps dans son mouvement autour du centre de gravité, et le frottement de pivotement autour du point t;

Digitized by Google

c'est le sens de ce mouvement qui déterminera celui du corps sur le plan incliné et qui paraîtra le *hasard;* la troisième, parallèle à la trace de la base du cône sur le plan incliné. Il résultera de ce mouvement que la trace du plan de la section *ut* atteindra, soit d'un côté, soit de l'autre, une inclinaison suffisante pour que la composante de la pesanteur suivant cette ligne devienne suffisante pour surmonter le frottement de roulement et entraîner le corps. La troisième composante pourra, suivant son sens, accélérer ou retarder le départ.

Si, au lieu, d'une force accidentelle, c'était le système d'un certain nombre de ces forces, chacune d'elles, décomposée comme nous l'avons dit, donnerait des résultantes distinctes qui agiraient comme la force unique. Un ébranlement qui déplacerait le centre de gravité C et l'amènerait en dehors de la verticale du point *t*, produirait un effet analogue.

Le frottement à vaincre ne consiste pas seulement en un mouvement de roulement comme celui d'un cylindre ou d'une sphère ou, plus exactement, comme celui d'un petit barillet dont les douves auraient la même courbure que le grand cercle de la sphère. Il est de deux espèces distinctes. En effet, en même temps que le corps roule, il faut qu'il tourne sur lui-même pour que les arcs du méridien qui viennent successivement en contact et qui tous aboutissent au sommet *m* du segment, tournent sur eux-mêmes. Ce mouvement de *pivotement* partiel

Digitized by Google

est tel que, quand la circonférence entière du petit cercle sera déroulée sur la ligne inclinée, le mouvement de pivotement aura été d'un tour entier. La résistance partielle due au pivotement sera donc relativement plus grande quand la circonférence sera plus petite, et plus petite quand la circonférence sera plus grande. On voit par là que la grandeur du rayon de cette petite section aura pour effet de rendre le mouvement plus facile.

Or, ce rayon (fig. 2 ou fig. 3), représenté par tl, est égal à $Ot \sin tOl$ ou à $R \sin \alpha$; l'angle de déplacement α correspondant au cas de l'équilibre sur le plan incliné, en désignant ce rayon par ρ, on aura

$$\rho = R \sin \alpha.$$

En désignant toujours par R le rayon de la surface sphérique du segment, par h l'élévation du centre de gravité, par r la différence $R - \rho$, φ étant l'inclinaison du plan, on doit avoir la relation

$$\operatorname{tang} \varphi = \frac{r \sin \alpha}{h + 2r \sin^2 \frac{\alpha}{2}}.$$

d'où l'on tire, comme on l'a vu, lorsque les angles considérés sont très-petits, et en ne prenant que le signe moins du radical

$$\alpha = \frac{1}{\operatorname{tang} \varphi} - \sqrt{\frac{1}{\operatorname{tang}^2 \varphi} - \frac{2h}{r}}.$$

Il est facile de voir que quand $\frac{2h}{r}$ est petit et que

Digitized by Google

tang φ n'est pas grand, la valeur de α dépendra surtout du rapport $\frac{2h}{r}$.

En effet, en développant par le binome de Newton le second terme considéré comme puissance un demi, on a pour α une série dont le premier terme est proportionnel à $\frac{h}{r}$ tang φ, et dont les suivants contiennent ce même terme à des puissances plus élevées; on en conclut que le rayon ρ est proportionnel à R et à ce terme $\frac{h}{r}$ tang φ.

On voit ainsi que, sous une inclinaison donnée pour un segment d'une sphère donnée, R étant constant, et le rapport $\frac{h}{r}$ étant peu élevé, le rayon ρ croîtra approximativement comme $\frac{k}{r}$ tang φ, et qu'ainsi l'élévation du centre de gravité augmentant le rayon de la petite section, il contribuera à diminuer le frottement partiel du pivotement, facilitera le mouvement de rotation du segment et son mouvement latéral, et permettra à ces mouvements de se réaliser sous une moindre inclinaison au-dessous de l'horizontale. On remarquera aussi qu'à un plus grand rayon de la section correspond une vitesse moindre du mouvement de rotation, pour un même chemin parcouru, et par conséquent une

Digitized by Google

moindre force d'inertie à vaincre au premier moment.

APPLICATIONS.

Le problème de mécanique dont nous donnons la solution est fondé sur des relations entre le frottement de glissement d'une part, et le frottement de roulement et de pivotement d'autre part ; il peut trouver son application dans l'emploi d'un grand nombre de corps polis. Nous ne nous occuperons ici que de ceux que l'on se procure avec grande facilité à un degré de poli suffisant; tel est le verre, que l'on trouvera comme plan dans les glaces ordinaires polies, et comme surface sphérique dans les verres de montre bombés et dans les segments que l'on peut enlever sur des ballons de petites dimensions, tous obtenus par le soufflage du verre. Nous donnerons quelques notions applicables dans ces différents cas.

L'exactitude de la forme sphérique du segment n'a d'importance que dans la très-petite étendue qui règne autour de l'extrémité du rayon de la sphère qui passe par le centre de gravité. Le reste du corps n'a d'influence que par la quantité dont il augmente l'élévation du centre de gravité. Il en est de même de la grandeur de la flèche lorsque c'est un segment sphérique de matière homogène; de même le vide laissé par un verre soufflé n'a pour

Digitized by Google

effet que de rendre le corps très-léger et d'abaisser le centre de gravité.

Dans un segment sphérique à une base, si 2B est le diamètre de cette base, F la flèche et R le rayon de la sphère, on aura, d'après une propriété connue du segment de cercle, $F(2R - F) = B^2$, d'où $2R = F + \frac{B^2}{F}$.

Dans ce segment sphérique homogène à une base, posé par sa partie sphérique sur un plan, h étant l'élévation du centre de gravité, on a:

$$h = F \frac{8R - 3F}{12R - 4F}.$$

Si $F = R$, c'est-à-dire pour une demi-sphère, $h = \frac{5}{8} R$; lorsque F n'est pas plus grand que $\frac{1}{4}R$, h est à peu près $\frac{2}{3}F$; c'est exactement ce rapport qui a lieu dans un segment paraboïdal pour une hauteur quelconque.

Lorsqu'au segment plein, on substitue une matière soufflée mince, comme un verre de montre, celui-ci peut être considéré comme une calotte sphérique moyenne. Or, dans cette surface, le centre de gravité est à la moitié de la hauteur de la flèche, et si l'on nomme e l'épaisseur du verre, F étant la flèche, l'élévation h du centre de gravité sera $h = \frac{1}{2}F - \frac{1}{4}e$.

Digitized by Google

Avec des segments en verre soufflé, comme des verres de montre, l'élévation relative du centre de gravité est souvent trop faible pour la production facile du mouvement de rotation. On peut l'augmenter à volonté à l'aide d'une masse additionnelle de plomb, à l'extrémité d'une petite tige, fixée sur le fond du verre, dans la direction du rayon qui passe par le centre de gravité. On peut aussi le faire, dans des limites plus restreintes, en collant sur la circonférence de la base un carton mince ou un papier qui complète le segment en y ajoutant au besoin une feuille de métal très-mince.

Dans nos expériences, l'inclinaison φ du plan a été mesurée à l'aide de l'instrument de menuiserie nommé *fausse équerre*, posée suivant la ligne de plus grande pente et un niveau à bulle d'air au-dessus ; l'ouverture des deux branches a été mesurée avec un *rapporteur*.

L'horizontale du plan était obtenue avec le même niveau placé sur la glace et marqué avec deux points à l'encre, lorsque ce n'était pas un des côtés du cadre. Lorsqu'on fait l'expérience en interposant une goutte d'eau, la trace en ligne droite suivie par le segment est bien marquée ; on mesurait alors l'inclinaison de cette ligne, au-dessous de l'horizontale du plan, et en la nommant γ, on démontre facilement que l'angle θ que fait avec l'horizontale la droite suivie par le corps, est donné par la formule :

$$\sin\theta = \sin\varphi . \sin\gamma .$$

Digitized by Google

Le phénomène ne peut avoir lieu que sous une inclinaison du plan inférieure à celle qu'on appelle *angle de frottement* des corps employés. Or, cet angle est d'environ 10° à 11° pour un verre soufflé et une glace. Sous cet angle, quand le rapport $\frac{H}{r}$ est faible, comme dans quelques verres ordinaires peu bombés, on n'obtient pas de mouvement de rotation ; mais on réussit avec une élévation plus grande du centre de gravité et en provoquant, au besoin, le mouvement au départ.

Par l'interposition d'une goutte d'eau entre le segment et la glace, le glissement du verre est de beaucoup retardé et l'on peut donner à la glace des inclinaisons de 25° à 27° et même de plus grandes, sans produire de glissement, pourvu que les segments soient légers. Si, au coutraire, le corps est lourd, formé d'un verre épais ou plein, malgré l'interposition de l'eau, le corps glisse à peu près comme pour les corps à sec. Dans l'intervalle de 12° à 27°, le phénomène du roulement suivant une ligne inclinée se produit facilement. On s'explique cette propriété en remarquant que, par l'interposition de l'eau, il y a une certaine adhérence produite et que le poids du liquide s'ajoute à celui du corps. Cette force additionnelle n'a pas, comme l'augmentation du poids du corps, une composante parallèle au plan incliné, mais elle donne un accroissement de pression indépendante. Cet effet, qui

Digitized by Google

ne dépend que des surfaces en contact, se fera sentir surtout lorsque le corps est léger.

Pour que le phénomène du roulement s'opère, il faut donc que le corps trouve, sous une inclinaison limitée au-dessous de l'horizontale, une pente assez grande pour que la composante de la pesanteur surmonte le frottement de roulement et de pivotement. Reprenons, à cet égard, les deux exemples numériques.

Pour le premier : $R = 36^{mm}$, $h = 2^{mm}$, $\varphi = 5°,43'$, $\alpha = 0° 20'25''$, on trouve $\rho = 0^{mm},213$; le corps, placé sur un plan incliné, même avec l'interposition d'une goutte d'eau, ne tourne pas.

Pour le second : $R = 40^{mm},6$, $h = 3^{mm},6$, $\varphi = 19°$, on trouve $\alpha = 1°,56'$ et $\rho = 1^{mm},392$; le corps prend facilement le mouvement de rotation.

Un même segment d'ailleurs peut être posé sur un même plan plus ou moins incliné, alors on a des valeurs de γ différentes, mais variant en sens inverse de φ, de façon que θ varie peu.

On peut montrer par l'expérience l'importance de l'élévation du centre de gravité, ou du rapport $\frac{h}{R}$. Ainsi : un segment $38^{mm},9$ de base et 6^{mm} de flèche, pesant $2^{g},86$ dans lequel $R = 39^{mm},7$, $h = 3^{mm},0$ et où $\frac{h}{R} = \frac{1}{13}$, placé sur un plan in-

Digitized by Google

cliné de $\varphi = 23°$, ce qui donne $\alpha = 2°,3'$ et $\rho = 1^{mm},415$, a pris un mouvement de rotation suivant une ligne inclinée de $\gamma = 22°$ au-dessous de l'horizontale, ce qui a donné $\theta = 8° 25'$.

A ce segment on a ajouté une masse supplémentaire de $1^{g},55$ à une distance de 11^{mm}, ce qui a donné $h = 5^{mm},74$ et $\frac{h}{R} = \frac{1}{7}$, alors $\alpha = 1°,52'$ et $\rho = 1^{mm},290$. Dans ces conditions, le mouvement de roulement sur une ligne oblique a eu lieu sur un plan incliné $\varphi = 11° 10'$ seulement, et sous une obliquité au-dessous de l'horizontale du plan $\gamma = 21°$, ce qui donne l'angle absolu $\theta = 3° 59'$.

Si l'on ne tenait compte, comme pour les corps qui glissent, que de l'inclinaison de la ligne suivant laquelle se produit le mouvement, on trouverait pour le premier cas $t = \text{tang } \theta = 0,148$ et dans le second, $t = 0,070$.

Un segment formé d'un verre soufflé de $39^{mm},0$ de base et de $6^{mm},5$ de flèche, pour lequel $R = 39^{mm}$ et $h = 3^{mm},5$, placé sur une glace *à sec*, glisse dès que l'inclinaison φ du plan arrive à 11° ou 11° 1/2, et ne peut pas tourner ; le coefficient du frottement de glissement est $F = 0,18$. Mais, avec une masse additionnelle qui relève le centre de gravité, les conditions du frottement de glissement restant les mêmes et le plan maintenu sous l'angle de 10°, le corps pouvait prendre un mouvement de rotation

Digitized by Google

et s'échapper sous une ligne oblique, quand on provoquait le mouvement ; il continuait ce mouvement sous une inclinaison difficile à préciser, parce qu'il ne reste pas de trace. On provoque d'ailleurs ce mouvement dans le sens qu'on veut.

Dernier exemple : un segment sphérique évidé, tiré d'un ballon en verre très-mince, ayant une base de $52^{mm},5$, une flèche de 24^{mm}, une épaisseur de verre de $0^{mm},5$ et pesant $4^{g},1$; d'où résultait $R = 26^{mm},6$; $h = 11^{mm},88$; $\frac{h}{R} = \frac{4}{9}$; ce dernier rapport est le plus grand de tous ceux que nous avons eu à considérer ; le verre étant bien moins poli que pour les autres. Placé sur le plan à sec, et soumis à une inclinaison allant en croissant, il glissait, sans tourner, sous celui de 11^{o} 3/4, le coefficient du frottement de glissement étant ainsi 0,208.

Le plan étant mis sous l'inclinaison de 9^{o} 1/2, le segment ne glissait pas, si l'on évitait les forts ébranlements, il ne prenait pas de lui-même un mouvement de rotation ni de translation ; mais quand on provoquait ce mouvement, soit par le souffle, soit en agissant légèrement sur la surface, le mouvement de rotation se produisait assez régulièrement, allait en s'accélérant en ligne droite, et sous une inclinaison d'environ $\gamma = 6^{o}$, ce qui donnne une inclinaison absolue $\theta = 1^{o}$ et le coeffi-

Digitized by Google

cient de frottement 0,017, lequel est très-faible comparé au coefficient de glissement. Dans ce cas on a $\alpha = 8°50'$ et pour rayon du cercle du roulement. $\rho = 4^{mm},07$. On voit comment la possibilité du mouvement de rotation des corps à sec est liée à la grandeur du cercle du roulement.

Le même corps, avec la même inclinaison du plan et par l'interposition d'une goutte d'eau, prend facilement le mouvement de rotation en s'échappant obliquement sous une inclinaison $\gamma = 12°$ avec l'horizontale du plan, ce qui donne une inclinaison absolue de 1° 44′ au-dessous de l'horizontale.

On voit, par ces applications, que l'interposition d'une goutte d'eau n'est pas absolument nécessaire pour voir se produire le double mouvement de rotation et de translation oblique qu'indique la théorie; il faut pour cela et pour les corps que nous avons employés une élévation suffisante du centre de gravité d'où résulte un rayon suffisamment grand du cercle de roulement. L'interposition d'une goutte d'eau entre les deux corps a pour objet de permettre une plus grande inclinaison du plan sans que le corps glisse, et de rendre possible le mouvement de rotation avec une faible élévation du centre de gravité, ou avec un segment sphérique d'une flèche peu considérable et sans surcharge, lorsque d'ailleurs le corps est d'un faible poids. C'est dans ces conditions qu'on obtient des mouvements de rotation plus rapides.

Digitized by Google

La surcharge peut d'ailleurs être choisie de manière à en dissimuler le motif sous le prétexte d'un objet spécial à porter. En tout cas, c'est une intéressante expérience pour montrer la diversité des mouvements qui résultent de l'effet de la pesanteur.

Digitized by Google

RÉSUMÉ DES FAITS

QUI SE RAPPORTENT

A L'EMPLOI DE L'ÉTHER & DU CHLOROFORME

Dans quelques affections médicales
et dans certaines complications très-graves
en chirurgie

PAR

M. LE PROFESSEUR E. SIMONIN

Dans les circonstances qui viennent d'être énoncées, l'agent dit anesthésique a été employé tantôt d'une manière directe sur les tissus, et tantôt il a été introduit dans l'économie par la méthode des inhalations.

1. EMPLOI DIRECT DES AGENTS DITS ANESTHÉSIQUES.

Dès 1847, j'ai, par des recherches spéciales, démontré que l'application de l'éther et du chloroforme sur la peau, sur les membranes muqueuses et

(1) Ce travail fait suite aux huit mémoires relatifs à l'action de l'Éther et du Chloroforme, indiqués page 451 du volume des Mémoires de l'académie de Stanislas, pour l'année 1869-1870.

Digitized by Google

sur les solutions de continuité superficielles, anciennes et récentes, ne produisait point l'insensibilité des tissus, et que les filets nerveux, pour devenir insensibles, devaient se trouver en contact direct avec la vapeur de l'agent anesthésique. En dehors de ce dernier fait, le soulagement obtenu dans certaines affections médicales par l'application du chloroforme sur la peau n'est donc point le résultat d'une anesthésie, et il faut recourir à une autre interprétation. Tandis que la glace, le sulfure de carbone, l'éther sulfurique volatilisé, etc., diminuent la douleur en enlevant du calorique à la partie souffrante, le chloroforne, appliqué sur la peau, agit d'une manière tout opposée ; il agit comme un rébéfiant, parfois même comme un médicament vésicant, et c'est en excitant les tissus, comme ces agents, qu'il produit la diminution de douleur qu'on remarque journellement après l'emploi d'un vésicant dans la sciatique, le rhumatisme, etc.

Les maladies dans lesquelles j'ai obtenu un soulagement considérable par l'emploi direct du chloroforme ont été : la névralgie frontale, le torticolis, la pleurodynie, le lombago, le rhumatisme musculaire, le rhumatisme articulaire, la sciatique, la colique de plomb. Dans ces cas, parfois, l'agent employé, ayant déterminé la vésication, a démontré, tout spécialement, son mode d'action.

En regard de ces succès, il faut opposer l'action

Digitized by Google

très-défavorable du chloroforme employé topiquement contre l'orchite et contre l'hydrocèle. Ce moyen, vanté à tort dans des recueils médicaux, a, une fois, à ma clinique chirurgicale, produit le sphacèle partiel de la peau du scrotum.

2° EMPLOI DES AGENTS ANESTHÉSIQUES EN INHALATION.

Chloroforme. — J'ai constaté un résultat des plus avantageux, et à plusieurs reprises, chez une malade, pour diminuer une sensation indicible d'étouffement causée par une bronchite compliquée d'emphysème pulmonaire. Dans un cas de dysménorrhée, l'anesthésiation, en produisant la période d'excitation seule de l'éthérisme, a déterminé l'apparition des menstrues. J'ai dit ailleurs que des tentatives heureuses, au point de vue de la diminution de la douleur, dans les cas où les fonctions de l'utérus sont en jeu, lors de la parturition, avaient prouvé que les douleurs physiologiques étaient calmées plus facilement que les douleurs motivées par la pratique des opérations, ou causées par des altérations pathologiques des tissus, et que l'on pouvait obtenir l'abolition des premières de ces douleurs sans que l'intelligence et sans que la conscience fussent abolies, ce qui n'arrive point dans les cas chirurgicaux d'une certaine importance.

L'inhalation du chloroforme a été faite par moi à l'occasion de deux complications les plus sérieuses

Digitized by Google

des faits chirurgicaux, je veux parler du tétanos et de la rage.

Tétanos. — Deux méthodes ont été mises en usage dans l'emploi du chloroforme pour combattre cette maladie. Dans la première méthode, le blessé a été anesthésié comme lorsqu'il s'agit d'anéantir la sensibilité et de produire le relâchement musculaire, en vue d'une opération chirurgicale. Dans la seconde, l'inhalation n'a pas eu lieu de cette manière et l'agent anesthésique, rapproché plus ou moins du blessé, a été inspiré, mêlé à l'air d'un appartement d'une médiocre étendue.

Par la première de ces méthodes, trois cas de tétanos ont été traités : le premier cas, borné au trismus, n'a point été influencé par le chloroforme, bien que le malade ait guéri. Les deux autres blessés, présentant un tétanos général, sont morts. J'ai indiqué, déjà, que dans un de ces cas, l'inhalation du chloroforme avait déterminé, momentanément, dans le système musculaire, des symptômes de catalepsie.

Par la seconde méthode, trois individus ont été traités avec une énergie croissante ; les deux premiers sujets sont morts ; le troisième malade a guéri. Pour l'un des deux premiers tétaniques, on avait consommé 3,930 grammes de chloroforme ; pour le troisième malade, guéri en 1869, je fis usage, en 22 jours consécutifs, de 20,340 grammes de cet agent.

Digitized by Google

Rage. — Dans un cas de rage, 48 heures après l'invasion de la maladie, survenue 35 jours après la morsure d'un chien, l'inhalation du chloroforme fit, après deux jours d'abstinence, cesser le spasme du pharynx et permit au blessé de boire et de manger abondamment. Le malheureux se croyait sauvé, mais le même succès ne suivit point une seconde anesthésiastion, faite 24 heures après la première, et le malade périt.

Digitized by Google

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

—

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit dans le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nou-

Digitized by Google

veaux n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. E. Simonin, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à Nancy, rue des Carmes, 29.*

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER 1872 AU 1er JANVIER 1873.

TITRES DES OUVRAGES.

François-Villon, sa vie et ses œuvres. — Paris, 1869; in-8° br., par A. Campaux.

Les Legs de Marc-Antoine. — Paris, 1864; in-8° br., par A. Campaux.

Histoire des Classes agricoles en France. — Paris, 1858; in-8° br., par Dareste de la Chavanne.

Histoire de l'Administration en France. — Paris, 1848; 2 vol. in-8°, par Dareste de la Chavanne.

Histoire de France. — Paris, 1865-1868; 6 vol. in-8°, par Dareste de la Chavanne.

Imitation des Monnaies au type Esterlin. — Nancy, 1871; 2 vol. in-8°, par Chautard.

Traité d'Analyse chimique qualitative (traduit de Frésenius). — Paris, 1871; 1 volume in-12, par Forthomme.

Anthropométrie. — Bruxelles, 1871; in-8°, par A. Quetelet.

Cours élémentaire d'économie sociale. — Bar-le-Duc, 1871; 1 vol. in-12, par C. Bonne.

Abrégé du Cours d'économie sociale. — Bar-le-Duc, 1871 1 vol. in-18, par C. Bonne.

Recherches sur la dureté des corps. — Paris, 1865; in-8°, par Hugueny.

Digitized by Google

Déviation du Compas. — Paris, 1871; in-8°, par E. Fournier.

Correction du Compas. — Paris, 1871; in-8°, par E. Fournier.

Légendes d'aujourd'hui (poésies). — Paris, 1870; in-8°, par A. Millier.

Le Victorial, chronique de don Padro-Nino. — Paris, 1867; in-8°, par Circourt et Puymaigre.

Plaute, morceaux choisis. — Paris, 1871; in-16, par E. Benoist.

Message de Skirnir de l'Edda. — Strasbourg, 1871; in-12, par Bergmann.

Essais sur le Climat d'Alsace. — Mulhouse, 1871 ; in-8°, par Ch. Grad.

Journal du Blocus de Metz. — Metz, 1871; in-8°, par F. M. Chabert.

Composition chimique des Eaux potables. — Paris, 1865; in-8°, par Hugueny.

Satires de Perse. — Lyon, 1870; in-4°, par A. Gérard.

De la Restauration de la France. — Paris, 1872; in-8°, par de Margerie.

La Houle et le Roule, supplément. — Cherbourg, 1870; in-8°, par E. Bertin.

Incendies modernes. — Nancy, 1872; in-12, par Chautard.

La Chambre noire et le Microscope. — Paris, 1869; in-12, par J. Girard.

Histoire romaine de Dion Cassius, t. 10e. — Paris, 1870; in-8°, par Gros et Boissier.

Institut de France. — Étude sur St-Évremont. — Paris, 1866; in-8°, par Gilbert.

Notice biographique sur M. St-Albin Berville. — Paris, 1872; in-12, par L. Wiesener.

St-Albin Berville. — Œuvres diverses. — Paris, 1871; in-12.

Bibliothèque impériale, Catalogue de l'histoire de France, t. Xe. — Paris, 1870; in-4°.

Madame Agnès, roman. — Paris, 1871; in-12, par Ch. Dubois.

Le Parlementarisme et le Philosophisme révolutionnaire. — Paris, 1872 ; in-12, par A. Renard.

Digitized by Google

Histoire médicale du Blocus de Metz. — Metz, 1872; in-8°, par Grellois.

Robert, évêque de Lisieux (1253), par Jourdain.

Influence d'Aristote, par Jourdain.

Un collége oriental à Paris au XVI^e siècle, par Jourdain.

L'Université de Paris sous les Anglais, par Jourdain.

Les Statuettes dites de terre lorraine, par Morey.

Les Droits et les Limites de la raison, par Gérando.

A la Suisse, poésie, 1871, par Galleau.

Instruction pour l'Étude élémentaire de la Linguistique indo-européenne, par A. Hovelacque.

Procès-verbal d'installation de M. Salmon, 1^er président à la Cour de cassation de Douai, par Salmon.

De Apollonii Rhodii Argonauticis, par Hémardinquer.

La Cyropédie. Essai sur les Idées morales et politiques de Xénophon, par Hémardinquer.

Oiseau, poésie, par Denoix des Vergues.

Statistique appliquée à l'Étude de la population, par Bertillon.

De l'Infection purulente, par Chassaignac.

La Juridiction administrative, par Arnaud de Praneuf.

Puceron de la vigne. — Maladie de la vigne. — P. Richet de Belleval. — La Phthiriose, par Planchon.

Note sur le minerai de fer en grains, par Levallois.

2^e lettre au Rédacteur du *Bélier* sur la viande de cheval. — Court et bon, par de Dumast.

Observations météorologiques pour 1870 et 1871, 1 broch. in-8°. — Nancy. — 1872, par Chautard.

Les incendies ou les composés détonants, 1 vol. in-12 avec vignettes. — Nancy, 1872, par Chautard.

Vulgarisation de quelques phénomènes de physique expérimentale, 1 broch. in-8°, 1872, par Chautard.

Notice sur le Chevalier d'Aumale, 1 broch. in-8°. — Nancy, 1872, par Chautard.

Note sur l'élagage des arbres, par d'Arbois de Jubainville.

Station agronomique de Strasbourg, par Jacquemin.

Origines et Théories de l'Association internationale, par J. Liégeois.

Digitized by Google

Observations sur les pétales du *Ranunculus auricomus*, par Godron.

Notice historique sur les Jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy, par Godron.

Rapport sur l'Assistance médicale de la Meurthe, par E. Simonin.

Projet de publication des romans de la Table-Ronde, par Hucher.

Société de St-François-Régis de Nancy, compte rendu des travaux de l'œuvre, en 1871.

Observations sur les petits glaciers temporaires des Vosges, par Ch. Grad.

Rapport sur les recherches de M. Gérard sur la faune historique de l'Alsace, par Ch. Grad.

Réponse au discours de M. Rousset, à l'Académie française, 2 mai 1872, par d'Haussonville.

Ruines du comté de Bitche, par J. Thilloy.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines, par J. Thilloy.

Agnès, comtesse de Deux-Ponts, par J. Thilloy.

Sur un passage du testament de St-Remy, par J. Thilloy.

Institutions judiciaires de la Lorraine allemande, par J. Thilloy.

Frauenberg, par J. Thilloy.

Journal de Henri Messer, par Bonvarles et J. Thilloy.

Le comte Emmery, par J. Thilloy.

Herbitzem, par J. Thilloy.

Cour d'appel de Nancy. Audience solennelle du 11 avril 1872. Installation d'une seconde chambre civile, par Leclerc.

Luxation ilio-pubienne irréductible, observée en 1869, par E. Simonin.

Résultats heureux de l'inhalation du chloroforme pour la rage, par E. Simonin.

Lacs et tourbières des Vosges, par Ch. Grad.

Considérations sur le service télégraphique (Fusion avec les postes), par Blavier.

Tératologie végétale, par Godron.

La Table de Cles, par E. Dubois.

Digitized by Google

Bibliographie obstétricale, par Putegnat.
Les Oiseaux dans les harmonies de la nature, par Lescuyer.
Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt, par Ch. Robert.
Histoire de France, t. VII°. — Paris, 1872 ; in-8°, par Dareste.
Aperçus financiers, 1868-1872. — Paris, 1872; in-8°, par A. Neymarck.
Architecture romaine du Midi de la France.— Paris, 1867-1870; in-fol., avec planches, par H. Révoil.
3° Mémoire sur les Foraminifères du système oolithique. — Metz, 1870; in-8°, avec planches, par Terquem.
Mémoire sur la Balistique. — Paris, 1848; in-4°, par Is. Didion.
Études sur le tracé des roues hydrauliques à aubes courbes du général Poncelet. — Paris, 1870; in-4°, par Is. Didion.
Traité de Balistique. — Paris, 1860; in-8°, par Is. Didion.
Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace. — Colmar, 1871 ; in-8°, par Ch. Gérard.
Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge. — Colmar, 1872 ; in-8°, par Ch. Gérard.
Histoire de l'ancienne châtellenie, prévôté de Conflans en Jarnisy. — Verdun, 1870 ; in-8°, par Clesse.
Histoire romaine (traduit de Mommsen), t. VIII, Paris, 1872; in-8°, par Alexandre.
Monographie de l'État Bathonien dans le département de la Moselle. — Paris, 1869; in-4°, Terquem et Jourdy.
Cantate à l'Exposition de Lyon, 1872; par Bellin.
Léopold Bougarre, 1810-1871. — Nancy, 1872; par J. R.
Grammaire de la Langue Mandchou. — Paris, 1873; in-12, par L. Adam.
Leçons sur la Physiologie du système nerveux, 1re livraison, par Poincaré.
Rapport sur les travaux du Conseil d'hygiène publique de Nancy, par Demange.
Une Bévue historique, par Levallois.
Étude sur M. le colonel Cournault, par Salmon.
Fabrique de potasse à la Neuveville, par L. Grandeau.
Sur un glossaire du patois messin, par Salmon.

Digitized by Google

Chronique d'Ibn-Hammad, par A. Cherbonneau.
Choleræ Pathologia, par I. Zycki.
Le docteur Norbert, par de Pontaumont.
Réponse à M. Van Hasselt, poésie, par H. Gomont.
Thèse de doctorat en droit, par E. Bertin.
Lois de la résistance de l'air sur les projectiles, par Is. Didion.
Calculs des probabilités dans le tir, par Is. Didion.
Mémoire sur la balistique, par Is. Didion.
Cours élémentaire de balistique, par Is. Didion.
Rapport de la circonférence au diamètre, par Is. Didion.
Notice biographique sur le général Ardant, par Is. Didion.
Calcul des Pensions dans les Sociétés de prévoyance, par Is. Didion.
Détermination du frottement de la poulie et du treuil, par Is. Didion.
Notice biographique sur le général Poncelet, par Is. Didion.
Lois des actions calorifiques produites par l'électricité, par Renard.
L'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion, par Ch. Grad.
Contributions à l'histoire naturelle de la Mouche-Feuille des îles Seychelles, par N. Joly.
Métamorphoses des Axolotis du Mexique, par N. Joly.
Étude sur l'introduction du tabac en Lorraine, culture, fabrication, législation, par Chapellier.
Le coup de foudre de l'Ile du Rhin, 1869, par Hugueny.
Recrutement de l'armée, loi du 27 juillet 1872, par Ch. Bonne.
Traité des phosphates de chaux natifs, par J. Malinowski.
Feuilles archéologiques. Vase antique. Phalères en bronze, par H. Révoil.
De la Statistique judiciaire, rentrée de la Cour à Riom, par E. Liouville.
Essai sur les définitions géométriques, par J.-F. Bonnel.
Étude sur trois gardes des sceaux de France nés en Lorraine, par L. Adam.

Digitized by Google

Situation légale du Cours Léopold, par Volland.

Traité élémentaire de chirurgie, Paris, 1872; 2 vol. in-8°, par Fano.

Traduction de Frésénius. Traité d'analyse chimique quantitative, par Forthomme.

Étude sur le camp de Châlons, par Husson.

Les Cuirassiers de Reichshoffen, par Boucher.

Vie du R. P. Lacordaire, par Simonet Foisset.

Essai sur les voies romaines et carte de Liénard, par Simonet.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Août 1873

BUREAU

Président : M. E. Cournault.
Vice-Président : M. Lombard.
Secrétaire perpétuel : M. E. Simonin.
Bibliothécaire-Archiviste : M. L. Benoit.
Secrétaire annuel : M. Jalabert.
Questeur : M. Chautard.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte de Warren, Homme de lettres (Associé depuis le 18 Mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

---

(1) L'Académie de Stanislas fondée à Nancy, le 28 décembre 1750, par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue Institution d'utilité publique, par décret impérial du 21 juin 1861.

Digitized by Google

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1826. 13 Avril. M. le baron P.-G. DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des sourds-muets.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine ((Associé depuis le 4 février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur de chimie à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 Mai 1850).

1851. 6 Févr. M. MEAUME, Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

24 Févr. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Courd'appel

17 Nov. M. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

M. LACROIX, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

27 Avril. M. CHAUTARD, Professeur de physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. LEMACHOIS, Publiciste.

1857. 22 Janv. M. A. DE MARGERIE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1860. 3. Fév. M. RENARD, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 déc. 1858).

M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Associé depuis le 25 mai 1855).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

Digitized by Google

27. Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janv. 1861).

1864. 5. Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

17. Nov. M. LECLERC, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen de la Faculté de Droit.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

22 Juin. M. VAUGEOIS, professeur de code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1868. 19 Juin. M. Louis BENOIT, Bibliothécaire en chef de la Ville (Associé depuis le 1er février 1867).

1868. 18 Juin. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats.

6 Août. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Nancy (Associé depuis le 5 juillet 1867).

1870. 11 Mars. M. DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé depuis le 1er juin 1866).

1871. 2 Juin. M. DE GUAITA, Agriculteur.

1872. 12 Avril. M. HÉMARDINQUER, Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Lycée.

12 Avril. M. ADAM, Substitut du Procureur général.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

8 Nov. M. DIDION (Isidore), Général d'artillerie au cadre de réserve.

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Inspecteur de l'Académie de Nancy.

M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel de Nancy.

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

Digitized by Google

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avr. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838). Boulevard Saint-Michel, 44, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1840. 18 Juin. M JOGUET, Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, à Paris (Titulaire jusqu'en février 1852).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1844. 22 Févr. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour d'appel de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Titulaire du 3 novembre 1854, à avril 1856).

1855. 16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard Saint-Michel, 77.

1858. 15 Mai. M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1859. 30 Mars. M. LEMOINE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 janvier 1856).

1962. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863). Rue Fortin.

1865. 17 Mars. M. DESJARDINS, Agrégé près la Faculté de Droit de Paris

Digitized by Google

(Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

1869. 7 Janv. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Associé depuis le 22 juin 1865, Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

5 Févr. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres à Aix (Bouches-du-Rhône) (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1872 8 Nov. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Associé depuis le 14 mai 1858, Titulaire depuis le 24 décembre 1858).

8 Nov. M. BLAVIER, Inspecteur général des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

1873. 23 Juil. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, Recteur de l'Académie de Lyon (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. O. CUVIER, Pasteur, rue du faubourg Stanislas, 29 *bis*.

M. PETSCHE, Ingénieur des ponts et chaussées, rue du faubourg Stanislas, 29 *bis*.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue de Serre, 4.

M. Henri MAGUIN, rue de Serre, 4.

M. THILLOY, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Constitution, 9.

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.
La première catégorie comprend 36 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 Membres, qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

M. Cailly, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats, place Saint-Jean, 41.

M. E. Michel, Artiste peintre, rue Mazagran, 11.

M. Collignon, Proviseur émérite, rue Mazagran.

M. E. Bouchotte, ancien Maire de Metz, rue de la Ravinelle, 9.

M. J. Lejeune, place des Dames, 16.

M. Simon Fabvier, rue Saint-Dizier.

M. le docteur Didion, rue Saint-Nicolas, 28.

M. le colonel Virlet, ancien Adjoint au maire de Metz, Hôtel de l'Est.

M. Marcus, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 19.

M. de Saulcy, ancien Officier de marine, au siége de la Société des Salines de Varangéville.

M. Frécot, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Sapins, 18 *bis*, Boudonville.

M. Dufresne, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. Pètre, Professeur à l'École de sculpture de Nancy.

B

1825. 1er Déc. M. Veyland, Homme de lettres à Metz.

1829. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine

1835. 26 Mars. M. Docteur, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

1837. 20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer en chef du département des Vosges, à Epinal.

1838. 8 Nov. M. Putegnat, Docteur en médecine, à Lunéville ; Correspondant de l'Académie de médecine

1839 14 Nov. M. Clesse, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. Vagner, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. Mougeot, Docteur en médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

1841. 7 Janv. M. Jardot, ancien Chef d'escadrons au corps d'État-major, rue de Rumfort, 5, à Paris.

Digitized by Google

1842. 12 Mai. M. ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

20 Juin. M. DUMONT, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. IDOUX, Professeur de mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. SALMON, Premier Président de la Cour d'appel de Douai.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, Membre de l'Académie de Metz.

5 Août. M. HENRIOT, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit Séminaire de Châte (Vosges).

M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. PAULUS, Peintre, à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville près Nancy.

M. MÉLIN, Architecte, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Epinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie, à Nancy.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 47, rue de Lille.

1862. 21 Fév. M. FERVEL, ancien Colonel du génie, à Nancy.

7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel, à Nancy.

4 Avril. M. DEBLAYE, Curé à Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 23 Janv. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit de Nancy.

1er Mai. M. le Comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

33 Juin. M. BONNE, Juge suppléant à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége d'Auxerre.

1865. 30 Mars. M. BONVALLET, Conseiller à la Cour.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur de Chimie à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles), Professeur de physique au Collége Chaptal, rue de l'Ouest, 48, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Garde général des Forêts à Valenciennes (Nord).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte à Nancy.

26 Avril. M. Jules RENAULD, Juge suppléant au tribunal de Nancy.

6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, à Toul.

1873. 1er Août. M. Ch. GÉRARD, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

2°

1813. 1er Juill. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1820. 9 Nov. M. HERPIN, Docteur en médecine, à Paris, rue Taranne, 7.

15 Mars. M. FÉE, ancien directeur du Jardin botanique de Strasbourg; Membre de l'Académie de Médecine.

1823. 17 Avril. M. MONFALCON, Docteur en médecine, à Lyon.

8 Juil. M. DESHAYES, Docteur en médecine et Naturaliste, à Paris, place Royale.

1828. 7 Févr. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

Digitized by Google

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'industrie à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

2 Févr. M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26. Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1836. 18 Mai. M. Martin-Saint-Ange, Docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

24 Nov. M. Person, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. Violette, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. Boileau, ancien Chef d'escadrons d'artillerie, à Versailles, rue de la Bibliothèque, 7 (Seine-et-Oise).

1er Avril. Mme Fanny Dénoix des Vergnes, à Beauvais (Oise).

29 Août. M. Riant, Aumônier honoraire de Lycée, à Mont-sur-Meurthe.

1840. 6 Févr. Mme Amable Tastu, à Paris.

26 Août. M. Moigno, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurth, 2.

18 Nov. M. Miller, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques Bresson, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. Perrey, Professeur à la Faculté des Sciences, à Dijon.

16 Déc. M. Raymond Thomassy, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. Grenier, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.

16 Mars. M. Liouville, Membre de l'Institut (Académie de Science), à Paris.

7 Avril. M. le marquis de Roys, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1843. 14 Nov. M. Lubanski, Docteur en médecine, à Nice.

4 Juillet. M. Guillaume, Docteur en médecine, à Dôle (Jura)

M. Hermite, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue Royer-Collard, 9.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce de Lambertye, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

Digitized by Google

23 Déc. M. DELEZENNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Napoléonville.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

1852. 16 déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal.

1854. 23 Juin. M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.

15 Déc. M. Constant DUBOS, Docteur en médecine, à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, 139.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, Recteur de l'Académie de Besançon.

M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 43.

M. BERGMANN, ancien Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

M. ROBIN (Édouard), Professeur de Chimie, à Paris, rue de la Harpe, 92.

1857. 10 Juil. M. CAP, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

Digitized by Google

M. CHERBONNEAU, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juil. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Ausbourg, à Strasbourg.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'Abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. Mme Ester SEZZI, à Paris, rue des Saints-Pères, 47.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M. JOLY, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

4 Juillet. M. Frédéric PASSY, Professeur d'économie politique, à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. EICHOFF, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de Caen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

Digitized by Google

M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. Ménant, Juge au tribunal d'Évreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. de Ribbe, Avocat à la cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules Simon, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avril. M. de Rosny, professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le prince Albert de Broglie, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. Galleau, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr Lavigerie, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

7 Juin. M. Michaux (Clovis), ancien Magistrat à Paris.

19 Juil. M. Regnier, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

15 Nov. M. V. Baltard, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue de l'Abbaye, 4, à Paris.

21 Déc. M. Charles Dubois, Homme de lettres, à Strasbourg.

1868. 17 Jan. M. Bouchard, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy.

7 Août. M. le baron de Gerando, ancien Procureur général près la Cour d'appel de Metz.

M. Kopp, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Févr. M. Terrien-Poncel, Membre de la Société asiatique, au Hâvre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le Comte d'Haussonville, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Lehr (Ernest), ancien Membre de la Commission pour la Conservation des monuments historiques d'Alsace, à Lausanne.

1er Juil. M. Guizot, Membre de l'Académie française, à Val-Richer, par Lisieux (Calvados).

15 Juil. M. Chavée, Fondateur de la *Revue de Linguistique*, 42, rue de Labruyère, à Paris.

Digitized by Google

M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. LENORMANT (François), sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

1871. 17 Mars. M. HOVELACQUE (Abel), rédacteur en chef de la *Revue de Linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, professeur d'assyriologie près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nimes (Gard).

1873. 4 Avril. M. MOHL, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

9 Mai. M. le comte DE CARNÉ, Membre de l'Académie française.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSOD, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUETELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE GONDOLLE, Directeur du Jardin Botanique de Genève.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans

1844. 4 Janv. M. VAN HASSELT, Historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

Digitized by Google

1850. 5 Déc. M. Carsten, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. Reuter, Directeur du Jardin botanique de Genève.

M. F. Frocheur, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse Capitaine, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. Brosset, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

5 Déc. M. de Berg, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin botanique impérial, à Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. Paques, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1858. 10 Déc. M. le Baron de Kuster, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. Forchhammer, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. Nève, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. Volpicelli, Professeur de physique, à Rome.

1864. 12 Août. M. Colnet d'Huart, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. Jackson, D M., à Boston (États-Unis d'Amérique).

1868. 21 Févr. M. Adolphe Pictet, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

1869. 6 Août. M. Paplonski, Conseiller d'Etat, inspecteur général des Etudes, directeur de l'Institut des sourds-muets et aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. Muller, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. Bernardakis, à Constantinople, quartier Péra, rue Asmali-Mesajid, 40.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Compte rendu de l'année 1872-1873, par M. Ed. Lallement. v

L'abbé Grégoire, 1750-1789; discours de réception par M. Maggiolo. xxx

Notes xlix

Les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas; discours de réception par M. Ph. Jalabert. cIII

Réponse du président, Me Volland, aux récipiendaires. cxxv

Souvenirs artistiques et littéraires de Metz, par M. F. Blanc. . . . cxxviii

Origines et théories économiques de l'Association internationale des travailleurs, par M. Jules Liégeois. 1

4e Mémoire sur les foraminifères de l'oolithe inférieure de Fontoy (Moselle). par M. Terquem 57

Des hybrides et des métis de *Datura* étudiés spécialement dans leur descendance, par M. D.-A. Godron. 129

Des animaux sauvages indiqués au vie siècle par Fortunatus comme existant dans les Ardennes et dans les Vosges, par M. D.-A. Godron. 204

Notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, par J. Chautard. 222

Mouvement d'un segment sphérique sur un plan incliné, par M. le général Didion. 248

Résumé des faits qui se rapportent à l'emploi de l'éther et du chloroforme dans quelques affections médicales et dans certaines complications très-graves en chirurgie, par M. E. Simonin. 282

Programme d'un prix de chimie appliquée, fondé par feu M. Paul Bonfils et décerné par l'Académie de Stanislas. 287

Liste des ouvrages imprimés offerts à l'Académie. 289

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 297

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Nancy forme quatre séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar;* 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très-rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy;* 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy (Académie de Stanislas), 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° Le volume de 1867 ouvre une quatrième série, qui se distingue de la précédente par une justification nouvelle et une impression plus soignée.

Une Table des matières imprimées dans les trois premières séries a paru en 1870; elle a été rédigée par le docteur Simonin père.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

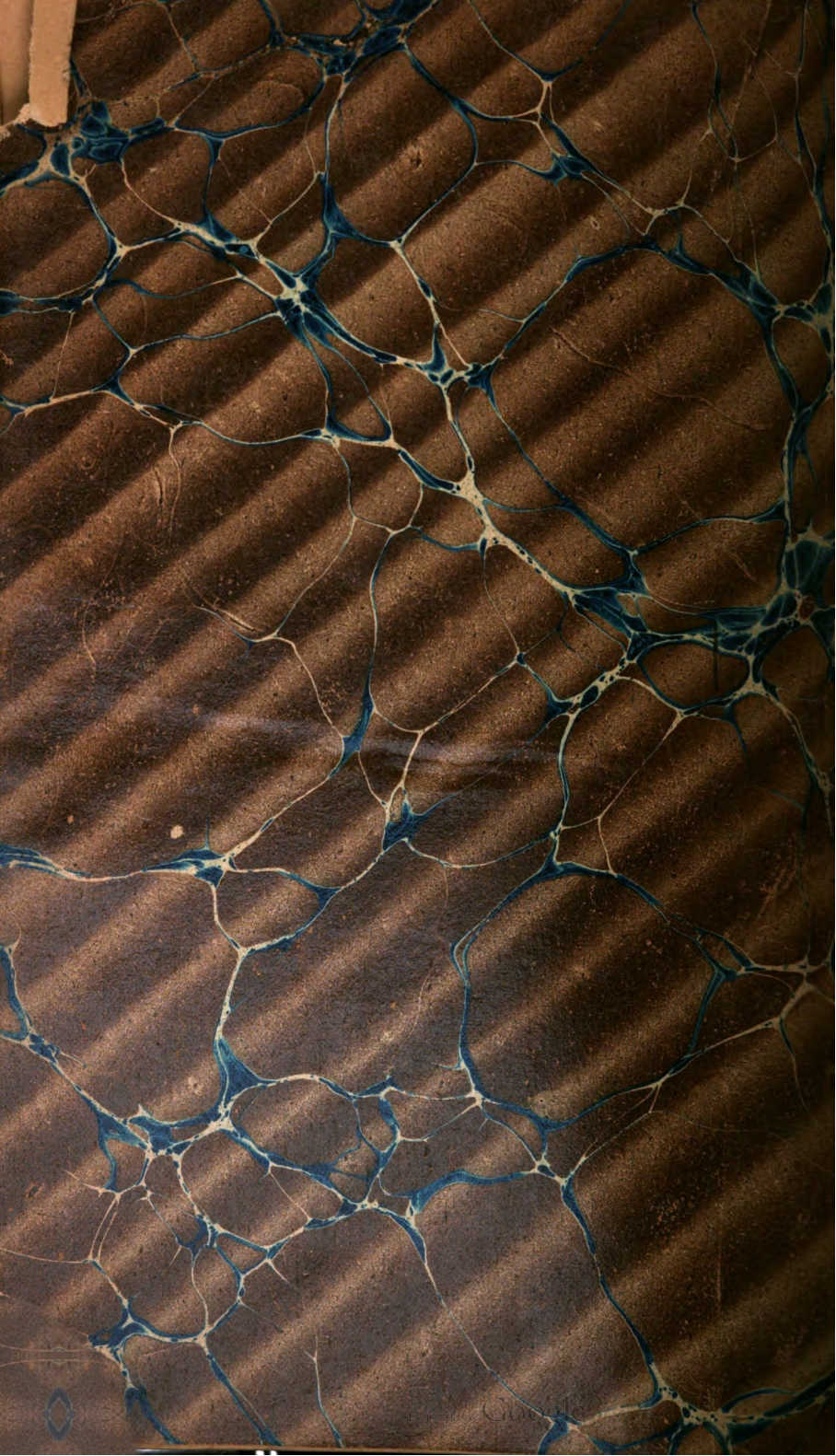

DUE JAN - 2 '48

DUE JAN 16 48 S

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 862 713